LES LETTRES

DE

HERMANN ET DOROTHÉE

HERMANN A DOROTHÉE.

Fontainebleau, 10 septembre 1870.

Nous touchons au terme de cette étonnante campagne, ma bien-aimée; encore quelques efforts, encore quelques heures de marche, deux étapes au plus, et l'armée allemande aura investi Paris. De la crosse de nos fusils, nous heurterons aux portes de la grande Babylone.

J'avais raison, tu le vois, quand à l'heure de nos adieux, en baisant tes tresses blondes, je prophétisais la victoire; j'avais raison de compter sur le génie de la Prusse, sur la sainteté de notre cause; j'avais raison de croire que la France énervée et corrompue ne soutiendrait pas un instant le choc de nos armes. Est-elle assez vaincue, cette nation fanfaronne? Est-il assez écrasé, ce peuple frivole, turbulent et sénile? Le voilà livré à notre merci, à notre justice. Humilié, sanglant, il ne lui reste qu'à se soumettre, l'humanité, son intérêt même, le lui conseillent; mais sur quel bon sens, sur quelle bonne foi compter en ce pays? Le voilà qui, pour se consoler de sa chute inouie, renverse l'empire et se donne la fête d'une nouvelle révolution; on chante à Paris tandis qu'on agonise à Sedan. Comme un vieux débauché sans pudeur qui se paie une dernière orgie au moment d'être saisi par ses créanciers, Paris illumine, s'enivre pour oublier sans doute le châtiment. Nous, soldats de la civilisation et du devoir, nous marchons impassibles; ministres de la justice, nous

avançons terribles et sévères; déjà nous touchons les murs de la ville coupable, le bruit de nos pas vengeurs fait trembler ce vieux monde qui s'écroule. Le désordre est dans les rues, l'anarchie partout; loin de songer au repentir, la ville impie s'enfonce dans sa démence et son orgueil, elle prétend résister à nos armes. La légèreté et l'infatuation de ce peuple sont sans remède; que son sang retombe sur sa tête! le châtiment sera terrible et mérité.

Nos généraux comptent entrer à Paris avant quinze jours. Nous savons par nos éclaireurs secrets que les travaux de défense sont loin d'être terminés, la plupart des forts même ne sont pas encore armés; nous serons au cœur de la ville avant que ces insensés soient revenus de leur ivresse. Nous allons fouler en vainqueurs ces rues et ces places publiques où toutes les impuretés se sont donné joyeux rendez-vous; nous allons porter le fer et le feu au sein de ces corruptions et mettre un terme à des scandales qui déshonorent l'Europe entière. Quelle mission, ma Dorothée, quelle gloire pour les nobles enfans de la Germanie!

Je sens mûrir en moi l'âme d'un Macchabée; grands-prêtres à la fois et soldats, voilà ce que nous sommes. La victime est prête, et déjà nous aiguisons nos glaives... O ma bien-aimée, bientôt je te reviendrai, sacré deux fois par la gloire et la plus mâle vertu. Je porte fidèlement, suspendue à mon cou, la cornaline taillée en cœur qu'Abel Schiffer m'a remise de ta part avec un paquet de cigares. Remercie tante Emmeline de ses chaussettes et du cache-nez en laine de Berlin; combien je lui en sais gré pendant les longues heures de nuit passées en faction!

As-tu reçu des nouvelles de ta cousine Virginie Flock? Je voudrais savoir ce qu'elle pense de tous ces événemens et si son enthousiasme pour la France n'a pas enfin baissé de ton.

Je baise tes lèvres pures.

Ton fiancé, HERMANN SCHLICK.

Meudon, 18 septembre.

La voilà sous mes yeux, immense et splendide, étendue dans sa grâce imposante, avec ses coupoles dorées brillant au soleil, ses dômes, ses tours, ses flèches élancées se détachant sur l'azur du ciel. La voilà, c'est elle, la ville sans rivale, la reine des cités!.. Je ne puis en détacher mes regards, et bien d'autres sont là, immobiles et muets comme moi, partagés entre la haine et une sorte de crainte superstitieuse. Cette ville est tout un monde! son immensité fait peur. L'œil plonge dans cet amas de monumens et de palais, dans les détours infinis de ces rues qui se déroulent et se croisent; on se demande avec une sorte d'anxiété ce qui peut se passer là-bas, ce que méditent ces deux millions d'êtres enfermés à

cette heure dans cette gigantesque prison, quel désespoir les inspire, quelle folie nouvelle agite là-bas ses grelots. Paris vraiment songerait-il à se défendre? Ce serait un crime et une démence...

Et pourtant le bois de Boulogne à demi rasé met à nu la ligne sévère des remparts hérissés de canons, les forts sont mieux armés qu'on ne le pensait et semblent se préparer à la lutte. Nous distinguons d'ici divers travaux de défense organisés avec une rapidité qui tient du prodige. Dans la ville aussi, les Parisiens, dit-on, s'exercent avec rage au maniement des armes, la garde nationale s'organise, et le parti de la résistance impose sa loi aux plus irrésolus... Que Dieu protége sa cause et nous vienne en aide! J'ai le pressentiment que bien des vaillans soldats de la Prusse ne reverront pas le lieu où ils sont nés. Puissé-je te serrer un jour dans mes bras, ma douce fiancée, ma blonde Dorothée!

Ton fidèle HERMANN.

P.-S. — Je t'envoie une belle édition de *Jocelyn*, de Lamartine, que j'ai choisie pour toi dans la bibliothèque d'un château où nous avons passé la nuit avant d'arriver ici. J'ai marqué plusieurs passages que tu liras en pensant que ton ami les a mouillés de ses larmes. La reliure de ce livre est splendide; ces Français déploient en toutes choses un luxe insensé qui montre à quel point l'idée morale s'est affaiblie chez eux.

DOROTHÉE A HERMANN.

Berlin.

Cher bien-aimé, tes lettres sont la seule joie de mon triste cœur: je les dévore et les couvre de baisers; elles sont déjà presque effacées par mes larmes, qui coulent malgré moi quand je veux les relire. Si ce n'était la douceur de les contempler et de tenir entre mes doigts ce papier que tes mains ont touché, je pourrais les laisser, ces chères lettres, en paix dans la cassette où je les serre, car je les sais par cœur et je me les récite à moi-même à chaque heure de mes longues journées; c'est ainsi que je cherche à m'abuser sur ton absence. Quand donc cette terrible guerre sera-t-elle finie? quand donc ce Paris exécrable sera-t-il exterminé? quand mon doux Hermann reviendra-t-il enfin?

Tout est changé pour moi depuis ton départ, le soleil lui-même me semble en deuil; le ciel, les étoiles que nous avons tant de fois contemplés ensemble dans ces beaux soirs au bord de la Sprée, où ta main pressait la mienne, où mon âme devinait la tienne, toute la splendeur de nos nuits d'automne ne m'inspire plus que de tristes pensées. Peut-être ce ciel, ces étoiles, témoins de nos pures tendresses, président-ils, à l'heure où je les regarde, sur quelque

champ de carnage à la ruine de mon bonheur. Je vois partout des reflets de sang; mon cœur est glacé d'épouvante et ne trouve des forces que pour maudire cette nation funeste, cause de tous nos maux. Tant qu'il y aura des Français au monde, la perversité y trouvera un refuge assuré.

Le pasteur Bollman nous a fait ces jours passés un admirable discours sur l'infaillible rigueur des justices de Dieu; il a dénoncé la France comme le scandale vivant du monde, et appelé sur elle les foudres de la justice vengeresse. Chacun frémissait en l'écoutant : — C'est à l'Allemagne, s'est-il écrié dans une magnifique péroraison, c'est à l'Allemagne qu'il a été réservé d'être en ce siècle d'impiété et de corruption le véritable soldat de Dieu, c'est à ses vertus, à sa haute moralité, qu'était dû cet insigne honneur. Et c'est pour rétablir en ce monde le règne de la justice, pour régénérer par le glaive et le sang la vieille France corrompue, qu'il a plu au ciel de placer à la tête du peuple allemand le grand roi que le monde entier lui envie! — Il a aussi ajouté des choses admirables et touchantes sur les vertus évangéliques du comte de Bismarck et sur la piété du général de Moltke. L'auditoire était enthousiasmé; des cris involontaires s'échappaient de nos lèvres, et l'exaspération contre les Français est devenue effrayante.

J'ai reçu hier une lettre de Virginie Flock; elle est loin d'être désabusée, comme tu l'imagines, de sa passion pour la France. Il paraît du reste qu'à Mayence il y a peu de patriotisme; c'est à peine si l'on témoigne quelque joie de nos victoires. Ces gens-là ne sont pas dignes d'être Allemands, et je crois qu'ils sont au fond du cœur secrètement atteints de la corruption française.

Quant à Virginie, je cesserai de lui écrire, car son défaut de clairvoyance et de jugement la rend d'une obstination insupportable; elle s'opiniâtre à défendre la France... C'est à peine si elle convient de nos victoires: — Wissembourg contribuera bien plus à la gloire de la France qu'à la nôtre. Wœrth ne doit pas nous donner d'orgueil; c'est un succès dont on peut se féliciter, mais dont il ne convient pas de se glorifier outre mesure. Les batailles sous Metz ne sont même pas des succès; c'est une série d'effroyables combats disputés pied à pied, et dont le dénoûment seul pourra faire des victoires. A Sedan, elle ne peut le nier, nous avons triomphé, et c'eût été, dit-elle, la plus grande victoire peut-être de ce siècle, si nous ne l'avions irrémédiablement déshonorée à Bazeilles. — L'indignation suffoque à lire de pareilles choses, et la plume tombe des mains. — Pendant la première moitié de ce siècle, dit-elle encore, nous avons montré au monde, particulièrement à la France, comment un grand peuple subit la défaite et prépare la revanche; il nous faut apprendre comment un grand peuple sait porter la

victoire. La chose nous est malheureusement nouvelle, et nous montrons partout ce que nous ne sommes que trop en réalité, des parvenus de la victoire. — On devrait sans doute pour leur plaire demander humblement des leçons de grandeur d'âme à la France. Tant d'impertinence révolte à la fin; je ne reverrai de ma vie cette Virginie Flock, dont le langage, il faut l'avouer, trouve plus d'un écho en Europe et dans l'Allemagne elle-même.

Cher Hermann, la petite Lischen voudrait bien un cadeau de France; je te prie de ne pas l'oublier. Je ne te demande rien pour moi, ton amour me suffit. Pourtant toutes mes amies sont comblées par leurs maris ou leurs fiancés... La fille du professeur Schrimm a reçu de son frère Rodolphe un trousseau complet et des robes dignes d'une princesse, le tout un peu étroit pour sa taille, qu'elle a fort large, mais elle n'en est pas moins fière. Chaque membre de cette heureuse famille a déjà une grosse part de butin : un piano pour le professeur Schrimm, des literies pour la mère, des bijoux pour la plus jeune fille. Vraiment Rodolphe Schrimm est un garçon d'esprit et de cœur; il sait ce qui convient à chacun et n'oublie personne. Tout le monde serait fier d'avoir un pareil fils. Lisbeth Turner, qui l'avait rebuté jusqu'à ce moment, vient de lui envoyer par le dernier courrier un anneau de fiançailles avec une lettre d'amitié.

Le jour baisse, ô mon Hermann, il faut que je te quitte, que je rentre dans mon deuil et mon veuvage. Les larmes coulent sur mon visage quand je pense à toi, quand je prononce ton nom, qui s'échappe involontairement de mes lèvres comme la respiration naturelle de mon cœur. Il faut te quitter, rompre pour aujourd'hui ce faible lien que ma plume noue entre ta pensée et la mienne. Hermann, cher Hermann, plaise à Dieu que tu reviennes vite et que les jours de notre douleur soient enfin comptés!

HERMANN A DOROTHÉE.

18 octobre.

Le canon tonne autour de nous; les obus s'abattent avec leur sifflement sinistre sur nos terrassemens, dans nos tranchées, jusqu'au fond des maisons qui nous servent d'abri. Il ne s'agit plus ici de ces batailles où pendant quelques heures on se trouve aux prises avec d'effroyables périls, mais après lesquelles renaît la sécurité. La mort plane à toute heure et nous tient en éveil. Des blessés, des mourans, des travaux bouleversés et détruits, des maisons trouées, des toits effondrés, voilà l'œuvre de chaque journée. Les Parisiens tirent avec rage, sans souci de ce qu'ils peuvent détruire; on dirait qu'emportés par la haine, par leur fureur aveugle, ils sont indifférens à leur propre ruine : la mitraille frappe impi-

toyable partout où se montre un casque prussien. A cette profusion insensée de poudre et de munitions, nous répondons à peine; nous attendons avec le calme de la force que la fatigue et la faim nous livrent ces insensés. Ils ont beau se débattre et mordre avec rage les barreaux de leur cage, ils n'échapperont pas à l'inévitable destin. Leurs soldats sont indisciplinés ou malhabiles; dans les rares engagemens qui ont eu lieu déjà, ils ont pu mesurer leur impuissance, et si quelque ombre de bon sens pouvait trouver place dans leur cervelle, ils n'attendraient pas une heure pour capituler; mais ne leur parlez ni de sagesse ni de prudence, car, ainsi qu'ils le disent, s'ils ne peuvent se sauver eux-mêmes, ils veulent du moins *sauver l'honneur*... Sauver l'honneur! Que voilà bien un de ces mots français qui peignent un peuple! Quand a-t-on vu le peuple le plus fort ou le plus habile, celui dont la volonté triompha, dont les desseins réussirent, n'être pas toujours le plus honoré? Et quel honneur y a-t-il à s'obstiner dans la défaite, à élargir de ses propres mains la blessure par où fuit le sang de nos veines? La France a toujours aimé à se payer de mots et de creuses formules. Elle se glorifie de représenter l'idée et d'opposer l'idée à la brutalité du fait, c'est une insupportable prétention; le réel et le rationnel ne sont-ils pas identiques? N'est-il pas évident que ce qui est doit être? Chacun de nous représente à son heure un moment de l'éternelle évolution des choses; l'humanité marche sans relâche, ce qui était nuit devient jour, le fait devient le droit. Nous, les victorieux, nous concourons au développement nécessaire de l'esprit universel; ce n'est pas la France vaincue, c'est nous qui représentons à un degré supérieur l'esprit en travail, l'idée devenant fait. La guerre, c'est le tribunal sans appel, le peuple qui sait vaincre a droit à la domination suprême. De même qu'une loi fatale condamne ce qui est faible à disparaître, que les êtres débiles et mal nés qui ne peuvent supporter le combat de la vie rentrent dans le sein de l'éternel Cosmos, et servent d'aliment à ceux qui sont créés pour la lutte et le succès, de même les peuples faibles s'absorbent dans les grands, et leur destinée les condamne.

Laissons la France inventer un droit supérieur au fait, en réalité, ce sont les faits qui jugent le droit; laissons les gens à imagination se lamenter sur le sort des misérables et des opprimés; occupons-nous de devenir forts, c'est le devoir de quiconque prétend à vivre. Certes les théories sur le droit des peuples, le droit des gens et la fraternité humaine sont de beaux rêves, qu'il convient de développer dans les livres, parce qu'ils entretiennent l'esprit dans la familiarité de l'idéal et qu'ils peuvent d'ailleurs à certains jours favoriser nos desseins; mais n'oublions pas qu'il y a quelque chose de supérieur aux devoirs réciproques des hommes, tels que les com-

prennent et les enseignent les moralistes, ce sont les lois immuables qui régissent le monde. Il faut être bien ignorant pour nier que le succès porte en lui-même un élément de droit et une forte présomption de justice.

21 octobre.

Ma lettre a été interrompue par un obus qui est venu éclater sous ma table de travail, sans me faire même une égratignure; ta douce pensée m'a protégé. Il nous a fallu déménager promptement, et nous venons de nous installer avec le major Hummel et trois camarades dans un nouveau logis, où nous serons mieux abrités contre les fureurs du Mont-Valérien. C'est une jolie maisonnette, tapie dans un coin de bois touffu et aussi recueillie qu'une chapelle. Elle est habitée par une vieille dame veuve et ses deux petits-enfans. La mère des enfans est morte récemment, le père s'est engagé et se bat, je crois, dans l'armée de la Loire.

Notre arrivée a causé une grande consternation dans la maison, où l'on se flattait sans doute d'échapper aux réquisitions, grâce à l'ombre discrète du bois; mais on apprendra vite que rien n'échappe à notre vigilance. Nous avons commencé par abattre autour de la maison tous les bosquets, de crainte des surprises, et aussi les grands arbres pour faire des barricades. La vieille dame pleurait en voyant tomber les beaux ormes et les chênes, et le petit garçon, qui doit avoir dix ans au plus, s'est précipité sur nous en voyant pleurer sa grand'mère. Il n'a pas été très difficile, comme tu le penses, de désarmer ce champion, dont la fureur nous divertissait fort. La petite fille, une blondine de sept à huit ans, est d'une rare beauté; elle est restée assise toute la journée sur une chaise, tenant dans ses bras une belle poupée blonde comme celle que désire Lischen. Chaque fois que l'un de nous approchait, elle frissonnait; je m'amusais de ses terreurs. — Si vous vouliez m'embrasser, lui ai-je dit, je ne prendrais pas votre poupée. — Elle a levé vers moi un regard timide. C'était une chose curieuse de voir le combat qui se livrait dans son âme entre sa tendresse pour sa fille et sa haine pour le Prussien. Ses petites mains tremblantes caressaient fiévreusement la perruque blonde de sa poupée, ses joues pâlissaient et rougissaient tour à tour. A la fin pourtant elle s'est décidée et a tendu vers moi sa joue d'un air résolu. Au moment où je me baissais pour l'embrasser, je ne sais comment cela s'est fait, ses deux mains se sont trouvées à la fois sur ma figure, et j'ai reçu le meilleur et le plus inattendu des soufflets, après quoi elle s'est sauvée en sanglotant. La haine avait été plus forte que l'amour. Il est vrai qu'elle emportait sa poupée; mais le sergent Jacob la lui a arrachée et en a cassé la tête

contre le mur, pour apprendre aux enfans de ce pays à respecter les soldats allemands.

Que Lischen ne se désole pas; il y en a d'autres à Paris. Malheureusement je ne sais plus quand nous y entrerons. Nous tournons autour de Paris sans l'entamer, et la ville n'a pas la mine de songer à se rendre. Si cela dure, nous périrons tous de misère sous ses murs. Les camarades sont découragés comme moi, et nos officiers, malgré leur air d'assurance, s'ennuient aussi terriblement. C'est que ce n'est pas une chose gaie d'être là depuis un mois, immobiles au port d'armes, sous une grêle de mitraille. Ce sont tous les jours de nouvelles fosses à creuser et de nouveaux adieux à faire aux pauvres camarades. Pourtant nos chefs ont eu la prévoyance de placer aux postes avancés les Bavarois et les Saxons. C'est un des traits admirables de leur politique d'avoir compris que nos alliés s'attacheraient d'autant plus aux destinées de l'Allemagne qu'ils auraient fait pour elle plus de sacrifices, car l'homme est ainsi, qu'il ne renonce pas aisément à ce qui lui a coûté cher.

Calme donc, ma Dorothée, les anxiétés qui te dévorent, car dans ma nouvelle résidence je cours peu de dangers, et si ce n'était l'absence de ma bien-aimée, je ne serais vraiment pas trop à plaindre. La cave de la vieille dame est excellente et abondamment pourvue; la cuisinière est habile, et la maison chaude et bien close.

J'enferme dans ma lettre un petit bouquet cueilli pour toi dans les bois; chacune de ces petites fleurs d'automne te parlera de l'amour d'Hermann. Puissé-je te revoir avant qu'elles soient flétries et tombées en poussière! Que de fois ton souvenir aimé hante ma pensée! Que de fois, les pieds dans la boue, le front dans le brouillard, j'ai fait pour nous de beaux plans d'avenir! C'est dans une maisonnette comme celle-ci que je voudrais vivre avec toi, ma Dorothée! C'est dans un de ces nids de fleurs et de verdure, dans ce pays d'une grâce splendide, d'une fertilité si prodigue, qu'il serait doux de couler ensemble de longs jours. Malheureusement on ne connaît aux rives de la Sprée ni cette élégance, ni cette richesse, ni cette vie facile et abondante, et c'est là pourtant qu'il faut fixer nos rêves... Quand je pense à notre laborieuse pauvreté, à notre existence si restreinte et si précaire, à nous autres Allemands, à nos maigres régals, et que, promenant ici mes regards autour de moi, je vois ces villages heureux, ces habitations princières, je sens s'élever en moi une tempête d'indignation et de colère, et je pense qu'on ne saurait trop châtier l'insolente prospérité de ces gens-là... Quelque ruinés que nous les laissions, ils seront toujours plus riches que nous...

Adieu; je ne puis songer à ces choses de sang-froid... A quoi pense le ciel d'avoir livré un pareil pays à de telles gens!

HERMANN A DOROTHÉE.

29 octobre.

Hier, après huit jours de patience et d'efforts pour s'habituer à notre présence et satisfaire à toutes nos demandes, la vieille dame chez laquelle nous logions est partie avec ses petits-enfans.

C'est à la suite d'un souper prolongé, pendant lequel le major Hummel et David Fox avaient chanté des hymnes en l'honneur de l'Allemagne et des chansons de toute sorte, que la vieille dame s'est décidée à nous abandonner la maison. C'était pitié de la voir descendre d'un pas tremblotant les degrés du perron avec son visage pâle et son air hautain, sous lesquels pourtant se devinaient bien des larmes. Elle est montée en voiture au bas du perron avec les enfans et la vieille bonne; je pense qu'ils emportaient sur eux tout ce qu'ils avaient pu cacher de plus précieux, mais le major n'a pas permis qu'ils enlevassent rien du linge, ni du mobilier, ni de la cave.

Au moment où la voiture s'ébranlait, la vieille dame s'est penchée à la portière pour voir une fois encore le toit de sa demeure, puis elle a disparu sans un mot de plainte ou de reproche, et sans un mot d'adieu. J'ai regretté son départ, car j'aime les enfans, et je suis resté longtemps à suivre du regard la voiture qui emportait les exilés; malgré moi, j'étais un peu triste, et, je ne sais pourquoi, un peu honteux... Il me semblait que le major avait été bien dur, bien exigeant pour cette pauvre famille...

Des cris de joie qui partaient de la maison m'ont tiré de ma rêverie; je trouvai les camarades occupés déjà à se partager les meubles et le linge. Buffets et tiroirs, tout était ouvert; chacun tirait à soi avec un entrain furieux... Cela m'a fait songer qu'on ne nous permet pas le pillage des maisons habitées, et j'ai vu combien le major est un habile homme... Sa part du butin était déjà faite, soigneusement ramassée dans sa chambre, ce qui prouve que depuis longtemps il avait fait son choix et marqué dans sa pensée ce qui pouvait lui convenir. Il se promenait maintenant les mains dans les poches, en se dandinant et sifflant entre ses dents des airs de chasse. David Fox riait aux éclats, buvant à tort et à travers toute sorte de vins. — Voilà ce qui arrive aux maisons abandonnées, disait-il en lançant en l'air les bouteilles vides; la vieille dame était bien libre de rester après tout.

Le gros Wilhelm, à genoux sur le parquet, appareillait avec soin une belle douzaine de mouchoirs de batiste, et les entassait dans son havre-sac, déjà gonflé. Un autre cherchait en jurant l'argenterie absente, et moi, je ne pouvais m'empêcher de songer aux exilés de la veille, au pauvre soldat de la France qui se battait pour

son pays pendant que nous dévalisions sa maison. Je n'ai pas eu le temps de m'attarder à ces tristes pensées, car du train qu'ils y allaient les camarades ne m'auraient rien laissé. Je les ai rejoints en soupirant, et, grâce au major, j'ai fait respecter mes droits. Je ne puis te dire ici tout ce qui m'est échu en partage; pourtant je crois que tu auras du plaisir à recevoir une garniture de Sèvres que je t'envoie. Je doute que Rodolphe Schrimm lui-même ait rien donné de pareil à sa famille. A présent, je l'espère, tu ne seras plus jalouse et tu sauras que le cœur de ton Hermann vaut bien celui d'un Rodolphe Schrimm.

Embrasse tes parens pour moi, je ne les oublierai pas dans mon prochain envoi.

HERMANN A DOROTHÉE.

1er novembre.

Il se passe de grandes choses, mon amie. L'occupation d'Orléans par nos troupes, la capitulation de Metz, qui enlève à la France son dernier espoir et sa dernière armée, la reprise du Bourget, que nous avions perdu et que nous avons dû reconquérir au prix des plus sanglans sacrifices, voilà certes de glorieux événemens. Ce n'est pas tout.

Des bruits d'armistice ont couru, on parlait même de paix, d'intervention officieuse des puissances; mais rien de cela n'est sérieux et ne se fera... Nous ne sommes pas gens à laisser la proie pour l'ombre, et les Français ne sont pas d'humeur à rien céder tant qu'ils pourront se défendre. Il est donc bien certain qu'on ne s'entendra pas; cependant le dénoûment est proche, l'heure va sonner où l'habileté de la Prusse, ses immortelles rancunes, triompheront enfin.

Des personnages mystérieux circulent dans nos lignes; le major Hummel, qui est initié à ces mystères, les accueille, échange avec eux des mots de ralliement, les mène et les ramène. Nous qui voyons ces choses, nous sentons notre cœur battre plus vite à la pensée des trames gigantesques qui enserrent notre ennemi plus sûrement encore que les bras innombrables de notre armée, et dont les réseaux s'étendent dans la ville entière.

Chaque nuit, des signaux partis des différens quartiers de Paris nous avertissent de ce qui s'y passe, et nous rions et nous chantons et nous trinquons gaîment avec les bons vins de France, en voyant combien nous sommes plus forts, plus intelligens que les Parisiens. Ces gens-là croient sans doute que la guerre se fait toujours comme à Fontenoy; on dirait que leur nourrice les a bercés avec la chanson de Roland et les histoires de la Table-Ronde. Les temps ont changé, messieurs; il vous faut compter aujourd'hui avec le gé-

nie ténébreux de l'Allemagne. C'est l'esprit qui gagne les batailles, mieux encore que les canons d'acier, l'esprit d'ordre, d'investigation et de calcul. A nous maintenant Paris et ses trésors, ses plaisirs, ses secrètes voluptés, ses délices inconnues, dont la seule pensée fait battre nos cœurs et bouillonner nos cervelles!

Je me suis longtemps promené ce soir avec le major. Il plongeait des regards anxieux dans la brume rougeâtre qui s'étendait sur la ville comme un voile de pourpre. De temps en temps, il s'arrêtait pour compter les lointaines palpitations d'une petite lueur tantôt bleue, tantôt verte, tour à tour vive et voilée, qui brillait au sud de Paris. Vers le nord, une autre lumière répétait les mêmes signaux. Le major comptait scrupuleusement et laissait par instans échapper des exclamations joyeuses. — Bon! ça va bien! Nous les tenons enfin, Hermann, s'écria-t-il en me frappant sur l'épaule, j'ai l'idée ce soir que nous reverrons bientôt notre pays et nos tendres fiancées; mais auparavant, morbleu, nous irons trinquer au Louvre et nous y mènerons joyeuse vie après tant de misères. Je me sens en appétit et d'humeur à m'amuser un peu. Ne le dis pas à Mina Wurtz, je veux faire le diable à quatre une fois dans ma vie. Nous n'en serons pas moins de bons et honnêtes Allemands pour rentrer à Berlin!

— Vous croyez donc à l'armistice et à la paix? dis-je pour le sonder.

— Au diable l'armistice, et la diplomatie, et les puissances neutres! Nous avons bien besoin vraiment de toutes ces paperasseries. Là-bas, c'est là-bas que sont nos vrais alliés.

Il regardait Paris avec des regards ardens. — Les Allemands n'ont-ils pas été tous expulsés? demandai-je timidement.

— Non, non, pas tous; mais ce ne sont pas les Allemands qui nous feront entrer à Paris.

— Y aurait-il donc des traîtres dans la ville?

— Des traîtres! reprit-il en hésitant; non, non, ce n'est pas précisément cela. Ce sont des gens à grandes idées. Ils ont un certain idéal de société, une certaine façon d'entendre le bonheur de l'humanité, auxquels ils sacrifient tout le reste. S'il leur est démontré que le succès de leurs rêves exige qu'ils renversent le nouveau gouvernement de la France, ils n'hésiteront pas, — pas plus que n'ont hésité au 4 septembre ceux qui tiennent en ce moment le pouvoir.

— Major, dis-je en secouant la tête, en Allemagne nous avons des rêveurs comme ceux-là; ils ne s'en battent pas moins bien et n'en haïssent que mieux la France.

— En Allemagne, reprit-il en souriant, nous ne sommes plus au temps de Luther, et nos idées ne servent qu'à faire des li-

vres; elles ne font plus des révolutions. Tout se passe sur le papier, où nous ne craignons pas de pousser nos rêves à outrance, mais, le moment venu d'agir, on ferme le volume, on le serre précieusement au fond d'une armoire, comme un objet curieux dans une vitrine ou comme une vieille pertuisane dans un arsenal. Chez les Français, gens de logique et de passion, tout se passe d'une autre sorte. Ils agissent aussi vite qu'ils pensent, et ne perdent pas une heure pour dégainer, au risque de s'embrocher mal à propos. Il suffit de donner le branle bien à point à quelque idée dangereuse; c'est à quoi nos amis travaillent. On ne peut pas s'imaginer, mon cher Hermann, quel parti un habile homme tire d'un peuple qui met ses chimères au-dessus du devoir, et qui sacrifie toujours le bon sens à la logique.

La nuit était glaciale et le canon grondait au loin sourdement; mais, de notre côté, tout était silencieux, car on négociait à Versailles et une trêve avait été consentie pour le passage des parlementaires. Nous jouissions de cette sécurité momentanée; aussi, malgré le froid, je ne pouvais me décider à rentrer. Les signaux lumineux continuaient cependant : le major ne les perdait pas de vue. On eût dit des feux follets, des esprits de malice, passant et repassant dans la nuit. A la fin, ils s'évanouirent.

Le major attendit quelque temps encore, puis se tournant vers moi : — Allons dormir, mon brave; nous ferons un punch avant de nous coucher, et nous porterons un toast à la grande Allemagne... Hermann, s'écria-t-il comme s'il ne pouvait se contenir et que son secret lui échappât, à l'heure où je te parle, la révolution gronde dans les rues de Paris; la commune vient d'être proclamée à l'Hôtel de Ville, le gouvernement est prisonnier. Voilà ce que disaient les petites chandelles de tout à l'heure. Allons dormir, mon brave Hermann, avant huit jours nous serons à Paris. Ah! que nous avions bien raison de compter sur la canaille; c'est une meute hurlante, toujours prête à prendre la piste; mais il faut convenir que le *vieux* a bien mené la chasse.

En disant ces mots, il étendait la main vers Paris, comme s'il adressait un salut à quelque personne invisible.

O ma Dorothée, ton cœur a-t-il battu en lisant ces lignes?.. Devines-tu quels rêves vont bercer mon sommeil? Rêves de paix, de jeunesse et d'amour, rêves purs et candides comme l'âme de ma bien-aimée, allez consoler le cœur de ma triste fiancée,... allez! je vous suivrai!

DOROTHÉE A HERMANN.

Berlin, 18 novembre.

Quand finira cette guerre atroce? Les jours passent, les semaines suivent les jours; deux mois, deux longs mois se sont écoulés, et

l'armée allemande assiége toujours Paris. Toute chance de paix a disparu, les négociations ont échoué; la révolution sur laquelle tu comptais a misérablement avorté. Toutes nos espérances, une à une, s'évanouissent en nuages de poudre, ou se fondent en vapeurs de sang.

La misère est grande ici, et ajoute ses horreurs aux inquiétudes qui nous dévorent; l'Allemagne entière est dans les larmes. La ville d'Orléans prise, perdue, reprise, nous a coûté des flots de sang; la Bavière et le Wurtemberg y ont été décimés. Grâce à Dieu, cette fois encore les soldats de la Prusse ont été retenus loin du péril.

La résistance insensée de la France nous désespère; toutes les lettres qui nous arrivent du théâtre de la guerre attestent combien nos ennemis sont acharnés et opiniâtres. Les francs-tireurs font beaucoup de mal, ce sont de misérables assassins qui ne méritent que la potence, c'est leur faire trop d'honneur que de les fusiller sans pitié. Le lieutenant Felder écrit à sa mère que les paysans eux-mêmes osent résister et tenter une défense impossible, on voit maintenant combien le fond de ce peuple est méchant et obstiné. Ils obligent l'armée allemande à de terribles représailles, on incendie parfois des villages entiers pour punir la résistance de quelques-uns, et l'on fusille sans merci tout homme pris les armes à la main. Arnold Felder dit que rien n'est plus saisissant et plus beau que l'aspect de ces villages flambant la nuit dans la campagne; les lueurs rouges se reflètent sur les champs couverts de neige, et font étinceler de mille feux les arbres revêtus de givre. On ne peut se défendre d'une sorte de sombre enthousiasme en lisant de tels récits : la guerre apparaît comme un grand poème d'une tragique beauté... Quand on regarde autour de soi, l'impression est bien différente; rien que des misères, le deuil et les larmes, et la faim qui s'assied au foyer de la veuve, au chevet du vieillard sans enfant : plus de père, plus de fils, l'aisance et le bien-être disparus avec la joie du logis...

Hâtez-vous donc de prendre Paris, on ne conçoit pas ici que vous tardiez autant; pourquoi ne pas forcer cette ville à capituler aussi bien que Strasbourg? Les ménagemens dont on use à son égard sont faits pour irriter le cœur des Allemands. Est-il juste d'avoir plus d'égards pour les souffrances des Parisiens que pour les nôtres?.. Ne saurait-on faire comprendre au roi combien cette funeste douceur blesse douloureusement ses fidèles sujets? Ayez recours au bombardement, si vous ne pouvez venir à bout autrement de cette orgueilleuse ville; mais, pour Dieu, finissez-en, et revenez au plus tôt. O mon Hermann! que nous serions heureux l'un près de l'autre! combien nous jouirions doucement des riches présens que tu m'as envoyés! J'ai reçu les deux grandes caisses et les pré-

cieux objets qu'elles contenaient, je les ai distribués aux membres de la famille selon ton désir; tous sont dans le ravissement, et t'envoient un chœur de bénédictions... Hélas! après m'avoir comblée, tu peux m'être enlevé en un instant. L'amertume de cette pensée me déchire; je ne trouve le calme nulle part, ta seule présence pourra mettre un terme à mon supplice. Dieu veuille te ramener au plus tôt dans les bras de ceux qui t'aiment!

HERMANN A DOROTHÉE.

Saint-Cloud, 15 novembre.

Il m'est arrivé ces jours-ci de singulières aventures, dont le récit t'intéressera sans doute...

Tu sais que nous sommes à Saint-Cloud entourés de bois qui s'étendent dans toutes les directions et couvrent le pays jusqu'à Versailles?.. Je me promenais seul, il y a quelques jours, quand un homme sans uniforme apparut brusquement, et, traversant la route, entra dans le bois. Il y avait dans l'air de cet homme je ne sais quoi de suspect et de furtif qui m'engagea à le suivre; mais, bien que j'eusse sensiblement allongé le pas et que l'inconnu n'eût pas paru me voir, la distance se maintenait entre nous toujours la même, si bien que je commençai à trotter doucement, puis, accélérant toujours le mouvement, cela devint une véritable chasse à courre. Par je ne sais quel prodige, ce diable d'homme restait toujours à vingt pas de moi, courant, il est vrai, mais en quelque sorte paisiblement, sans effort, prenant son temps pour traverser les fossés et les mauvais pas, tandis que moi, haletant, essoufflé, me heurtant aux arbres, je sentais mes forces décroître à mesure qu'augmentait ma colère. Heureusement que l'homme se dirigeait de façon à rencontrer bientôt la villa où est établie la commandature, et je me réjouissais de penser qu'il allait tomber innocemment dans la souricière. Quel ne fut pas mon étonnement, quand je le vis enfiler sans hésitation la courte avenue, traverser la cour d'honneur, et monter d'un pas dégagé les degrés du perron, tandis que le soldat de faction m'arrêtait brutalement à la grille! J'y étais encore quand l'inconnu reparut à une fenêtre du rez-de-chaussée, et me fit signe d'approcher : — Bonnes jambes, s'écria-t-il dès que je fus à portée de l'entendre, mais caractère détestable! On s'irrite, on s'emporte, on perd des forces parce qu'on manque de mesure, et on perd du temps parce qu'on manque de calme. Dieu me pardonne! C'est Hermann Schlick! Qui t'aurait jamais reconnu sous ce masque rouge et boursouflé, mon vieux, mon cher camarade?.. Quelle idée aussi de donner la chasse au limier! — Il me tendait les bras en riant d'un large rire ouvert jusqu'aux oreilles. A ce rire, je reconnus

Frédérick Meiningen, le fils du maître d'école, avec qui je m'étais lié autrefois à l'université. Je l'avais ensuite perdu de vue; je savais seulement qu'il s'était fixé en France, et qu'il avait fait fortune.

Il me pria de l'attendre, et bientôt après nous soupions gaîment dans un excellent cabaret du pays. On ne saurait croire combien de métiers a exercés Fritz et quel heureux gaillard il est maintenant. Journaliste, maître de langues, courtier de commerce, photographe, il a essayé de tout, et s'est arrangé pour récolter de précieux renseignemens que notre gouvernement lui a chèrement payés. Dans ces derniers temps, Fritz s'est fait naturaliser citoyen de la libre Amérique, en sorte qu'il peut nous continuer, malgré la guerre, ses utiles services. C'est actuellement un parfait *gentleman*, associé d'une grande maison de commerce de Philadelphie. Il est riche et passionné pour la vie de Paris, qu'il adore, et pour les Parisiennes, qui le lui rendent bien, à ce qu'il assure. Il va se marier au printemps avec la fille d'un général français qui ne se doute guère de la vraie profession de son futur gendre, ni de l'usage que fait celui-ci des confidences et des épanchemens de son beau-père. Rien n'est perdu pour ce diable de Fritz, il tire parti de tout, et quelle sûreté de jugement! quelle fermeté morale! quel merveilleux sang-froid! J'étais confondu de sa désinvolture et de son audace; je n'ai pu le lui cacher. — Si ton beau-père venait à soupçonner un jour la vérité? lui ai-je dit. — Eh bien! quoi? N'est-ce pas au bonheur de sa fille que je travaille en même temps qu'à la grandeur de mon pays et à ma prospérité? Son honneur est intact. Qu'a-t-il à me reprocher? Laisse donc! Nul homme n'est l'ennemi de sa propre fortune; puis, je ne l'oblige point à me donner sa confiance. Est-ce ma faute s'il m'ouvre à la fois son cœur et les secrets de la France?

Que répondre à cette logique?

Fritz me combla de joie, ce soir-là, en me promettant de me faire entrer secrètement à Paris. — J'ai du crédit, me dit-il; j'obtiendrai de t'emmener.

Dès le lendemain, je le vis paraître à l'exercice, et le capitaine, m'ayant aussitôt fait sortir des rangs, me donna l'ordre de le suivre. Nous nous rendîmes à une petite maison isolée où nous trouvâmes des vêtemens civils de toute sorte; je choisis, parmi ceux qui convenaient à ma taille, les plus beaux que je pus trouver. De son côté, Fritz chercha dans une liasse de papiers un laisser-passer français s'adaptant à merveille à ma figure et à mon air; j'y étais désigné comme un commerçant de Rotterdam chargé de préparer le ravitaillement de Paris. Le signalement par malheur portait quarante ans, juste quinze ans de trop. Fritz m'assura qu'à Paris on n'y regardait pas de si près, et que, du moment qu'il s'agissait de ravi-

tailler la ville, on s'inquiéterait peu de savoir si j'étais trop bien conservé pour mon âge. — Le difficile est de franchir les avant-postes, ajouta-t-il. Heureusement l'espace est vaste, je connais les détours, et nous sommes aussi patiens qu'habiles... En avant!

Nous gagnâmes en peu de temps les avancées françaises; là, sans le secours de Fritz, j'aurais péri mille fois. Nous restâmes d'abord plusieurs heures étendus, sans parler, la face contre terre, dans un fossé, rampant avec précaution et faisant cent pas en une heure, car il y avait tout près de là un poste ennemi. J'eus le temps, pendant cette première étape à plat ventre, de réfléchir aux inconvéniens de l'aventure; cependant il me fut impossible de concevoir le moindre regret de m'y être engagé. Quelques périls que je dusse courir, pour rien au monde je n'aurais voulu reculer. Je pensais avec une sorte d'orgueil à la jalousie des camarades quand ils apprendraient mon histoire; pas un d'eux n'eût hésité à prendre ma place, si elle leur eût été offerte.

Tu ne sais pas, ma Dorothée, ce que c'est que Paris pour de pauvres diables qui depuis plusieurs mois vivent exposés au froid, à la pluie, à la mort, privés de tout plaisir, séchant d'ennui, tandis que s'étale sous leurs yeux la ville des délices inconnues, la ville des voluptueuses légendes. C'est alors que l'esprit court fiévreux, dans le dédale de ces rues qui s'entrelacent et se croisent, à la poursuite de mille chimères... Par une étrange fatalité, les anathèmes tant de fois lancés contre l'impure Babylone deviennent comme des aiguillons brûlans, comme des flèches d'or qui harcèlent nos cerveaux surexcités par la fatigue et le péril. Et pourtant ne crains rien, ma bien-aimée, le cœur d'Hermann est à l'abri de ces sortiléges; il est revêtu d'une invincible armure : ton amour le protége!

A force de ramper, nous arrivâmes à une déclivité de terrain qui nous mit à l'abri; nous pûmes nous redresser et respirer librement. Mes beaux habits avaient malheureusement subi quelques avaries; je les réparai de mon mieux. Le terrain qui s'étendait entre nous et les remparts était couvert de gens qui fouillaient le sol pour y recueillir des pommes de terre; nous nous mêlâmes à eux, et ce fut avec un groupe de ces gens que nous entrâmes dans Paris, armés chacun d'un paquet de légumes. La foule de ceux qui rentraient avec nous était si grande qu'à peine on regarda nos papiers.

Ce ne fut pas sans un frisson que je franchis le seuil de l'immense forteresse et que je vis ces travaux de défense, contre lesquels viendraient se briser tous nos efforts, si nous devions jamais tenter l'assaut. Que te dirai-je de Paris? J'ai marché plusieurs heures à travers ces rues, ces boulevards, dont les dimensions témoignent du gigantesque orgueil de ce peuple. En parcourant les

Champs-Élysées, je rougissais de notre pauvre allée des Tilleuls, qui me paraissait si belle autrefois. Et Tempelhof, et Lustgarten, et la place de Potsdam, et tout ce qui me semblait à Berlin le dernier mot de la magnificence et de l'art, Paris n'en voudrait pas pour ses faubourgs... Voilà la vérité. J'étais littéralement outré de cette ostentation, de cette insolence dans le luxe. C'est sa richesse exagérée qui donne à ce peuple tant de vanité et de suffisance. Que lui resterait-il de son orgueil, si tous ces monumens somptueux, ces trésors de l'art allaient être anéantis? Qui sait ce qui peut arriver? La guerre a des nécessités terribles.

— Détruire Paris, répondit Fritz, à qui j'exprimais ces sentimens en toute liberté, ce serait nous vouer, ce serait vouer l'Allemagne entière à un opprobre immortel... Non, non, ce n'est point ainsi qu'il faut s'y prendre.

Je vis qu'il avait une idée. Comme je le pressais : — Chut! dit-il, on ne nous aime guère ici, et l'on n'est pas tendre pour ceux que l'on soupçonne d'espionnage. Veille donc sur toi, ne gesticule pas avec cet air frénétique, veille surtout sur ta langue et ton diable d'accent. Je te préviens que, si tu te fais prendre, je t'abandonne... La Prusse avant tout!

Nous longions le quai de la Seine, presque en face du jardin des Tuileries, sur la rive gauche, lorsque Fritz se détourna tout à coup en se penchant sur le parapet au moment où passait près de nous une femme vêtue de noir, dont la taille svelte et la démarche légère révélaient la jeunesse. — Tu connais cette dame? lui dis-je. — Oui, c'est la très jeune veuve d'un financier fort riche et la cousine très aimée d'un diplomate fort pauvre. — Tout va bien alors! — Pas si bien, car la fortune du financier doit, par clause spéciale, s'envoler tout entière le jour des secondes noces... Je te laisse à penser si la famille de la dame fait bonne garde autour de ses millions.

— Pourquoi t'es-tu détourné? Tu craignais d'être reconnu.

— Justement; elle a dû me voir plus d'une fois auprès de son cousin, chez qui j'ai rempli des fonctions aussi intimes qu'instructives, aussi humbles qu'intéressantes, du temps qu'il était attaché à l'ambassade de France à Vienne... Où peut-elle aller à cette heure, si bien enveloppée dans ses voiles et de ce pas rapide?

Elle avait passé le Pont-Royal, puis, inclinant à gauche, elle se dirigea sans hésiter vers le jardin réservé des Tuileries, dont la grille était ouverte. — Ou je me trompe fort, ou la belle est attendue, dit Fritz en riant.

Il finissait à peine quand un grand jeune homme vêtu de l'uniforme de l'état-major de la garde nationale s'avança vers elle et lui

offrit le bras. Un épais brouillard étendait ce jour-là sur Paris ses nuages floconneux et livides; nous en profitâmes pour nous glisser inaperçus dans le jardin, où nous nous jetâmes derrière un massif. — J'ai mes raisons, me dit Fritz, pour assister à l'entrevue de ce beau couple. Maurice d'Étreval a des relations; il est actif, entreprenant, et d'ordinaire bien renseigné. Ce serait le diable s'il ne nous donnait pas entre deux soupirs quelques bons avis; rien d'indiscret comme un amoureux!

Les deux jeunes gens, après quelques regards furtifs autour d'eux, se persuadèrent sans doute qu'ils étaient seuls; ils s'arrêtèrent à peu de distance, et le capitaine, prenant les doigts de sa cousine, les porta à ses lèvres. — Vous avez désiré me voir, dit celle-ci; ce n'est pas un adieu, j'espère!

— Peut-être...

— On va donc se battre?

— Pas encore; c'est d'une mission secrète qu'il s'agit.

— Cela m'effraie plus encore qu'une bataille... Vous ne partirez pas seul?

— Non, Valentine, j'accompagnerai un ami, un savant, qui doit essayer un nouveau système de correspondance entre nous et la province. C'est une invention admirable qui laisse bien en arrière les pigeons, le câble sous-fluvial et les signaux électriques, que l'ennemi intercepte ou que le brouillard dérobe. Malheureusement de mesquines rivalités, l'inertie, l'indécision du pouvoir, entassent obstacles sur obstacles, et retardent notre départ.

— Ce système nouveau, vous le connaissez, Maurice?

Fritz me poussa du coude; je suis bien sûr qu'il calculait déjà ce que lui rapporterait cette découverte importante.

— Je le connais, oui sans doute; mais ceci, chère enfant, c'est un grand secret.

— Et si je vous le demandais, pourtant?

Le jeune homme hésita; Fritz et moi, nous respirions à peine.

— Si vous me le demandiez?.. Je vous en dirais un autre, Valentine, un autre qui brûle mes lèvres et mon cœur.

— Le diable les emporte, s'écria Fritz si haut qu'il faillit nous faire découvrir, les voilà qui perdent la piste...

La jolie Valentine semblait rêveuse; je voyais sa silhouette élégante flotter dans la lourde vapeur jaunâtre qui rampait sur le sol; à travers les branches dénudées du buisson, je distinguais l'éclat pâle de son visage dans le sombre encadrement de son voile noir...

— Eh bien! vous vous taisez, Maurice, reprit-elle timidement. — N'avez-vous plus rien à me dire?

— Hélas! non, — rien absolument, répondit-il d'un air décou-

ragé; si vous n'avez pas deviné déjà ce que je voulais vous dire, à quoi bon vous l'apprendre?

La voix de la jeune femme tremblait un peu quand elle reprit avec un rire affecté : — Savez-vous, Maurice, que ceci ressemble au prélude d'une déclaration?.. Vous avez donc rompu avec la princesse?..

Il me fut impossible d'entendre le nom de cette princesse.

— Vous aurait-elle signifié votre congé? Aurait-elle licencié sa fidèle milice? Seriez-vous mis au cadre de réserve? Et pourquoi, grand Dieu?

L'animation de sa cousine amusait le capitaine. — Bon! dit-il, on se lasse de tout!

— Même d'aimer?

— Chère enfant, il n'était point là question d'amour! La princesse est femme d'esprit, elle ne demande rien d'impossible... On cherche à lui plaire, parce que la mode est de lui plaire. Vous ne savez pas ce que c'est que l'instinct de l'imitation! Panurge lui-même ne s'en est pas douté.

Je ne sais ce que répondit Valentine, car un roulement de tambour couvrit sa voix; on fermait le jardin. A dire vrai, j'emportais de notre guet-apens un certain malaise de conscience. Quand on n'y est pas habitué, ce procédé d'investigations ne laisse pas de causer à l'imagination quelque vive répugnance. — De quoi te troubles-tu? s'écria Fritz avec son large rire. Est-ce notre faute si ces étourneaux font l'amour en plein vent? Entre ennemis, tout est de bonne guerre!.. Nous avions d'ailleurs assez sotte figure dans notre bosquet déplumé par ce brouillard glacé! Que le ciel confonde les amoureux et cette rage de parler pour ne rien dire!

Je pensais à toi, ma chère Dorothée, en quittant le jardin. Ce rendez-vous m'en avait rappelé d'autres, et combien différens! Que nos instans étaient mieux remplis! Combien nos discours et nos silences même étaient plus éloquens que ce frivole babillage parisien, où l'esprit a plus de part que le cœur! Fi donc! ce n'est point ainsi que l'on aime à Berlin! Et je m'indigne des sarcasmes dont Fritz vous accable, vous autres jeunes filles d'Allemagne. — Les Allemandes, dit-il, ont été créées pour remplir sur la scène du monde les rôles de grande utilité. Encore le plus souvent jouent-elles mal leur rôle.

Nous avons dîné à la *Taverne anglaise*, où la chère était médiocre, car la disette sévit déjà dans la ville assiégée; s'il plaît à Dieu, les privations deviendront cruelles sous peu de temps. Les vins sont encore abondans et exquis; je suis sorti un peu étourdi, et pour terminer la soirée nous avons couru les cafés. Je ne sais trop comment j'ai regagné avec Fritz son domicile; mais je sais que le

lendemain je rentrais sans accident dans nos positions, où mes camarades ne tarissent pas de questions sur la ville merveilleuse. Beaucoup donneraient leur meilleure part de butin pour pouvoir tenter pareille aventure.

DOROTHÉE A HERMANN.

25 novembre.

Ta dernière lettre ne m'a pas réjouie, mon cher Hermann; je n'aime pas ces promenades dans Paris, et je crains que tu ne conserves le désir d'y retourner. Défie-toi des Français, défie-toi surtout des femmes de ce pays. Je ne crois pas qu'il y ait sous le ciel une plus damnable incarnation de Satan. Ce sont des créatures méprisables avec leurs visages peints et leurs chevelures d'emprunt. J'ai ouï dire que les hommes adorent ces idoles fardées, qu'ils se laissent séduire par leurs grâces apprises, par l'amusement d'une conversation effrontée, par la savante corruption de leur esprit. Pour l'amour du ciel, évite ces dangereuses sirènes; elles sont capables de tous les crimes... Songe que ma vie est liée à ta vie, mon cœur à ton cœur. Je redouterais pour toi la mort moins encore que l'impur contact des filles de Babylone; mais de quoi vais-je me troubler? Ne sais-je pas bien tout ce que ton âme a de candeur, tout ce que ta tendresse a de sincérité et de profondeur?.. La mâle vertu de mon Hermann ne saurait se laisser prendre à des piéges si grossiers.

Je joins à cette lettre un vêtement de flanelle que j'ai cousu de mes mains et quelques cigares que t'envoie l'oncle Gaspard. N'oublie pas ceux qui t'aiment; je prie Dieu pour toi... Et de grâce surtout ne retourne pas à Paris.

HERMANN A DOROTHÉE.

Saint-Cloud, 27 novembre.

Je trouve ta lettre au retour d'une nouvelle excursion dans Paris, qui cette fois a failli me coûter cher. Rassure-toi pourtant, je reviens sain et sauf, et serai plus prudent à l'avenir... Notre promenade avait commencé hier sous les plus heureux auspices; nous étions entrés presque sans difficultés à Paris, et nous avions employé notre journée à visiter par un beau soleil d'hiver quelques points stratégiquement intéressans de la ville. Le soir, Fritz se rendait à une réunion publique, il me proposa de l'y accompagner.

La salle où se tenait ce club était une grande pièce consacrée en d'autres temps à des bals publics. Des quinquets fumeux et rares n'y répandaient qu'une insuffisante clarté; il y avait là une foule grouillante et tapageuse uniformément coiffée de képis; tout cela

ondulait comme une houle au milieu du bruit assourdissant des conversations, des querelles entremêlées de cris et de cyniques boutades. Quelques femmes se trouvaient confondues dans cette tourbe humaine, et leurs voix aiguës se mêlaient au tapage. Une vapeur nauséabonde flottait au-dessus de cette masse d'êtres entassés, agitée par une sorte de mouvement perpétuel, de trépidation sur place, par quelque chose comme un flux et un reflux; cela ressemblait à une tempête dans un égout.

Je m'aperçus que Fritz avait plus d'une connaissance dans ce vilain monde, car je le vis échanger des sourires, des poignées de main et des signes d'intelligence.

La séance fut ouverte par trois formidables coups de bâton assénés par le président sur l'estrade de planches élevée à l'extrémité de la salle; l'estrade faillit en être renversée, et les gens qui composaient le bureau en changèrent de couleur.

La parole fut donnée à un citoyen prodigieusement barbu, qui fit irruption à la tribune : ses yeux brillaient sous ses noirs sourcils comme une lanterne dans un buisson. — Citoyens, s'écria-t-il d'une voix creuse, depuis la défaite des bons patriotes au 31 octobre, l'infâme réaction relève la tête.— Il s'étendit longuement sur les misères du peuple, persécuté par ceux qui se disaient ses amis; il se plaignit de ce que cette fois encore la révolution faite par le peuple n'avait profité qu'à des traîtres. Il dénonça ces vils transfuges qui, parvenus au pouvoir, ne se faisaient pas faute de mitrailler les frères et amis, et appela sur eux les foudres de la justice populaire. Pendant ce discours, interrompu souvent par des applaudissemens, des hurrahs et des trépignemens frénétiques, il trouva le temps de vouer à l'exécration immortelle de l'avenir les gouvernemens passés et présens de la France. Il termina en protestant contre la guerre. — Envoyons, dit-il, aux avant-postes les prêtres et les bourgeois, et réservons-nous pour la république. — Tel fut son dernier mot, accueilli par le délire enthousiaste de l'assemblée et par les cris répétés de *vive la république! vive la commune!* Quelques sifflets et quelques cris isolés de *vive la France* furent étouffés sous les huées et le tumulte.

Cependant un jeune homme de grande taille et de mine énergique se présenta sur l'estrade. — On parle du peuple, s'écria-t-il d'une voix retentissante, des droits, de la volonté, de la justice du peuple! Qu'est-ce que c'est que ça, *le peuple?* Où le prenez-vous? De quoi se compose-t-il? Qui vous a permis de parler en son nom? Est-ce vous qui êtes le peuple? Et de quel droit prétendez-vous faire la loi à la France? Qui êtes-vous pour réclamer la suprématie? Êtes-vous le nombre? — Non, car les paysans, que vous méprisez, sont plus nombreux que vous. — Êtes-vous l'intelligence? — Rien ne le

prouve, ni vos creuses déclamations, ni votre crédulité puérile, ni vos forfanteries. — A chaque parole de l'orateur, de violens murmures et des protestations indignées s'élevaient de tous les coins de la salle sans parvenir à l'interrompre; sa voix s'élevait progressivement et dominait le tumulte; on eût dit le dialogue de la tempête et de l'ouragan. — Avez-vous plus d'instruction, s'écriait-il d'une voix tonnante, plus de science? — Non; les prêtres et les bourgeois sont plus savans que vous. — Avez-vous plus de moralité, plus de vertus que nous? — Non; si gangrenée que puisse être notre vieille société française, nulle part le vice ne fleurit plus effronté que dans vos rangs, où la débauche fait rage, où s'étalent l'ivrognerie et l'adultère. — Êtes-vous du moins le dévoûment? — Non, mille fois non; car, tandis que nobles et bourgeois marchent à l'ennemi avec la sombre ardeur du désespoir, tandis que les paysans donnent sans murmurer leurs fils pour défendre la patrie, vous vous réservez prudemment pour la république. — Parlez-vous au nom de la misère? — Non encore, car vous peuplez les théâtres, les bals publics et les cabarets; vous trouvez de l'argent pour vos vices, quand vos familles meurent de faim. Arrière donc! la vraie misère n'est pas avec vous. — Mais, qui êtes-vous donc, vous qui voulez être nos maîtres? Eh bien! vous êtes la convoitise, la haine et l'envie, vous êtes l'esprit du mal déchaîné, *la sainte canaille* enfin! — Ce ne fut pas un cri, ce fut un hurlement, puis un assaut furieux, suivi d'un effroyable craquement; le bureau fut renversé, et dans un nuage de poussière on entrevit une mêlée confuse de têtes irritées, de bras menaçans. Puis un courant d'air froid pénétra dans la salle, une porte s'ouvrit et se referma.

Le calme rétabli, un nouveau venu parut à la tribune; les conclusions de son discours, tout opposées à celles du premier orateur, eurent un égal succès; loin de se désintéresser de la guerre, il fit contre la Prusse une diatribe passionnée, un appel énergique à la haine et à la vengeance. Pendant cette harangue, soulignée par les applaudissemens joyeux et la chaleureuse émotion de l'auditoire, j'étais fort mal à l'aise; la sueur ruisselait à grosses gouttes sur mon front, et mes doigts crispés déchiquetaient pièce à pièce les poches de mon paletot neuf. Fritz, que je regardais à la dérobée, riait au contraire, et semblait parfaitement satisfait; mais au fond de ses yeux il y avait quelque chose de froid et d'étincelant comme le reflet d'une lame d'acier.

Cependant l'orateur se complaisait dans son succès. — Si l'on n'y prend garde, s'écria-t-il, les Allemands avec leurs Gretchen finiront par envahir le monde; c'est une race de rongeurs métaphysiques qui se répand en bataillons serrés sur la surface du globe. Partout où il y a un champ à cultiver, une forêt à défricher, une in-

dustrie à exploiter, vous voyez venir l'Allemand famélique avec sa longue et docte compagne. Il s'acclimate, s'installe, s'incruste dans le sol; il devient l'hôte du logis, l'ami de la maison et bientôt le propriétaire du lieu. Je vous le dis en vérité, l'Allemand aura bientôt infesté l'univers de sa ponte démesurée... — Horrible! horrible! dis-je à demi-voix à Fritz; ces Français ne respectent rien.

J'avais à peine prononcé ces mots, échappés à mon indignation, que je sentis un mouvement autour de moi; il se fit un de ces frémissemens précurseurs de l'orage. En un instant je fus saisi, lancé à droite et à gauche. Au milieu de ce désordre, de cette inexprimable confusion, j'entendis une voix claire et stridente comme la trompette de l'archange qui criait : — A bas l'espion! mort à l'espion! — Mes yeux se tournèrent vers le point d'où partait la voix accusatrice; ils s'arrêtèrent sur une femme debout sur l'un des bancs faisant estrade le long du mur. Elle semblait ainsi d'une taille gigantesque; son visage, que je vois toujours, avait cette pâleur spectrale de la porcelaine que donnent certains fards, des masses épaisses de cheveux d'un rouge sombre inondaient sa tête et ses épaules de leurs boucles et de leurs torsades. Son bras étendu me désignait par un geste implacable. D'un coup d'œil éperdu, je cherchai Fritz autour de moi; il avait disparu. Je regardais la femme qui m'avait dénoncé comme si ses yeux attiraient les miens par une fascination magnétique. Dans ma mortelle angoisse, je trouvai le temps encore de la voir, de détailler son visage; elle me parut belle : telles devaient apparaître dans les forêts de la Gaule les farouches prêtresses de Teutatès ou les filles des druides.

Cependant la foule était si compacte que j'étais en quelque sorte porté par le flot; je ne sais quel choc imprévu me fit trébucher, je tombai sous les pieds de la multitude presque étouffé, écrasé à demi. Je perdis un instant connaissance. On me releva tout ensanglanté, car je m'étais ouvert le front en tombant, et, la fureur de la foule s'irritant par la vue du sang, les brutalités augmentèrent; je crus ma dernière heure venue. Dorothée, mon âme déjà t'adressait le suprême adieu, quand une voix se fit entendre. — Ne le maltraitez pas, disait-elle avec ce timbre clair et métallique que je reconnus aussitôt; qu'on le fusille, s'il le mérite, mais ne lui faites pas de mal. — Ce cri de pitié, cette voix qui seule parlait pour moi dans cette détresse affreuse, ébranlèrent tellement mes nerfs que je sentis les larmes monter à mes yeux : peu s'en fallut que je n'éclatasse en sanglots.

Je fus arraché à cet attendrissement par l'arrivée d'un personnage qui allait jouer un rôle décisif dans la fin de cette aventure C'était un officier que le bruit et l'agitation populaire avaient attiré là; il donna l'ordre que je lui fusse amené. Malgré mon trouble, je

le reconnus aussitôt; c'était le capitaine Maurice d'Étreval, celui-là même dont nous avions quelques jours plus tôt surpris le tendre rendez-vous. Il me sembla qu'à sa vue un rayon d'espérance tombait du ciel dans mon âme, et je repris courage lorsque je l'entendis déclarer d'un ton ferme que j'étais son prisonnier, que je serais jugé par une cour martiale, et qu'en attendant il répondait de moi sur sa tête. Malgré quelques murmures et de sourdes protestations, il fit avancer une voiture, s'y installa à mes côtés et donna l'ordre au cocher de nous conduire *à la place*. Un garde national désigné par la foule monta sur le siége près du cocher. Certes j'étais loin d'être sauvé. A ce moment même, je l'avoue, il me semblait impossible d'échapper à la mort; j'éprouvai toutefois une sensation presque joyeuse quand je me trouvai assis dans cette voiture, et que l'allure rapide du cheval eut mis un intervalle entre le courroux populaire et moi. La mort qui m'attendait me semblait presque douce et consolante à côté de celle que j'avais entrevue.

Mon compagnon me laissa le temps de me remettre de mon trouble, et m'aida même à essuyer le sang qui m'aveuglait.

— Vous êtes Prussien? me dit-il ensuite d'une voix brève.

— Je suis de Berlin, répondis-je sans hésiter, un sûr instinct me conseillant de gagner sa confiance par une habile sincérité.

— Vous êtes officier?

— Soldat de la landwehr.

— Qu'êtes-vous venu faire à Paris?

— Voir la ville, voilà tout.

— C'est peu vraisemblable; personne ne saurait accepter une pareille excuse.

— Je ne veux pas vous tromper, capitaine, dis-je de l'air de la plus candide franchise; un intérêt plus puissant que la curiosité m'attirait en effet. J'ai voulu revoir ici une personne que j'aime plus que la vie... J'ai risqué pour elle ma tête, je ne le regrette pas. — Vous avez aimé peut-être, capitaine?.. Vous me comprendrez, vous comprendrez la folie d'un pauvre soldat dont le cœur s'exalte là-bas, dans ces bois où nuit et jour la mort plane et peut frapper à toute heure; vous comprendrez ce désir insensé de revoir une dernière fois un visage adoré, d'échanger une fois encore un adieu!

Je ne sais comment il se fit qu'en prononçant ces mots ma voix trembla, et qu'une grosse larme roula lentement sur ma moustache. Les émotions de la soirée avaient ébranlé mes nerfs sans doute, et la conviction que je défendais ma vie ajoutait à mes paroles un chaleureux accent de persuasion.

— Si je pouvais vous croire! dit le capitaine d'un air de regret. Donnez-moi quelque preuve; cette femme, qui est-elle? où demeure-t-elle?

Je pâlis à cette question précise, mais mon sang-froid ne m'abandonna pas.

— Capitaine, m'écriai-je avec le ton d'une dignité triste, vous êtes Français et vous demandez le nom d'une femme!.. Que vous importe? Je ne songe point à sauver ma vie; un soldat est toujours prêt à en faire le sacrifice.

Je me croisai les bras et m'enfonçai dans le coin de la voiture avec l'apparence résolue et calme d'un homme qui vient de faire son testament, qui se trouve en règle avec Dieu et le monde. J'étais loin d'être tranquille pourtant au fond du cœur; je calculais que la voiture roulait rapidement, et que chaque minute en s'envolant m'arrachait une chance de vie.

Mon compagnon semblait soucieux et me regardait à la dérobée; je crus sentir que son observation m'était favorable. — Vous avez d'honnêtes figures en Allemagne, dit-il en souriant, ce qui fait qu'on se trompe souvent sur votre compte. Nous nous sommes en effet lourdement mépris en France, et vous avez dû bien rire de notre naïveté. Moi, je n'en rougis pas, car je ne déteste pas les dupes!

J'étais résolu à tenter quelque effort pour me sauver. — J'ai une mère là-bas et un vieux père, lui dis-je; aurez-vous la générosité, monsieur, quand cette triste guerre sera finie, d'écrire aux deux pauvres vieillards?.. Vous leur direz que leur fils unique est mort victime d'une funeste méprise, et vous les consolerez, s'il se peut.

— Je leur écrirai; n'avez-vous rien de plus à me demander? Cette jeune femme,... votre amie...

— Qu'elle ignore tout! m'écriai-je. Je la quittais tout à l'heure si heureuse, si confiante! Qu'elle ne sache jamais ce que m'a coûté la joie de la revoir, et que le ciel épargne à celle que vous aimez l'horreur d'une pareille séparation!

Le capitaine était attendri. — Je voudrais pouvoir vous sauver, reprit-il d'une voix altérée; malheureusement c'est impossible!.. J'ai répondu de vous sur ma tête, et le garde national qui est là ne serait point homme à me faire crédit.

Il baissa la glace, et mit la tête à la portière pour cacher son trouble sans doute; il continua de regarder ainsi au dehors avec tant d'attention et de persistance qu'à la fin j'en ressentis un battement de cœur. Nous arrivions justement à un carrefour où, le lourd défilé de quelques fourgons d'artillerie embarrassant la voie, le cocher dut ralentir l'allure de ses chevaux. Le capitaine, se penchant alors tout à fait en dehors, se mit à l'interpeller vivement, et engagea une discussion sur la direction qu'il avait prise. Je profitai de l'incident, j'ouvris lestement la portière du côté opposé et mis un pied sur le trottoir; cela se fit d'autant plus facilement que le bruit retentissant des fourgons empêchait de rien entendre. Je n'hésitai

pas, et, m'élançant hors de la voiture, je m'enfonçai vivement dans une petite rue étroite et mal éclairée où je me dissimulai de mon mieux dans l'ombre des maisons.

Je ne tardai pas à entendre s'élever derrière moi une sourde rumeur, et des voix confuses qui criaient : Arrêtez! arrêtez!.. J'eus le courage de garder encore devant quelques rares passans une allure indifférente; mais bientôt je ne fus plus maître de moi, ma volonté et ma raison cédèrent à la fois à la peur insensée qui m'emporta tout à coup dans une fuite furieuse.

Je tombai une première fois; je me relevai aussitôt et repris ma course. Je tombai de nouveau, et cette fois je restai étendu sur le sol.

La nuit allait finir; les becs de gaz agonisaient quand un passant attardé parvint, après de longs efforts, à me remettre sur mes jambes. Mes idées étaient confuses, mes sens comme paralysés; il crut que j'étais ivre et s'offrit à me reconduire. Ce ne fut pas sans peine que je retrouvai dans ma cervelle le nom et l'adresse de Fritz. Nous n'étions pas fort éloignés de sa demeure heureusement.

Ce pauvre Fritz était sur pied lorsque je me présentai à sa porte; l'inquiétude et le chagrin l'avaient empêché de dormir. Il faillit me prendre pour un spectre quand il m'aperçut tout pâle, contusionné et sanglant, appuyé contre le chambranle de la porte. Sa joie fut grande quand il me reconnut. — Je te croyais perdu, s'écria-t-il en m'embrassant avec transport, et, bien que ce fût ta faute, je ne pouvais pas m'empêcher de penser que c'était aussi un peu la mienne.

— Je craignais qu'il ne te fût arrivé malheur, lui dis-je; qu'es-tu donc devenu? Comment t'es-tu sauvé de cet enfer?

— De la façon la plus simple; je t'ai mis le premier la main au collet, et j'ai crié plus fort que les autres : C'est un Prussien; arrêtez-le!

— Grand merci de ton zèle, m'écriai-je avec aigreur.

— Réfléchis donc, reprit-il en me frappant amicalement sur l'épaule; j'avais sur moi des papiers compromettans qu'il fallait sauver à tout prix. D'ailleurs je t'avais prévenu.

Il me fit asseoir près du feu, et, débouchant un flacon de vin de Champagne, il m'en versa plusieurs rasades qui produisirent un effet merveilleux. Je lui racontai toute l'aventure, et la nuit s'acheva plus gaîment qu'elle n'avait commencé. Fritz riait de bon cœur de la générosité de Maurice d'Étreval; il ne tarissait pas d'épigrammes. — Voilà ce qu'on appelle la discipline en France, disait-il en se frottant les mains, une affaire d'inspiration et de sentiment! Chacun se fait juge et agit selon ses lumières ou son cœur; le sentiment individuel l'emporte, et le pays devient ce qu'il peut. On est humain, on est magnanime, et l'on est battu!

Nous trinquâmes de si grand cœur que le flacon y passa, et non pas tout seul; cette jolie liqueur, gaie et légère, limpide et blonde, eut bientôt dissipé le souvenir de ma cruelle soirée, ou plutôt elle l'encadra dans une sorte de nimbe lumineux, pareil à cette vapeur dorée qui plane le soir sur nos plaines sablonneuses pendant l'été.

DOROTHÉE A HERMANN.

Il arrive ici de terribles nouvelles; on dit que vous vous êtes battus sous Paris pendant trois jours. Le sang allemand a coulé par flots. Le chiffre des victimes est si grand que personne n'ose le dire. Et je n'ai pas de nouvelles de toi. O Dieu! les larmes m'aveuglent, et la plume tremble dans mes doigts.

On assure que l'ennemi a été refoulé dans ses murs, que nous avons triomphé à Champigny comme ailleurs, mais à quel prix! Et que m'importe cette victoire sanglante, si mon bien-aimé n'est plus!

Les plus funestes pressentimens m'assiégent; ton chien a hurlé toute la nuit; sa voix lamentable pleurait dans les ténèbres, et moi, frissonnante, éperdue, le visage baigné de larmes, je criais vers Dieu dans mon angoisse, et je t'appelais en te tendant les bras... Oh! réponds-moi. Un mot, un seul, qui me prouve que tu vis encore! Hâte-toi, ou je meurs.

HERMANN A DOROTHÉE.

Sous Paris, 24 décembre.

En vérité, ma chère Dorothée, tu ne te modères pas assez; la femme d'un soldat doit avoir l'âme plus ferme et ne pas s'abandonner au désespoir parce qu'un chien a hurlé la nuit, parce qu'il y a sous la voûte des cieux deux armées en présence qui échangent des horions et se font le plus de mal qu'elles peuvent. Ne dirait-on pas que tous les boulets de France sont à mon adresse, que les chassepots ont pour mission spéciale de mettre en joue le fantassin Hermann Schlick? C'est vraiment un enfantillage, ta lettre n'est qu'un sanglot de la première ligne à la dernière. Certes je n'ai rien de plus précieux au monde que ta tendresse, et je bénis Dieu qui m'a fait don d'un cœur tel que le tien; mais, si tu n'y prends garde, ton amour deviendra un cantique de Jérémie... Ta précédente lettre avait déjà des airs d'homélie : du moins était-elle escortée d'excellens cigares et d'une houppelande de flanelle que lui servaient de passeport.

Je t'en prie, renonce à toutes tes exagérations; je n'aime guère les conseils et encore moins les larmes. — Ta tirade contre les femmes de Paris est vraiment bouffonne; tu te figures sans doute

qu'il n'y a que des courtisanes ici? Comme si nous n'en avions pas à Berlin!.. Contente-toi de m'aimer de tout ton cœur sans t'inquiéter si fort de ce que je fais...

C'est aujourd'hui la nuit de Noël; j'ai attendu pour te répondre que toute la famille fût réunie, afin de me joindre à vous pour célébrer la fête... Dis à chacun ce que tu imagineras de plus convenable pour la circonstance, les nécessités du service me réclament; mais tu connais mes pensées comme les tiennes.

Je t'envoie une bague d'émeraude pour ton cadeau de Noël; j'espère qu'elle te plaira, car elle est, je crois, d'un grand prix... C'est encore un fruit de la guerre.

Le froid est terrible ici, et le canon fait rage au nord-est de Paris. Peut-être s'est-on battu de ce côté; mais ne t'inquiète pas pour moi, je vais célébrer la Noël à Paris; Fritz est là qui m'attend.

Adieu! Je vis et je t'aime; n'est-ce pas assez pour sécher tes larmes?

DOROTHÉE A VIRGINIE FLOCK.

18 janvier.

Il faut que je te confie mes peines, qui sont grandes; dans ma tristesse, c'est vers toi que je me tourne. N'avez-vous pas été, ton frère et toi, les compagnons de mon enfance, les amis de mon adolescence? Quels qu'aient été nos dissentimens au début de la guerre, ils ne peuvent briser des liens si étroits, une affection aussi ancienne que la nôtre. C'est donc à toi que je veux ouvrir mon triste cœur... Depuis près d'un mois, je n'ai pas de nouvelles d'Hermann; c'est-à-dire que, depuis ce temps, il ne m'a pas écrit, car j'apprends par des lettres étrangères qu'il est en bonne santé, frais, dispos et gai. Comment expliquer son silence, sinon par l'ingratitude et l'oubli? Je sais qu'il va souvent à Paris; qui peut l'y attirer ainsi? Quels déplorables plaisirs trouve-t-il dans cette ville maudite? — Je crains de le savoir; sa dernière lettre, que j'ai reçue vers Noël, est un modèle de dureté et d'injustice; jamais amant écrivit-il à sa fiancée en un tel langage? C'est à peine s'il ne tourne pas en dérision mon amour, qu'il rebute par son indifférence et ses railleries... Je t'envoie du reste toute notre correspondance; tu jugeras de ses torts et des miens. Prie ton frère d'écrire à Hermann; qu'il tâche de savoir ce qui s'est passé dans son cœur. Je pleure nuit et jour; tout mon bonheur s'est écroulé en quelques semaines, je ne vois plus que cendres et que ruines autour de moi. La résistance de Paris tient du prodige : elle me désespère. En Allemagne, l'exaspération est au comble; des milliers de voix suppliantes s'élèvent vers le roi demandant à grands cris l'écrasement de Paris.

Le bombardement, il est vrai, est déjà commencé, mais nous crai-

gnons qu'on n'ait encore trop de ménagemens... On s'est décidé si tard à user de rigueur. Il est temps que le roi écoute enfin les gémissemens de ses fidèles sujets; l'Allemagne est lasse de souffrir.

HERMANN A DOROTHÉE.

Garches, 21 janvier.

Encore une bataille entre Garches et Montretout, la dernière sans doute. Cette bataille pèsera sur mon souvenir plus lourdement que toutes les autres... Que ne puis-je retourner en arrière, plonger dans le gouffre du passé, en arracher l'heure à peine engloutie, faire revivre ce qui n'est plus! Hélas! comme Macbeth voyait sur sa main le sang de l'hôte assassiné, ainsi je vois la tache rouge sous mes pas. Ah! Dorothée, il est dur de laisser périr celui qui vous a sauvé la vie, et de ne pouvoir crier : — Ne va pas là, malheureux, c'est un piége! — J'ai vu en ce jour maudit le capitaine Maurice d'Étreval courir à la mort, et je n'ai pu l'arrêter. La nuit tombait; j'avais été détaché en vedette avec Pierre Auffrich et le sergent Jacob; nous regagnions nos lignes quand un groupe de cavaliers déboucha brusquement tout près de nous.

— Le corps du général de Bellemare? demanda l'officier, qui dans l'ombre nous prit pour des amis.

— A droite, répondit hardiment Jacob.

Le capitaine hésita. — Êtes-vous sûr? dit-il en se tournant vers moi, comme pour me prendre à témoin.

J'avais frémi au son de sa voix, je l'avais reconnu; je ne pus supporter son regard, et, tremblant, atterré, je laissai tomber ma tête sur ma poitrine; il prit ce geste pour un assentiment, car, sans attendre, il s'élança à toute bride dans la direction indiquée; l'escorte s'ébranla sous ses pas, et la terre retentit sous le galop des chevaux.

— En voilà un dont les dépêches n'arriveront pas à destination, s'écria Jacob en riant. Maintenant il faut déguerpir, nous autres, et lestement.

Je ne pouvais me soutenir. Pourquoi la fatalité avait-elle jeté sur ma voie celui-là seul que j'aurais voulu épargner? Pourquoi la rude, la cruelle, l'implacable discipline avait-elle fermé mes lèvres? J'avais craint de perdre mes deux compagnons, et maintenant j'avais le cœur déchiré de remords; l'oreille tendue, la respiration haletante, j'écoutais le galop des chevaux qui s'enfonçaient dans le chemin creux, et dont le bruit allait en s'affaiblissant.

Une soudaine décharge de mousqueterie me fit dresser les cheveux sur la tête. Je roulai à terre comme foudroyé. La fusillade continuait sur la droite; je pouvais distinguer les feux nourris de nos fusils Dreyse, et les répliques de plus en plus faibles des mousque-

tons français; bientôt ils se turent, il n'y avait plus de combattans.

— Allons! voilà qui est fini, s'écria Jacob; viendras-tu maintenant? Que la peste étouffe le poltron!

— Il m'avait sauvé la vie, murmurai-je d'une voix étranglée, et je l'ai laissé massacrer... Je voudrais n'être jamais né!

Je ne dormis guère ce soir-là. Le pauvre Maurice d'Étreval m'assiégea dans ma tente, où je vis toute la nuit défiler des spectres. Vainement je m'efforçai de me justifier. Durant cette longue insomnie, agitée de sinistres visions, je passai du remords à l'apologie, sans trouver le repos, aussi incapable de me condamner que de m'absoudre. Il n'est pas bon de se trouver aux prises avec de telles pensées, et je saluai avec reconnaissance le lever du jour, qui vint mettre en fuite les fantômes.

Une triste besogne nous attendait au réveil. Les Français firent demander leurs blessés, peu nombreux d'ailleurs, et leurs morts. Que de visages amis j'aperçus ce matin-là couchés sur la terre dure, blêmes et rigides sous le froid de la mort! Je saluais avec attendrissement ces bonnes figures allemandes, la veille encore placides et joviales. Je touchais pieusement ces mains décolorées qui m'avaient, si peu d'heures auparavant, rendu de cordiales étreintes, et je faisais d'étranges remarques sur tous ces visages pâles. Officiers et soldats étaient couchés pêle-mêle dans l'égalité suprême; mais combien ils différaient! Autant il y avait de hauteur, de dureté, de froid dédain gravés et pour ainsi dire figés dans les traits immobiles des chefs, autant les autres avaient encore une expression de candeur et de bonhomie... Il semblait que ce fussent deux races, dont l'une faite pour obéir, l'autre pour commander. Les morts français n'étaient pas moins remarquables; leurs visages contractés avaient une expression si énergique et si ardente, que nous en étions saisis; presque tous ces hommes avaient gardé dans la mort l'attitude du combat; les membres semblaient lutter encore, l'œil éteint ajustait dans le vide, l'action avait en quelque sorte survécu à la vie. Il était là, le pauvre capitaine Maurice, couché par terre, le buste un peu redressé et appuyé contre un arbre; le bras levé semblait tenir encore l'épée; mais l'arme avait échappé à sa main défaillante et gisait brisée en deux tronçons. Près de lui, une femme en deuil, une ombre sanglotait agenouillée; sa main, sur le bras du jeune officier, s'efforçait d'en fléchir l'inflexible rigidité. Elle lui parlait doucement à travers ses larmes, comme s'il eût pu l'entendre.

Quand les brancardiers s'approchèrent pour enlever le corps, j'aperçus le visage de Valentine, car elle avait rejeté en arrière son voile, sans craindre d'exposer aux regards ses paupières rougies et ses joues marbrées par les larmes... Je me rappelai, en contemplant

ces traits ravagés par l'angoisse, le jour où je l'avais vue, à travers la brume, passer comme une apparition légère, avec ses airs tendres et coquets... Était-ce bien la même femme que je retrouvais là, seule, sur un champ de bataille, au milieu des soldats, ne s'inquiétant guère de cacher sa douleur, ni le secret de ses larmes! Elles savent donc aimer, ces frivoles Françaises! Il y a donc un cœur sous ces riches parures! Pauvre Valentine! pauvre capitaine!

DOROTHÉE A HERMANN.

30 janvier.

La paix est signée; gloire à Dieu et à la grande Allemagne! La paix est signée! Chacun répète la nouvelle sans oser encore y croire; pourtant les dépêches sont officielles. On s'embrasse, on se félicite; tous nos amis sont venus m'apporter leurs complimens. Ta vieille nourrice prépare déjà les gâteaux de fête. La joie est partout, — dans mon cœur excepté... J'ai peur, je ne sais pourquoi, et je mêle mes larmes à celles des veuves et des orphelins... Reviendras-tu tel que tu étais au départ, aussi fidèle, aussi aimant? Tout me dit que tu as changé, — tes lettres si rares, si froides, ce ton distrait, en quelque sorte dégagé du passé, et, plus que tout encore, tes voyages fréquens à Paris et les plaisirs que tu trouves dans cette ville maudite... Se pourrait-il que ces poupées de France te fassent oublier ta fidèle amie? Nous ne savons pas en Allemagne, il est vrai, nous ajuster avec un art si parfait, ni plaisanter agréablement sur les plus graves questions, ni promettre tant de choses en accordant si peu.

Je ne voulais t'envoyer qu'un cri de joie et d'espérance; ce n'est pas ma faute si l'amertume de mon âme déborde malgré moi... Ma mère s'inquiète; elle est fort irritée contre toi. Toute la famille est indignée, et te juge sévèrement. Je t'en prie, rassure ta pauvre Dorothée; que ta prochaine lettre rende la joie à mon cœur, qu'elle soit le rameau d'olivier que la colombe apporta dans l'arche. Je ne demande qu'à croire, à être heureuse, à t'aimer.

HERMANN A DOROTHÉE.

Montmorency.

J'ai changé de garnison, et n'y ai point perdu; la forêt est charmante, et depuis l'armistice nous recevons ici les plus aimables visites. La vie n'est point trop triste fort heureusement, car je prévois que notre station sous Paris ne touche point à sa fin. Ne vous hâtez donc pas de préparer les gâteaux de fête; une partie de l'armée seulement rentre en Allemagne, et tout me porte à croire que je ne serai pas des premiers rapatriés. Vous me ferez un crime sans doute, vous autres, de ce peu d'empressement, mais en vé-

rité je ne suis point coupable; tâchez donc de prendre votre mal en patience, et de ne pas m'accuser légèrement...

Quant à toi, ma chère Dorothée, je te conseille de ne point plaisanter sur les poupées parisiennes, que tu ne connais pas : elles sont fort aimables, elles ont autant de vertu qu'on en a à Berlin; il est vrai qu'elles lisent peu la Bible, ce qui fait qu'elles n'ont pas la tentation de comparer leur cœur à l'arche de Noé...

Tu feras bien, ma chère enfant, de renoncer aux épigrammes contre les femmes de France comme aussi aux comparaisons bibliques; borne ton ambition à rester douce et tendre. C'est ainsi que tu as su me plaire, et que tu réussiras à fixer le cœur de ton fidèle Hermann.

BALTHAZAR FLOCK A HERMANN SCHLICK.

Mayence, 18 février.

Que se passe-t-il donc? Ta Dorothée écrit à ma sœur pages sur pages, toutes pleines du plus touchant désespoir. Elle se plaint que tu ne l'aimes plus, et elle en voit la preuve aussi bien dans tes longs silences que dans la dureté de tes lettres. J'ai tenté de la rassurer, de tout expliquer à ton avantage; pourtant l'inquiétude me gagne à mon tour. Se pourrait-il que le sage et vertueux Hermann, si fier de sa vertu et de sa sagesse, si hautain pour les faiblesses d'autrui, si assuré dans ses propres forces, se pourrait-il vraiment qu'il se fût laissé séduire par les folles perversités de la grande Ninive! Se pourrait-il qu'il eût oublié ses sermens, trahi son amour, et qu'il n'opposât aux reproches les plus passionnés comme aux plus tendres protestations que de piquantes railleries ou d'injurieux silences! Il y a quelque malentendu qu'il est de mon devoir d'éclaircir. Parle donc, dis la vérité; tout vaut mieux que le doute. Tu connais ma vieille amitié, et tu sais que tu peux te fier à moi... Si tu le désires, j'apaiserai Dorothée et t'obtiendrai son pardon, car elle t'aime et son cœur plaide en ta faveur.

Ma sœur t'envoie son souvenir cordial.

HERMANN A BALTHAZAR FLOCK.

Montmorency, 27 février.

Je me doutais bien que Dorothée te ferait part de ses griefs contre moi; la manie qu'elle a de se plaindre ne pouvait manquer de se traduire par d'abondantes confidences à mes dépens. Le joli personnage qu'elle me fait jouer à tes yeux, et que j'ai sujet de lui rendre grâce! Me voici transformé par elle en une sorte de docteur Faust égaré dans les délices du Valpurgis.

Il est dur de voir son caractère et son honneur à la merci des folles imaginations d'une jeune fille jalouse. Au fond, elle ne peut

porter contre moi aucune accusation sérieuse, et son mécontentement tient surtout au plaisir que je trouve à visiter Paris. Le grand crime vraiment et la damnable curiosité! Un soldat n'est pas un moine, et, pourvu que le cœur se garde pur, il importe peu qu'on boive un verre de bon vin de France à la santé d'une jeune et charmante dame ou à celle d'un vilain camarade barbu. Si d'heureuse fortune passe un joli minois, est-il si mal de lui décocher un sourire? Mérite-t-on la mort pour répondre galamment à de piquans propos, et pour montrer à ce peuple si fier de ses grâces qu'on ne lui cède en rien dans l'art de plaire! Le patriotisme trouve son compte à de certaines petites aventures sans conséquence, et Dorothée a tort de se montrer si revêche. Je ne vois pas ce qu'il y aurait de si flatteur pour elle à être aimée d'un lourdaud incapable de faire agréer les vœux même d'un vainqueur. Tout cela n'est qu'un jeu, un pur passe-temps qui n'effleure ni le cœur, ni la raison. Fie-toi à Hermann Schlick pour rester maître de lui et pour savoir secouer à temps les bagatelles importunes. On est soldat, on est victorieux, et l'on s'amuse quelquefois; cela ne tire pas à conséquence. On n'en reste pas moins au fond un honnête professeur allemand et un fiancé irréprochable.

J'embrasse ta sœur et je te salue.

HERMANN A BALTHAZAR.

Montmorency, 2 mars.

Je te répète que tu t'inquiètes mal à propos, et que je ne ferai pas tort à Dorothée d'un atome de mon cœur; mais, pour l'amour du ciel, ne me parle pas toujours d'elle, tu me ferais prendre en grippe les félicités qui m'attendent à Berlin. Qu'elle m'écrive, si elle m'aime, je lui répondrai; je n'ai point d'excusés à lui faire ni de pardon à solliciter. Ses défiances me blessent, ses inquiétudes me fatiguent. Eh! parbleu! je m'amuse comme les autres, voilà tout, moins que les autres même. Par quelle fatalité suis-je ainsi harcelé de reproches et de sanglots? Comment ai-je mérité de voir une famille entière ameutée contre moi? Ne te joins pas à mes persécuteurs, mon bon Balthazar, je t'en prie, car je serais forcé de te refuser ma confiance, et je veux au contraire, puisque tu me le demandes, te raconter toutes mes aventures... Il n'y a rien d'ailleurs dont j'aie tant à rougir.

Puisque tu as lu ma correspondance avec Dorothée, tu te rappelles sans nul doute qu'un soir à Paris je courus péril de mort dans un club où je fus reconnu pour un soldat prussien, et que je faillis être bel et bien fusillé... Il m'était resté de cette soirée un souvenir ineffaçable, et, parmi toutes les figures hideuses ou ter-

ribles qui s'étaient gravées dans mon esprit, il en était une qui se détachait plus nette et plus vivante que les autres. C'était le visage à la fois implacable et gracieux d'une femme; bien des fois j'avais revu dans mon sommeil, avec une indicible angoisse, cette fille à la chevelure ardente, me désignant dans la foule où je cherchais vainement à me cacher à son regard, pareille à ces walkyries néfastes dont le doigt désigne dans la mêlée celui qui doit mourir... Je m'étais juré de la retrouver, et j'avais perdu vainement bien du temps à sa recherche, lorsqu'un soir je me trouvai tout à coup face à face avec elle. Ce fut dans un café du boulevard, hanté par les gentilshommes de la bohème, qu'eut lieu le 8 janvier dernier notre rencontre. Elle était assise entre plusieurs jeunes gens à une table voisine de la mienne. Elle attisait dans un vase d'argent la flamme d'un punch. Les reflets de cette lueur bleuâtre lui faisaient une fantastique auréole : ses cheveux d'un rouge sombre se tordaient comme des flammes infernales sur son front d'une pâleur de spectre; ses lèvres entr'ouvertes et souriantes laissaient voir deux rangées de petites dents blanches et aiguës. Cette figure me saisit tellement que je demeurai sans voix, sans respiration, les yeux fixés sur elle.

— Que regardes-tu donc? me demanda Fritz.

— C'est elle, dis-je à voix basse.

Il se retourna.

— Tiens! c'est Fidelis! s'écria-t-il, une étoile du quartier Latin émigrée aux grands boulevards.

— Avec qui donc est-elle?

— Avec son mari, le capitaine Magelonne, et des amis sans doute.

— Quoi! elle est mariée!

— Oh! dit Fritz en riant, je ne sais pas si l'on a dérangé le maire pour ce mariage-là; en tout cas, rassure-toi : c'est un monde où le divorce n'est ni rare ni difficile.

Fritz m'apprit que le capitaine Magelonne était une sorte d'étudiant en médecine de dixième année, écrivailleur de petits journaux infâmes et fort mêlé à la politique ténébreuse des clubs. — Vilain monde, ajouta Fritz, mais utile à connaître pour moi; ces gens-là sont de précieux instrumens à l'occasion.

Il me raconta des choses singulières à ce sujet, que je ne puis redire; mais en Allemagne vous entendrez bientôt parler de terribles saturnales. Pendant les confidences de Fritz, j'observais Fidelis; elle servait le punch et buvait à longs traits la liqueur enflammée. De minute en minute, sa gaîté devenait plus bruyante, et quand elle partit, il ne lui restait rien de son aspect surnaturel. Elle n'en était pas moins charmante à mes yeux, et le regard noyé de volupté et de langueur qu'elle laissa distraitement tomber sur moi au pas-

sage me fit agréablement oublier le coup d'œil menaçant dont j'étais resté autrefois foudroyé. Fritz me promit de me procurer son adresse, et dès le lendemain il tint parole. Me souvenant alors de quelques paroles échappées la veille à Fidelis sur les privations que lui imposaient la disette générale et le rationnement, je courus chez un traiteur en renom, où je payai dix louis un dindon fort maigre que je portai chez elle, dans une maison meublée de la rue Pigalle. Je déposai le précieux objet sur le seuil de la porte avec ma carte, et, sonnant avec force, je me hâtai de redescendre l'escalier... J'étais à moitié peut-être, quand la porte s'ouvrit; j'entendis un cri de surprise et quelques exclamations d'une voix qui me fit battre le cœur, puis l'ébranlement infligé au parquet par deux petits pieds joyeux bondissant d'enthousiasme à la vue de la manne miraculeuse. L'âme de saint Vincent de Paul n'eut jamais, j'en suis sûr, d'attendrissement comparable à celui que je ressentis à la pensée du succulent dîner qu'allait faire, grâce à moi, cette charmante personne. Une seule chose troublait ma joie, c'était l'image importune du capitaine Magelonne, que je voyais obstinément attablé près d'elle.

Je restai plusieurs semaines ensuite sans pouvoir retourner à Paris : Fritz se chargea seulement, une fois ou deux, de porter ma carte rue Pigalle avec quelque souvenir agréable.

Survint l'armistice, je courus chez Fidelis... Ne me demande pas pourquoi; elle était devenue mon idée fixe, et nous autres Allemands, quand une idée nous possède, nous y appliquons toute la force et la ténacité de notre esprit. J'étais résolu à connaître une de ces étoiles du boulevard, également célèbres par leurs charmes et leurs vices, par le mal qu'elles font et les passions qu'elles attisent. Je voulais braver le péril et en triompher; je voulais, je veux encore pouvoir dire à Dorothée : — Me voici, je reviens pur et fidèle comme au jour de nos adieux; j'ai traversé la fournaise sans être consumé. Mon cœur est fait d'un métal incorruptible, je te l'offre. J'aurais pu, comme d'autres, sacrifier aux idoles de la volupté, j'ai repoussé leurs impures faveurs d'une âme dédaigneuse, et j'ai le droit de porter haut la tête.

Cette ambition ne part pas, j'imagine, d'un cœur vil ou parjure. Je courus donc rue Pigalle et gravis tout d'une haleine les quatre étages, sans me demander comment j'expliquerais ma visite. Au premier coup de sonnette, un pas brusque retentit à l'intérieur, et la porte s'ouvrit. — Que voulez-vous? s'écria Magelonne d'une voix irritée. De l'argent, sans doute?.. Allez au diable!.. Je n'en ai pas. — Et il ferma la porte. Je sonnai de nouveau. — Je ne demande pas de l'argent, je ne demande que la faveur de présenter mes hommages à M[me] Magelonne et de faire la connaissance d'un homme de votre valeur. Je lis votre journal, monsieur, et suis

de vos admirateurs. Je n'ai pas une grande fortune; cependant, si je pouvais vous être utile, je suis tout à votre service.

Il m'avait regardé avec attention pendant que je parlais. — En vérité, dit-il en souriant, vous avez de l'argent! Eh bien! mon cher, vous êtes un phénomène. Prêtez-moi cinq louis; les temps sont durs, et la république est une maigre nourrice!

Il se hâta d'enfouir dans sa poche les cinq pièces d'or que je lui tendais, enfonça son képi sur sa tête, et sortit sans plus de cérémonie.

Resté seul, je frappai discrètement à une porte; ne recevant aucune réponse, j'ouvris et j'entrai. Mon premier regard rencontra Fidelis, qui, debout devant la cheminée, les yeux fixés sur la glace, semblait méditer profondément sur l'effet d'un chapeau surmonté d'un grand panache vert, dont la forme et les dimensions l'inquiétaient sans doute. — C'est un cèdre du Liban que ce panache; quelle idée tu as eue d'acheter cela pour moi!

— Madame,... dis-je timidement.

Elle se retourna. Je la saluai avec tous les dehors d'un profond respect en lui présentant ma carte. — L'homme aux bourriches! Ah! monsieur, que je suis aise de vous voir! s'écria-t-elle. Asseyez-vous donc; prenez ce fauteuil. Sonora, cédez la place!

La vilaine petite bête qui répondait au joli nom de Sonora n'abandonna pas la place sans protester. Tandis que Fidelis s'efforçait de rallumer deux tisons de bois vert isolés dans les cendres de la cheminée, je jetai un coup d'œil autour de moi. La pièce où nous étions, vraie chambre garnie d'étudiant, témoignait d'une aisance médiocre et d'un immense désordre. Mes yeux revinrent à Fidelis. Sa toilette était en rapport avec ce qui l'entourait : une robe de soie fanée et un tartan anglais à carreaux verts et bleus faisaient toute sa parure. Son teint se ressentait un peu du grand jour et du froid qui régnait dans la chambre; pourtant il gardait encore une certaine délicatesse que faisaient ressortir la nuance sombre de ses vêtemens et la couleur éclatante de sa chevelure. Elle me parut toujours jolie, et mes yeux, qui suivaient ses mouvemens, s'arrêtèrent avec admiration, au moment où elle s'assit en face de moi, sur un petit pied élégamment chaussé d'une pantoufle écarlate; le bas, d'une finesse transparente, s'ajustait sur la jambe ronde avec la précision et le moelleux éclat du marbre. Cette vue me remit brusquement en mémoire certains souliers à lacets que j'avais contemplés, non sans attendrissement, aux pieds de Dorothée un jour que je la vis accourir à ma rencontre et descendre l'escalier tournant qui conduit à sa chambre. Pauvre Dorothée! la comparaison faillit me rendre ingrat envers le passé. — A quoi songez-vous donc? demanda Fidelis étonnée de mon silence.

Je lui racontai notre première rencontre au club, et elle rit à belles dents à l'idée que j'aurais pu, grâce à elle, être mis en pièces; puis elle redevint sérieuse à la pensée que mes présens se seraient engloutis avec moi dans une fosse. — A quoi tiennent les choses de ce monde! s'écria-t-elle avec un soupir, et dire que bien des gens prétendent qu'il n'y a rien là-haut!

J'appris dans la conversation que le capitaine Magelonne ne rentrerait que fort tard, étant ce soir-là chargé de la présidence de je ne sais quel mystérieux congrès. Je m'enhardis jusqu'à inviter à dîner la belle Fidelis, qui accepta fort obligeamment, et je passai près d'elle une soirée délicieuse.

Je ne te dirai pas ce qu'il m'en coûta, car les bienfaits du ravitaillement ne se font point encore sentir, et tu serais effrayé de ce qu'il faut d'argent pour se rendre agréable, d'autant plus que ma jeune amie semble fort indifférente aux considérations de cet ordre, et qu'elle prend sans doute Hermann Schlick pour un banquier inépuisable. Je la reconduisis jusqu'à sa porte, où elle me congédia avec infiniment de grâce, en m'encourageant à revenir souvent; malheureusement mes modestes ressources ne suffiraient pas à satisfaire les caprices de cette charmante personne, et le plus sage sera donc de me tenir à distance.

Voilà toute l'aventure; conviens qu'elle ne justifie pas les alarmes de Dorothée, ni l'indignation de sa mère, ni les malédictions de la dynastie entière des Schaunitz. S'il y a des gens qui s'obstinent à découvrir des montagnes dans les nuages, je n'y peux rien.

HERMANN A BALTHAZAR.

Montmorency, 6 mars.

Eh bien! nous n'entrons point à Paris! On s'est contenté d'envoyer timidement quelques milliers d'hommes camper deux jours et deux nuits dans un petit coin de la ville, et les Parisiens pourront se vanter éternellement d'avoir intimidé l'armée victorieuse. La garde nationale est restée en armes autour de nous, avec ses canons braqués sur le sommet des buttes Montmartre. Ne dirait-on pas qu'elle traite avec nous de puissance à puissance? En revanche, les soldats désarmés ont été soumis aux plus dures conditions du vainqueur. Cela fait peine de voir ces braves gens, qui se sont si bien battus, ces jeunes mobiles dont l'élan a plus d'une fois fait reculer nos vieilles troupes, passer tristes, humiliés, abattus, et traîner le long des rues leur désœuvrement irrité, tandis que les gardes nationaux paradent effrontément à leurs côtés avec leurs fusils et leurs galons et leurs insolentes bravades... Il semble qu'on ait pris plaisir à dresser des arcs de triomphe aux Parisiens avec les fourches caudines sous lesquelles passait l'armée!

— Le grand navire va sombrer à la fin, me disait Fritz l'autre jour, pendant que nous parcourions ensemble les boulevards mal éclairés, déchus, souillés d'une nuée d'uniformes en lambeaux... Le moment va venir où nous verrons des hauteurs voisines s'entre-dévorer entre eux les naufragés de la *Méduse*... Regarde ces visages; ils portent sur le front les paroles fatidiques, le mystérieux *Mané, Tecel, Pharès.*

Il me montrait un groupe de ces hommes à képi qui infestent la malheureuse ville. — Tu te réjouis, lui dis-je; pourtant tu aimais la France, tu te plaisais à Paris?

— Sans doute; que faire à cela? Quand la besogne est commencée, il faut bien qu'elle s'achève... Qui n'aime les bois, l'ombre et la majesté des grands arbres? mais, si l'on entreprend un défrichement, s'arrêtera-t-on avant que la cognée ait fait son œuvre et que la forêt soit par terre? Il y a des transformations qui sont fatales; de quoi servirait mon humble contradiction? Arrêterait-elle d'une heure la marche du destin?.. L'homme intelligent prévoit les grandes évolutions de l'histoire, et l'homme sage les seconde de toute la force de son bras, de toute l'énergie de sa volonté.

C'est ainsi que Fritz Meiningen a toujours le cœur à la hauteur des circonstances. C'est vraiment un homme d'un esprit et d'un caractère remarquables; mais je te parle de mille choses et j'oublie de répondre à tes questions. — Oui, sans doute, j'ai revu Fidelis. Je ne cherche pas à m'en défendre... Je l'ai revue hier. C'était une partie convenue, arrangée d'avance; depuis trois jours, je n'y pensais pas sans un frémissement, j'en avais des palpitations comme un écolier à ses débuts... En vérité, ce n'était pas la peine... Elle a commencé par m'entretenir uniquement de Magelonne et de l'amour qu'elle ressent pour cet être ténébreux et néfaste. Comme il n'est point agréable d'entendre louer un rival, et surtout un rival qu'on méprise, j'ai trouvé que je perdais un peu mon temps... J'ai tenté alors de l'arracher aux vulgaires séductions de ce Magelonne en l'entraînant à ma suite sur les cimes bleues de l'idéal... J'ai essayé de lui faire comprendre les chastes délices de l'amour pur, mille fois supérieures aux voluptés subalternes qui ne sont pas dignes d'elle. J'ai développé habilement les charmes du subjectif en matière de sentiment; je l'ai suppliée de m'accorder dans ce domaine illimité une place où personne ne vînt me la disputer, et où je pusse jouir en paix de sa délicieuse beauté. Elle m'écoutait attentivement tout en dressant sa petite chienne à se tenir sur ses pattes et à faire la belle pour avoir du sucre. Je crus voir qu'à la fin son attention se fatiguait; elle étouffa un bâillement. — En France, m'a-t-elle dit, nous ne connaissons pas beaucoup l'objectif ni le subjectif, ou du moins nous leur donnons d'autres noms; le premier, nous l'ap-

pelons un amant, et le second,... ne vous fâchez pas, le second est un franc imbécile... Je doute que le rôle vous tente,... pourtant ce sera comme vous voudrez.

J'ai vu qu'elle n'avait rien compris du tout à la théorie du subjectif, et je craignis de l'avoir ennuyée. Pour la consoler, je tirai de ma poche un petit écrin que j'avais découvert dans une maison de Montmorency, et pris à son intention. Fidelis l'ouvrit et y aperçut une paire de boucles d'oreilles de turquoises et d'opales qu'elle accueillit avec transport. Elle s'en para aussitôt et revint près de moi se faire admirer. — Je n'ai jamais rien eu de si joli, dit-elle en balançant la tête pour entendre le bruit des longues pendeloques. Il faut que vous soyez bien riche pour faire de pareils cadeaux; je ne sais comment s'y prend Magelonne, il n'a jamais d'argent, lui. — N'y a-t-il plus rien là? continua-t-elle en enfonçant vivement les doigts dans la poche de mon paletot.

Il n'y avait rien assurément; par malheur, elle accrocha dans ce mouvement ma chaîne de montre, et fit sortir de sa cachette une petite pierre fort simple, une cornaline taillée en cœur que je tenais de Dorothée. — Qu'est-ce cela? s'écria-t-elle, un cœur! Ah! traître, c'est quelque gage d'amour... Vous avez donc une maîtresse là-bas? Mais, non, c'est impossible!.. Une fiancée alors?

— Pourquoi pas une maîtresse? dis-je, un peu piqué.

— Oh! mon Dieu, je n'en sais rien, reprit-elle d'un air d'innocence; seulement je pensais,... j'imaginais que le subjectif s'accommoderait mal avec de tels objets subalternes.

Que voilà bien l'esprit des femmes de ce pays! Elles n'entendent rien au transcendant, mais elles s'arrangent pour y puiser des épigrammes. C'est un spectacle curieux que la dextérité avec laquelle elles s'emparent des choses les plus graves comme de jouets dont elles jonglent à notre nez jusqu'à nous étourdir; rien n'égale la prestesse de leurs répliques, sinon l'imprévu de leurs attaques.

Pour nous, penseurs allemands, chargés de notre lourd bagage scientifique, entravés par notre respect traditionnel pour l'idée, n'est-il pas attristant de voir cette frivolité française escalader d'un pas si leste les sommets les plus nuageux de la métaphysique, butiner dans l'abstrait comme dans un parterre de roses? L'esprit reste saisi de mélancolie devant cette audacieuse voltige où le cœur et la logique souffrent également; mais les gens de ce pays ne se soucient que de rire. Pourvu qu'ils rient, ils sont heureux, et, s'ils sont heureux, ils rient : c'est un cercle magique d'où nous sommes à jamais exclus, nous autres, rêveurs et philosophes.

J'oublie de dire la fin de l'aventure. Il arriva que la petite cornaline, laide et mal taillée, le maigre bijou sans valeur, fit négliger les précieuses boucles d'oreilles. Soit caprice, soit jalousie, ou pur

instinct de tyrannie, elle s'est obstinée à réclamer la pauvre pierre que je m'étais juré de ne jamais quitter. J'eus beau m'en défendre, prier, protester... Je ne sais comment cela s'est fait, mais elle a gardé la cornaline; elle a tout gardé du reste, et je l'ai quittée, dépouillé, humilié, repentant et furieux.

HERMANN A BALTHAZAR.

24 mars.

La bête fauve est déchaînée! Le sang coule dans Paris, la terreur y règne. On a proclamé la commune, assassiné des généraux, massacré sur la place Vendôme une foule désarmée. La révolution triomphe dans la ville. C'est la guerre civile après l'invasion; les jours prédits sont arrivés enfin! Ce sont les funérailles de la grande nation; nous pouvons à cette heure chanter l'hymne du triomphe!

Les événemens vont se dérouler avec une impitoyable logique. Paris insurgé, armé de fusils, de canons, retranché derrière des positions formidables, Paris peut résister à l'armée de Versailles, — pauvre armée abattue par les revers, en proie à l'indiscipline. Quelques soldats ont déjà levé la crosse et passé aux rebelles; qui peut dire ce que feront les autres? La France n'a qu'une ressource, se jeter dans nos bras pour y chercher un refuge contre elle-même. Nous attendons, impassibles à ses portes, que le moment soit venu pour nous d'intervenir et d'imposer l'ordre au peuple en délire sur les ruines de la grande cité. Tel sera, tel est déjà le prodigieux dénoûment de cette guerre.

HERMANN A BALTHAZAR.

6 avril.

J'ai couru hier à Paris, où nous entrons maintenant sans peine et presque sans précaution. Si la population continue à se montrer hostile, en revanche nous trouvons près des nouvelles autorités de la ville de puissans appuis. On nous ménage, on nous flatte; il y a comme un traité secret d'alliance.

Ma première visite a été pour la rue Pigalle, où j'ai appris que Fidelis habite maintenant le faubourg Saint-Germain. A l'adresse indiquée, j'ai trouvé un hôtel princier où trônent dans des salons dorés des laquais en livrées éclatantes... J'ai cru d'abord à quelque méprise, mais le personnage à aiguillettes qui me précédait m'a répété que c'était bien la citoyenne Magelonne que j'allais voir. Les aboiemens de Sonora, qui faisait rage au bruit de mes pas, m'ont averti que nous approchions du sanctuaire, et bientôt je me suis trouvé en face de Fidelis nonchalamment étendue sur une chaise longue dans un salon de satin bleu; elle était vêtue d'une robe flottante de velours pourpre avec de grandes manches ouvertes, d'où

ses beaux bras, voilés de flots de dentelles, se détachaient avec le suave éclat de l'albâtre. Le corsage échancré laissait voir aussi sous la neige de la valenciennes une poitrine éblouissante... Elle me tendit la main en souriant, tout en s'efforçant de maintenir dans ses cheveux une aigrette de perles dont elle essayait l'effet devant un miroir à chevalet placé près d'elle... Je lui rappelai qu'à ma première visite je l'avais trouvée déjà essayant une coiffure.

— Ah! oui, le fameux plumet vert, m'a-t-elle dit en riant; nous avons changé tout cela, mon brave *Tédesque* (c'est un petit nom d'amitié qu'elle me donne).

— Vous avez donc changé de fortune? demandai-je.

— Heureusement! Nous sommes maintenant des personnages. Magelonne a découvert qu'il s'entend à toute sorte de fonctions importantes; il s'occupe en ce moment de finances... Moi, j'ai des chevaux, des voitures, des laquais, — ils sont un peu familiers, mais je suis bonne fille; — j'assiste à toutes les cérémonies publiques, je passe même des revues avec ma collègue de la guerre, et ce soir nous allons au concert des Tuileries.

— Je vois que vous vous amusez beaucoup. N'avez-vous aucune crainte sur l'issue de la lutte avec Versailles?

— Versailles! nous n'y pensons jamais. — D'abord, moi, je ne connais pas la politique. Et puis pourquoi voulez-vous qu'on renverse la commune? C'est un gouvernement aussi bon qu'un autre. Je ne vois que des gens qui s'amusent.

— Et d'autres qui se font tuer; on s'est battu ces jours-ci.

— Les soldats sont faits pour se battre, et les gardes nationaux aussi; on les paie pour cela... Rassurez-vous; les Prussiens n'ont pas pu prendre Paris, les ruraux ne le prendront pas non plus... On le ferait plutôt sauter que de le rendre.

— Vous dites cela tranquillement?

— Je répète ce que j'entends dire... Au fait, ajouta-t-elle en souriant avec finesse, je ne crois pas qu'il soit aussi facile de faire sauter Paris que ceci (et du bout de son pied elle lança au fond du boudoir une délicieuse petite babouche brochée d'or)... Je me précipitai pour l'aller ramasser, mais je fus devancé par Sonora, qui, croyant à quelque jeu, s'empara de la pantoufle, et se mit à la tirailler en tout sens au grand divertissement de sa maîtresse. Je voulus la lui reprendre, et, dans ma lutte avec cette impertinente petite bête, je touchai du doigt un objet de forme singulière qu'elle portait suspendu à son collier d'argent...

— Le cœur de Dorothée!.. Ah! Fidelis, m'écriai-je avec une douloureuse indignation, ingrate Fidelis! que vous ai-je fait pour que vous soyez si cruelle? Se peut-il que vous me traitiez d'une si indigne manière! Quelle leçon pour ma simplicité! Je suis bien puni

de m'être montré si faible, et de vous avoir sacrifié la plus chère tendresse de ma vie! Adieu; je ne vous reverrai jamais!

— Hermann, murmura-t-elle; c'était la première fois qu'elle me nommait ainsi, et ce simple mot fit tomber ma colère... Cher Hermann!

— Non, dis-je sans retourner la tête en portant la main sur le bouton de la porte, un tel mépris est un trop cruel outrage; je ne saurais le supporter. — Adieu!

— Au moins rendez-moi ma pantoufle, s'écria-t-elle.

Elle était encore là au milieu de la pièce, la petite babouche, un peu froissée par les empressemens de Sonora, avec ses arabesques d'or et sa doublure capitonnée comme un écrin. Je détournai la tête, et pourtant il arriva que sans le vouloir je la ramassai. — Voici votre pantoufle, madame; veuillez me rendre en échange le pauvre bijou si cruellement profané par vous... Le sacrifice vous coûtera peu sans doute.

— Ah! que vous connaissez mal la pauvre Fidelis, s'écria-t-elle vivement; j'écraserai ce ridicule bijou plutôt que de vous le rendre... Je ne puis souffrir vos Gretchen, avec leurs joues couleur de groseilles et leurs cheveux jaune-paille... Si vous me préférez cette fille de Berlin, ne venez pas troubler mon repos par vos protestations de dévoûment... Je veux être votre unique amie!

— Aimez-moi donc, lui dis-je, et ne vous montrez plus si cruelle.

Elle se mit sans répondre à caresser la petite chienne, qui s'était réfugiée dans ses bras; j'essayai alors avec une feinte violence de m'emparer de la cornaline; mais elle me repoussa en folâtrant, et déploya dans ce jeu tant de grâce et d'enjouement, des façons si engageantes et des manœuvres si habiles, que je la quittai cette fois encore sans avoir rien obtenu qu'un baiser pris au vol sur le bout de ses doigts... Hélas! elle se joue de moi, et je m'aperçois avec terreur que mon cœur se trouble à ces badinages perfides. Le démon de la volupté, sous les traits charmans de Fidelis, s'est chargé de venger Dorothée. Je le sens, et n'ai plus le courage de rompre ma chaîne... Te le dirai-je aussi? le souvenir de Dorothée m'inspire désormais un invincible ennui; je pressens ses reproches, son mépris hautain, l'âpreté de son chagrin; elle a au plus haut point le pédantisme de la vertu, qui est le plus insupportable de tous... Le sort en est jeté; je suis amoureux de Fidelis...

HERMANN A BALTHAZAR.

30 avril.

Paris a un aspect hideux; la violence et l'arbitraire y sèment la terreur. Chaque jour on arrête les personnages de quelque importance, on emprisonne les réfractaires. D'innombrables comités s'organisent

et se disputent le pouvoir. Les chefs se haïssent, se jalousent, se redoutent; ils se dénoncent entre eux et s'arrachent des lambeaux de popularité dont ils se drapent aux yeux de la foule atterrée ou idiote. Le plus audacieux commande jusqu'à ce qu'un autre, plus rusé ou plus infâme, le précipite du pouvoir au cachot des victimes... On élève des barricades dans les rues, des camps retranchés dans les places; on mine les égouts, les maisons: c'est une prise de Saragosse qu'on prépare à l'armée de Versailles. Les menaces, les injures, les dénonciations, l'appel à la haine, au pillage et au meurtre, remplissent les journaux et les proclamations de ceux qui tiennent Paris à la gorge; cette patrie de l'esprit et de la grâce est devenue un repaire de brigands... Elle me ferait horreur, si je n'étais attiré dans ses murs par le désir de voir Fidelis. Son mari a quitté les finances et passé à la guerre; il est général, chargé de défendre les abords de Paris du côté de Neuilly. Ne t'imagine pas que Mme Magelonne ait songé un instant à l'abandonner dans cette fonction périlleuse; elle s'est transportée à Courbevoie, où se trouve le quartier-général de son mari. Elle monte à cheval, porte des vêtemens d'amazone avec écharpe et cocarde rouges; elle joue à l'héroïne. Au fond, c'est la même mobilité enfantine, avide d'émotions, de plaisirs et de parures. On s'amuse beaucoup au quartier-général; on y soupe, on y danse, — on y fusille au besoin, car Magelonne est inflexible sur la discipline. Sa dureté implacable, jointe à un air d'austère fanatisme, exerce un véritable prestige autour de lui. Ses hommes le redoutent et l'admirent; il semble qu'une sorte de logique instinctive leur persuade que celui qui verse le sang avec une telle résolution n'hésiterait pas à sacrifier le sien.

J'ai peu de confiance dans la valeur de ces chefs qui parlent toujours de vaincre ou de mourir, et qui ne paraissent jamais au feu; je ne crois pas davantage à ce patriotisme qui annonce déjà la revanche, pousse à la haine nationale, et qui en tête-à-tête me serre les mains et m'emprunte de l'argent. Ce Magelonne m'inspire une aversion insurmontable. Tu comprends que mes seules ressources ne suffiraient pas à satisfaire son avidité; heureusement Fritz trouve son intérêt à ce que je sois bien avec ces gens, il me donne sans compter. Les ordres du jour de Magelonne sont des chefs-d'œuvre d'imposture, de forfanterie et d'impudence. Il est du reste égalé, sinon surpassé par tous les autres chefs de la commune. Chacun ment avec une effronterie qui n'a d'égale que leur convoitise et leur férocité.

HERMANN A BALTHAZAR.

16 mai.

Il y avait hier joyeux souper chez le général Magelonne; les dames, galamment parées, concouraient à la joie du festin. J'étais

invité, et j'admirais combien, malgré les échecs déjà subis et l'approche menaçante des troupes de Versailles, tout ce monde semble peu se douter que les choses puissent changer, que cette prospérité insolente puisse s'écrouler dans le sang... On se resserre sous les murs de Paris, on recule pas à pas, chaque jour on perd du terrain; mais l'on continue à festoyer gaîment. Sont-ce des fous ou des fourbes? sont-ils aveugles ou jouent-ils un rôle?

Hier encore, le général Magelonne annonçait une grande victoire des troupes fédérées à Issy, et déclarait au milieu des hurrahs frénétiques que le triomphe de la commune est assuré. Le croit-il réellement, et ceux qui l'ont applaudi le croyaient-ils eux-mêmes? Un trait remarquable de ces époques troublées par les révolutions, c'est que le sens de la vérité se perd; on trompe les autres et l'on finit par se tromper soi-même. On ment, et l'on devient la dupe de ses propres mensonges. L'orgie de cette nuit s'est prolongée jusqu'au matin; les vapeurs du vin, le tabac, la fatigue, m'avaient alourdi, et je me suis assoupi un instant. La fraîcheur de l'aube, pénétrant tout à coup dans la salle du banquet, m'a réveillé. Après quelques instans passés à me reconnaître au milieu de ce champ de bataille d'un nouveau genre, je me suis aperçu que le vide s'était fait autour de moi; Fidelis s'était retirée avec quelques-unes des dames, les autres dormaient dans des poses d'un abandon significatif; les hommes ronflaient, étendus sur la table ou dessous parmi des flacons brisés et des chaises renversées; les lampes s'étaient éteintes l'une après l'autre avec une âcre odeur qui restait suspendue dans l'air. Quelques bougies achevaient de se consumer dans les candélabres, mêlant leur lumière tremblotante au jour terne et pâle qui filtrait par une fenêtre entr'ouverte. Dans cette fenêtre, Magelonne se tenait debout; seul, il veillait encore, exposant son front découvert au froid du matin comme pour en chasser l'assoupissement; son visage était contracté et soucieux. Il a tourné la tête en m'entendant remuer et m'a fait signe d'approcher. — J'ai un service à vous demander, m'a-t-il dit de sa voix dure et basse.

— A vos ordres, général.

— Il nous faut envoyer un homme sûr à Londres pour y recueillir les souscriptions de nos frères d'Angleterre. Ne pourriez-vous procurer un sauf-conduit pour traverser les lignes allemandes?

— A quel nom? demandai-je.

— Le nom en blanc, répondit-il en détournant la tête avec un peu d'embarras.

— J'essaierai, général.

— C'est que la chose est pressante et ne souffre pas de délai.

— Je vais m'en occuper aujourd'hui même.

Je viens de courir chez Fritz, qui m'a promis de me procurer le

sauf-conduit. — Ce ne sera pas le premier, a-t-il dit en riant; ces messieurs de la commune sont gens habiles et de grande précaution. — A propos, a-t-il ajouté au moment de sortir, tu sais la nouvelle? La colonne Vendôme vient de tomber! — Il se frottait les mains comme un homme qui a bien rempli sa journée. — O sinistres marionnettes! ô Parisiens! peuple de Vandales et de fous!

Montmorency, 22 mai.

Une nouvelle foudroyante se répand parmi nous : l'armée française, dit-on, est entrée hier soir à Paris. Personne ne veut le croire. On s'interroge, on doute, on raconte des faits contradictoires; d'où vient la nouvelle? qui l'a transmise? Personne ne le sait, et cependant le bruit court et se propage dans nos lignes.

On discute la vraisemblance d'une si étonnante victoire, des paris s'engagent. On se passionne, on se rassure : le drapeau rouge flotte toujours sur les buttes Montmartre; nulle apparence de combat sur ces hauteurs. Le jour tombe peu à peu, l'impatience de savoir grandit avec la nuit; le bruit de l'entrée à Paris prend de la consistance; rien de précis encore. On ne se lasse pas de regarder, les yeux restent rivés sur le grand sphinx de pierre; on aperçoit sur différens points de la capitale des colonnes de fumée qui s'élèvent et forment d'immenses cônes renversés dont les vastes bases s'élargissent et se rejoignent; un voile opaque et noir s'étend sur Paris. Tout à coup des lueurs jaillissent de ces sombres nuages; le ciel s'enflamme et rougit... Paris brûle! Paris est en feu!.. Un cri d'horreur involontaire s'échappe d'abord de nos lèvres; puis une âpre curiosité nous retient, une sorte de plaisir sauvage, une haine farouche enfin assouvie, la joie féroce de l'arène et du cirque... Nous restons oppressés, haletans, devant le gigantesque bûcher où se consume la capitale du vieux monde. Quelques-uns parmi nous applaudissent à la flamme qui dévore, d'autres prennent leurs verres et boivent à la ruine de Paris, à la gloire de l'Allemagne. Le ciel ressemble à une immense fournaise; c'est un spectacle d'une épouvante horrible, et le silence de la nuit le rend plus sinistre encore. A la distance où nous sommes, aucun bruit n'arrive, ni les cris, ni les pleurs, ni les prières qui s'élèvent du brasier vers le ciel. Que se passe-t-il dans cet enfer? La pensée de Fidelis me torture, il faut que je sache s'il reste encore un être vivant dans ces ruines.

Paris, 24 mai.

J'ai pu pénétrer dans la ville, mais les renseignemens que j'ai recueillis jusqu'à cette heure sont confus et vagues. Aucune nouvelle de Fidelis ni de Magelonne!.. On dit que l'armée de Versailles occupe toute la rive gauche; d'autres assurent qu'elle tient aussi une partie de la rive droite; le bruit de la fusillade est incessant.

Le canon qui tonne au-dessus de nos têtes, le tocsin sonné à toute volée, composent une harmonie d'une étrange horreur. On entend par momens d'épouvantables détonations. Tous les coins de Paris flambent à la fois; le ciel est obscurci d'une épaisse fumée noire, une pluie de cendres retombe sur la ville, des tourbillons de papiers brûlés roulent dans les airs comme des volées de feuilles mortes... On se heurte aux barricades, on trébuche sur des cadavres. Deux fois j'ai été arrêté par les soldats de l'émeute et forcé de travailler aux barricades; c'est miracle que j'aie pu leur échapper. Je me suis réfugié dans une rue dont j'ignore le nom, au haut d'une maison où je ne connais personne. De pauvres femmes affolées m'ont recueilli; elles attendent, palpitantes au fond de leurs demeures, le dénoûment de l'horrible lutte. Elles n'osent approcher des fenêtres, dont les volets sont ouverts et les rideaux enlevés par ordre.

Un instant, j'ai voulu mettre la tête à la croisée; de toutes les maisons voisines, des fusils aussitôt se sont braqués sur moi, je n'ai eu que le temps de me jeter à terre pour éviter la mort. Presque toute la rue est occupée par les rebelles. Cependant la fusillade se rapproche et devient effrayante; j'apprends que nous sommes voisins d'une barricade. Des groupes d'insurgés passent en désordre et s'enfoncent en courant dans les rues voisines; la fusillade crépite incessante, furieuse. De nouvelles bandes de fédérés paraissent et s'évanouissent. Au tumulte de leur fuite succède un grand silence; il y a dans l'air comme un frémissement d'attente. Nous écoutons, oppressés, l'oreille tendue; malgré moi, je partage l'émotion commune, et, sans faire de vœux pour l'armée de Versailles, j'assiste à cette lutte comme à un drame où les meilleurs acteurs sont les plus applaudis. L'anxiété devient une torture; je me glisse en rampant jusqu'à la fenêtre, et là, n'osant ouvrir, collé contre le mur, le cou tendu, je plonge mes regards dans la rue déserte. Pas une âme, on dirait une ville morte. Pourtant tout au bout de la rue, à l'angle de la dernière maison, un éclair vient de luire, quelque chose d'étincelant a frémi dans l'ombre de la rue étroite. Le silence est accablant. L'éclair grandit et s'allonge, une tête d'homme apparaît, attentive comme à l'affût, et tout à coup j'aperçois le pantalon rouge et la capote grise. De toutes parts un grand cri s'élève : la ligne! vive la ligne! D'un bout de la rue à l'autre, on n'entend que ce cri : vive la ligne!

Toutes les fenêtres sont ouvertes; les mouchoirs s'agitent, on tend les bras et l'on pleure. En un clin d'œil, la rue est pleine de soldats. On dit que le drapeau tricolore flotte sur les hauteurs de Montmartre; mais la lutte n'est pas finie. La révolution s'est retirée sur Belleville; c'est là que je vais chercher Fidelis.

26 mai.

Je l'ai rejointe enfin à travers mille obstacles, mille périls; je voulais la décider à fuir, la conduire en lieu sûr. Elle s'y refuse. — Êtes-vous fou? m'a-t-elle dit; j'ai du monde à dîner ce soir. Allons, venez, *mein herr;* vous m'aiderez à me coiffer, car j'ai perdu ma femme de chambre dans la bagarre. Savez-vous seulement faire une natte?

Elle a déroulé sa splendide chevelure, et m'a montré à la disposer en deux lourdes nattes dans lesquelles elle a entrelacé des rubans bleu-pâle; puis elle les a relevées sur sa tête avec de longues épingles de jais. Elle m'a quitté ensuite pour aller revêtir une robe de soie de ce même bleu. — Voyez! m'a-t-elle dit en rentrant, j'ai voulu, pour vous faire honneur, mettre ce soir les boucles d'oreilles de turquoises et d'opales que vous m'avez données... On dit cependant que les opales portent malheur... Le croyez-vous?

A ce moment, Magelonne est entré; il avait le visage rouge, animé, le regard brillant. — Tout va bien! s'est-il écrié d'une voix forte, comme s'il voulait se faire entendre au-delà des murs. Les Versaillais sont refoulés; ils n'avancent plus. Encore un effort, et nous reprendrons l'offensive; courage! la partie n'est pas perdue.

Les invités sont arrivés, et le festin a commencé. Le nouveau quartier-général était une grande maison isolée au sommet d'une de ces hautes collines où s'étagent, à l'est de Paris, les quartiers populaires. De la salle du banquet, percée de larges fenêtres, les regards plongeaient sur la ville immense étalée à nos pieds; mille lumières brillaient dans la nuit, et les foyers mal éteints des incendies fumaient sous nos yeux. Il y avait une sorte d'affectation théâtrale dans le soin qu'on avait pris d'ouvrir les volets, d'enlever les rideaux des fenêtres pour étaler aux regards des convives ce Paris sanglant, mutilé, vrai champ de carnage où depuis quatre jours la mort fauchait sans relâche; il y avait dans cette espèce de festin des funérailles un monstrueux défi à l'humanité et à la patrie, une féroce volupté de bête fauve. Cette audace impie, cette impudence sacrilége, étaient faites pour plaire à ces hommes de sang; on buvait, on chantait, on s'étudiait à paraître insouciant. Il y avait une cynique gaîté qui riait du lendemain et ébauchait des chansons; il y avait un sombre enthousiasme de parade, qui glorifiait les crimes déjà commis et prophétisait de nouvelles ruines. On ne craignait pas de parler des otages en badinant galamment avec les dames, tandis que les bombes passaient au-dessus de nos têtes avec leur sinistre bruit de ferraille, et, tombant au hasard sur les monumens et dans les rues, portaient de nouveaux coups à la ville égorgée.

A toute minute, des estafettes entraient, apportant des messages,

on les invitait à boire, et le général d'une main fiévreuse ouvrait la dépêche; le plus souvent il se taisait. Parfois un tressaillement nerveux agitait les muscles de sa face. — Raoul Rigault, fusillé! disait-il d'une voix sourde; Delescluze, massacré! — Il se levait alors, et, prenant son verre, il buvait « à la mémoire des grands citoyens tombés pour la cause du peuple; » puis l'orgie poursuivait son odieux vacarme. Il y avait pourtant des minutes de silence, où les masques tombaient tout à coup; on se regardait furtivement, d'un œil sombre; il semblait que le poids d'une invisible épée suspendue sur ces têtes les courbât tout à coup; une haleine froide passait sur cette fièvre et faisait un instant frissonner ce délire.

La nuit allait finir; la salle s'était remplie peu à peu de gardes nationaux, de garibaldiens, de soldats transfuges. Le général se leva. — Citoyens, voici le jour venu. C'est à cette heure qu'il faut vaincre. Jurons tous de mourir plutôt que de nous rendre. Montrons à l'ennemi ce que peut faire le courage d'un peuple!

— Nous vaincrons, ont crié cent voix...

— Mourons! ont dit les autres.

Cependant on se regardait avec stupeur; le découragement était visible.

— A quoi bon se faire casser la tête? a dit une voix; nous savons bien que tout est perdu.

— Qui dit cela? s'est écrié Magelonne avec un emportement terrible; qui donc désespère à l'heure du combat? Qu'ils sortent des rangs ceux qui ont peur, qu'ils aillent implorer la clémence des Bretons et des soldats du pape!

— *Vive la commune! vive la république!* hurlait la foule. Et ce cri, gagnant les escaliers et les cours, est allé grossissant au dehors comme un souffle d'ouragan.

Le tambour battait, les clairons sonnaient; les derniers soldats de la commune se groupèrent pour la lutte suprême. Magelonne avait mission de défendre les hauteurs du Père-Lachaise, la dernière forteresse de la révolte expirante.

— Et vous? dis-je à Fidelis, qui, pâle et fatiguée après cette nuit de débauche, contemplait avec nonchalance le réveil de ces hommes dont la plupart ne devaient pas voir se coucher le soleil, — qu'allez-vous faire?

Elle me regarda comme étonnée de ma question, puis ses yeux se portèrent sur Magelonne.

— Je ne les quitte pas, me répondit-elle.

— C'est à la mort que vous marchez.

— Peut-être! reprit-elle avec son rire insouciant; Magelonne croit encore au succès.

— Il vous trompe, m'écriai-je, comme il trompe tous ces misé-

rables! Que lui en reviendra-t-il de les faire massacrer inutilement?

Elle parut touchée et s'approcha de Magelonne; j'entendis qu'elle lui parlait de mettre bas les armes. Il haussa les épaules avec impatience et lui tourna le dos; Fidelis revint vers moi. — Quel temps radieux! Venez, Hermann; le spectacle en vaudra la peine.

Tout en parlant, elle releva sa longue robe de soie bleue et la rattacha dans sa ceinture, puis elle couvrit ses épaules nues d'une casaque d'étoffe sombre. Une de ses compagnes lui offrit un revolver. — Non, non, reprit-elle en détournant la tête; je n'aime pas le sang ni la guerre... Ah! qu'un bal me plairait davantage! — Et, fredonnant une valse, elle fit en dansant le tour de la table; puis s'arrêtant à l'autre bout de la salle :— Viens-tu? me dit-elle avec un mouvement de tête qui m'électrisa. — Je m'élançai à son appel; mais Fidelis se déroba. — Un peu moins d'emportement, s'il vous plaît, *mein herr,* l'heure des plaisirs est passée. — Voyez donc! comme il est tendre à la tentation! s'écria-t-elle en s'adressant à ses amies, qui riaient de ma déconvenue. — Et l'on prétend que les Allemands sont vertueux! C'est bien la faute des Allemandes!

On se mit en marche : voici le départ; adieu! Je suis Fidelis comme l'ombre suit le soleil.

HERMANN A BALTHAZAR.

Sainte-Pélagie, 29 mai.

Pris parmi les insurgés et jeté en prison avec quelques-uns des plus marquans, le 26 au soir, je me suis fait réclamer par mes chefs et vais être mis en liberté dans quelques heures. Je veux employer mes derniers instans de captivité à te raconter la fin de ma tragique aventure. Tu as appris déjà par les journaux comment s'est écroulé dans le sang et la boue l'édifice monstrueux de la commune de Paris. Je vais te dire ce que j'ai vu, ce que j'ai fait, ce que j'ai souffert dans cette grande catastrophe. Je n'essaierai pas de te décrire la bataille; je n'ai vu que Fidelis, elle seule occupait ma pensée. L'image de la mort planant sur cette tête charmante a troublé ma lucidité habituelle.

Je m'étais réfugié avec elle dès le commencement de la journée dans un coin élevé du Père-Lachaise, d'où nous embrassions à peu près toute l'étendue du champ de bataille. D'abord les insurgés résistèrent avec assez de vigueur; ils perdaient relativement peu de monde. Les troupes assaillantes ne se hasardaient qu'avec lenteur et précaution dans les rues étroites de ces quartiers hérissés de barricades. Leur action cependant devint bientôt plus pressante, et l'espace commença de se resserrer autour des fédérés. Ils durent abandonner successivement leurs positions avancées et se concentrer

peu à peu autour du cimetière. Protégés par ces formidables hauteurs et par les batteries dont elles étaient couronnées, ils se flattaient de résister longtemps. On s'était animé à l'odeur de la poudre, à la vue du sang, au bruit des balles qui bourdonnaient dans l'air et de la mort qui frappait sans relâche; toute trace d'abattement avait disparu. Le courage naturel au peuple de ce pays, son goût inné pour la guerre, faisaient taire les appréhensions. Les rangs cependant s'étaient éclaircis, la plupart des chefs avaient disparu, — morts peut-être ou prisonniers. Personne ne commandait, on se battait au hasard. Magelonne seul encourageait encore par sa présence les combattans. Debout près de nous, au point le plus élevé du cimetière, au milieu d'un état-major peu nombreux, il assistait d'un œil attentif à la défaite de ses derniers soldats. On dut bientôt abandonner les abords du cimetière et se retirer à l'intérieur; mais le mur d'enceinte tenait encore. La résistance commençait à fléchir pourtant, la fatigue devenait visible. Il y avait des défections, quelques-uns jetaient leurs armes, et se couchaient sur les tombes pour y mourir en repos. Magelonne s'avança vers les combattans. — Courage! s'écria-t-il d'une voix éclatante, une heure encore! Tenez une heure, et nous sommes sauvés. Nos frères de La Villette ont repoussé l'ennemi, ils viennent à notre secours. Courage! je vais vous amener des renforts!

Il y avait tant d'énergie dans son geste et sa voix, que pour la première fois je me pris à l'admirer; je sentis naître en moi une sympathie pour cette constance et cet indomptable courage. Je me reprochais de l'avoir mal jugé. — Chaque homme dans la vie a son heure, et cet homme a trouvé la sienne, me disais-je en le regardant avec une sorte d'émotion s'éloigner d'un pas ferme et d'une allure hautaine pour chercher un secours impossible...

Fidelis aussi le suivait d'un regard attendri : — Pourvu qu'il revienne à temps, disait-elle en voyant tomber un à un les derniers combattans.

Le temps passait, le secours promis n'arrivait pas. Les malheureux insurgés, cernés, traqués, assaillis de toutes parts, allaient être débordés, les munitions s'épuisaient; les gémissemens des blessés, les imprécations des mourans, s'élevaient en une lamentation immense et se mêlaient aux bruits farouches du combat.

Bientôt apparut un enfant tout haletant, couvert de sang et de poussière. — Un ordre du général, s'écria-t-il en agitant un large pli...

— Enfin! dit Fidelis, saisissant le papier... Elle l'ouvrit, et devint toute pâle; ses lèvres tremblantes pouvaient à peine parler. Le général est mort, dit-elle d'une voix sourde... C'est son dernier adieu. Elle froissa la lettre entre ses doigts sans verser une larme.

Il y eut un frémissement parmi les combattans : — Vengeons-le, dirent quelques voix, et ils allèrent se faire tuer.

— Il est mort, dis-je doucement à Fidelis, rien ne vous retient plus ici; il faut maintenant songer à votre sûreté...

— C'est justement ce qu'il m'écrit, répondit-elle avec un sourire amer en me tendant le billet de Magelonne, qui était ainsi conçu : « Tout est perdu! il faut filer au plus vite. Je vais t'attendre dans les lignes prussiennes; tâche de me rejoindre, pendant que nos hommes tiennent encore. »

— Il n'y a pas de temps à perdre, dans quelques minutes il sera trop tard. Venez, je vous sauverai!

— Et ceux-ci? dit-elle en montrant les derniers combattans. Elle se retourna vers l'enfant. — Sauve-toi, s'écria-t-elle. Va dire au général que je l'attends ici; il m'y trouvera, s'il revient.

L'enfant partit en courant; il n'avait pas fait dix pas qu'une balle l'étendit mort.

En ce moment, une clameur terrible s'éleva du bas du jardin. Les soldats venaient de franchir le mur d'enceinte, et s'élançaient au pas de course pour enlever les points culminans. Il y eut alors une inexprimable confusion; les insurgés éperdus fuyaient dans toutes les directions, l'épée dans les reins; un flot nous entraîna. Les balles pleuvaient autour de nous comme les grêlons au mois d'avril; des cris, des plaintes, des menaces, se croisaient dans l'air. J'entraînai Fidelis en la tenant par la main; un groupe d'insurgés fuyait avec nous. — Rendez-vous! Halte! cria une voix sonore... Mais aussitôt une effroyable décharge retentit; quelques insurgés tombèrent. L'un d'eux roula dans mes jambes, et m'entraîna dans sa chute...

Je restai quelques instans étourdi, ne sachant si j'étais ou non blessé... Quand je revins à moi, les soldats étaient loin. Je me dégageai péniblement du cadavre dont les bras s'étaient crispés autour de moi, et dont le sang inondait mes vêtemens... Le premier objet qui frappa mes regards, ce fut le corps de Fidelis, étendu sur la terre à quelques pas de moi. Je retrouvai des forces pour courir vers elle, la prendre dans mes bras et la porter derrière un tombeau de marbre qui nous cachait en l'abritant. Le mouvement la ranima; elle ouvrit les yeux. — Je le croyais brave, murmura-t-elle d'une voix faible : qui aurait pu penser qu'il fût lâche?.. — La bataille est finie, n'est-ce pas?

— Tout est fini.

— Tant mieux! je vais mourir tranquille...

— Vos blessures ne sont peut-être pas mortelles, dis-je pour la tromper, car elle avait la poitrine fracassée par un éclat de mitraille.

— Oh! je ne regrette rien. Hier j'aurais pleuré, si l'on m'avait

dit que je mourrais ce soir;... mais à présent j'ai assez de la vie, je suis lasse de voir couler le sang. C'est une belle mort pour moi que la mort d'un soldat.

Elle fut prise d'étouffemens. Je parvins à la dresser debout contre le marbre du mausolée, où je la soutins avec effort; sa tête fléchissait comme un fruit trop mûr. Pourtant elle reprit haleine. — J'aurais voulu faire une prière avant de mourir, dit-elle, mais je n'en sais pas; on ne m'a appris que des chansons.

J'avais les yeux pleins de larmes, elle s'en aperçut. — Pauvre Tédesque!.. vous m'aimiez donc?.. Je suis bien fâchée de m'être si souvent moquée de vous!..

— Je ne m'en suis point aperçu, répondis-je en pleurant.

Elle fut alors reprise de suffocation. — Vous le voyez, les opales portent malheur! n'en donnez jamais à votre fiancée, murmura-t-elle en se laissant glisser entre mes bras qui ne purent la retenir; elle tomba. — C'est un lâche, s'écria-t-elle encore; je voudrais ne l'avoir jamais aimé!.. Ce furent ses dernières paroles.

BALTHAZAR A HERMANN SCHLICK.

Mayence, 25 mai.

Pendant que tu prodigues au ménage Magelonne ton temps et tes soins, que tu t'efforces de gagner à prix d'or la confiance du mari et l'amour de la femme, que tu consacres à cette noble entreprise ton âme innocente et la haute culture de ton intelligence, ta Dorothée, lasse de souffrir, découragée de ses pleurs inutiles, de ses plaintes mal accueillies, s'est enfin décidée à chercher quelques distractions dans les devoirs de la charité; elle consacre aux blessés ses jours inoccupés et son cœur désabusé. On m'écrit qu'elle est admirable de zèle, de dévoûment; elle puise des forces inattendues dans son étonnante activité, et reprend à vue d'œil le goût de la vie et la sérénité perdue. Si j'en crois ce qu'on dit, elle aurait trouvé quelque chose de plus encore, — de tendres consolations qu'elle ne cherchait sans doute pas. Certain blessé français ne serait point étranger à son heureuse renaissance, et notre farouche haine nationale serait ébranlée dans l'âme de ton amie. On me parle aussi du petit cousin Joseph Schaunitz, qui a perdu deux doigts de la main au siége de Metz, et oublie ce désagrément en courtisant ta Dorothée; ce Joseph a bien des chances d'être agréé à ta place. Enfin tu peux perdre le souci de tes anciens engagemens et calmer les remords qui te poursuivent peut-être dans tes nouvelles amours. Pour peu que tu tardes quelques semaines à revenir, tout souvenir du passé aura disparu dans l'âme de Dorothée, et l'on te remerciera sans doute de ton inconstance propice.

..... Je reprends cette lettre, interrompue depuis quatre jours

par les nouvelles de France. Je viens de recevoir le récit que tu me fais des derniers événemens. La comédie a fait place au drame, et peu s'en est fallu que tu n'aies péri au dénoûment.

En vérité, l'aventure est un peu folle, et, puisqu'enfin tu t'en es tiré sain et sauf, permets-moi d'en rire à mon aise. Tu ne t'attends pas, je suppose, à ce que je m'attendrisse sur le sort de tes funestes amis et sur la fin tragique de ta Fidelis : quelque soin que tu aies pris de l'idéaliser, il n'en reste pas moins vrai qu'elle était de la sinistre bande, qu'elle avait part dans les profits et par là même dans les crimes de la commune. Qu'elle n'ait pris d'ailleurs ni la torche ni le fusil, cela importe guère, pure affaire de tempérament! Elle n'en trouvait pas moins dans l'antre du monstre « bon souper, bon gîte, et le reste. » Elle a su mourir, c'est le seul acte tolérable de sa vie. Que la terre lui soit légère!

Mais de grâce, mon cher Hermann, laisse-moi me divertir quelque peu à ton sujet. Est-ce bien toi vraiment, toi, l'homme prudent et réfléchi, qui t'es laissé prendre au Père-Lachaise, avec les insurgés, comme un rat dans une ratière? Est-ce bien toi, l'homme sage, avisé par excellence, qui t'es fait berner par une Circé de boulevard? Est-ce bien toi, le plus économe et le plus rangé des professeurs de grec, qui as jeté sous ses pas les louis d'or de ta bourse et les florins de la Prusse? L'épopée finie, te voilà maintenant redevenu Hermann Schlick, comme devant.

Par bonheur, il te reste ta vertu, car vous autres, Allemands de la Prusse, vous avez cette rare bonne fortune, — à défaut d'autre, — de demeurer vertueux dans les occasions où le commun des mortels cesse de l'être. Quand un homme met dans sa poche la bourse de son voisin, il est jugé : c'est un fripon; s'il dépouille son hôte, c'est un rare gredin. Si quelque Français se livre aux voluptés faciles, c'est un débauché; s'il courtise une femme mariée, c'est un fils de Bélial... Vous autres, Allemands de la Prusse, vous faites toutes ces choses et beaucoup d'autres encore, et vous n'en êtes que plus vertueux — d'après ce précepte sans doute de l'apôtre, « que tout est pur pour les purs. »

Aussi je m'attends à te voir reprendre bientôt sans hésiter ta place parmi les saints de Berlin et l'implacable sévérité qui sied à tant de vertu; mais, ô mon ami Schlick, mon bon camarade, permets-moi de rire un peu quand nous nous rencontrerons tête à tête, et que, les coudes sur la table, nous nous raconterons à huis-clos nos petites équipées de jeunesse. J'ai pour mon compte lutiné quelques bergères sur les bords enchantés de notre vieux Rhin; j'ai commis là plus d'un joyeux larcin dont j'avais, sur ma foi, gardé quelque remords. Depuis notre annexion salutaire au saint empire d'Allemagne, je me sens allégé de ces peccadilles, car c'est un sort

digne d'envie que d'être sujet de la Prusse, et ceux qui rêvent une plus grande félicité dans ce monde sont de grands niais, en vérité!

HERMANN A DOROTHÉE.

Montmorency, 1er juin.

Ne serait-il pas temps, ma chère Dorothée, de mettre fin au cruel malentendu qui nous a fait souffrir l'un et l'autre depuis de longues semaines? J'espérais que ton cœur trouverait pour moi des paroles de paix et d'amour, je n'attendais qu'un mot pour tomber à tes pieds et t'appeler dans mes bras; mais tu as cessé de m'écrire, et je ne sais que penser...

On m'assure que tu te portes à merveille, que tu passes tes jours et tes nuits au chevet des blessés, et que tu n'en ressens aucune fatigue. Si je voulais prêter l'oreille aux méchans propos, je pourrais croire même que ton zèle de charité t'a emportée au-delà du nécessaire; je pourrais te demander compte avec une juste sévérité de cette conduite si peu mesurée. Je préfère recourir à l'indulgence. Oublions le passé; je ne veux me souvenir que de ta tendresse et de nos jours heureux.

Je vais bientôt rentrer en Allemagne; notre départ est prochain. Je quitterai sans regret ce pays, où je n'ai rencontré que la plus injuste haine des Français contre notre nation et la plus barbare rancune. Je quitterai sans remords ce Paris, où je ne laisse que des ruines, cette patrie des voluptés, où mon cœur a su se garder pur et sans tache. Je vais rentrer au foyer domestique la tête haute, comme un honnête et loyal Allemand, sans peur et sans reproche. Je reviendrai fidèle, fidèle à nos chastes amours, à nos sages projets d'avenir.

J'ai couru de grands dangers dont le récit vous fera frémir, vous tous qui m'aimez. Je me suis trouvé à Paris pendant les dernières convulsions de la commune, j'ai assisté et pris part en quelque sorte à l'effroyable lutte qui a duré six jours, et n'ai point reçu de blessures. J'en bénis le Dieu tout-puissant!

Pourtant, ce n'est pas sans dommages que je suis sorti de la bataille; j'y ai fait une perte sensible, celle du bijou symbolique que tu m'avais envoyé comme gage de notre indissoluble union. Ce précieux talisman m'a été dérobé, ainsi que toutes mes économies, si laborieusement amassées pendant la guerre. Je m'attriste de revenir près de vous aussi pauvre qu'au départ; mais ton désintéressement m'est connu, je me consolerai dans tes bras des disgrâces d'une injuste fortune. A bientôt, ma chère âme; je secoue la poussière de Ninive, et, les yeux humides de douces larmes, je tends les bras vers toi, ô grande Allemagne, patrie de l'idéal, ô Vaterland!

P. Albane.

ENQUÊTES INDUSTRIELLES

LE FAMILISTÈRE DE GUISE.

Solutions sociales, par M. Godin, fondateur du familistère de Guise, député à l'assemblée nationale, 1 vol. in-8°

Parmi les socialistes de la première heure, il n'en est point, les contemporains s'en souviennent, qui aient mis plus d'imagination que Charles Fourier au service de ses fantaisies. Il est resté de lui quelques formules qui ont eu un jour de vogue, *l'association intégrale* par exemple, une cosmogonie à dérider les fronts les plus mélancoliques et une école bien sérieuse pour un homme si gai. Sa vie n'avait été qu'une lutte contre le besoin; son école a marché de commandite en commandite pour n'aboutir qu'à des échecs : le dernier a été une émigration aux États-Unis, dans la colonie de Nauvoo, qu'abandonnaient alors les mormons. Triste fin après beaucoup de bruit et bien des sommes dépensées! Le seul incident qui se rattache à cette école est l'offre qu'elle fit à l'assemblée constituante de 1848 d'entreprendre son éducation et sa conversion en cinq séances de nuit. En réalité, voici plus de quinze ans que tout cela s'est éteint. Il y avait eu des fermes agricoles fondées, des phalanstères entrepris un peu partout; phalanstères et fermes ont passé par les épreuves d'une liquidation amiable ou judiciaire. Bref, la fantasmagorie de Charles Fourier, où toute culture devait être attrayante, toute passion régularisée, est allée rejoindre dans l'oubli la masse des conceptions odieuses ou bouffonnes dont notre siècle a été saturé.

Croirait-on pourtant que cet embryon du socialisme, mort en Amérique, ait survécu en France par exception et par une sorte de grâce d'état? Passe chez quelques hommes, quelques demeurans d'un autre âge, fidèles jusqu'au bout aux impressions de leur jeu-

nesse; mais dans un groupe laborieux et comme établissement d'industrie, qui s'en serait douté? C'est la surprise qui m'attendait en plein département de l'Aisne, dans l'un des faubourgs de Guise. En face de cette petite ville, si coquette et si active, au milieu de prairies que l'Oise enveloppe dans son cours, se déploient de vastes constructions qui à elles seules composent une autre cité. Il y a là un corps de logis grandiose flanqué de deux ailes qui encadrent une cour d'honneur, le tout avec des rues et des places du plus bel aspect, plus loin un pont qui mène aux ateliers, et tout autour des jardins — des quinconces, un luxe de végétation qui semble jurer avec les fumées et les vapeurs où se reconnaît le siége de toute grande industrie. C'est le *Familistère*, du nom que lui a donné son fondateur, M. Godin, qui en a raconté l'origine, l'histoire, même la théorie, dans un gros livre qui n'est pas son meilleur titre à l'attention du public. Heureusement M. Godin en a d'autres. C'est un partisan de Charles Fourier, mais aussi un vaillant compagnon qui a fait bande à part; il a un peu déclamé, mais beaucoup agi et réussi là où les autres avaient échoué. C'est en même temps un ouvrier, un fils de ses œuvres. En apparence, il partage les opinions, les préjugés des autres ouvriers; en réalité, il a d'autres règles de conduite. Ceux-ci exagèrent volontiers la puissance du capital; M. Godin a fait plus de cas de la puissance de la volonté. On peut dire qu'il doit à cette volonté, à cette volonté seule, sa situation et sa fortune. Sans associés, sans actionnaires, à peine aidé de quelques milliers de francs que lui avait apportés sa femme, il a monté une industrie toujours grandissante, et construit ce familistère qui loge une bonne portion des mille ouvriers qui en défraient les travaux. Or ces constructions, ces ateliers, les matières brutes ou ouvrées qui les remplissent, représentent plusieurs millions. Contraste singulier : cet homme, qui en fait d'idées cède volontiers à l'utopie, semble ne pas s'être trompé dans un seul de ses actes; si en économie sociale il raisonne constamment à faux, en industrie rien de plus juste que ses calculs, et, s'il a pris à tâche, comme il l'assure, de rendre une colonie d'ouvriers heureuse et prospère, il est constant et bien démontré qu'il n'y a pas failli pour lui-même.

I.

Le fondateur du familistère nous raconte que, fils d'un artisan de village, il ne quitta les bancs de l'école que pour aller achever dans les villes voisines son apprentissage industriel. Ce qu'était sa vie alors, on le devine, celle de tout ouvrier, et il n'aurait pas dû y insister comme il le fait. Dans l'école, il voit déjà de grandes réformes à introduire, les enfans entassés les uns sur les autres,

un enseignement superficiel; dans l'atelier, les puérilités du compagnonnage, et cette routine qui dans les métiers manuels résume toute l'instruction élémentaire. Se fera-t-il maître à son tour pour amender, corriger tout cela? Non, il est né ouvrier et restera ouvrier; il a, dit-il, un grand exemple à donner au monde dans la sphère où il agira. C'est avec ce pressentiment qu'à l'âge de onze ans, tout timide et frêle qu'il fût, il commençait à travailler le fer dans l'atelier de son père ou à prendre part avec le reste des siens aux travaux de la campagne. Voilà une vocation précoce, et rien n'y manque, pas plus la mise en scène qu'un certain arrangement pour l'effet. On peut seulement douter qu'après s'être interrogé d'une si singulière façon un enfant ait tiré cet horoscope sur lui-même.

Ce ne sont là que des bouffées d'orgueil; dans son livre, M. Godin en a beaucoup de semblables. Il a en outre une prétention, celle-là presque intolérable, c'est d'avoir une doctrine, une métaphysique à lui, où il entasse les plus grands mots que le vocabulaire puisse fournir en les corroborant par de formidables majuscules; son volume en est hérissé. Non-seulement ces grands mots ont le tort de n'avoir pas de sens, mais ils tiennent trop de place. Quatre cents pages de métaphysique, ce serait déjà beaucoup pour un savant; de la part d'un ouvrier, même d'un ouvrier devenu patron, c'est une véritable infirmité. L'imputation n'est pas d'ailleurs personnelle, elle s'adresse plutôt au genre qu'à l'homme. Voici bientôt trente ans que la littérature et la philosophie des ouvriers nous sont familières. Nous en avons eu, Dieu merci, assez d'échantillons. Qui en connaît un, de ces échantillons, les connaît tous. Par où pèchent-ils? Par on ne saurait dire quoi de forcé et d'artificiel : point d'originalité ni de naturel, et en fait d'emprunts un goût très vif pour les plus mauvais modèles. S'il y a quelque part une opinion outrée, un mot excessif, de la boursouflure, de l'emphase, du clinquant, les ouvriers qui tiennent une plume se l'approprieront; ce dont ils se défendent le plus, c'est d'être eux-mêmes et de dire simplement ce qui leur vient tout d'abord à l'esprit. Ils croiraient manquer leur but, s'ils n'y employaient la recherche et l'effort. C'est dans ce travers qu'est tombé M. Godin. Il a voulu embrasser trop de choses et les prendre de trop haut. Aussi nous fait-il assister dans les trois premières parties de son volume à un amalgame sans nom de mots et d'idées qui ne parviennent ni à se combiner ni à se dégager. Il y est littéralement question de tout : de l'association et de la démocratie, du saint-simonisme et du fouriérisme, de l'humanité et de la loi de vie, enfin de l'infini, où nous ne le suivrons pas.

Mieux vaut le suivre sur cette terre, où il reprend son aplomb et fait de la meilleure besogne. On l'a surpris dans ses rêves d'enfant;

homme, il continue sa tâche d'ouvrier en se résignant à être commandé jusqu'à ce qu'à son tour il commande. Cette occasion se présente dans une industrie nouvelle; il s'agissait de remplacer les appareils de chauffage en tôle par des appareils de chauffage en fonte de fer. Il juge l'affaire bonne, la saisit au vol, embauche quelques ouvriers et devient chef d'industrie. Le voilà dans sa voie, il y creusera son sillon jusqu'au bout : son coup d'œil a été juste; entré avec quelques milliers de francs, il n'en sortira qu'avec quelques millions. M. Godin est d'ailleurs sur tous ces détails très sobre de confidences. Il a consacré des centaines de pages à nous dire que « le Principe universel, c'est l'Être, que ses *existers* ou attributs sont l'Esprit, la Vie, la Substance, qui ont pour *coexisters* le Temps, le Mouvement, l'Espace, » d'où la formule « l'Esprit dirige, la Vie agit, la Substance obéit. » Il est très explicite pour toutes ces abstractions, mais il ne nous dit pas comment, de ce petit atelier d'appareils de chauffage en fonte de fer, il est parvenu à faire un atelier moyen, puis un grand atelier. Parle-t-il de salaire, il trouve ce procédé de rétribution indigne d'une société vraiment civilisée, puis il ajoute : « Je ne pouvais rien contre la puissance de l'habitude; j'aurais voulu pratiquer un mode nouveau et plus équitable de répartition entre mes ouvriers et moi qu'il eût été sans influence; un grain de sable jeté au fond de la mer n'en change pas le lit. » Pensée ingénieuse avec laquelle il se console de payer ses ouvriers comme tout le monde; seulement, dans la coutume même, il choisit ce qu'il y a de plus avantageux aux deux parties intéressées. Ainsi, dans ses ateliers, c'est la journée de onze heures qui prévaut; c'est également, partout où l'application en est possible, le travail à l'heure et quand l'objet y prête le travail aux pièces. Dans tout cela, la convenance de l'ouvrier s'accroît et sa dignité y gagne. Si on y ajoute la libre gestion des caisses de secours, on a désarmé l'ouvrier de la plus grande part de ses rancunes.

Quand la révolution de 1848 éclata, M. Godin était installé à Guise; il tient alors dans ses mains un atelier important, il a une double notoriété, celle d'industriel, celle de socialiste, ou, pour parler plus exactement, celle de disciple de l'école sociétaire. Il en est en effet un membre très actif et très dévoué; en toute occasion, il paie de son argent et de sa personne. Sa position à ce point de vue était assez délicate : reste-t-il modéré, il est suspect à ses ouvriers; s'agite-t-il, il devient suspect au gouvernement. M. Godin, en homme positif, conduisit sa barque entre ces deux écueils, et s'occupa surtout de ses affaires. C'était au fond une tête très solide, très bien douée, et qui ne se promenait dans les espaces qu'à ses heures et à sa volonté. Son industrie réussissait, prenait quelque vogue. Ses appareils de cuisine, construits en bonne fonte et traités

avec soin, avaient un écoulement facile et donnaient de bons profits. Il y ajouta d'autres objets de ferronnerie, quelques cheminées émaillées, des ateliers de réparations ouverts aux industries du voisinage, enfin tout ce que l'on peut faire quand on a sous la main des matières et des ouvriers de choix. Du reste, sur ces détails d'inventaire, un premier aveu lui échappe comme à la dérobée; il possède alors, entre 1850 et 1851, trois cent mille francs à lui, il est devenu un de ces capitalistes pour lesquels Proudhon, alors leur grand exécuteur, n'a pas assez d'anathèmes. M. Godin a beau s'en défendre, il réussit de plus en plus par des moyens qui ne sont pas conformes à ses doctrines : à son gré, il ne fait pas tout ce qu'il devrait ni pour les idées qu'il sert, ni pour les ouvriers qui l'enrichissent; il voudrait faire plus et mieux, et en rend l'intention manifeste au point que le 2 décembre 1851 une menace de proscription vient l'atteindre. S'il échappe à l'exil, c'est que le gouvernement, en y regardant de près, se rend plus exactement compte de ce qui se passe dans son usine. On s'y nourrit d'illusions plutôt qu'on n'y fomente de séditions. D'ailleurs l'atelier est déjà considérable; lui enlever son chef, c'est priver de pain un certain nombre d'ouvriers, c'est ruiner sans motif un établissement qui est en pleine marche. Conseil pris, on l'épargne donc.

Cette alerte était à peine passée, qu'il lui en survient une autre. On a vu que M. Godin était en très bonne odeur dans l'école de Fourier : il avait près d'elle un titre dont elle faisait grand cas; il dénouait en toute occasion et très largement les cordons de sa bourse. On l'avait toujours trouvé prêt à souscrire, quel que fût l'objet de la souscription. Il ne discutait ni sur la somme ni sur l'emploi des fonds; il appartenait à la première catégorie des croyans, ceux qui, suivant le dicton populaire, ont « le cœur à la poche. » Inappréciable disposition d'esprit! Une fois de plus, on allait y faire appel. Après le coup d'état, les jours de persécution étaient arrivés pour la doctrine et pour l'école; vingt années de travaux et d'essais s'écroulaient en un jour sans qu'il restât debout un temple pour les fidèles et un abri pour les pasteurs. Dans cette première dispersion, pas une volonté qui résistât, pas une âme qui ne cédât au choc. En 1853 seulement, un cri retentit parmi ceux qui restaient en France, déguisant leur foi du mieux qu'ils le pouvaient, comme les premiers chrétiens des catacombes. Au Texas! au Texas! se répétait-on d'oreille en oreille. On y ajoutait, ce qui ne gâte rien, un peu d'imaginaire, un luxe de concessions à vil prix dans des vallées d'un grand produit, et une première souscription de 20,000 dollars (100,000 francs environ) de la part d'un généreux Américain, somme qui n'était pour lui qu'une entrée de jeu. A ce réveil de la doctrine, à cet appel, à cet exemple, M. Godin se piqua d'honneur. Il n'en-

tendait pas que la France fût éclipsée par l'Amérique, et qu'un généreux Américain donnât des leçons aux compatriotes de Fourier; il souscrivit à son tour pour 100,000 francs et, comme il le dit, en espèces sonnantes. Il est vrai que, de son propre aveu, « c'était oublier toutes les règles de la prudence. » Quelque regret en effet suivit ce premier élan. Par l'importance de sa souscription, M. Godin avait une place désignée dans la gérance. Il l'accepta, et, aux termes dont il se sert pour juger les hommes et les actes, il ne semble pas qu'il ait eu à s'en applaudir. Dans tous les cas, il en parle en désabusé. Les fonds souscrits pour la colonie américaine dépassèrent bientôt 1,500,000 francs, avec d'autres promesses de déplacemens considérables quand l'établissement serait en état de les recevoir. Les suites de ce beau début, on les devine. Probablement il y eut là-dessous bien des mécomptes, des non-valeurs, de faux calculs, des erreurs de gestion, et enfin un complet désenchantement après des débauches d'enthousiasme.

M. Godin ne fut pas des derniers guéris, ni des moins prompts à exhaler son amertume. D'abord il est tout feu; on le place, dit-il, sur le terrain de l'action et de l'expérience, ce n'est pas là ce qui peut le moins lui sourire : il y remplira très convenablement son rôle, confiant qu'il est, ce sont les termes dont il se sert, dans son utilité pour la direction des faits pratiques qu'on se proposait d'aller réaliser en Amérique. Il n'a encore rien perdu de sa foi, il croit en ses maîtres, devenus ses collaborateurs; il croit à leur capacité pratique, à l'habileté des chefs qui jusque-là s'étaient distingués dans la défense de l'idée par la parole, il espère que l'action sera à la hauteur de l'effet oratoire. Une fois à l'œuvre, quelle déception pour lui, et comme il traite alors cavalièrement ceux qu'il avait placés si haut! Tous ces gens-là, à son sens, ont été surfaits. Chaque talent a ses limites, et tel tourne bien une phrase qui ne sait ni apprécier les faits à leur juste valeur, ni acquérir l'art de conduire les hommes. Il voit de près ces insuffisances, ces incapacités, et en conclut que, aux prises avec le monde positif, les plus grandes réputations de l'école ont été au-dessous de leur tâche. « Ce serait, ajoute-t-il, sortir de mon sujet, de faire ici la narration des déceptions que j'ai subies pendant ma participation à la gérance de cette malheureuse affaire; il me suffira de dire qu'en perdant alors les illusions qui avaient motivé ma confiance, je fis un retour sur moi-même et pris la résolution de ne plus attendre de personne le soin d'appliquer les réformes sociales que je pourrais accomplir par moi-même. Dès qu'il fut établi pour moi que l'entreprise du Texas devait marcher chaque jour vers sa ruine, je me mis à travailler à la réparation du préjudice que cette affaire avait porté à ma fortune et à mon industrie. »

Il se tint parole, on ne l'y reprit plus; la leçon lui coûtait cher, elle ne fut pas perdue. Non pas qu'il allât jusqu'à renier ses dieux, seulement il ne croyait plus à leurs interprètes. De la doctrine de Fourier, voici tout ce qu'il garda et s'efforça dès lors de mettre en pratique : une certaine manière de gouverner ses ouvriers, des méthodes d'entraînement qui leur étaient appropriées et au moyen desquelles il en tirait le plus de profit possible, en y employant le moins d'effort et le moins de dépense possible. Il connaissait les hommes, il savait qu'on n'en obtient rien d'essentiel à moins de toucher leur cœur et de gagner leur esprit. Pour toucher leur cœur, il avait imaginé une recette tout à fait nouvelle et dont l'efficacité ne s'est pas encore démentie. En diverses occasions, au début comme dans tout le cours de son œuvre industrielle, il a fait et renouvelé cette déclaration, que ce qu'il a ainsi fondé, agrandi, perfectionné, est non pour lui ni pour les siens, mais pour tous ceux qui, comme coopérateurs et auxiliaires, ont amené cette œuvre au point où elle est. De là le nom qu'il lui a donné, le *Familistère*. Cette famille dont il a voulu parler, ce n'est pas la famille du sang, c'est la famille d'adoption. Si l'une hérite d'après la loi, l'autre hérite d'après la justice; cette dernière devait être préférée, et, pour qu'elle le fût avec certitude, il l'investirait de son vivant. A l'appui, il entrait dans quelques détails personnels; il n'avait qu'un fils, élevé avec ses ouvriers, ouvrier comme eux, ne boudant pas à la peine, bon compagnon d'ailleurs et pas fier, qui en aurait toujours assez pour lui, et qui n'aurait qu'une idée, l'idée de son père, trop flatté d'en être le continuateur.

Voilà l'un des modes d'influence de M. Godin, l'une des méthodes d'entraînement, comme je les désignais, dont il use à l'égard de ses ouvriers. Il est parvenu ainsi à en convaincre au moins un bon nombre qu'ils sont un peu propriétaires du vaste établissement où ils coulent la fonte et en tirent des appareils de cuisine; partant ils se croient intéressés dans la propriété, et s'identifient avec ce qui en sort et le traitent avec plus de soin. On voit que le calcul n'est point maladroit. Tout cela ne vaut pas un contrat, mais c'est moins avec des contrats qu'avec de bonnes paroles qu'on mène les ateliers. Même dans les ateliers, on trouve, il est vrai, des sceptiques qui de loin en loin demandent autre chose que des promesses, veulent qu'on s'exécute, qu'on partage sur-le-champ l'établissement, puisqu'on doit le donner un jour; mais M. Godin a une collection d'argumens qu'il ménage pour ces heures critiques, et dont l'effet est irrésistible; dans le nombre est l'argument des sultans vis-à-vis des janissaires qui renversaient leurs marmites. Un peu de cette façon, un peu d'une autre, la difficulté s'arrange toujours, et, quand arrive le raccommodement, M. Godin a établi une

fois de plus aux yeux de ses coopérateurs que son établissement est à eux, bien à eux, que, s'ils n'en jouissent pas sur-le-champ, ce n'est pas sa faute, c'est la faute d'un détestable ordre social qui met obstacle à tout ce qu'on imagine de bon, de juste, de sensé, la faute de nos institutions détraquées, de notre concurrence anarchique, de nos lois romaines, qui ont eu exclusivement en vue l'intérêt du patriciat. Qu'on renverse tout cela, et l'usine sera à eux demain, pleinement à eux, irrévocablement à eux.

Non-seulement M. Godin tient à ce que les ouvriers regardent comme leur cet établissement de famille, mais il a tout fait pour qu'ils s'y installassent; le familistère étant à eux, il a voulu qu'ils y fussent chez eux. C'était en outre pour lui un point de doctrine, un résidu des leçons de Fourier. L'un des livres du maître contient en effet la critique souvent citée de l'organisation d'une de nos communes avec la récapitulation du temps qui y est inutilement dépensé, des forces qui y sont perdues : quatre cents charrettes qui vont au marché quand cinquante suffiraient amplement; — quatre cents greniers, quatre cents cuisines, quatre cents buanderies, quand il n'y a qu'une maigre récolte à loger, peu d'alimens à cuire, peu de linge à blanchir. Dans sa propre colonie industrielle, M. Godin avait eu à souffrir de l'éparpillement des ménages. Logés à de certaines distances, ses ouvriers n'étaient pas toujours exacts aux heures, et il fallait sévir, frapper des amendes. Tout le monde s'en ressentait, l'ouvrier comme le maître, le ménage de l'ouvrier comme le travail de l'atelier. Une grande réforme était donc indiquée, mais comment l'entreprendre, comment la mener à bien? Changer la commune rurale en un palais, c'est bon pour des féeries, et pourtant M. Godin ne visait pas à moins. Il entendait y loger tout son monde, et que chacun y eût ses aises. Son ambition allait plus loin; une fois logés sous les mêmes toits, les ouvriers de son établissement auraient à se mettre en quête de leurs vivres, de leur boisson, de leurs meubles, de leurs vêtemens, enfin de ce que la civilisation la plus sommaire impose à l'homme comme une nécessité. M. Godin n'admit pas qu'un autre que lui pût être chargé de ce service-là; il n'admit pas davantage que l'ouvrier y pourvût lui-même. Nous verrons par quels motifs d'un ordre particulier, empruntés à l'évangile sociétaire, il poussa jusqu'au bout le cumul de tous ces rôles, et devint, pour les hommes de ses ateliers, désormais ses locataires, un fournisseur presque unique et une sorte de magasinier général chargé de tous leurs approvisionnemens.

II.

Avec l'habitude qu'il a de prendre les choses à leur point de départ, M. Godin explique ici comment et pourquoi l'art de consom-

mer, trop négligé, dit-il, est au moins l'équivalent de l'art de produire. Il y faudrait, pour bien faire, employer les mêmes méthodes. Chaque jour, on arrache à l'empirisme quelque détail de l'art de produire; il serait temps d'agir ainsi pour l'art de consommer. Du petit atelier on est arrivé au grand atelier, pourquoi n'appliquerait-on pas cette marche à la consommation domestique? Or le premier pas dans cette voie est la réforme de l'habitation. L'histoire et le récit des découvertes nous disent comment l'homme, livré à ses instincts, y a procédé. C'est la caverne d'abord, puis la tanière, puis la hutte; pour rendre ces objets sensibles, M. Godin prodigue des figures à l'appui de son texte; la hutte du Lapon construite en blocs de neige, les huttes en pierre des îles de Pâques et des Canaries, les huttes en perches des Taïtiens et des Australiens, les habitations des Germains, « dont les pieux étaient entourés de cercles de fines perches liées de harts aux poteaux qui servaient à fixer le chaume et le mortier, composé de foin et d'argile, dont les murs étaient revêtus. » Viennent ensuite, avec le même luxe d'érudition, le château féodal et les maisons des serfs, vivant contraste qui inspire au fondateur du familistère une sortie assez vive, — la ville du moyen âge aux rues étroites et sans alignement, « réceptacle fangeux des détritus industriels et des eaux ménagères, c'est-à-dire autant de foyers d'infection redoutables au point qu'il ne restait plus quelquefois de vivans pour enterrer les morts. » C'est le revers de la médaille ; voici l'endroit. La commune rurale s'est affranchie, et déjà un air d'aisance y règne. La tuile et l'ardoise chassent peu à peu le chaume, les rues s'alignent, l'église, la mairie et l'école s'élèvent; c'est déjà plus décent. Les chefs d'industrie se piquent d'honneur et tirent peu à peu leurs ouvriers des repaires enfumés où ils végètent. M. Godin est ici sur son terrain, et naturellement il a une mention pour tous les essais qui ont précédé le sien. A ses yeux, les intentions ont été partout excellentes; seulement il y a eu méprise évidente dans le procédé. A l'envi et par une sorte d'imitation servile, on a préconisé la petite maison et le petit jardin. C'est le cas pour les maisons ouvrières du Grand-Hornu, des Corons du Nord, pour celles d'Anzin, celles de Mulhouse et celles d'Anvers, où logent des journaliers ruraux. L'effet, dit le fondateur du familistère, a été manqué. Sans doute la première impression, l'apparence, étaient pour ce choix. Une petite maison, un petit jardin, doivent être l'objet des rêves de celui qui n'a rien; voilà ce que tout le monde dit et répète. M. Godin attaque très vertement ce qu'il tient pour un préjugé de la part du public et un désir irréfléchi de l'ignorance de la part des intéressés. C'est avec un coup d'œil plus sûr et une observation plus attentive qu'il veut examiner la question.

Ce qui d'abord le frappe, c'est ceci : l'expérience des petites

maisons et des petits jardins n'est-elle pas faite depuis l'origine du monde? N'est-ce pas là ce que naguère encore le pauvre allait chercher dans les villages où l'on pouvait placer son habitation sur des communaux dont l'administration municipale était peu soucieuse? Chacun y prenait son carré de terrain, et la maison se bâtissait par le concours gratuit des voisins; il n'y avait ni loyer à payer, ni achat à opérer; c'est ainsi que bien des hameaux se sont formés. Voilà ce que M. Godin constate, et il ajoute : « Qu'en est-il résulté? Rien que la misère; ces maisons ont toujours offert et offrent encore le spectacle de toutes les privations, de l'ignorance la plus profonde et d'une manière de vivre qui est tout le contraire de cet idéal familier que des écrivains, aux bonnes intentions sans doute, se complaisent à décrire sous des formes entraînantes pour le vulgaire, parce qu'elles flattent le préjugé et l'habitude, mais qui n'en sont pas moins dénuées de raison et de vérité. » C'est un premier coup de boutoir à l'adresse de bien des gens; nous ne sommes pas au bout, M. Godin redouble. « Le mérite des petites maisons et des petits jardins, continue-t-il, n'existe donc que dans les livres des hommes qui n'ont fait qu'effleurer ce grave sujet. La petite maison peut avoir de l'attrait pour le Parisien qui, après avoir passé six jours de la semaine dans un bureau ou dans le fond d'une arrière-boutique avec sa famille, sera content d'aller le dimanche respirer l'air de la campagne; mais de besoins nés dans de semblables circonstances il ne faut pas induire des règles de science architecturale. »

Tenons-nous-le pour dit, nous sommes des intrus; mais l'étaient-ils ces hommes de cœur et de bien qui les premiers ont construit à l'usage de leurs ouvriers des demeures propres et saines en les arrachant aux bouges où jusqu'alors ils s'étaient entassés? M. Degorge par exemple, qui vers 1825 bâtit pour ses mineurs, à portée des fosses où ils travaillaient, des maisons à un étage, tirées au cordeau sur des rues soigneusement pavées; — MM. Bourcard, qui en firent autant à Guebwiller; M. de Marsilly, qui a donné à Anzin le type vraiment supérieur de la maison d'ouvrier comme installation et comme coût; enfin M. Jean Dollfus, qui à Mulhouse est venu à bout d'un problème jugé insoluble : réaliser pour l'ouvrier ce qui existe pour la plupart des cultivateurs, le rendre acquéreur de la maison qu'il habite au moyen d'un amortissement confondu dans le loyer, donner cette destination à son épargne et, au bout d'un certain nombre d'annuités, le loger chez lui. Il ne s'agit plus ici de tableaux de fantaisie tracés par des écrivains, il s'agit d'hommes haut placés dans l'industrie et qui n'ont ni de conseils à prendre, ni de leçons à recevoir de personne; ce sont, pour la petite maison et le petit jardin, de chauds initiateurs, et à leur suite on trouve-

rait en Angleterre, en Belgique et en France, une légion d'imitateurs ou quelquefois de devanciers. L'idée était donc non-seulement naturelle, mais heureuse; même après la manière cavalière dont M. Godin la traite, il n'y a point à en rougir. Il était naturel qu'ayant à loger leurs auxiliaires, de grands industriels prissent la famille comme point de départ et cherchassent à l'installer proprement et commodément; il était heureux qu'ils prissent à tâche de conduire cette famille ainsi installée par l'épargne à la propriété, et par la propriété aux habitudes sédentaires et au goût du chez soi. Pour eux, l'expérience était faite et le choix n'était pas douteux : sur beaucoup de points, la caserne, d'abord en vogue, avait échoué; ils en revinrent à la petite maison et au petit jardin; la cohue écartée, ils constituèrent le ménage.

C'est à la caserne qu'après cette digression, mêlée d'un peu de fiel, aboutit M. Godin. Caserne dorée, il est vrai, mais caserne néanmoins, et si bien caserne qu'il n'y a qu'un pas du champ de manœuvres, c'est-à-dire l'atelier, au dortoir et au réfectoire. Une belle vie et un beau régime, si l'on en croit le fondateur du familistère. Il faut l'entendre là-dessus. « Trouver une forme architecturale, dit-il, qui serait aux petites maisons ce que la grande usine est au petit atelier. C'est là le problème; c'est l'établissement d'un bien-être accessible à tous, c'est l'organisation sur une vaste échelle de tous les avantages domestiques, de toutes les commodités, de tous les plaisirs, de tous les agrémens nécessaires aux délassemens honnêtes de la famille; c'est l'installation au profit de tous des institutions nécessaires aux soins du corps, au progrès intellectuel et moral, au développement de l'intelligence, de l'esprit et du cœur. » Sur cette explosion d'enthousiasme, son parti est pris, son plan est arrêté; il se promet de donner au pauvre toutes les jouissances du riche ou tout au moins ce qu'il nomme les équivalens de la richesse, c'est-à-dire un logement commode et dans ce logement les ressources et les avantages dont le riche est pourvu, tranquillité, agrément, repos, le tout avec le dessein bien arrêté de remplacer par des institutions communes les services que le riche retire de la domesticité. Son dernier mot est ceci, que, ne pouvant faire un palais de la chaumière ou du galetas de chaque famille ouvrière, il mettra du moins la demeure de l'ouvrier dans un palais. Le familistère n'est pas autre chose que le palais social de l'avenir, le premier modèle de la grande architecture domestique!

Ce familistère, ce palais, si l'on veut, fait face à la petite ville de Guise sur une étendue de 180 mètres. L'aile gauche a vue sur les bâtimens de la manufacture, l'aile droite sur les jardins et les coteaux boisés qui bornent la vallée de l'Oise. Tout autour, sur un

espace de 6 hectares, règnent des promenades, des squares et des plantations d'agrément, entremêlés de potagers et de vergers. Comme tout cet espace est un terrain d'alluvion qu'occupent de loin en loin les crues de la rivière, il a fallu par de forts remblais mettre les constructions à l'abri de l'invasion des eaux. Ainsi les caves ont été bâties au-dessus du sol même, et les rez-de-chaussée portés à 2m,50 environ au-dessus du niveau de la prairie. Les mêmes précautions ont été prises pour les fondations; pour éviter les tassemens, ces fondations ont à leur base 3 mètres environ de largeur. C'est là-dessus que s'élèvent trois blocs de bâtimens principaux, trois parallélogrammes, destinés soit à l'habitation, soit au service des habitans. Était-ce de l'architecture régulière? M. Godin a un doute là-dessus et l'avoue nettement, sans vanité d'auteur : il pense que ce serait plutôt de l'architecture successive; n'ayant pas les moyens de construire en une seule fois un ensemble aussi vaste, il en fit d'abord le tiers, et, après avoir sur ce tiers bien étudié et souvent corrigé les dispositions prises, il passa au second tiers, puis au troisième avec les mêmes procédés d'amendement. Chacun de ces blocs de construction ainsi perfectionnés renferme trois cours intérieures d'où partent le rez-de-chaussée et trois étages. Quelques chiffres en fixeront l'importance. Le corps principal a 65 mètres de façade et 40 mètres de profondeur, l'aile gauche 50 mètres de façade et 38 mètres de profondenr, l'aile droite 54 mètres de façade et la même profondeur que l'aile gauche; enfin le développement total de l'édifice est de 450 mètres. Un témoignage qu'on ne peut s'empêcher de lui rendre, c'est que l'aspect en est vraiment imposant.

Il ne tiendrait qu'à nous de suivre dans les moindres détails les dispositions intérieures du familistère. Les plans sont sous nos yeux, les coupes transversales également; M. Godin nous en fait les honneurs, le cordeau et l'équerre à la main, il en mesure toutes les parties. Nous apprendrions que les caves, rendues étanches par un solide béton, ont 2m,30 sous voûtes, les logemens du rez-de-chaussée et du premier étage 3m,15 du carrelage au plafond, ceux du second étage 2m,90, ceux du troisième 2m,60; nous saurions également les largeurs des murs et la matière qu'on y a employée, presque toujours la brique, jamais le bois. Sur aucun point nous ne manquerions d'information, ni sur les escaliers, ni sur les galeries à balustrades d'où l'on domine les cours intérieures, ni sur la distribution des logemens, ni sur les dimensions des pièces. Un calcul d'ailleurs résume tout cela. Les logemens et bâtimens dont le familistère se compose sont compris dans un rayon de 90 mètres. S'ils étaient convertis en files de maisons à rez-de-chaussée, avec caves et greniers seulement, ces bâtimens auraient 2,200 mètres de lon-

gueur et pourraient former une rue continue de 1,100 mètres. Éparses comme le sont celles des villages, ces habitations occuperaient 2 ou 3 kilomètres dans tous les sens. Voilà le contraste, et M. Godin s'y appesantit. Au familistère, 1,500 personnes sont pour ainsi dire sous la même main; elles peuvent se voir, se visiter, vaquer à leurs occupations domestiques, se réunir dans des lieux publics, faire leurs approvisionnemens sous des galeries couvertes, sans s'occuper du temps qu'il fait et sans avoir plus de 160 mètres à parcourir. Dans nos villages, l'habitant a de longues courses à faire pour vaquer aux mêmes besoins, et rien ne le garantit des intempéries. Il en est de même de l'enfant, que de fortes distances séparent souvent de l'école et dérobent ainsi à l'œil des chefs de famille, tandis qu'au familistère les écoles sont à portée et ouvertes à une surveillance constante de la part des parens; on suit les enfans jusque dans leurs classes, on peut se mêler à leurs jeux; ni les lieux ni l'occasion ne se prêtent aux maraudages qui, en pleine campagne, leur sont familiers. Évidemment les conditions sont meilleures.

Sur aucune circonstance, l'enthousiasme de M. Godin pour son œuvre n'est pris en défaut. S'agit-il des approvisionnemens, il s'indigne de la part que les détaillans y prélèvent sur les consommateurs et se félicite de ce que ses colons à lui échappent à ce régime. Au familistère les intermédiaires peuvent être supprimés; toutes les marchandises seraient achetées par un syndicat qui les céderait aux chalands sans bénéfice aucun et après le simple prélèvement des frais; on exclut ainsi les parasites, ou bien, si l'on conserve les profits du détail, on les restitue au prorata des consommations quand arrive le règlement définitif. Il n'y a d'autre charge que le paiement des comptables et de leurs agens. C'est à peu près le système des magasins coopératifs. Les choses prennent forcément ce tour dès que l'ouvrier devient non-seulement le locataire, mais le pensionnaire du patron. La plupart des services se transforment; ils ne sont plus individuels, ils sont collectifs pour les denrées et pour les fournitures grosses ou petites. Comme il y a des boulangeries et des boucheries, il y a des approvisionnemens d'étoffes, de bonneterie, de chaussures, de mercerie, de lingerie, acquis en bloc au meilleur prix possible, cédés en détail par fractions à peu près équivalentes. D'autres économies se font sur tout ce qui est d'usage commun, les exercices, les jeux d'adresse pour les enfans, les salles d'étude, les vastes cours vitrées, les jardins, les pelouses, les allées dans lesquelles ils s'ébattent aux heures de récréation, à quelques pas de la demeure de leurs parens; mais où le service commun est sans prix pour un ménage d'ouvrier, c'est dans la préparation des alimens. Qui ne sait à quoi en sont réduits ceux qui

habitent les mansardes des villes d'industrie et aussi les manouvriers des champs? Un morceau de pain, du lait, du fromage, quelques légumes, quelques fruits, parfois un peu de salaisons cuites sur le poêle, voilà leurs repas habituels. Une soupe chaude, c'est déjà un régal; un peu de viande, c'est le luxe des grands jours. M. Godin n'a pas accepté ce régime pour ses hôtes. Pour la cuisine, comme pour le reste, il a ouvert des ateliers communs où l'ouvrier et sa femme trouvent, s'ils le préfèrent, des alimens tout préparés, des bouillons, des viandes cuites, des ragoûts, des légumes. Ils ont le choix, font la carte à leur fantaisie. Aiment-ils mieux préparer eux-mêmes leur repas? La halle est à portée, toujours bien pourvue, et dans des caves bien tenues la bière et le vin.

Tirer bon parti de l'argent, ce ne serait qu'un premier pas de fait, si en même temps on ne mettait largement à profit ce que donne la nature, c'est-à-dire les trois grands auxiliaires de la santé de l'homme, l'air, l'eau et la lumière. Au familistère la ventilation des bâtimens a été obtenue par de vastes ouvertures souterraines, qui, ménagées au nord, dans les jardins, traversent le sous-sol et, au moyen d'ouvreaux placés de distance en distance, laissent échapper l'air à travers des grilles en fonte, de manière à le rafraîchir en été et à le tempérer en hiver. Dans les grands froids, ces ouvertures sont fermées par des portes qui interceptent le courant. L'effet de cette combinaison est de maintenir dans l'intérieur des bâtimens une température sinon égale, du moins préservée de tout excès. Un autre résultat dont M. Godin se loue, c'est l'absence d'insectes. A peine l'écurie a-t-elle amené quelques mouches, et les puces, que des familles négligentes avaient indroduites dans un petit nombre de logemens, ont disparu au moyen d'un mélange de coaltar ou de goudron de gaz dans de la sciure de bois. Le second auxiliaire, c'est l'eau, qui n'a pas au familistère un moindre emploi que l'air. M. Godin la fait arriver, pure et fraîche, dans tous les étages de ses constructions. Pour l'obtenir ainsi, il a fallu aller la chercher au-dessous des terrains d'alluvion, forer une première couche calcaire, puis au-dessous de l'argile, une seconde couche calcaire, d'où elle a jailli. Un générateur et une petite machine à vapeur la prennent dans les puits pour la distribuer au gré des besoins. Partout des robinets, partout des fontaines, partout des appareils qui permettent, par la simple pression des réservoirs, de projeter l'eau, à l'aide d'une lance, dans toutes les directions. Dans ces conditions, la consommation moyenne de l'eau est de 20 litres par jour et par personne. Il y a en outre les eaux chaudes, qui au sortir des condensateurs sont employées pour les bains, pour le lavage du linge et l'arrosage des jardins. Pour cela, une buanderie commune a été installée avec soixante baquets pour les ménages, des bassins en

ciment pour l'eau chaude du rinçage, des essoreuses et des étendoirs. Un peu plus loin, il y a, pour les soins de propreté, des cabinets de bains, quelques-uns munis de douches, et une vaste piscine pour les nageurs.

Quant à la lumière, il a suffi de lui faciliter le jour, l'accès : hauteur des pièces, dimensions des fenêtres, largeur et abords des escaliers, espace destiné aux communs, grandeur des cours, développement des jardins et des avenues qui précèdent les constructions. De nuit, c'est le tour du gaz, et, grâce à la bonne disposition des bâtimens, il peut circuler partout avec abondance. Ainsi un seul bec dans chaque cour suffit à éclairer convenablement les cours, les escaliers, les galeries et l'entrée des logemens. C'est le système de galeries ou balcons à tous les étages qui facilite le plus l'éclairage économique des bâtimens : trois becs de gaz suffisent à la circulation de 1,500 locataires. Le dimanche, on allume quatre becs dans chaque cour, et les jours de fête seize becs donnent une illumination complète. Le gaz se retrouve d'ailleurs partout où se réunit un certain nombre de sociétaires, dans les magasins et les débits, dans les salles de réunion, les écoles, le théâtre, la salle des conférences; il s'arrête, il est vrai, à la porte des logemens, mais il n'y est remplacé ni par la chandelle de résine, ni par la lampe à lumignon. C'est la bougie stéarique, ce sont des lampes à ressort qui éclairent l'intérieur et autour desquelles on s'assied pour des lectures de famille.

Nous venons d'assister à l'éclosion du familistère au moment où il sort, armé de pied en cap, du cerveau de son fondateur. Le tableau est monté en couleur, et les descriptions sont un peu surfaites, mais le fond est réel; les constructions ont bon air, sont solidement et ingénieusement établies, convenablement appropriées aux services. Maintenant, à combien reviennent-elles et quel profit peut-on en tirer? C'est un autre examen, un autre calcul à faire. Avant d'en livrer les élémens à la publicité, M. Godin déplore une fois de plus qu'on l'ait forcé de rester le seul maître, le seul propriétaire de son œuvre. Il s'en prend à la loi, qui ne s'est pas prêtée à ses vues et ne lui a pas permis d'appliquer à la population de ses ateliers un mode de répartition qu'il avait imaginé. « Chaque employé ou ouvrier, dit-il, aurait pu recevoir depuis la fondation du familistère en moyenne 150 francs pour chaque mille francs de salaire ou 15 pour 100. » Les bénéfices du travail et du capital auraient été ainsi mis en équilibre, ce qui est de toute justice et eût été un grand bienfait pour la génération actuelle, comme on va le voir. « Si le dividende afférent au travail, conclut en effet M. Godin, lui avait été accordé, et si ce dividende avait été converti en actions sur le palais des travailleurs et sur l'usine où ils sont occupés, tous

aujourd'hui seraient actionnaires, capitalistes et en même temps sociétaires travailleurs; le montant des actions de chacun varierait de 1,000 à 10,000 francs, suivant l'importance des salaires et des appointemens de chaque individu. »

Engageante perspective! Malheureusement, au lieu de se rapprocher de l'ouvrier, elle s'est effacée de jour en jour dans des plans lointains. Il croyait tenir la proie, il n'en a eu que l'ombre. Des empêchemens sont survenus successivement, et M. Godin n'est jamais à court pour les rendre sensibles. C'est cette maudite civilisation qui a tout fait, cette société décrépite qui a barré le chemin à la fortune de l'ouvrier! Si les actions dont naturellement il devait jouir ne sont pas montées à 1,000 francs au moins, à 10,000 francs au plus, il doit s'en prendre aux traditions vieillies et à l'iniquité qui en résulte; mais il peut avoir l'esprit en repos: tout lui sera rendu au centuple à la prochaine évolution sociale, imminente dans les civilisations européennes. Les comptes seront alors réglés, l'arriéré soldé; en attendant, qu'il se résigne à la part que la loi lui fait. M. Godin en gémit comme lui, comme lui il appelle une réforme; pour l'instant et comme situation provisoire, il n'en fait ni plus ni moins que les autres, il obéit à la loi et reste propriétaire.

L'est-il à titre avantageux? Ses comptes vont nous le dire. Il se rend d'abord cette justice que le revenu à ses yeux n'a eu qu'une importance secondaire, et que son but principal était que les constructions répondissent à leur objet. C'est avec cette préoccupation exclusive qu'en avril 1859 il traça les fondations de l'aile gauche; elle était bâtie et couverte au mois de septembre de la même année, et fut achevée en 1860; une partie de la population y fit son entrée à cette époque, mais le bâtiment ne fut complétement habité qu'en 1861. A partir de ce moment, l'œuvre reçut des développemens successifs dans un ordre régulier et proportionnellement aux ressources qui devaient y faire face :

La propriété sur laquelle le familistère est construit avait coûté environ.	50,000 fr.
Il avait été dépensé pour l'aile gauche.	300,000 fr.
En 1860 commencèrent les premières dépendances, ou bâtimens d'exploitation en façade, coûtant environ.	50,000 fr.
En 1862, la partie centrale fut commencée, construite en 1863 et achevée en 1864; elle fut achevée en 1865 et avait coûté.	400,000 fr.
En 1866 on construisit l'édifice destiné aux soins de la basse enfance, ce que M. Godin appelle la nourricerie et le pouponnat, édifice qui a coûté environ.	40,000 fr.
Les écoles et le théâtre, construits en 1869, ont coûté.	125,000 fr.
Les bains et les lavoirs, construits en 1870, ont coûté.	35,000 fr.
L'édifice dans son état actuel a donc coûté.	1,000,000 fr.

L'aile droite et ses dépendances restent à construire.

La population du familistère étant d'environ 900 personnes, c'est donc à peu près 1,100 francs par tête que coûte l'édification des logemens, y compris toutes les dépendances; à ce prix et dans ces conditions, on a obtenu 500 chambres, 140 cabinets dressoirs, 326 placards, 24 alcôves, 660 portes et fenêtres extérieures et 130 portes et fenêtres aux dépendances. En ajoutant au million du coût principal 80,000 francs pour le mobilier et le fonds de roulement nécessaire aux opérations commerciales, on trouve près de 1,100,000 francs engagés dans l'opération. C'est lourd comme chiffre, et, de l'aveu de M. Godin lui-même, avec les seuls produits de la location on ne s'en tirerait pas. Si tant bien que mal on joint les deux bouts, comme on dit familièrement, c'est avec d'autres produits.

En effet, le goût que l'ouvrier peut avoir pour son logement est des plus émoussés : le plus souvent il prend, sans trop y regarder, tout ce qu'on lui donne; il n'est sensible qu'au prix. Difficilement pour quelques agrémens, quelques commodités de plus, on lui fera dépasser le taux qu'il a coutume d'y mettre. Cette disposition une fois connue, il n'y avait pas d'autre base à chercher pour le prix des locations; bon gré mal gré, proportionnées ou non au capital engagé, il fallait les renfermer dans les conditions pratiquées au dehors, c'est-à-dire entre 8 et 12 francs par mois pour deux ou trois chambres. Seulement, au lieu de bouges malsains, l'ouvrier avait au familistère des chambres blanchies à la chaux, toutes pourvues d'un placard ou d'un cabinet, bien éclairées, bien aérées, bien adaptées à la vie de ménage. Les prix d'ailleurs dépendent de l'étendue des logemens et de l'étage où ils sont situés. C'est au mètre qu'on les évalue : le rez-de-chaussée à 26 centimes par mois le mètre carré, le premier étage 29, le second 26, le troisième 23, les caves 10, les greniers 10; les façades des cours extérieures du côté de la villes sont louées 2 centimes de plus le mètre carré. Ramené aux chiffres des quittances de loyers, ce tarif équivaut, pour un logement de deux pièces et de 37 mètres de surface, à 9 fr. 60 c. par mois au rez-de-chaussée, 10 fr. 75 c. au premier étage, 9 fr. 60 c. au second, 8 fr. 40 c. au troisième, et ainsi des autres proportionnellement. Dans ces conditions, la valeur actuelle de la location du familistère est de 3,195 fr. par mois; la recette par an, y compris les jardins et vergers, est de 40,140 francs, ou, déduction faite de 9,756 francs de dépenses, une somme nette de 30,384 francs, c'est-à-dire environ 3 pour 100 du capital absorbé, au fond une assez pauvre affaire, qui avec des ouvriers n'est pas susceptible de plus-values.

C'est donc à d'autres profits qu'en fin de compte il faut viser, et

ceux qui se présentent le plus naturellement sont les services d'approvisionnement et de consommation. On a vu à quel régime de concentration ils sont soumis. Fictivement, les entrées et les sorties devraient se balancer sans excédant, les prix de ventes couvrir les prix des achats, accrus seulement des frais. En réalité, il en est autrement. Ces opérations commerciales composent une partie essentielle des ressources de l'entreprise. Il y a bénéfices et bénéfices avoués, non pas tant, comme on pourrait le croire, sur l'alimentation que sur les autres fournitures. Pour l'alimentation, à peine gagne-t-on en temps ordinaire, on perd même dans les périodes de renchérissement : deux motifs y contribuent, le ménagement des ressources de l'ouvrier, l'insuffisance des chefs de service. Qu'on y ajoute les tâtonnemens d'un début, et on aura l'explication de ces mécomptes. Tel quel, le résultat laisse cependant une marge très satisfaisante. « Le familistère, dit M. Godin, a fait jusqu'ici un chiffre d'affaires sensiblement égal aux émolumens et aux salaires de la population qu'il contient. » En d'autres termes, ce que d'une main on a payé aux ouvriers, on le reprend de l'autre. Pour plus de précision, voici les chiffres déclarés. Le chiffre brut reste sous-entendu; le chiffre net est de 45,000 francs, dont on a déduit une somme à peu près égale qui représente l'éclairage des magasins, l'entretien des services, du mobilier, l'amortissement du matériel pour 15,000 francs, les appointemens et salaires des personnes attachées à la comptabilité, aux débits et aux magasins pour 26,000. Restent donc 45,000 francs de profits, passibles, il est vrai, d'une réserve très illusoire de 10,000 francs, pour que le familistère, dit la mention à l'appui, soit toujours maintenu à l'état neuf. Évidemment, c'est là un luxe de précautions dont les comptes auraient pu se passer. La gestion étant ce qu'elle est, le gérant ne fait rien qu'un prélèvement sur lui-même et une évolution d'écritures.

Tout est d'ailleurs ainsi dans la comptabilité. Comme au fond le maître du familistère n'a point en face de lui de contrôle sérieux, il en varie les modes à son gré. Pour les caisses de prévoyance, c'est à la bourse des sociétaires qu'il s'adresse; il a établi dans ce dessein une cotisation moyenne de 1 fr. 50 par mois, ce qui produit une somme de 900 francs, auxquels il ajoute une somme égale de 900 francs; c'est 1,800 francs par mois et 21,600 francs par an. Avec ces ressources, il assure à l'ouvrier la visite du médecin, un subside de 1 franc à 5 francs par jour pendant la maladie, la fourniture des médicamens et des douceurs dans le régime pendant la convalescence. Ces cotisations et ces secours sont d'ailleurs réglés par des comités électifs. Voilà donc une institution de plein essor et qui échappe à l'œil du maître. Les écoles au contraire dépendent

de lui; les familles n'en font pas les frais, c'est sur les revenus de l'industrie qu'on les prélève. M. Godin avait d'ailleurs ici un motif pour tenir à ce que ces services de l'éducation et de l'instruction populaires restassent sous sa main. Charles Fourier en avait fait le pivot principal de ses théories. A diverses reprises, dans des accès d'humeur, il avait déclaré qu'expérience faite, il n'y avait plus à compter sur les parens, tous incorrigibles, et qu'il fallait se retourner du côté des enfans, intelligences plus malléables et plus susceptibles d'heureuses façons. Le premier point pour cela était d'arracher ces petits vauriens à leur vagabondage et de les sortir de leurs guenilles. Le familistère se chargeait de cette besogne : en quelques jours il les rendait présentables; on lui livrait un garçon nu-pieds, en chemise et couvert de boue, il en faisait un enfant propre et bien vêtu. L'habit du dimanche devenait l'habit de tous les jours, et pour les dimanches on renouvelait la toilette. Une fois mieux couvert, il avait plus de goût à s'instruire; c'est un effet bien connu et toujours vérifié.

D'ailleurs ici encore les locaux réunissaient toutes les convenances. En quelques pas, par des chaussées toujours propres, l'enfant va de son logis à l'école; il y arrive, il en sort sans une tache ni une ordure à ses vêtemens; une bonne tenue devient pour lui une habitude, il rougirait de se voir comme autrefois sordide et débraillé. Dans les salles d'étude, il retrouve le même ordre, le même soin, le même entretien. Suivant son âge, son degré d'instruction, il prend son rang dans la classe qui lui est assignée. Au familistère il y a sept classes, évidemment empruntées aux théories de Fourier : 1° la *nourricerie* jusqu'à l'âge de vingt-huit mois; 2° le *pouponnat*, catégorie, dit le programme, de petits bambins, depuis les enfans sachant marcher et se tenir propres jusqu'à ceux de l'âge de quatre ans; 3° le *bambinat*, catégorie des enfans de l'âge de quatre à six ans, puis successivement la *petite école* ou troisième classe de l'enseignement, élèves de six à huit ans, — la *seconde école* ou deuxième classe de l'enseignement, élèves de huit à dix ans, — la *première école* ou première classe de l'enseignement, élèves de dix à treize ans, les cours supérieurs, catégories hors classes, élèves dont l'intelligence s'est montrée hors ligne, enfin l'apprentissage, qui s'ouvre à l'enfant dans les ateliers mêmes et pour toutes les variétés d'emploi qu'ils renferment. Ce sont là des divisions qui n'appartiennent ni aux programmes universitaires, ni aux programmes congréganistes, et qui, relevant de la fantaisie, méritaient une mention; il y a surtout, pour les catégories du bas âge, des noms d'un genre récréatif auxquels la population du lieu doit avoir eu quelque peine à s'accoutumer.

Cette dépense des écoles, l'établissement industriel par exception la prend à sa charge. Le maître de l'usine entend signifier ainsi que la destination naturelle de ces enfans, c'est l'atelier. Il a mieux marqué cette intention en faisant le devis de ce qu'ils coûtent, sinon par tête, du moins par âge. Ce qu'il y a de plus cher, c'est la nourricerie, la *nursery* anglaise : elle coûte 10,000 francs pour une moyenne de 40 enfans, ce qui met la dépense par enfant à 250 fr. par an ou 70 centimes par jour. Le *pouponnat* en revanche ne coûte que 800 francs pour 40 enfans, soit 20 francs par enfant; le *bambinat* 2,000 francs pour 80 enfans, à 25 francs par tête, puis les 3ᵉ, 2ᵉ et 1ʳᵉ classes, 1,400, 2,300 et 2,200 francs, enfin les cours divers 1,000 francs. Au total 19,700 francs, somme qui comprend pour les premiers âges la nourriture et tous les frais nécessaires; pour les âges suivans, toutes les fournitures sans exception nécessaires à l'enseignement. M. Godin n'est pas d'ailleurs partisan de la séparation des sexes, il est en cela de son école et rompt avec les méthodes de l'université. Moins qu'ailleurs cette séparation lui paraît indiquée dans le familistère où les deux sexes vivent d'une existence commune, analogue sous bien des rapports à ce qui se passe dans la famille entre frères et sœurs. Tous les enfans se connaissent dès le berceau, tous se voient, se rencontrent dans leurs jeux et chez leurs parens, de sorte que rien n'éveille en eux ni la curiosité, ni la surprise, tandis que le fait même de la séparation ferait naître des remarques et leur donnerait au moins à réfléchir. Ce n'est pas que dans les classes le mélange des sexes soit complet, d'autres raisons concourent à l'exclure. Chaque salle a le côté des filles et celui des garçons, mais les divisions de la basse enfance participent aux mêmes exercices, aux mêmes leçons, et sont dirigées par les mêmes maîtresses. Il en est de même aux écoles. Dans chaque classe, un large passage sépare les tables destinées aux élèves; d'un côté les garçons, de l'autre les filles, mais les filles comme les garçons reçoivent, sous les mêmes professeurs, les mêmes leçons générales; quelques détails seuls varient suivant le sexe ou les dispositions naturelles du sujet.

Que vaut cet enseignement? D'après ce que j'en ai vu, il est l'équivalent de celui d'une bonne école primaire. Le corps des employés attachés à l'établissement industriel ajoute des cours supplémentaires de mécanique, de géométrie, de dessin linéaire, de musique vocale et instrumentale. C'est en somme bien suffisant pour des jeunes gens qui en quittant les classes iront acquérir dans l'atelier les premières notions du métier qui sera leur gagne-pain. Au fond, c'est la limite que dans sa pensée M. Godin assigne à leur instruction; il croit cette limite bonne pour eux comme pour lui,

pour eux afin de les préserver des ambitions exagérées, pour lui afin d'avoir constamment sous la main des hommes exercés de bonne heure aux détails de son industrie. S'il renonce à les instruire en excès, il tient à les divertir et à les captiver par le tour qu'il donne à cette instruction. Il est bien l'élève de Fourier qui voulait cultiver les champs aux sons des orchestres, et changer les clochettes des moutons en un clavier de musique. A l'école, tout est spectacle et occasions de fêtes. Nulle part on ne vit un tel luxe de décorations, de grades, de distinctions, d'insignes et de complimens. Il y en a pour tous les actes, pour tous les mouvemens, pour tous les mérites, collectifs ou individuels. Il s'agit à chaque instant de juger quelle division a le pas, des garçons ou des filles, et, dans ces divisions, quels élèves l'emportent. Tous les samedis, ces jugemens se rendent devant les parens, des rubans sont donnés, des croix distribuées, et c'est une grosse affaire. Même cérémonial pour l'entrée en classe. Dans le défilé, chaque élève prend la place qui lui revient sous les bannières d'après les compositions de la semaine, et il faut voir de quel air marchent les favorisés. Le public est là, et chacun applaudit les siens. Il y a aussi dans les cours, sur des fronts plus étendus, répétition des mêmes exercices, toujours avec bannières et inscriptions. Les plus méritans des garçons et des filles portent ces insignes de préséance et figurent en tête de la procession.

Les jardins et le théâtre ont des divertissemens et des moyens d'émulation analogues. Dans les jardins, il y a des élections pour les travaux de culture; les plus habiles sont désignés par le scrutin et prennent le commandement de la troupe : à l'œuvre il faut nécessairement qu'ils se distinguent, s'ils veulent être réélus. Au théâtre, un concours est établi entre toutes les classes et on peut dire aussi tous les âges; il s'agit de voir si, du milieu de ces enfans, il s'en détachera quelques-uns qui seront doués pour la scène. On les y prépare, autant qu'on le peut, par des leçons générales, des cours de déclamation, des répétitions de détail ou d'ensemble. De là un choix, une élite, et finalement une petite troupe d'acteurs et d'actrices, tirée de la population même et qui donnera des représentations à des jours désignés. On se figure sans peine les émotions qui règnent parmi ces jeunes comédiens, et aussi parmi les spectateurs qui tremblent pour eux, les dévorent du regard, étudient leur moindre geste. Enfin la série de ces diversions se résume par deux solennités attendues tous les ans et saluées par de grands élans de joie, la fête du travail et la fête de l'enfance. La première récompense le travail des ouvriers et des employés de l'établissement; la seconde récompense le travail et le progrès des élèves au moment où ils vont passer d'une classe à une autre.

La fête du travail a lieu au mois de mai, la fête de l'enfance au mois de septembre. Dans ces deux fêtes, les enfans occupent toujours les premiers rangs comme témoins ou comme acteurs; elles se passent dans la plus grande des cours décorées pour la circonstance, emblèmes et trophées d'industrie dans la fête du travail, trophées de l'éducation dans la fête de l'enfance. A l'appui figurent deux expositions de produits avec des arrangemens assortis, produits d'industrie pour les hommes, dessins, épures, modèles de calligraphie, ouvrages d'adresse pour les enfans. L'une et l'autre de ces fêtes se termine par des distributions de prix.

III.

Il est temps d'échapper à ces descriptions où, coup sur coup, on se laisse prendre; tout cela fait évidemment partie des méthodes d'entraînement qu'emploie M. Godin vis-à-vis de ses ouvriers. Après les avoir tenus en éveil par des perspectives de propriété, il les éblouit par des fêtes. Il y ajoute, pour les mieux associer à ses plans, un mécanisme général dont il est plus facile d'exposer que d'expliquer les ressorts. C'est, d'après lui, une commission administrative qui est chargée de la direction des intérêts de l'industrie, de l'usine et en même temps des intérêts matériels du familistère. Cette commission est choisie parmi les sociétaires les plus instruits, les plus capables et les plus en état de diriger la marche des opérations. Elle se réunit au moins une fois par semaine, pour délibérer sur toutes les affaires de l'industrie, et une autre fois pour s'occuper des approvisionnemens et de toutes les choses qu'il est dans l'intérêt du familistère d'entreprendre et d'exécuter. Cette commission surveille et contrôle les opérations, en se partageant la besogne; mais elle en délègue l'exécution au fonctionnaire qui prend le titre d'économe du familistère. A l'économat le soin des approvisionnemens et leur distribution dans les magasins de débit qui y ont un compte ouvert et qui emploient un personnel de 70 à 80 personnes. Outre cette commission administrative et cet économat, il y a d'ailleurs, pour toutes les institutions que renferme le familistère, des comités élus par la voie du suffrage. Enfin un conseil de 12 membres, élu parmi les hommes, et un conseil de 12 membres, élu parmi les femmes, le tout par le suffrage universel, complètent au familistère l'ensemble des corps électifs. Les fonctions de ces conseils, dit M. Godin, sont surtout des fonctions d'initiative et d'observation.

Je copie littéralement en me demandant ce qu'il peut y avoir de sérieux dans ce déploiement de conseils, de comités, de commission administrative et d'économat, entés l'un sur l'autre, chevauchant

l'un sur l'autre. C'est d'ailleurs le secret de M. Godin, et rien ne servirait de l'approfondir. Peut-être, en mettant cette masse de volontés et de responsabilités en jeu, n'a-t-il cherché qu'une chose, c'est d'établir que, dans l'œuvre fondée par lui et de ses deniers, il est moins maître et moins propriétaire qu'au dehors on ne le croit et que les apparences ne le témoignent, moins libre de gouverner son entreprise comme il l'entend, sujet à plus de servitudes qu'on ne le suppose. Plus pertinemment encore serait-il fondé à ajouter qu'ayant un établissement difficile à conduire, il allait de soi qu'il s'environnât de conseils, cherchât des collaborateurs, multipliât les garanties, s'appuyât sur ses auxiliaires naturels, et, dans la mesure du possible, se les adjoignît comme associés. Sur tous ces points, M. Godin a, ce me semble, agi comme il le devait, prudemment, et, par ces temps de grève, habilement. A se retrancher dans son droit et dans les réalités, il eût trouvé autour de lui des instrumens plus rebelles. Il est donc invulnérable sur ce point.

Où il devient vulnérable, c'est dans le régime au moyen duquel il a converti en pensionnaires la majeure partie de ses ouvriers. Ce régime a reçu dans ses mains et sous sa gestion quelques adoucissemens, mais il n'est ni plus nouveau, ni plus inoffensif pour cela : de 1820 à 1841, il a été dominant dans l'industrie anglaise et en fin de compte très sévèrement jugé. Au début, l'opinion l'avait accueilli comme un bienfait pour les classes laborieuses; le cri public n'avait pas alors d'assez gros anathèmes contre l'exploitation sans merci des intermédiaires et les bénéfices usuraires qu'ils prélevaient sur les consommations du pauvre. On ne voyait que cette face de la question, et la conclusion était qu'il fallait couper court à ces abus. De là les premiers approvisionnemens formés par des chefs d'industrie pour subvenir aux besoins les plus usuels de leurs ouvriers et à eux cédés au prix du gros, sans bénéfice aucun, quelquefois affranchis de frais de factage. Nés d'une bonne intention et généreusement exécutés, ces petits marchés rencontrèrent un applaudissement unanime. Ce fut l'âge d'or de l'idée; il dura tant qu'elle ne sortit pas du cercle d'agens désintéressés qui l'avaient conçue, puis, comme tout ce qui passe par des mains humaines, elle dégénéra.

Pour anéantir tout ce bien lentement créé et rentrer dans les voies d'une exploitation cent fois pire que l'ancienne, que suffisait-il en effet? Il suffisait d'un changement dans les hommes et dans l'esprit qui les animait; il suffisait de faire de l'assistance un mensonge et d'une nouvelle chasse aux dépouilles du pauvre la réalité. C'est ce qui eut lieu, et le système des compensations en nature changea en un instant de mains. Des dispensateurs scrupuleux, elle passa aux spéculateurs. Ce qu'ils en firent, les enquêtes du parlement anglais

en ont gardé les traces, et on les retrouverait, plus brûlantes encore, dans les factums du pamphlétaire Cobbett. On y verrait poindre aussi les fermens des agitations chartistes qui, dans le premier tiers de ce siècle, ont mis en péril le repos et la fortune du royaume-uni et imposé comme une nécessité les réformes à la fois territoriales et manufacturières de sir Robert Peel. Cet achat des vivres et des vêtemens destinés aux ouvriers était devenu un véritable instrument de spoliation. Écoutons ce qu'en dit M. le comte de Paris dans son intéressant ouvrage sur *les Associations ouvrières :* « Telle fut pendant longtemps une institution funeste connue sous le nom de *Truck-shop*, boutique établie par le propriétaire dans son usine, où il débitait à crédit à ses ouvriers comestibles, viandes, épiceries, liqueurs, etc., leur faisant payer ces denrées des prix exorbitans, employant jusqu'aux menaces pour les pousser à la consommation et retenant sur leurs salaires ce qu'il leur avait ainsi extorqué. Les plus intelligens parmi les ouvriers résistèrent énergiquement à cette exigence et se mirent souvent en grève pour obliger les maîtres à y renoncer. » Ce qui précède concerne un des grands ateliers de la Mersey, où le fer s'applique aux constructions navales. A pousser les recherches plus loin, on retrouverait la même plainte chez les mineurs et les filateurs du comté de Lancastre, dans la coutellerie de Sheffield, dans les industries de West-Riding, où la laine se tisse et se foule sous toutes ses formes, partout enfin où il y avait un salaire à exploiter et un ouvrier qui se prêtait à l'exploitation. Les abus devinrent si nombreux et si monstrueux qu'en 1831 le parlement céda. Une loi proposée aux communes par lord Ashley, depuis lord Shaftsbury, interdit absolument ces pratiques usuraires. Il y a bien encore çà et là des infractions partielles, mais la lumière est faite, et le procès est vidé.

Si ingénieux que soit le régime que M. Godin impose à sa colonie industrielle de Guise, il est donc évident qu'en Angleterre, pays de liberté par excellence, il ne lui eût pas été possible même d'en faire l'essai. Il ne lui eût pas été permis de recouvrer en consommations une partie des salaires, dont il ne fait alors que l'avance, et de joindre à son rôle de patron, qui doit être entouré de quelque dignité, ceux de marchand de vin par exemple, d'épicier, de tailleur, de mercier et d'entrepreneur de spectacles. Les choses se passeraient ainsi de l'autre côté du détroit. En France, point de ces interdits; c'est simplement une affaire à régler entre M. Godin et ses ouvriers. A eux de juger si, dans les consommations qu'il dispense, il leur en donne pour leur argent. Dans ses jugemens sur la petite maison et le petit jardin, M. Godin a mis en relief, non sans malice, les inconvéniens qui y sont attachés. Il n'a rien dit des inconvéniens de la

vie de caserne, et au fond, qu'il le veuille ou non, c'est une caserne que son palais. Il l'a embelli, c'est vrai, il en a fait un séjour d'enchantemens, mais l'homme est partout le même, la femme aussi, et il est à croire que les colons de Guise ne sont pas pétris d'un autre limon que nous. Est-il interdit de supposer qu'entre ces 900 habitans des deux sexes, logés sous les mêmes toits, il y a de temps en temps quelques scènes un peu vives, du tirage, comme on dit familièrement, que des hommes pris de vin mènent parfois du bruit, que des femmes passent les bornes dans des querelles de voisinage? M. Godin répondra que, depuis sa fondation, il n'y a pas eu dans le familistère un seul procès de simple police; quant aux petits différends, ils s'arrangent à l'amiable ou se châtient par la notoriété. M. Godin trouve que c'est au mieux; on aurait mauvaise grâce à se montrer plus difficile que lui.

Si le fondateur du familistère n'avait pas d'autre titre que ses déclamations, son style, qu'on a pu juger par quelques lambeaux, sa métaphysique, produit évident d'un cerveau malade, il n'eût mérité que le silence et l'oubli, et il n'en eût pas été question ici; mais il a construit un monument de pierre, siége d'un essai original et qui, l'emploi écarté, restera comme une décoration; il a fondé une entreprise d'industrie dont le débit s'élève à de très grosses sommes, qui est aussi remarquable par la bonté de l'exécution que par l'abondance et la variété des assortimens; il a enfin su former et conduire une légion d'ouvriers habiles dans leur art et, à ce qu'il paraît, assez maniables pour se prêter à beaucoup d'expériences. Ces élémens de notoriété l'ont désigné au choix de ses concitoyens dans l'un de ces départemens du nord, un des plus beaux fleurons qui nous restent d'un territoire démembré. Parti simple ouvrier, il est devenu maire de Guise, conseiller-général, membre de l'assemblée nationale. Aucùn des honneurs électifs ne lui aura manqué, et ces élections ont eu lieu non dans l'un des foyers des agitations populaires, mais dans un canton tranquille, sans émotions, sans bruit. Tous ces faits valaient la peine d'être notés. C'est une surprise de plus du suffrage universel, un empiétement nouveau du nombre sur l'élite, un signe tout récent des contingens futurs, qui se détache du milieu de nos ténèbres, et auquel il n'est pas permis d'être indifférent.

LOUIS REYBAUD.

RUSSES ET MONGOLS

JEAN DU PLAN DE CARPIN

I.

Lorsqu'on arrive en Russie par le sud de l'empire, il est impossible qu'on ne soit pas frappé de la magnifique position de Kiev. Quand j'ai vu cette ville pour la première fois, j'avais encore l'imagination toute remplie des merveilles que renferment les plus belles cités des pays romano-germaniques. Cependant, lorsque j'aperçus la vieille capitale des « grands-princes, » bâtie en amphithéâtre au bord du Dnieper, avec ses antiques monastères et ses riches églises, avec ses innombrables coupoles dorées et argentées, je dus avouer que l'Occident n'avait pas seul le privilége des « cités triomphantes, » nom que Commines donnait à la Venise des doges. La douceur du climat, la fertilité du sol, la vigueur de la végétation, tout fait contraste avec l'image qu'on se fait depuis Hérodote de la Scythie stérile et glacée, et l'on comprend sans peine que les souverains normands, fondateurs de l'empire des tsars, se soient hâtés de quitter les sombres rivages du golfe de Finlande pour s'établir dans cette contrée, où Oskold et Dir avaient déjà fait reconnaître la suprématie des belliqueux Scandinaves.

Les états occidentaux, absorbés au moyen âge par des guerres continuelles, n'attachèrent aucune importance à la fondation de la « grande-principauté » de Kiev. Les sujets des grands-princes, occupés aussi par des luttes acharnées contre leurs voisins, ne songèrent point à transmettre à la postérité le souvenir de ces luttes jusqu'au jour où un moine de Kiev eut l'heureuse idée d'écrire cette

chronique, qui, continuée après sa mort, est aussi précieuse pour l'histoire des Rurikovitchs (1) que l'est la chronique de Grégoire de Tours pour l'époque des Mérovingiens de France. Toutefois saint Nestor n'embrasse qu'une période des longues annales de cette première dynastie. Les fils de Rurik en effet ont, au milieu des plus redoutables épreuves, traversé le moyen âge entier, et, quand depuis longtemps les Capétiens avaient succédé aux Mérovingiens et aux Carlovingiens, les religieux envoyés par Innocent IV et par Louis IX trouvèrent les Russes obéissant toujours aux fils du premier de leurs souverains. Encore au XVIIe siècle, alors que partout s'organisaient de nouveaux états, la Russie, sauvée de la domination étrangère par le prince Poyarsky, issu d'une branche de la maison de Rurik, voulut placer sur sa tête la couronne des tsars; seul son refus obstiné la fit passer dans la famille des Romanov.

Les Rurikovitchs, les Capétiens et les Wasa, qui ont tous perdu la position occupée par leurs ancêtres, avaient ceci de commun, que leur puissance eut pour origine non pas la conquête, mais le vœu même du pays. A l'époque où Rurik fut appelé dans la contrée qui depuis lors porte le nom de « pays des Russes, » les Scandinaves fixaient sur eux l'attention de l'Europe entière. Les terribles « rois de la mer » s'étaient établis en Irlande, en Angleterre, en Islande, en Italie; ils avaient rançonné la France, même l'Espagne; des navigateurs normands s'étaient avancés jusqu'au Groënland et en Amérique. La Russie ne pouvait échapper à cette irrésistible expansion de la famille scandinave. Dans la partie de la vieille Scythie où ils vivaient, les Slovènes et les Tchoudes avaient fini par se fatiguer des querelles de race et de l'anarchie des clans. « Il n'y avait entre eux, dit Nestor, aucune apparence de justice, une famille s'élevait contre une autre, et ce manque d'accord faisait naître de fréquentes rixes. Ils se déchiraient tellement qu'à la fin ils se dirent : Cherchons un prince qui nous régisse et nous parle selon la justice. Les Slaves passèrent la mer pour le trouver, et se rendirent chez les Varègues, qu'on nommait Varègues-Russes, comme d'autres se nomment Varègues-Suédois, Urmaniens (Normands), etc. » Les Finnois (Tchoudes) s'unirent aux Slaves pour engager Rurik et ses frères, Sinéous et Trouvor, à venir prendre possession d'un pays où tout « était en abondance, mais où manquait la principale cause de la prospérité des peuples, — la justice et l'ordre. » Quoique le récit de Nestor ait la couleur idéale des vieilles traditions nationales, il approche peut-être plus de la vérité que certaines fantaisies historiques qui se sont propagées en Occident. L'essentiel est

(1) Descendans de Rurik.

de constater qu'à ce moment commença la lutte formidable que la race âryenne soutint dans ces régions contre les diverses fractions de l'innombrable race finno-mongole.

Comme la Russie n'a guère occupé l'attention de l'Occident qu'après l'avénement des Romanov, on s'est d'autant plus aisément imaginé qu'elle sortait alors de « l'état sauvage » qu'on était porté à regarder le moyen âge comme une époque de barbarie absolue. Dans son *Histoire de Russie sous Pierre le Grand*, Voltaire affirme que, sous les princes de la « grande dynastie de Rurik, » qui pourtant élevaient des palais et des églises aux coupoles dorées, les Russes n'avaient ni villes ni maisons dignes de ce nom, se contentant de simples huttes en bois enduites de mousse ! De nos jours, on peut lire dans des ouvrages français que la civilisation de la Russie commence en 1613, quand, après la période d'anarchie qui sépare les Rurikovitchs des Romanov, une famille issue d'un « Prussien venu en Russie vers 1350 » remplace « la dynastie d'origine barbare et féodale, de droit de conquête, héritière des mœurs et de la violence tartare. » Supprimer d'un seul trait de l'histoire de la civilisation Rurik, le fondateur de l'empire, sainte Olga, la Clotilde des Russes, saint Vladimir, qu'on a pu comparer à Charlemagne, saint Alexandre Nevsky, saint Michel de Tchernigov, qui a pris place parmi les martyrs de la société chrétienne luttant contre la barbarie, c'est comme si l'on effaçait de l'histoire de France les noms des Clovis, des Charles Martel, des Pépin, des Charlemagne. Sans doute, à l'époque des Plan de Carpin et des Rubruk, ces voyageurs peuvent croire que Rurik et ses successeurs ont en vain essayé de faire sortir un état régulier de l'anarchie dans laquelle la Scythie a vécu tant de siècles. Les Mongols ont comme un torrent noyé le pays entier dans des flots de sang; mais au temps de ces soldats d'Attila que Priscus a visités sous leurs tentes, la civilisation gréco-romaine n'avait-elle pas également disparu dans une partie de l'Europe? Quand plus tard les Magyars bouleversèrent l'Europe orientale, la ruine de ces malheureuses contrées ne semblait-elle pas aussi irréparable?

L'invasion mongole n'est donc qu'un des épisodes de la lutte de l'Irân et du Tourân, qui dure depuis l'époque historique. Si les Rurikovitchs avaient continué d'occuper leurs premières possessions, ils auraient dû combattre surtout la fraction boréale de la race finno-mongole; mais Oleg, qui exerçait les fonctions de régent après la mort de Rurik, ayant enlevé Kiev aux Normands qui s'étaient établis au sud, d'autres difficultés se présentèrent sur ce terrain. Les Russes se trouvaient avoir pour voisins au midi l'empire des Khazars (les Agathyrses d'Hérodote). Ce peuple guerrier avait fondé

un vaste état qui a duré en Europe jusqu'au XIIe siècle, et dont un débris subsistait encore en Asie vers 1140, sur les bords de la mer Caspienne. Croisés de Turcs et d'Ougriens comme les Bulgares, les Khazars, qui avaient fourni aux Magyars leurs principaux clans, étaient d'autant moins disposés à faire bon accueil aux Varègues que les Polaniens, les Sévériens, les Krivitches, leur payaient tribut, un écureuil par maison (1), avant l'arrivée de ces étrangers. L'an 6392 (884), Oleg bat les Sévériens, leur impose un tribut très léger, mais leur interdit de rien payer aux Khazars, dont il se déclare le « persécuteur; » il en agit de même vis-à-vis des Radimitches. A l'Orient, les Mordvines, peuple finno-ougrien, qui jusqu'au commencement du XVe siècle demeurèrent une nation puissante, les Bulgares de la Grande-Bulgarie, dans lesquels Nestor, séduit par les souvenirs bibliques, retrouve des enfans d'Ammon, ne pouvaient pas avoir grande sympathie pour les Scandinaves. Les populations âryennes n'étaient pas moins défiantes que les nations de la race finno-mongole. Les Grecs, qui virent plusieurs fois Constantinople menacée, s'effrayaient du voisinage de ces redoutables païens. Les clans slaves du rameau polanien avaient aussi tout à craindre de la présence de ces conquérans du nord. Les Slaves de la plaine montraient bien quelque docilité; mais les habitans des forêts avaient des mœurs excessivement farouches. Les Radimitches, Viatitches, Sévériens, vivaient, selon Nestor, dans les bois comme de véritables bêtes fauves, ils se nourrissaient de saletés, ils n'admettaient point le mariage, ils se livraient chez eux à la danse et au jeu en chantant des « chansons diaboliques; » ils enlevaient les femmes, et en prenaient quelquefois deux ou trois. De nouvelles invasions ne devaient pas tarder à amener aux premiers rangs des adversaires du jeune état d'autres représentans de la race finno-mongole plus redoutables encore que les Khazars et les Bulgares, et contre lesquels une lutte sans merci devint inévitable.

On voit que, si la situation des Rurikovitchs était sous quelques rapports meilleure que celle des Mérovingiens, sous d'autres elle était beaucoup plus périlleuse. On ne pouvait pas leur reprocher, comme aux chefs franks, d'être venus sans appel (2) porter le dernier coup à une civilisation déjà florissante; ils devaient avoir sur les Scandinaves qui les accompagnaient autant d'autorité que les princes

(1) Les Russes durent eux-mêmes rester leurs tributaires jusqu'au règne du belliqueux Sviatoslav. La défaite des Khazars eut lieu en 915.

(2) Cet appel, dont la vraisemblance a été quelquefois mise en doute, a été, cette année même, contesté en Russie avec d'autres circonstances du récit de Nestor par quelques érudits; il ne me semble pas que leurs objections aient la valeur qu'on a voulu leur attribuer.

saliens, car nul n'aurait songé à les invoquer comme arbitres, s'ils n'avaient pas occupé dans leur pays une position digne de fixer l'attention des Slovènes et des Tchoudes qui vivaient de l'autre côté de la « mer des Varègues. » Clovis avait sur eux d'autres avantages. En recevant le baptême, le Sicambre obtint la protection toute-puissante de la hiérarchie romaine; la monarchie des Franks fut, dit Gibbon, bâtie par les évêques comme les abeilles construisent leur ruche, et les conquérans purent sous cette protection s'emparer paisiblement de la Gaule. Les Germains, hommes de leur sang, qui passaient le Rhin, ajoutaient plutôt à leurs forces qu'ils ne compromettaient leur autorité. Sans doute, les Rurikovitchs trouvèrent aussi plus d'une fois un point d'appui dans les Varègues qui à diverses reprises vinrent sur le territoire russe : à Novgorod, cet appui aurait pu même devenir un moyen d'action considérable et permanent; mais à Kiev on ne pouvait le considérer que comme temporaire.

Les dangers n'étaient pas diminués par le caractère des grands-princes. On sait, grâce à la tradition et aux chants populaires des Scandinaves, quelle était l'impétuosité fougueuse des « rois de la mer. » Braver d'innombrables ennemis, la nature et même le ciel, était un jeu pour eux. Aussi, sans se préoccuper des immenses dangers qu'ils trouvaient à Kiev, n'ont-ils rien de plus pressé que de rêver la conquête de Constantinople, comme si déjà l'empire des plaines scythes ne suffisait pas à ces insatiables conquérans. Oleg, régent après la mort de Rurik, attaque les autocrates de Byzance; Igor, fils de Rurik et mari de sainte Olga, renouvelle ces tentatives, et son successeur Sviatoslav fait aussi la guerre à l'empire. Ces entreprises contre un état qui n'était pas épuisé, comme à l'époque où les Turcs arrivèrent dans la Péninsule orientale, diminuaient des forces déjà si insuffisantes pour tenir tête aux invasions asiatiques.

Déjà au temps d'Oleg, l'arrivée des Magyars sous les murs de Kiev montrait assez aux héritiers de Rurik jusqu'à quel point leur empire était précaire; mais, comme les Rollon et les Guillaume de Normandie, les grands-princes joignaient la souplesse à l'ardeur guerrière. Ils parvinrent à détourner sur le Danube l'orage qui menaçait de les engloutir; les Slaves moraves, dont la puissance semblait bien plus solide que la leur, furent avec les Roumains de Transylvanie l'appât qu'ils jetèrent aux chefs des clans magyars. « Les Ougres, dit philosophiquement Nestor, battirent les Slaves et les Valaques, et s'établirent dans la même contrée, événement qui fit donner à une partie du pays le nom de pays des Ougres. »

Cependant Igor ne réussit pas à se débarrasser des Petchenègues,

qui causèrent tant de tribulations à ses successeurs. Depuis l'apparition des Magyars jusqu'à l'invasion mongole, le nuage chargé de tempêtes qui pesait sur les Slaves prend des couleurs de plus en plus sombres. La lutte contre les Petchenègues semble d'abord fermer aux Russes le cours même du Dnieper qui baignait la ville des grands-princes, intercepter les rapports commerciaux avec Constantinople, et empêcher ainsi des relations si nécessaires pour la civilisation de la Russie. En effet, quand ils eurent été chassés des déserts de Saratov par les Ghouzes leurs voisins, nation nomade originaire du Turkestan, les Petchenègues se ruèrent sur l'Occident, et partagèrent leurs conquêtes en huit provinces. La chronique de Nestor nous les montre tantôt ardens à se jeter sur la Russie, tantôt soudoyés par les princes pour combattre leurs ennemis. Au commencement du XIIe siècle, les Petchenègues furent obligés de disparaître devant les Koumans (nommés par les Russes Polovtzi, et par Rubruk Kaptchat), qui les écrasèrent si complétement qu'ils se réfugièrent chez les Russes et se fondirent avec eux.

Il est essentiel d'insister sur ces deux faits, parce qu'ils sont également caractéristiques. Les nomades finno-mongols, souvent si redoutables aux Aryens, quittaient la scène comme un éclair qui s'éteint dans les profondes ténèbres de la nuit. Après Attila, son immense empire s'écroule avec fracas. Baïan, fondateur du second empire hunnique, le royaume des Avares, a eu dans les *kha-khans* un certain nombre de successeurs, dont le dernier a été vaincu par les Franks de Charlemagne; cependant cet empire, détesté des Slaves, qu'il opprimait cruellement, avait dès le temps de Nestor laissé si peu de souvenirs que le moine de Kiev pouvait dire : « Les Obres étaient d'une grande taille et d'un orgueil sans limites; mais Dieu les frappa; ils moururent tous, et il n'en resta pas un seul. De là le proverbe encore usité de nos jours en Russie : Ils périrent comme les Obres, dont il n'est pas resté de trace. » On croit pourtant que les Kounzatchis, qui habitaient au sud-ouest de la Russie, au-delà de l'embouchure du Volga, sont un débris de ce peuple qui fit trembler l'Occident et l'empire d'Orient. Cette disparition en quelque sorte fantastique des peuples dans ces vastes contrées s'explique et par la faible organisation de la société et par la nature du pays. En Grèce et en Italie, le sol hérissé de montagnes est une forteresse naturelle contre laquelle viennent se briser les invasions. Même dans la vallée du Danube, combien de fois les Daces latinisés ont laissé passer dans les retraites des Karpathes le torrent des invasions, pour redescendre dans la plaine quand la tempête avait cessé de sévir! Si les Magyars ont pu dans la *puszta* effacer les traces des nations qui les ont précédés, dans les monts de Transyl-

vanie « le Roumain ne périt pas, » ainsi que le dit un proverbe que les descendans des colons de Trajan aiment à répéter.

L'autre fait digne d'attention est la facilité avec laquelle les Slaves laissent les Petchenègues se fondre dans la nation russe. Ce fait, qui semblera si simple à tous les Latins, sera aussi difficilement compris des Germains que des Aryens de l'Inde. Les Anglo-Saxons établis en Amérique, — fidèles au principe aristocratique qui a remplacé la foi aux races divines, — ont soigneusement évité les mélanges avec les populations qu'ils ont trouvées sur le sol où ils vivent. De là l'origine, souvent si mal comprise, des castes hindoues, de là l'extermination des Indiens aux États-Unis et l'invincible répugnance qu'y inspirent et les nègres et ces Chinois qui commencent à pénétrer en Californie. Aussi, tandis que les Latins de l'Amérique méridionale, en se mêlant aux peuples vaincus, ont formé une race de métis (*cholos, mamalucos, gauchos*), qui a conservé fort peu de traits du type âryen, les *Yankees* (1) n'ont subi que les modifications physiques et morales causées par le milieu. Il n'est pas nécessaire d'insister sur les conséquences dangereuses du système slavo-latin; les optimistes peuvent répondre, comme Hertzen, que le mélange avec des populations pesantes était nécessaire pour guérir les Russes de la mobilité si souvent reprochée aux Slaves.

On peut s'imaginer quelle était la vie des premiers grands-princes au milieu de ces luttes acharnées. Si quelques clans slaves étaient satisfaits d'être délivrés de la suzeraineté des Khazars, d'autres n'entendaient point subir un maître. Igor (912-945) fut tué par les Drevliens en combattant leur chef Mâl, que la vindicative Olga attira dans un piége. L'intrépide Sviatoslav (945-972) périt en bataillant contre les Petchenègues, et le crâne du *veliki kniaz* (grand-prince) servit de coupe à leur prince Kouria. Le curieux portrait de Sviatoslav, esquissé par Nestor, mérite d'être cité. Il était aussi léger que la panthère, et il n'aimait que le bruit des camps; méprisant le danger et dédaignant le bien-être, il allait désarmé dans ses marches et ne faisait porter aucun bagage. Quand l'heure des repas arrivait, il dépeçait lui-même en minces lanières la chair des buffles et des chevaux, la mettait un instant sur le feu et la mangeait à peine grillée. Le soir, il ne faisait point dresser de tente, la selle de son cheval lui servait d'oreiller et la housse de lit. Les soldats ne pouvaient se montrer plus délicats que le grand-prince.

Avec saint Vladimir, la lutte des Russes contre leurs voisins prend

(1) *Ya-no-ki*, les Taciturnes en indien, comme pour les Slaves les Allemands sont les « muets. »

un caractère plus significatif. Il ne s'agit plus uniquement d'assurer la prédominance d'un peuple sur un autre, il faut conquérir au christianisme l'antique Scythie, qui avait si obstinément résisté à la civilisation âryenne, représentée par la Perse et par la Grèce. La veuve d'Igor, la régente Olga, baptisée sous le nom d'Hélène, s'était déjà prononcée pour l'église grecque, sans avoir pu transformer le belliqueux Sviatoslav en nouveau Constantin, sans avoir pu faire un disciple du « prince de la paix » de l'adorateur du terrible Peroun, armé de la foudre vengeresse et avide du sang des victimes humaines; mais, dit le dévot chroniqueur, sainte Olga « fut en Russie comme le présage du christianisme, comme l'étoile du matin, comme l'aurore qui annonce la lumière. Elle répandit le même éclat que l'astre des nuits, et brilla au milieu de ses compatriotes incrédules, comme une perle brillerait dans un monceau d'ordures. » Vladimir le Grand fut à la fois le Clovis et le Charlemagne de la Russie : comme le roi frank, il brûla ce qu'il avait adoré; comme le restaurateur de l'empire d'Occident, il se préoccupa fort peu du choix des moyens pour propager la religion qui avait eu l'approbation de son aïeule Olga, « la plus sage des mortelles, » disaient ses boyards.

Le XIe siècle, qu'on a nommé en Occident un siècle de fer, a été au contraire pour la Russie une ère de progrès, puisque le stérile paganisme des Slaves fut remplacé par une religion supérieure, et que la suprématie de la race âryenne semble assurée par la défaite des Petchenègues, la soumission des Tchoudes (Finnois) et la fondation d'Iouriev (Dorpat) sur leur territoire, sous le règne d'Iaroslav. De même qu'on voit les héros de la *Gerusalemme liberata* redouter surtout les enchantemens des Sarrasins, les Russes craignaient moins la valeur des populations finnoises que leur habileté consommée dans les arts magiques et leur talent à deviner l'avenir, qu'ils devaient à leurs relations avec de « noirs esprits ailés. » L'art des nécromanciens, qu'on allait surtout consulter en Esthonie, et qui ressemblaient assez aux *chamans* des Mongols, ne résistait pas à l'argument dont se servit à Novgorod, dans une occasion solennelle, le prince Gleb contre un de ces sorciers, qui, insultant le christianisme, prétendait passer le Volkov à pied sec. — « Tu mens, » s'écria le *kniaz*, et il lui fendit la tête d'un coup de hache. Pendant longtemps encore, nous verrons pourtant le peuple russe subir l'influence du milieu; le christianisme n'était qu'un germe que le temps seul pouvait développer.

Le XIe siècle ne s'était point écoulé qu'une nouvelle invasion de nomades, plus terrible que toutes les autres, devait remettre en question l'existence même de l'empire que saint Vladimir venait

de faire entrer dans la société chrétienne. Un vocabulaire persan-latin-kouman, qui existe à la *Marciana* de Venise, prouve que les Koumans parlaient un dialecte turc; mais on est porté à croire que chez eux le sang turc était mélangé de sang ougrien. La chronique de Nestor n'est guère que l'histoire de leurs entreprises contre les grands-princes. Il ne parle qu'avec horreur des mœurs koumanes. Quelle que fût la saison, ces nomades n'avaient d'autre abri que leurs tentes, où ils ne rêvaient que meurtre et carnage. Au lait de leurs jumens, cette boisson favorite des nomades finno-mongols, ils ajoutaient la viande crue, le sang et la chair des bêtes mortes, ou de celles que les Russes nommaient impures, comme la civette, le hamster; ils épousaient leurs belles-mères et leurs belles-filles. Aussi le ciel lui-même témoignait-il son courroux par des prodiges quand ils menaçaient les chrétiens. Sous le règne de Vsévolod Iaroslavitch, il y eut des signes dans le soleil; cet astre et la lune s'obscurcirent, on entendit des bruits effrayans dans l'intérieur de la terre, un énorme dragon tomba du ciel, le sol desséché devint si brûlant que beaucoup de forêts et de marais prirent feu. A Polotsk, jour et nuit, des esprits de ténèbres parcouraient la ville, blessant ou tuant les habitans. Comme les Huns, les Koumans semblaient d'intelligence avec l'enfer. En effet si, au dire de Nestor, les Bulgares étaient nés de l'inceste de Loth avec ses filles, les Polovtzi descendent d'Ismaël, ancêtre de tant de races impies, dont quatre fils ont donné naissance aux « Polovtzi, aux Petchenègues, aux Torkes et aux Torkméniens. » Lorsque Jean du Plan de Carpin arriva en Russie, les Koumans venaient d'être emportés par un torrent auquel rien n'avait résisté; mais avant le jour marqué pour leur ruine, ils avaient soutenu contre les grands-princes des luttes si terribles, que les Russes, ne comptant plus seulement sur la force pour les réduire, travaillaient à se les incorporer, en les prenant pour auxiliaires, en s'alliant avec eux par des mariages, en leur accordant les mêmes droits qu'aux chrétiens, en s'efforçant en un mot de les absorber, comme les Petchenègues, dans la masse des Slaves. Il va sans dire qu'on cherchait surtout à les convertir. Un fait cité par Rubruk prouve que le baptême n'avait pas une grande influence sur leurs idées. Le moine parle de l'habitude qu'ont les Koumans d'élever un tertre avec une statue sur les tombeaux, et des édifices, — pyramides, maisons, tours, — sur la sépulture des grands, la tombe étant aux yeux des peuples primitifs une seconde demeure qu'il convient d'embellir et de pourvoir des objets nécessaires. Il ajoute qu'il a vu une sépulture où les Koumans avaient suspendu seize peaux de cheval sur de grandes perches, sans oublier de laisser de la chair pour manger, et du *cosmos*

(*koumiss,* boisson produite par la fermentation du lait des cavales). « Cependant, ajoute mélancoliquement Rubruk, ils disaient que ce mort avait été baptisé. » On voit que le résultat des tentatives d'assimilation était bien loin d'être complet lorsque les Mongols arrivèrent.

II.

Le moyen âge a dû aux grands voyageurs italiens du XIIIe siècle la connaissance du peuple étrange qui sembla prédestiné à faire disparaître dans l'Europe orientale la race âryenne et la civilisation chrétienne. Normands et Magyars s'étaient rangés sans beaucoup de peine dans la grande famille que gouvernait le pape. On pouvait entrevoir le jour où les Mores, accablés dans la mémorable journée de Tolosa (1212), quitteraient le sol de l'Espagne, où ils ne conservaient plus que les royaumes de Cordoue et de Grenade. L'épée des Français du nord avait exterminé les albigeois insurgés contre la papauté. Les successeurs de Grégoire VII travaillaient à transformer en simple vassal le chef du saint-empire. Les dominicains et les franciscains, nouvelle milice monastique, semblaient prêts à conquérir les contrées qui avaient conservé quelque indépendance religieuse. Quant au « schisme grec, » il avait cessé d'inspirer de l'inquiétude depuis qu'un empire latin s'était établi à Constantinople. Telle était la situation lorsqu'on apprit à Rome qu'une nation inconnue, aussi nombreuse que les hordes d'Attila, aussi féroce que les sujets des *kha-khans* avars, aussi impétueuse que les Magyars marchant avec Arpad à la conquête de la Pannonie, et qui semblait, ainsi que le dit énergiquement Rubruk, appartenir à « un autre monde, » se dirigeait vers l'Occident, promenant le fer et le feu dans les pays qu'elle parcourait, comme si elle eût voulu faire du monde « une steppe surmontée d'une tour. » Innocent IV et Louis IX n'étaient point d'un caractère à s'effrayer des plus grands périls. Innocent était de cette fière famille des Fieschi, dont le souvenir vit toujours à Lavagna. Les habitans de la *Riviera di Genova,* parmi lesquels Sinibaldo de' Fieschi avait vu le jour, étaient familiarisés avec les prodigieuses péripéties du monde oriental; leurs hardis marins avaient depuis longtemps porté l'étendard de Gênes dans ces lointaines contrées. Innocent s'imagina qu'il pouvait transformer les Mongols, ces loups ravissans, en brebis dociles du saint-siége; il voulut en même temps profiter du triste état dans lequel la conquête avait fait tomber l'église grecque en Russie pour achever le « schisme, » déjà vaincu en Grèce.

Les cardinaux, diplomates ordinaires de la papauté, ne semblaient

point faits pour une mission qui exigeait encore plus de résolution que de dextérité. Traverser la Russie ravagée par les hordes de Bâtou, aller jusqu'au fond de l'Asie chercher le terrible *kha-khan*, arbitre de populations inconnues et sauvages, n'était point une tâche de nature à tenter les prélats habitués à voir même les souverains trembler devant des légats du patriarche de Rome. En revanche, les nouveaux ordres religieux, les franciscains et les dominicains, renfermaient des hommes qui, animés de la ferveur des congrégations naissantes, devaient se trouver heureux de tenter une grande entreprise pour l'unité catholique, et qui ne le cédaient ni pour l'instruction ni pour les talens diplomatiques aux membres les plus habiles de l'épiscopat. Tel était le franciscain Giovanni, né en Ombrie, à Pian di Carpine ou Plano Carpino (aujourd'hui Piano della Magione), et qui est devenu célèbre sous le nom de Jean du Plan de Carpin (1). Jean, compatriote et un des principaux disciples du fondateur de son ordre, avait été successivement « custode » de Saxe, provincial d'Allemagne, peut-être de « Barbarie, » et enfin de Cologne. Le pape, dont il était le « pénitencier, » avait pu constater sa rare dextérité dans les affaires. Son embonpoint, qui n'avait rien de « séraphique » (on sait que l'ordre de Saint-François affectionne cette épithète), l'obligeait en Allemagne de se servir d'un âne. Étienne de Bohême et Benoît de Pologne (2), qui savaient les langues slaves, furent choisis pour l'accompagner (3). Un autre franciscain, Laurent de Portugal, fut nommé « légat en Arménie, Icone (Konieh), Turquie, Grèce et Babylonie. » Les dominicains furent chargés d'aller trouver en Perse le *nougân* Batchou, qui commandait les troupes mongoles. Leur chef était Ascelin ou Anselme, dont le voyage a été raconté par le frère Simon de Saint-Quentin (4). Malheureusement cette relation, qui doit prendre place après celle de Carpin, ne nous est point parvenue en entier; il ne nous reste que les extraits donnés par un contemporain, religieux du même ordre, Vincent de Beauvais. Guillaume de Rubruk, cordelier (franciscain) envoyé de Louis IX chez les Mongols, vient ensuite (5). Les écrits de Simon de Saint-Quentin et de Rubruk

(1) Voyez Daldelli, *Storia del Milione*, p. 24, n. 2, — Vermiglioni, *Biog. degli scritt. Perugini*, p. 225, — Ciatti, *Perugia pontificia*, p. 342. Ce dernier dit que *frate Giovanni era de' nobili del Pian de Carpine, famiglia estinta.*

(2) Voyez l'Itinéraire de Benoît dans les *Mémoires de la Société de géographie*, t. IV.

(3) *Relation des Mongols ou Tartares*, par le frère Jean du Plan de Carpin, de l'ordre des frères mineurs, légat du saint-siége, nonce en Tartarie pendant les années 1245, 1246 et 1247, archevêque d'Antivari (Albanie), dans les *Mémoires de la Société de géographie*, t. IV, p. 397-773.

(4) Voy. Bergeron, *Relation des voyages en Tartarie*, 439-466.

(5) Voyage en Orient du frère Guillaume de Rubruk, de l'ordre des frères mineurs, de

forment le commentaire naturel du précieux écrit de Carpin. Enfin Marco Polo (1), qui a vécu à la cour du *kha-khan* Khoubilaï, doit toujours être consulté quand il s'agit de l'Asie du XIIIe siècle.

Jean du Plan de Carpin et ses compagnons partirent non d'Italie, comme le dit un célèbre historien russe, d'origine tartare (Karamsine), mais de Lyon, le 16 avril 1245. Jean portait ces lettres de créance qui devaient exciter tant d'étonnement à la cour du *kha-khan;* le souverain redouté qui faisait trembler le monde asiatique et l'Europe orientale ne comprenait pas comment le chef d'un imperceptible état perdu dans l'Occident pouvait parler un langage aussi impérieux à celui qui se considérait comme le « plus grand des hommes. » L'ambassadeur pontifical, après avoir traversé l'Allemagne, entra dans les pays slaves par la Bohême. Les Slaves de l'ouest n'avaient pas été épargnés par le fléau dont l'approche inquiétait les souverains occidentaux; Lekhes (Polonais) et Tchèques avaient eu également à souffrir de la première invasion mongole. Le royaume de Bohême, gouverné par des rois héréditaires, semblait alors avoir une existence solide. L'opposition à la papauté, personnifiée plus tard avec tant d'éclat par Jean Huss et Jérôme de Prague, n'ayant pas encore manifesté sa puissance dans ces contrées, le légat du pape y fut fort bien reçu. Le roi Venceslas Ier, dont le général Iaroslav de Sternberg avait écrasé les Mongols à Olmutz en Moravie, lui conseilla de prendre la route de Pologne et de Russie, et il le défraya jusque dans les états de Boleslas, duc de Lignitz. Jean du Plan de Carpin, qui fut reçu par Boleslas avec vénération, put déjà en Silésie se faire une idée du fléau que les papes prétendaient enchaîner. Il trouvait à Breslau Jean de Pologne, qui devait lui servir d'interprète. Boleslas fit conduire les moines à ses frais jusqu'en Pologne, à Cracovie, chez Conrad, duc de Lenczy. Dans cette ville, le légat rencontra un Rurikovitch, Vassilko, prince de Vladimir en Volhynie, par lequel il apprit la situation de la Russie.

Cette situation n'avait jamais été aussi déplorable depuis l'établissement de la dynastie normande dans ce vaste pays. Les longues luttes contre les populations finno-mongoles avaient abouti à un épouvantable désastre, et l'invasion d'Attila elle-même n'avait pas causé à la civilisation chrétienne des maux qui parussent aussi dif-

l'an de grâce M.CC.LIII, dans les *Mém. de la Société de géographie*, t. IV, p. 205-396.

(1) Un compatriote de Polo, Ramusio, avait compris dès le XVIe siècle l'intérêt des documens qui se rapportent aux Mongols. Aussi le deuxième volume de ses *Navigazioni e Viaggi*, publié après sa mort par Giunti (1559), est-il intitulé *Secondo volume delle Navigazioni e Viaggi, nelquale si contengono l'istoria delle cose de' Tartari...* — Les éditions de 1574 et de 1583 sont fort augmentées.

ficiles à réparer. Tout le terrain conquis depuis sainte Olga et saint Vladimir avait été menacé le jour où les Mongols, ne trouvant plus en Asie d'états capables d'arrêter leur impétuosité, avaient pris le parti de soumettre l'Europe entière. Les Koumans, qui depuis si longtemps étaient la plaie des Slaves, avaient été absolument incapables de résister à la violence du choc. Les Mongols les poursuivirent jusqu'à la mer d'Azof. Une foule de Koumans, oubliant les guerres acharnées soutenues par leur nation contre la Russie, s'étaient réfugiés à Kiev. Les Rurikovitchs ne semblaient nullement effrayés de la pensée de tenir tête à cette masse d'Asiatiques. Malheureusement il y eut de leur part un oubli du droit des gens : dix ambassadeurs mongols, qui étaient venus déclarer qu'ils n'en voulaient qu'aux Koumans, furent massacrés. Après un trait pareil, il fallait s'attendre à une guerre d'extermination. L'alliance des Koumans ne fut pas d'une grande ressource dans une affaire décisive, et la bataille de la Kalka fut gagnée par les lieutenans de Djinghis khan. Le prince de Kiev, Mstislav Romanovitch, paya de la vie son héroïque résistance; mais Kiev n'avait déjà plus la même importance qu'autrefois. Dès le milieu du XII[e] siècle, Kiev ne se soutient que par le prestige des souvenirs, et le titre de grand-prince n'indique nullement que là est le chef véritable de la fédération russe. Une espèce de schisme politique s'accomplit au profit de la Russie septentrionale, et la principauté de Vladimir (qu'il ne faut pas confondre avec Vladimir de Volhynie) groupe autour d'elle les influences dont disposait Kiev déchue. Ce déplacement du centre était consommé à l'époque où le uif espagnol Benjamin de Tudèle fit son célèbre voyage (1160-1173). Benjamin parle de la Russie comme d'un « grand royaume où le froid est si rude en hiver que personne ne sort de sa propre maison, et où l'on trouve les bêtes appelées vairages (1). »

Au moment où les Mongols semblaient devoir profiter de la désastreuse journée de la Kalka, dans laquelle l'armée russe avait été littéralement anéantie, l'orage prit une autre direction. Djinghis khan rappela ses troupes en Asie. La mort ne tarda pas à empêcher l'exécution des plans gigantesques de l'Alexandre mongol. Il laissait à ses héritiers l'empire le plus colossal qui ait existé, baigné à l'orient par la mer du Japon, à l'occident par la Mer-Noire, empire qui devait former bientôt un état fédéral, avec le Khithaï pour suzerain. « Tout l'empire des Mongols, dit Schebal-el-dyn-el-Marakeschy, est partagé entre quatre puissans princes, dont chacun possède une vaste étendue de pays. Celui de ces princes qu'on ap-

(1) Probablement l'hermine, qui servait aux Slaves à payer le tribut aux Varègues.

pelle le grand-khan, et qui est le véritable successeur de Djinghis, règne sur les contrées les plus orientales de l'Asie; le second a sous sa domination tout l'Irân (Perse); le troisième est maître du Kaptchak (primitivement pays des Koumans, agrandi aux dépens des Russes), et le quatrième du Mâwara-alnahar (nom arabe de la Transoxiane, située entre l'Oxus et l'Iaxartes). » Touchy, l'aîné des fils de Djinghis, étant mort, son fils Bâtou, le conquérant de la Russie, eut en partage le Kaptchak (1) avec les régions du Volga et du Don; Tchaghataï, le second, eut la Transoxiane, le pays des Ouzbeks et le Turkestan, contrée à laquelle les Mongols donnèrent son nom; le troisième, Oktaï (2), désigné par Djinghis pour son successeur, devint après lui *kha-khan* (seigneur des seigneurs); Touli, le quatrième, mort en 1231, laissa quatre fils, parmi lesquels Mangou, dont Rubruk visita la cour, et le kha-khan Koubilaï, qui fonda en Chine la dynastie des Yen, et dont Marco Polo fut le « conseiller. » Inutile de dire que nos voyageurs font subir à tous ces noms orientaux de si bizarres transformations qu'on ne parvient à les reconnaître qu'à l'aide d'un véritable travail. Le caractère, les idées et les habitudes de ces peuples ne sont pas heureusement défigurés comme leurs noms.

Cinq années se passèrent avant que le nouveau *kha-khan* parût avoir l'intention de recommencer les expéditions en Russie. Les Rurikovitchs, qui évidemment n'avaient aucun renseignement sur l'état de l'Asie, se rassurèrent si bien qu'au lieu de se préparer à repousser les invasions mongoles ils se livrèrent à des discordes intestines. La guerre civile, qui au XIe siècle et au XIIe avait causé tant de maux au pays, exerçait encore ses ravages. En outre les Russes n'avaient pas à craindre seulement les hordes mongoles; les Slaves de l'ouest et les Finnois leur donnaient les plus graves soucis. A la fin du XIIe siècle, les terribles Lithuaniens, qui avaient accepté pendant plus d'un siècle la domination des Rurikovitchs, profitèrent de leurs dissensions pour se soulever. Après la bataille de la Kalka, ils ravagèrent les provinces du nord. Au son de leurs longues trompettes et montés sur des chevaux sauvages plus rapides que le vent, ces païens se précipitaient sur leur proie comme des loups affamés. Ils brûlaient les villages et réduisaient les habitans en captivité. Lorsqu'ils avaient affaire à des troupes réglées, ils se dispersaient en lançant des flèches et des javelots pour reparaître à la première occasion favorable. Les Russes ne se contentèrent pas de les repousser, ils les attaquèrent, pénétrèrent jusque dans les parties les plus septentrionales de la Finlande et ravagè-

(1) Les débris du Kaptchak ont formé les khanats de Kazan, d'Astrakhan et de Crimée.

(2) C'est son fils Kuyûk que Plan Carpin trouva chef de l'empire.

rent le pays. Au sud, la situation n'était guère meilleure, Galitch étant menacé par les Magyars. Si Galitch devait échapper à la Hongrie, Vladimir, qui était le véritable centre politique de la fédération russe, allait tomber aux mains de Bâtou.

Dans une assemblée générale des chefs mongols, le « seigneur des seigneurs » avait ordonné une expédition contre l'Occident. Bâtou, neveu du *kha-khan*, en fut chargé. Il avait sous ses ordres plusieurs princes de la maison régnante, et pour lieutenant-général le héros de la Kalka, Souboutaï. Bâtou n'avait pas moins de 600,000 hommes, et Jean du Plan de Carpin nous donne une idée de la discipline qui régnait dans cette armée en la comparant à l'obéissance des religieux envers leur supérieur. Il ne s'agissait pas de ces molles populations asiatiques de l'Asie méridionale que les Français et les Anglais ont si aisément soumises, mais d'hommes habitués à des privations de toute espèce, passionnés pour la guerre, endurcis par leurs luttes contre un climat des plus rudes.

Les Bulgares orientaux furent les premières victimes des Mongols. Rubruk ne se montre guère attristé de leurs malheurs. « Les Bulgares, dit-il sèchement, sont de très méchans mahométans, et sont plus opiniâtres en leur loi que tous les autres. » En réalité, les Bulgares étaient un peuple de marchands et d'agriculteurs, qui avait étendu ses relations commerciales en Asie jusque dans l'Inde, et à l'ouest jusqu'en Italie. Plus d'une fois, dans les temps de famine, les Bulgares avaient fourni du blé aux provinces orientales de la Russie. Cependant, comme en s'étendant de plus en plus ils avaient fini par atteindre les frontières des principautés de Vladimir et de Rostov, le prince de Vladimir, André le Pieux, inquiet de leur puissance, les attaqua et brûla leurs trois principales villes. Briakimov, qui était la capitale, subsiste encore comme village sous le nom de Bolgary dans le gouvernement de Kazan, et conserve des antiquités remarquables. Ce pays, jadis si riche, fut définitivement ruiné par Bâtou. Après avoir livré aux flammes la « grande ville » des Bulgares, il s'enfonça dans d'épaisses forêts et menaça la principauté de Riazan. La célèbre ville de ce nom, une des plus anciennes de la Russie, dont il ne subsiste plus que quelques ruines au village de Staraïa Riazan, paraissant disposée à bien se défendre, les Mongols se contentèrent de demander le dixième des biens qu'elle contenait. Les princes répondirent : « Lorsque nous serons tous morts, vous pourrez les prendre en entier. » Mais que pouvait la bravoure personnelle contre l'Asie se précipitant sur l'Europe comme une avalanche irrésistible? Ainsi qu'au temps des Attila et des Baïan, les cités comme les hommes étaient devenues impuissantes contre « le fléau de Dieu. »

Ces moines chrétiens qui avaient une si grande influence sur

l'Occident, les Mongols, à la grande surprise du dominicain Ascelin, s'en moquaient, « les regardant comme de chétifs valets, indignes de toute réponse, les tenant comme des chiens. » Les puissances temporelles n'étaient pas mieux traitées que les membres du clergé. Aussi Jean du Plan de Carpin appelle-t-il les Mongols « les plus superbes et orgueilleuses gens du monde, qui estiment tous les autres moins que rien, quelque grands et nobles qu'ils puissent être. » Souvent les chrétiens durent se rappeler tristement l'accent vainqueur du célèbre testament de Vladimir Monomaque, qui, tout en faisant songer au temps où rien en Russie ne semblait devoir arrêter la marche triomphale des fils de Rurik, donne l'idée la plus curieuse de la vie que les Rurikovitchs menaient au XIIe siècle. Vladimir y dit qu'à la chasse, à la guerre, le jour, la nuit, pendant les chaleurs comme au temps du froid, il était dans une activité continuelle. Il ajoute qu'il a fait vingt-trois campagnes, sans compter les expéditions secondaires; qu'il a fait prisonniers cent des plus célèbres princes des Polovtzi, qu'il en a fait tuer deux cents. La chasse était son délassement, et quel délassement! Il attrapait dans les forêts les chevaux sauvages, qu'il attachait ensemble; il luttait contre les ours et les buffles. « Combien de fois, dit-il, j'ai été renversé par les buffles, frappé du bois des cerfs, foulé aux pieds des élans! » Un jour sa fille fut déchirée par un ours qui se jeta sur son coursier.

Les paroles des Mongols étaient en harmonie avec leurs actes. Les curieux discours rapportés par les envoyés d'Innocent IV, par Carpin, par Ascelin, ainsi que par Rubruk, attestent que les Mongols étaient bien convaincus que la domination du monde leur était réservée, et cette conviction ajoutait sans doute à leur puissance déjà si redoutable. Pour eux « l'empereur du globe, » rêvé par le fouriérisme, n'était nullement une chimère. Aussi n'hésitèrent-ils point à combattre les Russes dans le centre même de leur domination. La ruine de Riazan, dont les habitans furent égorgés, l'extermination de la population de Souzdal, une des plus anciennes et des plus illustres cités de la vieille Russie, faisaient prévoir aux Vladimiriens leur sort funeste. Vladimir fut emportée d'assaut, ainsi que quatorze villes de la principauté de ce nom, et ceux qui tombèrent dans les mains des vainqueurs furent massacrés ou réduits en esclavage. Le prince de Vladimir, George Vsélodovitch, succomba lui-même sur les bords de la Site. Son frère Iaroslav profita d'un mouvement rétrograde de Bâtou pour aller de Kiev à Vladimir, afin de prendre possession du trône des grands-princes.

L'écroulement de la puissance russe était un fait trop grave pour que les historiens n'aient pas cherché avec soin les faits qui l'a-

vaient produit. On regarde généralement le système des apanages pratiqué par saint Vladimir comme la principale de ces causes. Un examen attentif fait naître plus d'un doute sur une théorie acceptée si légèrement qu'on ne semble pas s'être aperçu que l'organisation des vainqueurs était fédérale comme celle des Russes. Le Charlemagne de la Russie, en partageant ses états entre ses nombreux enfans et en admettant même son neveu Sviatopolk à ce partage, loin d'ébranler son empire, ne fit que multiplier les centres de résistance.

Déjà Sviatoslav (945-972) avait dû de son vivant recourir au système fédéral. Il avait donné son second fils Oleg pour prince aux farouches Drevliens, qui, dit Nestor, « vivaient d'une manière bestiale, comme des animaux sauvages, s'égorgeaient entre eux, se nourrissaient de choses impures, ne voulaient point de mariage, ravissaient les filles. » Il dut envoyer à Novgorod Vladimir, qu'il avait eu de Maloucha, femme de la suite de sainte Olga, les Novgorodiens lui ayant déclaré que, s'il refusait de leur accorder un Rurikovitch, ils éliraient un prince d'une autre famille. Dans le partage fait par Vladimir de son vivant, les mêmes nécessités politiques subsistaient peut-être, car nous voyons Novgorod donné à son fils Iaroslav et le pays des Drevliens confié à Sviatoslav; mais l'état restait si bien fédéral que Iaroslav devait payer un tribut de 3,000 *griva*. Le sage Iaroslav Ier (1019-1054), qui allia le sang des Rurikovitchs au sang des Capétiens français (1), et dont le code (*Rouskaïa pravada* ou *Vérité russe*) atteste les lumières et la prudence, « partage de même les villes entre ses fils » avant de mourir. Les princes parurent comprendre plus d'une fois la nécessité de maintenir les liens d'une étroite fédération : de là ces congrès dans lesquels on s'efforçait de s'entendre sur les affaires communes, et qui étaient de véritables diètes fédérales. Nestor fait mention du congrès de Lubetch tenu en 1097 sous le règne de Sviatopolk II, au bord du Dnieper. Les princes assis sur le même tapis se promirent d'oublier les dissensions et les haines pour résister aux Koumans qui ravageaient la Russie. Ils baisèrent la « sainte croix » et dirent : « Si l'un de nous n'observe pas la convention, et qu'il attaque un des princes ses frères, que cette sainte croix, nous tous, la Russie entière, s'élèvent contre lui! » La longue lutte contre les Mongols contribua sans doute à subordonner l'individualisme le plus légitime au désir de centraliser toutes les forces dans la même main. Toutefois les Rurikovitchs de Moscou ont été, comme les Capétiens de Paris,

(1) Anne, sa fille, épousa Henri Ier, le troisième roi de la dynastie fondée par Hugues Capet.

les premières victimes du succès de leur œuvre. Autant il eût été difficile de se substituer à un empire fédéral, autant il a été aisé, en s'emparant d'une capitale, d'abattre d'un seul coup une dynastie séculaire. Les révolutions de 1598 (1) et de 1789, qui ont également abouti à une anarchie temporaire, se sont chargées de dissiper les illusions des successeurs d'Ivan le Terrible et de Louis le Grand, en brisant avec une facilité singulière les pieds d'argile d'un colosse qu'on jugeait inébranlable.

Dès le début des triomphes de la nation mongole, la force des choses prépare l'avénement de la centralisation. Avec Iaroslav II Vsélovodovitch (1238-1247), le schisme politique devait cesser complétement par la prise de Kiev, qui ne pouvait plus échapper aux Mongols. Kiev n'était plus sans doute le vrai centre de la Russie; mais le prestige de la vieille capitale des Rurikovitchs lui conservait encore une importance capable de porter ombrage aux princes de Vladimir. Il était réservé à Moscou d'hériter au siècle suivant (1328) et de Kiev et de Vladimir, quand Ivan Danilovitch transféra le trône du *veliki kniaz* (grand-prince) dans cette ville; enfin les Romanov devaient placer la capitale dans les états de Rurik et de ses deux frères, qui comprenaient les gouvernemens actuels de Pétersbourg, d'Esthonie, de Novgorod (où s'était établi Rurik) et de Pskof.

Au commencement du règne de Iaroslav II (1238), la Russie jouissait d'un moment de répit. Bâtou, après sa première campagne, s'était replié sur le Don dans le pays des Koumans, dont il s'occupait d'assurer la soumission au *kha-khan*. Le résultat a été si complet que ce peuple a disparu de l'histoire. J'ai cependant retrouvé en Hongrie la trace des Koumans, que l'on croit à tort n'avoir plus de représentans. Des débris du peuple petchenègue et de la nation koumane vinrent se fondre dans les rangs des Magyars. Les Koumans ont donné leur nom à la grande et à la petite Koumanie, et deux rois de Hongrie portent encore dans l'histoire l'épithète de Kouman. La sympathie qui existait dès le principe entre les Magyars et les Koumans, sortis les uns et les autres de la souche finno-mongole, s'étant manifestée énergiquement plus d'une fois, on leur donna des terres dans les comitats de Csongrád, Pest, Bács

(1) Pierre de Laville, sieur de Dombasle, *Discours sommaire de ce qui est arrivé en Moscovie depuis le règne de Ivan Wassiliwich, empereur, jusqu'à Vassili Ivanovitz Sousky* (1601). Cet écrivain français parle du dernier tsar Rurikovitch comme les partisans de Louis XVI du roi capétien. « Féodor, dit-il, a régné quatorze ans en grande unité en son pays, augmenté son estat du royaume de Sibiria (la Sibérie). Quant à ses sujets, il a régné de sorte qu'ils ont en général confessé n'avoir été si heureux durant aucun règne d'empereur qui ait esté devant lui. Après il a été empoisonné de l'ordre de Boris Gaudenou. » Un autre Français, Margeret, raille sa dévotion.

et Solt, contrée qui a pris le nom de Petite-Koumanie. Ceux qui vivaient aux bords du Volga, fuyant les farouches Mongols, dont les ravages sont racontés dans le *Miserabile carmen* (1), vinrent s'établir dans le voisinage des comitats de Szabolcs, Bihar, Békes, pays qui a été depuis connu sous le nom de Grande-Koumanie.

N'ayant plus rien à redouter du côté des Koumans, Bâtou attaque les Mordvines, qu'on retrouve encore dans différentes contrées au nord du Volga, et chez lesquels subsistent des traces de l'idolâtrie de leurs ancêtres. Le chef mongol s'empare ensuite d'une ville célèbre dès la plus haute antiquité, Mourom, patrie d'Ilia Mourometz, un des paladins de saint Vladimir. Le peuple, plus marchand que guerrier, avait fertilisé le pays que les Mongols ravagèrent. Après la prise de Gorokhovetz, Bâtou se dirigea sur la Russie méridionale. Il ruina d'abord Péréjaslavle; Tchernigov, ancienne ville des Sévériens, conquise par Oleg, et qui est si souvent citée dans les annales de la vieille Russie, succomba également. La riche Kiev excitait avant tout les convoitises des avides Asiatiques. Michel de Tchernigov, qui s'en était rendu maître, était parti pour la Hongrie afin de décider les Magyars à intervenir en faveur des Russes, et Daniel, qui l'avait remplacé, avait aussi pris la route de ce pays, afin d'engager le roi de Hongrie, Béla IV, à se préoccuper de la gravité des dangers que courait la société chrétienne.

Mangou, petit-fils de Djinghis, fut chargé par Bâtou de faire une pointe sur Kiev. L'aspect de la cité frappa le barbare d'admiration. Il essaya de parlementer avec les Kiéviens, mais ceux-ci massacrèrent ses envoyés. La vengeance des Mongols fut terrible. Les églises, les monumens, même les tombeaux, furent détruits et la population traitée sans miséricorde. Rien n'arrêta plus les Mongols, et les Slaves de l'ouest ne furent pas d'abord plus heureux que les Russes. Lublin, Sandomir, Cracovie, Ratibor, succombèrent successivement, et les chrétiens subirent une déroute complète dans la plaine de Volstad, près de Lignitz (9 avril 1241). Les Magyars ne furent pas épargnés, et la Hongrie fut transformée en désert. L'Occident tout entier tremblait, et Grégoire IX faisait déjà prêcher la croisade, lorsque la mort d'Octaï obligea Bâtou à prendre la route de l'Asie afin de participer à l'élection de son successeur. Comme il ne se pressa pas d'arriver à la *Syra Ordou*, la veuve d'Octaï, la régente Tourâkinah, fit élire Kuyûk, l'aîné de ses fils, qui reçut des mains de Jean du Plan de Carpin les lettres d'Innocent IV.

Les succès du Rurikovitch qui régnait à Novgorod, l'héroïque et

(1) Ou *Histoire de la destruction du royaume de Hongrie faite par les Tartares sous le roi Béla IV*. L'auteur était un chanoine nommé Rogerius.

impitoyable Alexandre Iaroslavitch (saint Alexandre Nevsky), remportés sur les Finnois, les Allemands, les Suédois et les Lithuaniens, n'empêchèrent pas son père le grand-prince et ses autres parens de subir la suzeraineté des Mongols. Non-seulement la chrétienté semblait incapable de les défendre, mais les Germains et les Scandinaves, dont les Mongols avaient respecté le territoire, profitaient de leurs désastres pour les accabler. Le fils du grand-prince, Constantin, fut obligé de partir pour la Horde, et Iaroslav lui-même dut se décider à ce long et périlleux voyage, afin de recevoir l'investiture des mains du *kha-khan*. Plan Carpin suppose que Tourâkinah le fit empoisonner. Quant à Michel, qui était revenu à Tchernigov, il reçut l'ordre d'aller trouver Bâtou. « Les Tartares adorent le côté du midi, dit Plan Carpin, comme si c'était une divinité, et contraignent tous les grands qui se rendent chez eux d'en faire de même. Il n'y a pas longtemps qu'un duc de Russie, nommé Michel, s'étant venu rendre en l'obéissance de Bati, ils le firent premièrement passer entre deux feux, puis ils lui commandèrent de faire l'adoration vers le midi, à Djinghis khan; il répondit qu'il s'inclinerait volontiers devant Bati et les siens, mais jamais devant l'image d'un homme mort, cela n'étant permis aux chrétiens. » Le refus de Michel fit naître une contestation qui arriva jusqu'aux oreilles de Bâtou; il donna l'ordre de tuer le prince dans le cas où il s'obstinerait dans sa résistance. Un des siens l'encouragea jusqu'au dernier moment à rester fidèle à sa foi, et le Rurikovitch, ainsi que le boyard, moururent plutôt que de se résigner à un acte qu'ils regardaient comme une véritable apostasie. Michel, qui se rendait bien compte des dangers de ce voyage, avait emporté avec lui le pain consacré, afin de trouver dans l'Eucharistie la force nécessaire pour braver les ennemis de l'Évangile. Quand l'officier de Bâtou vient signifier au prince qu'il doit se soumettre ou mourir, son fils Boris essaie de le décider par ses larmes à obéir. Les boyards de Rostov qui l'avaient accompagné proposent, si Michel consent à imiter les autres princes, de s'obliger par vœu à une pénitence solennelle. Le boyard Féodor seul n'entend point qu'on trouve des accommodemens avec le ciel, et il déclare qu'on ne peut payer trop cher la couronne de gloire que le Christ réserve à ses témoins. Ce parti héroïque était fait pour plaire au descendant des « rois de la mer. » De même qu'ils entonnaient leur chant de mort au milieu des supplices, Michel, après avoir partagé l'Eucharistie avec l'intrépide boyard, se mit à chanter les psaumes de David. On le foula aux pieds avec une fureur sauvage, puis on lui coupa la tête. Le corps de saint Michel, ainsi que celui de saint Féodor, qu'on avait jetés aux chiens, furent conservés par les chrétiens, comme on gardait les reliques des anciens martyrs.

III.

Le prince de Galitch, Daniel, qui avait quitté Kiev avant la prise de cette ville pour implorer le secours de Béla IV contre les Mongols, s'était retiré en Mazovie, puis il s'était établi à Kholm, qui avait échappé à la dévastation générale. Obligé d'y lutter contre l'esprit anarchique des princes qui se disputaient les villes saccagées, il se décida à partir pour la cour de Bâtou, afin d'obtenir ce titre de vassal qui avait pris tout à coup tant d'importance, et qui était respecté même des Magyars, d'abord si disposés à faire peu de cas de la puissance mongole. Jean du Plan de Carpin ne pouvait donc avoir recours à Daniel, quand il voulut pénétrer en Russie. Il dut s'adresser à son frère Vassilko, qui emmena le franciscain dans son pays, à Vladimir en Volhynie, où les envoyés d'Innocent IV s'occupèrent immédiatement de décider les Russes à reconnaître le pape comme chef de l'église.

Cette tentative n'était pas la première faite par la papauté. Grégoire VII avait eu sous le règne d'Isiaslav Ier (1054-77) la plus favorable occasion d'imposer son autorité à la Russie. Les innovations n'effrayaient point le prince, qui remplaça la peine de mort par des amendes. Accablé par les Koumans et par les factions, il était en outre disposé aux concessions pour trouver des alliés. Il eut d'abord recours aux princes catholiques, au roi de Pologne et à l'empereur d'Allemagne. Enfin réduit à l'extrémité, il s'adressa à Grégoire VII en lui promettant de faire reconnaître en Russie son pouvoir spirituel et temporel; mais Isiaslav ayant repris l'avantage n'eut plus de motif de devenir vassal des papes. Innocent III s'inquiéta des conquêtes que le prince de Volhynie Roman faisait aux dépens des Polonais. Sous le règne du grand-prince Vsélovod III, son légat fut chargé de proposer au terrible Rurikovitch le titre de roi et l'appui de l'épée de saint Pierre. Le prince tira son épée et la fit resplendir aux yeux de l'envoyé du pontife. « Le pape, dit-il avec ironie, en a-t-il une semblable? » Le règne de Vsélovod n'était pas terminé, que l'évêque de Rome avait répondu à cette question. Innocent, dont l'autorité venait d'être reconnue à Constantinople, fonda (1201) l'ordre des chevaliers porte-glaive, qui devaient continuer au nord l'œuvre commencée au midi par « l'épée de saint Pierre. » L'invasion mongole fit croire à Innocent IV que l'adversité rendrait les Russes plus dociles.

Vassilko, qui avait reçu le légat avec courtoisie, consentit sans peine à convoquer des évêques, et Jean leur lut les lettres du pape, qui les exhortaient à se soumettre. Il ajouta toutes les raisons qui lui parurent propres à convaincre le prince et les prélats. Ils se con-

tentèrent de répondre qu'il fallait attendre le retour de Daniel. En effet la position du prince de Galitch pouvait devenir assez considérable dans la Russie méridionale, si les Mongols consentaient à le reconnaître comme vassal, pour qu'il ne fût pas aisé de prendre sans lui un parti sur une affaire d'une aussi grande importance. Ces hésitations firent comprendre à l'habile diplomate de Rome que l'essentiel était de convertir le *kha-khan*, qui semblait être dans l'Europe orientale, comme dans la plus grande partie de l'Asie, l'arbitre suprême de la question religieuse. Vassilko le fit donc conduire à Kiev, voyage qui n'était pas sans péril, à cause des *razzias* que faisaient les farouches Lithuaniens. Quant aux « Ruthènes ou Russiens » (habitans de la Petite-Russie, qu'on distingue de la population de la Grande-Russie et de la Russie-Blanche), l'envoyé de Vassilko suffisait pour faire respecter les moines catholiques.

Préoccupé avant tout de la conversion des Mongols, Jean ne nous fournit point de détails sur son séjour à Kiev et sur les « Ruthènes. » On doit d'autant plus le regretter qu'il peint les Mongols en observateur à la fois impartial et sagace. S'il est, comme tous les hommes de son temps, porté à croire aux récits merveilleux sur les cynocéphales et aux autres « monstres en forme humaine, » il donne des idées fort claires sur les gens qu'il a pu étudier lui-même. Rubruk est plus disposé à parler des « Russes. » Malheureusement il n'a point l'esprit politique du franciscain italien. Quoique fort incomplets, les récits de ces vieux voyageurs n'en sont pas moins précieux, parce qu'ils contiennent les premières impressions des Occidentaux sur la Russie, et parce qu'ils suppléent au peu de renseignemens que les sources nationales fournissent sur cette époque.

Quand Rubruk parle des Russes, il semble plus occupé de leur costume que de leurs opinions. Sans entrer dans tous les détails que devait donner plus tard à ses compatriotes le capitaine français Margeret, l'envoyé de Louis IX ne croit pas inutile de nous apprendre que « les femmes russes ornent leurs têtes ainsi que les nôtres et bordent leurs robes depuis le bas jusqu'aux genoux de bandes de noir et de grisets, » tandis que leurs époux portent des manteaux comme les Allemands et se coiffent de bonnets de feutre pointus et fort hauts. La forme de la coiffure était le seul rapport qui existât alors entre les chrétiennes de la Russie et les Françaises. Les Rurikovitchs avaient trouvé chez les Slaves des dispositions si peu favorables au sexe féminin, qu'ils avaient dû avec le temps renoncer à bien des traditions scandinaves. La fière et dédaigneuse Rognéda, fille du Varègue Rogvold, qui régnait à Polotsk et à Tourov, doit consentir à « déchausser » son époux; mais l'instinct de la race reparaît lorsque son père lui demande si elle veut de Vladimir (saint Vladimir, qui ne régnait pas encore). « Non, dit-elle, car je ne veux

point déchausser le fils d'une esclave; je ne veux que Iaropolk (le grand-prince). » Les Mongols, que l'on accuse d'avoir fait prédominer les préjugés asiatiques contre les femmes, ont sans doute exercé une influence assez funeste; mais ils ne sont pas responsables de la triste condition du sexe féminin dans la Russie primitive. Un roman de la baronne de Düringsfeld, *Niko Veliki*, prouve qu'il en est encore ainsi chez les Dalmates, et pourtant les Slaves du sud n'ont point subi le joug des *kha-khans*. Les coutumes de l'Asie qui choquaient le plus le bon sens étaient en vigueur parmi les Russes bien avant les conquêtes de Bâtou. L'apôtre des Allemands Winfrid (Boniface), qui au VIIIe siècle parle dans une de ses lettres des femmes slaves en termes bienveillans, ajoute que, ne voulant point survivre à leurs époux, elles se jettent dans le bûcher destiné à consumer le cadavre du défunt. Yakout, écrivain persan, en décrivant les funérailles d'un Russe de qualité, raconte comment deux personnes de sa maison, un garçon et une fille, se laissèrent brûler volontairement avec le cadavre; l'auteur musulman a soin de faire remarquer que les Russes étaient chrétiens. Les Mongols fortifiaient par leurs tristes exemples le mépris pour la vie et la dignité de la femme. Nestor raconte que les Avars attelaient à leurs voitures les femmes des Slaves et qu'ils leur faisaient subir les plus sanglans outrages. Sans les traiter en bêtes de somme, les Russes les regardaient comme des esclaves qu'on pouvait maltraiter, vendre et tuer au besoin. Le servage n'existait pas sous les Rurikovitchs, leur condition était donc complétement exceptionnelle. On ne voit point qu'on ait jamais puni un mari assassin de sa femme; en revanche, celle qui se vengeait d'un époux cruel subissait les plus atroces supplices : on l'enterrait vive jusqu'au cou, et elle attendait ainsi une mort trop lente à venir. Si quelques Occidentales regrettent « l'âge de la femme, » le moyen âge n'inspirera certainement pas de pareils sentimens à aucune femme russe.

L'invasion mongole donna peut-être aux Russes l'idée d'astreindre eurs femmes à une réclusion sévère. L'expérience prouva de même aux chrétiens de la Péninsule orientale que les passions des Turcs rendaient cette précaution nécessaire. En Russie, il est difficile d'y voir la pensée d'imiter les usages des vainqueurs, car Jean du Plan de Carpin, qui fait ressortir le rôle considérable joué par Tourâkinah, ne peint nullement les Mongoles comme des recluses. Sous les dynasties allemandes, la réaction contre les traditions slaves s'est faite avec tant de force que, ainsi que le dit un écrivain français, « la femme mariée jouit en Russie de quelques avantages, sous le rapport des intérêts, qui ne lui sont pas toujours assurés chez nous. » Il aurait pu ajouter que dans l'ordre politique on ne lui conteste ni le droit de régner, ni le droit de voter. Il est vrai

que, les élections russes ayant un caractère purement administratif, ce privilége est le même qu'il s'agit de conférer aux Italiennes.

Les hommes avaient au contraire beaucoup plus de part aux affaires sous la dynastie normande. Sans parler de villes comme la puissante Novgorod, dont les institutions étaient plutôt républicaines que monarchiques, les Rurikovitchs gouvernaient moins comme des souverains absolus qu'à la façon des autres princes chrétiens du moyen âge. En tête des oukases figurait la célèbre formule qui n'a disparu que sous Pierre Ier, *czar oukazall, i boiaré prigovorili* (le tsar a ordonné et les boyards ont décidé). Les communes n'étaient pas plus exclues de toute part aux affaires qu'en Angleterre, royaume dont la grandeur date aussi d'une dynastie normande. La *douma zemskaia* délibérait en 1612 à Moscou à côté de la chambre des boyards (*douma boiarska*) lorsqu'il fut question de choisir entre les descendans de Rurik, représentés par le prince Poyarsky, candidat des communes et de l'armée, et les descendans de Guedimine, représentés par le prince Mtislavsky, porté par les boyards et par le prince Dmitri Troubetskoy, qui avait pour lui les Cosaques. Il s'est opéré en Russie la même révolution qui s'est accomplie en France sous les Bourbons, en Angleterre sous les Tudors. La monarchie centralisée et autocratique a succédé à un régime qui trouvait dans l'état et les traditions du pays de puissans contre-poids, créés non par des constitutions telles qu'on les comprend maintenant, mais par la nature même de l'organisation sociale. La domination mongole prépara les esprits à cette transformation, et quand les Rurikovitchs eurent réussi à délivrer leur patrie de la tyrannie étrangère, l'autorité du tsar, qui devait être remplacé par l'empereur sous les Roumanov, était aussi absolue que celle du grand-prince était limitée. Vainqueur des *kha-khans*, le Rurikovitch qui régnait à Moscou avait hérité de ces droits sans limites que revendiquaient les souverains asiatiques, et que les monarques chrétiens du XIIIe siècle ne songeaient même pas à imposer au clergé, aux universités, à l'aristocratie, aux communes, qui possédaient tant de moyens de défendre leur autonomie. Cela est si vrai, que les théologiens catholiques de ce temps, malgré les tendances centralisatrices de la papauté, enseignaient dans les écoles une politique absolument différente de celle que professèrent depuis, — en substituant les traditions sémitiques du royaume de Juda aux traditions de notre race, — l'école de Bossuet sout Louis XIV et la « haute église » sous les Stuarts.

La période agitée de l'histoire russe qui précède l'invasion mongole a donc, comme le moyen âge occidental, de bons côtés, que des écrivains superficiels ont trop laissés dans l'ombre; il est vrai que les étrangers, qui n'ont commencé à connaître la Russie que

par les relations des Plan de Carpin et des Rubruk, ne pouvaient les soupçonner. Un voyageur qui aurait visité la France envahie après la défaite du roi Jean n'y aurait guère reconnu le royaume de Philippe-Auguste, de Blanche de Castille et de Louis IX, « le plus beau, disait-on, après le royaume du ciel. » — « Étant retourné à Paris, dit Pétrarque, je n'ai plus rien reconnu de cet opulent royaume de France. Toutes les maisons qui ne sont pas protégées par des enceintes de murailles sont renversées. Maintenant où est Paris? Il était à la vérité au-dessous de sa réputation;... mais pourtant c'était une grande chose... Le voyageur, inquiet pour sa sûreté, chemine en silence. Les remparts frémissent, les forêts se taisent, à peine est-on en sûreté dans les villes... Les Bretons, que l'on nomme Angles ou Anglais,... ont tellement écrasé le royaume tout entier par le fer et par le feu, que moi, qui récemment le traversais pour affaires, je pouvais à peine me persuader que c'était là le royaume que j'avais vu autrefois; tant régnaient partout une solitude malheureuse, la tristesse, la désolation, tant les campagnes étaient affreuses et incultes, les maisons désertes ou détruites (1)!...» Or les Anglais étaient des messagers de civilisation comparés aux hordes de Bâtou.

Les envoyés du pape et du roi de France parcourant la Russie, foulée aux pieds par les barbares, n'y voient naturellement que ruine, anarchie et confusion. Certains usages nationaux pouvaient les porter à croire qu'il en avait toujours été ainsi. En effet, Rubruk parle avec quelque étonnement de la monnaie qui a cours parmi les Russes, monnaie « faite de petites pièces de cuir, marquetées de couleur. » Il est vrai qu'à une époque où les métaux précieux étaient rares, on employait des fourrures et plus tard des morceaux de peaux de martre et d'écureuil, dont un certain nombre portait le nom de *grivna;* mais il ne faut pas en conclure que les riches marchands de Novgorod manquèrent longtemps d'or et d'argent. La vieille monnaie continua d'être en usage, surtout à la campagne, même alors que les guerriers embellissaient leurs armes de pierreries, qu'on se servait de métaux précieux pour orner les vêtemens et les meubles, que les princes se coiffaient du « casque d'or, » qu'ils paraient leur cou du « collier d'or, » qu'ils s'asseyaient sur un « trône d'or, » qu'ils montraient aux ambassadeurs étrangers « une infinité de richesses et de trésors, » que les artistes grecs construisaient pour le culte des temples conformes aux habitudes somptueuses du rite oriental. Par l'incendie de Vladimir (1185) furent ruinées *deux cent trente églises* et la cathédrale de Notre-Dame à la coupole dorée. Les flammes anéantirent les lustres

(1) *Lettre à Pierre de Poitiers*, trad. par M. Mézières.

et les lampes d'argent, les vases sacrés d'or et d'argent, les habits sacerdotaux, resplendissans d'or et de perles, les images miraculeuses enrichies de pierreries et de grosses perles. Malgré la prospérité que ces faits supposent, dans un pays aussi septentrional les fourrures continuèrent à être un important objet d'échanges. Marco Polo, qui parle de la Russie après l'invasion mongole, c'est-à-dire à une époque où la « grandissime province vers le nord, dont les habitans sont simples et beaux, blancs et blonds, ont plusieurs rois et chaque peuplade son langage particulier, » n'avait plus guère de relations commerciales, Polo, tout en disant que ce n'est pas « un pays de commerce, » ajoute que les Russes « ont beaucoup de fourrures de grande valeur, comme zibelines, hermines, vairs, ercolins, renards, des plus beaux et des meilleurs du monde. » Dans le roman d'*Alexandre*, poème français de ce temps, l'auteur met aussi le « vair de Russie » parmi les objets les plus précieux.

Mais au temps des Carpin et des Rubruk, il n'était pas plus facile de supposer que le pays sortirait de ses ruines que d'avoir une idée des temps meilleurs qu'il avait traversés. Aussi la Russie nous apparaît-elle dans leurs narrations moins comme un pays soumis à la domination étrangère que comme une contrée dont l'ancienne population aurait presque disparu. Les états despotiques ont assez de fois pratiqué cette politique d'extermination pour qu'on en ait quelque idée. « Nous avons, dit Rubruk en racontant son retour, employé deux mois pour aller de Caracarum jusqu'à Baatu (l'*Ordou*, cour de Bâtou, était entre le Jaïk et le Volga), et durant tout ce temps-là nous n'avons trouvé ni ville, ni village, pas même aucun vestige de maisons, ni d'habitations, mais seulement des sépultures et tombeaux, excepté un seul village fort mauvais, où nous ne pûmes même trouver du pain. » Le sol russe, sans avoir autant souffert, n'avait pas été épargné. Dans cette dissolution d'une société entière, le brigandage, comme il arrive en pareil cas, avait pris le plus déplorable développement. La vie des sauvages *Brodnikis* dans les déserts du Don semblait presque la seule possible dans un état qui ne laissait entrevoir aucun rayon d'espoir. Le découragement était d'autant plus profond qu'on sortait d'une situation qui avait entretenu bien des illusions.

Malgré les ravages des nomades, malgré les guerres civiles, malgré les luttes inhérentes à toute société qui laisse une grande action aux forces individuelles, les Rurikovitchs s'étaient rendu compte de l'importance du négoce et avaient fait respecter les lois du commerce qui enrichissait le pays. Les chroniques allemandes et scandinaves montrent quelles étaient les relations de la florissante Novgorod avec le nord et le centre de l'Europe. Kiev atti-

rait les peuples du midi, européens ou asiatiques, les Vénitiens, les Hellènes, les Arméniens, etc. Les affaires étaient si actives au XIe et au XIIe siècle, que des chroniqueurs contemporains ont pu parler de la Russie, — qu'on s'imagine avoir été tirée du chaos par Pierre Ier, — comme d'une contrée « abondante en toute espèce de biens. » Jusque dans la lointaine Islande, la Russie, appelée Gardarikie, Ostragardie ou Holmgardie, est nommée par les conteurs « pays oriental, pays riche. » Dès le temps du régent Oleg, on suppose que, lorsqu'il fut question d'enlever par ruse la ville de Kiev à Oskold et à Dir, un des députés d'Oleg a pu tenir ce langage : « Je suis un marchand de Pogudor, et je vais en Grèce pour obéir aux princes Oleg et Igor; mais je me trouve en ce moment dans l'embarras, car j'ai avec moi de grandes richesses, des perles et mille choses précieuses. »

Rubruk, tout résolu qu'il est, avoue que, lorsqu'il se dirigeait vers le Volga pour pénétrer en Asie, il redoutait fort les bandes de Russes et d'Alains, qui, armés d'arcs, parcouraient le pays par troupes de vingt à trente, tuant tous ceux qu'ils rencontraient la nuit. Le jour, ils se cachaient le mieux possible. Ils profitaient des ténèbres pour voler d'autres chevaux quand leur monture était harassée, ou pour en prendre qu'ils dévoraient à belles dents. La faim était si redoutable dans cette contrée qu'elle épouvantait le moine et ses compagnons autant que « cette canaille-là. » Rubruk croit que, s'ils n'avaient pas emporté un peu de biscuit, ils seraient morts d'inanition avant d'avoir atteint le vaste fleuve, « quatre fois grand comme la Seine. » Les excès de la domination étrangère font comprendre les représailles de la population chrétienne. La Russie « pleine de bois » de Rubruk, c'est-à-dire le pays qui s'étend de la Pologne et la Hongrie jusqu'au Don, non-seulement avait été ravagée par les Tartares, mais ils continuaient de la ruiner et « déserter, » et, quand les pauvres habitans ne pouvaient plus donner ni or ni argent, on les emmenait avec leurs enfans pour garder le bétail des vainqueurs. Contre un tel fléau vomi par l'enfer, la superstition ne voyait guère d'autre ressource que l'emploi des moyens surnaturels. Rubruk s'indigne de voir un diacre russe, — « un homme rempli du Saint-Esprit, » — recourir aux sortilèges comme les chamans des Mongols, qui résistaient encore et à la propagande musulmane et à la prédication bouddhiste. Cependant l'intrépide moine participe lui-même à la terreur sans égale qui pèse sur le pays, tantôt craignant les démons qui ont la coutume « d'emporter souvent les passans, » tantôt redoutant les conjurations des chamans qui font venir le diable « dans l'obscurité de la nuit, » qui le nourrissent de chair bouillie et en obtiennent ainsi des oracles pour le *kha-khan*. S'il ne se sert pas de

« chair bouillie » pour amadouer les « esprits » pervers du monde infernal, il sait les contenir à l'aide de l'eau bénite, « dont on use en l'église romaine, et qui a une grande vertu pour chasser les malins esprits. » Les Mongols, alors assez éclectiques, sont portés à s'adresser aux prêtres des divers cultes afin de juger par expérience quelle magie est supérieure à l'autre. Rubruk les a vus tous suivre la cour « comme les mouches à miel suivent les fleurs, car Mangou khan donne à tous, et chacun lui désire toute sorte de biens et de prospérités, ayant été de ses plus particuliers amis. » L'histoire des Mongols prouve qu'ils ne se sont prononcés pour le bouddhisme, après de longues hésitations, que parce que les miracles du talé-lama, qui même de nos jours ont émerveillé deux prêtres français, MM. Huc et Gabet, l'emportaient réellement sur les prodiges des autres religions. Rubruk avoue très naïvement que l'impuissance où il s'est vu d'opérer aucune merveille lui a fait le plus grand tort aux yeux du *kha-khan*. « Si Dieu, dit-il, m'eût fait la grâce de tels miracles que Moïse avait faits jadis, peut-être Mangou khan se fût-il converti. »

Les Rurikovitchs de cette époque semblent attacher moins d'importance aux miracles qu'au pouvoir politique de la papauté, qui pouvait armer pour leur défense des milliers de croisés. Les luttes de la Russie contre les Porte-glaive avaient fini par leur faire comprendre la pesanteur de « l'épée de saint Pierre. » Toutefois on a fort exagéré les concessions qu'ils ont faites à la papauté sous l'empire de circonstances très difficiles. On avoue bien que les tentatives d'Honorius III (encyclique adressée aux princes russes, 1227) n'ont rien produit, que le neveu d'Innocent III, Grégoire IX, n'a guère été plus heureux avec Daniel, prince de Galitch (1231); mais on veut que le persévérant Innocent IV (1246) ait mieux réussi, et on ne consent pas à croire qu'un diplomate de la force de Jean du Plan de Carpin n'ait pas triomphé des répugnances des Rurikovitchs. Cependant il est certain qu'il n'obtint que des résultats insignifians. Les Russes, habitués au régime fédéral dans l'ordre politique, n'avaient aucun penchant pour l'autocratie religieuse, préparée par la centralisation politique des Romains, et qui devait aboutir logiquement à l'infaillibilité d'un homme. Le prince de Galitch et son frère Vassilko, en contact perpétuel avec les Magyars et avec les Polonais, se montrèrent momentanément plus favorables aux vues de la papauté. Lorsque Jean du Plan de Carpin repassa par Kiev, après avoir essayé en vain de convertir le *kha-khan* Kuyûk, il fut très content des dispositions de Daniel, qui plus tard reçut d'Innocent IV le titre de roi, et qu'un légat envoyé par lui couronna à Drognitchin, en présence des boyards et du peuple. La

Galicie porte encore dans les actes du gouvernement autrichien ce titre de royaume. Toutefois le Rurikovitch ne s'était soumis volontairement ni au *kha-khan* ni au pape; il voulait se servir de celui-ci pour tenir tête à celui-là et pour rejeter les Mongols en Asie. En bons termes avec ses voisins catholiques, les rois de Pologne et de Hongrie, vainqueur des Lithuaniens, il fortifia ses villes et prit l'attitude d'un vassal décidé à recouvrer son indépendance. Il ne tarda pas à voir que, malgré les promesses des représentans du pape, il n'avait rien à attendre de Rome. Dès qu'il s'aperçut que la papauté était impuissante dans l'Europe orientale, il cessa de se croire obligé à persévérer dans son changement de religion. Aussi, dès 1257, le pape Alexandre IV lui écrivait : « Vous avez oublié les bienfaits spirituels et temporels de l'église, qui vous a couronné et sacré; vous n'avez pas rempli vos promesses : un sincère repentir et un prompt retour vers le chemin de la vérité peuvent seuls arrêter votre perte; l'interdiction de l'église et le bras séculier sont prêts à vous punir de votre ingratitude. » Daniel ne tint aucun compte de ces menaces, quoique « le bras séculier, » — les malheurs des albigeois l'avaient déjà prouvé, — ne fût pas une abstraction théologique. Innocent ne réussit pas mieux avec saint Alexandre Nevsky, que les Mongols avaient reconnu comme prince de Vladimir. Dans une lettre qui fut remise au héros de la Néva par deux cardinaux, Innocent soutenait que son père, le grand-prince Iaroslav, pendant qu'il était à la cour du *kha-khan*, avait, sur l'avis de ses boyards, affirmé à Jean du Plan de Carpin qu'après son retour en Russie il comptait se soumettre, lui et son peuple, à l'église romaine. Innocent sommait Alexandre d'accomplir la promesse dont la mort de son père avait empêché la réalisation. Le prince russe n'attacha aucune importance à une assertion absolument invraisemblable, car le légat, obligé d'avouer son peu de succès auprès de Kuyûk, n'aurait certainement pas passé sous silence la conversion du *veliki kniaz*. Cependant Alexandre, se conformant aux anciennes coutumes qui ne permettaient guère aux princes d'agir isolément, convoqua les hommes qu'il jugeait capable d'examiner l'affaire, et, après avoir pris leur avis, il répondit au pape : « Nous suivons la vraie doctrine de l'église, et nous ne voulons ni connaître la vôtre, ni l'adopter. »

Si, dans l'état de ruine où se trouvaient les chrétiens après la conquête, ils parlaient aux envoyés des papes un pareil langage, on peut se figurer quelle était la manière de voir de leurs farouches vainqueurs. Ainsi que les Huns et les Magyars, les Mongols considéraient leurs victoires comme le signe le plus incontestable d'une protection spéciale de la Divinité. Kuyûk khan, dans sa réponse au

pape, reproche aux « habitans de l'Occident, » de mépriser les autres hommes, et de méconnaître par un aveuglement incompréhensible l'action providentielle qui a guidé les pas des soldats invincibles de l'Éternel et de son représentant Djinghis. On voit que, si les Mongols avaient eu leur Bossuet, il n'aurait pas été embarrassé pour ajuster une philosophie de l'histoire à quelque *Discours sur l'histoire universelle*. Les Rurikovitchs, qui semblaient plus exposés que les Occidentaux à s'incliner devant ces prétendus décrets du ciel, ont eu la gloire de ne pas désespérer de l'avenir, de la patrie et de la civilisation chrétienne. Leur soumission aux caprices des maîtres de l'Asie, leurs fautes, leurs guerres civiles, les luttes acharnées de deux branches fameuses, ne les ont pas empêchés de prendre avec le temps une revanche éclatante; les noms de Dimitri Donskoï (1389-1425), d'Ivan III (1505-53), d'Ivan IV (1584-98), correspondent à des époques de plus en plus désastreuses pour les Mongols, et l'Asie était partout vaincue lorsque les fils de Rurik sont descendus du trône des tsars.

Déposant avec la puissance leur ancienne fierté, les conquérans de la Russie ont fini par courber la tête devant ce pouvoir spirituel qu'ils dédaignaient quand ils faisaient trembler le monde; mais ce ne sont pas les évêques de Rome qui ont profité de ces dispositions. Il était réservé aux pontifes de L'hassa de conquérir à la papauté bouddhiste ces terribles nomades qui bravaient les envoyés d'Innocent IV. M. Kœppen (1) a raconté avec quelle persévérance et quelle dextérité les chefs de la hiérarchie lamaïque ont poursuivi la conversion des Mongols au bouddhisme. Ils se vantent d'avoir réussi mieux que les représentans du pape à donner des preuves de leur mission divine, que les *kha-khans* demandèrent en vain aux religieux catholiques. Le pontife le plus éminent que le lamaïsme ait eu jusqu'à présent, Sod-Nams-Dschamtso, a sauvé l'église lamaïque en gagnant les hordes mongoles à la doctrine du Bouddha.

Au temps de leurs conquêtes, il est impossible que les farouches soldats des *kha-khans* n'aient pas fait une comparaison entre ces anachorètes bouddhistes « menant, — c'est Rubruk lui-même qui parle, — une vie merveilleusement étrange et austère, » et ces prêtres chrétiens, nestoriens, arméniens et autres, dont la « mauvaise vie et l'insatiable avarice » donnaient aux sujets de Kuyûk et de Mangou « plus d'horreur et d'aversion que de révérence pour la loi chrétienne. » En outre, ils trouvèrent les lamas plus habiles à faire des miracles que leurs chamans et les messagers du pape. Godan, petit-fils de Djinghis khan, fut guéri par Pandita, grand-lama de Sa-Kya (Thibet), d'une maladie attribuée à l'influence du dragon.

(1) *Die Lamaische Hierarchie und Kirche.*

Sa conversion trouva une foule d'imitateurs. Enfin les Mongols subirent en Chine l'influence du bouddhisme, que Djinghis n'aurait jamais accepté (1). L'éclectisme monothéiste de Djinghis, de Mangou, de Khoubilaï, disparut avec la division de l'empire, quoiqu'on en retrouve plus tard des traces chez quelques grands-mogols de l'Inde, comme Akbar et son fils. Fidèle à cet éclectisme, Khoubilaï avait pourtant contribué à fortifier un pouvoir dont ses successeurs devaient éprouver la force. Après la conquête du Thibet, il confia (1260 ou 1261) à Mati-Dhvâdscha (l'étendard de la sagesse), qu'il avait connu en Mongolie, la direction suprême des affaires thibétaines. Le grand-lama de Sa-Kya, le « roi de la grande et précieuse doctrine, » revêtu des pouvoirs temporels en qualité de « vice-roi, » peut être regardé comme le type du *talé-lama* (2). L'infériorité du pouvoir temporel, comparé à la lune, finit par être proclamée au « pays de la neige » lorsque la fameuse métaphore des « deux luminaires » fut acceptée par les indignes successeurs de Khoubilaï.

Quand les Mongols eurent été chassés de la Chine, ils reprirent dans la « terre des herbes » leurs goûts indépendans, et se délivrèrent du bouddhisme et des moines. Mais au XVIe siècle, siècle des grandes révolutions religieuses, les prédicateurs bouddhistes regagnèrent le terrain perdu. L'église lamaïque était déjà constituée, et la mitre rouge du fier lama de Sa-Kya avait dû s'abaisser devant la mitre jaune, symbole de la réformation. Le pontife suprême du lamaïsme, Sod-Nams-Dschamtso, vint lui-même en Mongolie (1578), où il apparut, dit la légende, avec quatre bras, et d'où il chassa les esprits, vieilles divinités nationales, obligées de céder à la puissance surnaturelle d'une incarnation du glorieux bôdhisattva (3) Avalokitêçvara. Avec l'autorisation d'Altan khan, qui, averti par une vision, l'avait appelé afin qu'il le délivrât de la goutte, l'habile talé-lama institua en Mongolie un patriarche, incarnation du bôdhisattva Mândschouçri, qui s'établit à Koukou-Khotoun, où vivent encore, malgré la décadence de la « ville bleue, » environ 10,000 lamas (moines). Il s'était emparé d'autant plus aisément de l'esprit d'Altan qu'il lui révéla que le grand Khoubilaï revivait en sa personne, tandis qu'il avait été lui-même Mati-Dhvâscha. Ainsi les chefs du lamaïsme, après s'être servis des empereurs de la Chine pour conquérir le pouvoir temporel, trouvaient, pour se défendre contre eux, de puissans auxiliaires dans les chefs mon-

(1) W. Schott, *Ueber den Buddhaismus in Hochasien*, p. 33.

(2) Talé ou dalaï, mot mongol, signifie océan ou mer, et lama, mot thibétain, prêtre ou religieux.

(3) Le *bôdhisattva* possède l'intelligence de la *bôdhi*, ou l'intelligence d'un Bouddha; il doit devenir un Bouddha à son tour.

gols. Sod-Nams-Dschamtso fut tellement satisfait de cette conquête que, pour la consolider, il déclara plus tard que sa prochaine incarnation aurait lieu dans le « pays des herbes, » événement qui s'accomplit lorsqu'on constata les signes de l'incarnation dans la personne d'un fils de la princesse Dara-Khatoun, femme d'un petit-fils d'Altan (1589). Lorsque le fils de Dara alla à L'hassa prendre possession du siége pontifical (1602), il laissa aux Mongols un vicaire, Sam-pa-Dschamtso (la mer des pensées). Celui-ci en fondant le patriarcat de Kouren fit descendre au second rang le patriarcat de Koukou-Khotoun. On va jusqu'à porter à 30,000 le nombre des moines de Kouren ; il y en a certainement au moins 10,000. Aujourd'hui la Mongolie est la fille aînée de l'église lamaïque, et « la terre des herbes » est devenue le paradis des lamas, qui forment le tiers de la population. Cependant leur position est encore fort brillante au Thibet; on prétend que dans les trois provinces il y a environ 3,000 couvens. Les plus célèbres sont ceux de L'hassa (le pays de Dieu), la Rome thibétaine, où, dit un proverbe chinois, on ne voit que prêtres, chiens et femmes barbouillées de fard; c'est ce fard noir qu'on a inventé pour aider les lamas à respecter leur vœu de chasteté. Le couvent de La-brang, le plus ancien du Thibet, où à la fin de février le talé-lama, placé sur une estrade, bénit la ville et l'univers, est le siége du gouvernement. Le couvent de Lhounpo, dans la province de Tzang, est la résidence du patriarche du Thibet inférieur, le *pan-tschen-lama* (vénérable grand et précieux docteur), qui occupe maintenant dans l'église lamaïque la même position subordonnée que saint Paul dans la tradition romaine. Les femmes ne sont pas exclues de cette puissante hiérarchie. Dans une île du lac Yang-thso, habite la Dotsche-phagmo (truie diamant), incarnation d'une *bôdhisattva* femelle, qui ne sort de son île que pour aller recevoir à L'hassa les adorations réservées à cette papesse Jeanne. Son nom bizarre vient de ce qu'au XVII[e] siècle, effrayée des troubles de L'hassa, elle s'enfuit dans son île sous la forme modeste d'une truie.

Malgré cet immense développement du monachisme parmi les deux sexes, le Thibet, déjà inférieur pour le nombre des couvens, ne passe pas pour être à la hauteur de la ferveur des Mongols. Aussi les héritiers des *kha-khans*, qui ont fait trembler le monde, n'inspirent plus que dédain, et les timides Chinois ont eux-mêmes cessé de les redouter. Ne pouvant plus compter sur leur bravoure, le talé-lama a dû se résigner à la dureté d'un siècle hétérodoxe. Dans son couvent de Mar-po-ri (1), bâti sur le mont Potala, au

(1) Il ne renferme pas moins de 10,000 cellules et il est au centre de deux vastes monastères, construits sur deux autres éminences de la montagne.

nord-ouest de L'hassa, le Vatican du lamaïsme, le chef suprême de l'église lamaïque n'est plus qu'un vassal du Céleste-Empire. Un moment la théocratie bouddhiste a pu croire qu'elle s'emparerait des Mandchoux, quand le fondateur de la dynastie montra tant de zèle pour le bouddhisme et pour le monachisme; mais le mépris des hommes d'état de la Chine pour les moines a prévalu, et, sous prétexte de le protéger, le « maître sublime » se sert du talé-lama comme d'un instrument pour maintenir l'autorité de l'empire en Mongolie et pour rendre définitifs les résultats des victoires de Kang-hi sur les Mongols. Depuis 1792, le délégué chinois qui réside à L'hassa est l'arbitre des destinées du Thibet.

On se demande quelle aurait été la destinée de l'Asie, si Jean du Plan de Carpin, légat du saint-siége, avait été aussi heureux que Sod-Nam-Dschamtso. Ceux qui ne voient dans l'histoire des peuples qu'un concours de circonstances fortuites peuvent bâtir sur cette idée les hypothèses les plus ingénieuses; mais, tout en faisant la part des conjonctures dans la vie des nations comme dans celle des individus, on peut affirmer que les tendances originaires finissent tôt ou tard par l'emporter. Le christianisme n'a jamais eu forte prise sur les populations de race jaune. Il n'en est pas de même du bouddhisme qui, né parmi les Aryens comme la religion chrétienne parmi les Sémites, n'a pu prospérer chez eux, et qui a été si bien accueilli parmi des peuples qui n'ont pas reçu le don des créations religieuses, mais qui peuvent seulement s'assimiler celles qui sont le plus conformes à leurs inclinations. La race blanche, douée d'un instinct supérieur, est dans ses deux grandes fractions toujours attachée à ses conceptions favorites. Les Sémites (Juifs et Arabes) sont restés fidèles à la religion de Moïse, au dogme du « Dieu jaloux » et solitaire, dont l'islamisme n'est qu'un développement. Quant aux Aryens, ils préfèrent, en Europe comme dans l'Inde, une religion dont la doctrine de l'incarnation est le principe essentiel. Ils tiennent à échapper également au gigantesque athéisme bouddhique et au monothéisme sémitique, lequel met le gouvernement du monde dans les mains d'un émir suprême qui n'a pas plus besoin de *dévas* associés à son œuvre que de saints capables d'exercer par leur intercession une influence réelle sur sa volonté infaillible et redoutable.

DORA D'ISTRIA.

LA

MUSIQUE FRANÇAISE

UN MOT SUR SON PASSÉ ET SON PRÉSENT.

L'année qui vient de s'écouler a vu s'engloutir chez nous tant de choses, qu'on peut se demander si nos arts n'auront point aussi disparu dans le naufrage. Les prochaines expositions nous feront voir ce que la peinture sera devenue; quant à ce qui regarde la poésie, le théâtre, la musique, il nous faut également attendre. Les nations, pas plus que les individus, ne produisent sous le coup du malheur; une période morale est nécessaire pour se reconnaître, se retrouver, et ce n'est qu'avec le temps que d'une situation exceptionnelle se dégage un sentiment nouveau. Ce mode d'expression, nous ne le possédons pas encore : *non invenimus verba quibus deberemus loqui*. Nous n'en sommes qu'aux jours de confusion et de malaise dans la stupeur. Le vieil éclat de rire d'autrefois n'en veut absolument pas démordre, sans s'apercevoir de ce que son effronterie a de macabre désormais pour le cœur des honnêtes gens. Par contre, les rimeurs d'élégies et les symphonistes de la première heure, saisissant aux cheveux l'occasion, remplissent les airs de leurs strophes et de leurs *lamentos*. Nulle part plus que chez nous le sable n'encombre le rivage, nulle part n'abondent davantage les coquilles vides où l'huître manque. Ceux qu'en littérature, en musique, nous appelons nos coryphées forment à Paris un groupe des plus complexes, et n'ont guère entre eux de commun qu'une personnalité dévorante, fort divisés qu'ils sont d'ailleurs et de tendances et de principes, lorsqu'il leur arrive d'en avoir. D'un pareil monde, usé par la routine du succès, il n'y a point à espérer beaucoup; il continuera au lendemain de nos désastres la besogne qui

l'enrichissait la veille, jouera les mêmes motifs en se contentant de les chiffrer en *mineur;* encore, ce sacrifice aux deuils de la patrie, il compte qu'il ne le fera qu'autant que le public, par la dignité de son attitude, lui montrera qu'il ne se soucie point d'être si vite consolé. Prenons bien garde de ne pas confondre l'exploitation d'un sentiment avec ce sentiment même. Les faiseurs de romances, au lieu de gémir sur le coup de vent qui plonge l'univers dans les ténèbres en éteignant leur lampe, gémiront sur nos infortunes : on verra, comme à Babylone, nombre de harpes et de guitares se suspendre aux saules; mais de telles simagrées n'abuseront personne, et ce n'est point de ces banales procédures que sortira désormais rien de conforme à l'état moral des esprits.

L'Italie, du temps de Stendhal, et telle que *la Chartreuse de Parme* nous la montre, « doux pays où fleurit l'oranger et que baigne le golfe de Naples, » l'Italie heureuse, facile à vivre, toute à ses plaisirs, à ses allégresses, eut dans Rossini son merveilleux représentant. Que de flamme spontanée, insconsciente, dans ce premier répertoire du grand maître! La vie musicale déborde, se précipite par étincelles, par fusées, — fantastique feu d'artifice de l'imagination, qui jette souvent des torrens de lumière sur bien des points que la lampe des savans de profession n'éclairait pas. A la politique, qui donc y songe? Nul souci de ce qui n'est pas l'heure présente. *Felice momento,* c'est ce qu'ils chantent tous, depuis la reine de Babylone jusqu'à l'humble servante de village. Même dans sa musique religieuse cette note joyeuse trahira plus tard sa présence; son *Stabat,* sa *Messe,* n'ont rien d'ascétique. Vous y sentez cette bonne humeur, ce doux mélange de dignité et de gaîté qui caractérise la vie seigneuriale des cardinaux romains au milieu de leurs jardins pleins de marbres et d'eaux jaillissantes, de leurs palais pleins de trésors. Somptueux prélats et bons hommes en même temps, si intelligemment profilés naguère par un peintre de grand talent qui vient de mourir : M. Zamacoïs! Plus tard, lorsque la vie physique eut assez mené sa fête, quand le sentiment de la servitude commença de s'éveiller dans les âmes, parut Bellini, dont la mélancolique et douce plainte suffit quelque temps aux aspirations encore vagues d'un peuple jusque-là résigné, et qui finalement rencontra Verdi pour lui sonner le boute-selle au jour venu des revendications.

Espérons qu'il en sera ainsi pour nous. La France ne serait plus la France, s'il pouvait être permis de croire que l'art auquel nous assistons soit autre chose qu'une sorte de reliquat du passé que les théâtres utilisent tant bien que mal au jour le jour pour tenir le public en haleine. A ce compte, ne regrettons point l'attitude plus que discrète qu'affecte l'Opéra; les ouvrages nouveaux qu'il nous

donnerait aujourd'hui ne sauraient être que d'anciens ouvrages, et moins que jamais il s'agit de vider ses tiroirs. Tâchons au contraire de faire du neuf, et, si la capacité de nous recueillir nous est restée, rentrons en nous-mêmes, repassons les événemens qui se sont accomplis sous nos yeux, et que notre émotion s'en ressente. Remarquez que je ne parle pas même d'inspiration, car, pour qu'un pareil résultat se produise, il n'est point nécessaire d'être un Méhul, il suffit d'être un homme. « J'ai fait vibrer l'air, rien de plus! » s'écrie Egmont; en poésie et en musique, le temps est venu de changer tout cela. Nous ne demandons pas qu'on nous compose des partitions « nationales;» les sujets, la forme, importent peu. Assez d'odes à la France, de symphonies gauloises, assez de ces cantates qu'un compositeur met en musique, le rimeur ayant oublié de les mettre en poésie! Beethoven faisait tenir l'idée de Dieu dans une sonate dans un quatuor instrumental; que l'idée de la France soit dans tout ce que nous faisons, il n'est pas besoin pour cela d'emboucher la trompette, ni de revenir à la complainte du *Soldat laboureur*. Soyons simples, soyons sérieux, et tout le reste nous sera donné par surcroît. C'est, nous le savons, jouer un rôle de fâcheux que de venir conseiller à des auteurs de *rentrer* leurs manuscrits; vaudrait-il mieux pour eux courir au-devant de l'indifférence publique et ne récolter que des mécomptes?

Racine disait que l'éloignement des pays répare en quelque sorte la proximité des temps, et que nous ne mettons guère de différence entre ce qui est à mille ans de nous et ce qui est à mille lieues. Les grandes perturbations atmosphériques produisent sur nous la double action et de la distance et du temps. On se trouve en quelques mois, par la terrible commotion des événemens, rejeté à des milliers de lieues de tout ce qui vous occupait et vous charmait jadis. Société, art, théâtre, tout est à refaire. Point de milieu, ou vivre en se transformant, ou continuer le train d'autrefois et périr. Beaucoup ont mieux aimé quitter ce monde : Auber, Aimé Maillard, d'autres encore.

S'il y a des talens qui savent tout de suite remuer, agiter l'opinion et prendre place fort au-dessus de ce qu'ils valent, l'auteur des *Dragons de Villars* et de *Lara* ne fut pas de ce nombre. Il vivait à l'écart, un peu sauvage et misanthrope, — ne rompant guère qu'à de lointains intervalles un silence auquel le condamnaient sa mauvaise santé et la difficulté qu'il avait à trouver bon ce qu'il faisait. Il n'en a pas moins écrit un des opéras les plus populaires. Qui ne connaît *les Dragons de Villars*, partition pleine de naturel, d'agrément mélodique, où se trouve ce rôle de Madelon Friquet, une vraie création, et ce ravissant duo: *Moi jolie!* un chef-d'œuvre? Dans

Lara, sujet tout dramatique, la coloration instrumentale s'accentue davantage, le style s'élève au récitatif, à la mélopée, mais sans aridité ni vaine pompe. Aimé Maillard était de ces musiciens qui ne se contentent pas de savoir la musique, il savait aussi le théâtre, et quand une situation s'offrait à lui, il l'abordait honnêtement, au lieu de la tourner en se maniérant devant son miroir sur un air de valse. C'est une invention assurément fort plaisante que de raconter des anecdotes à ses convives pour leur faire oublier qu'on n'a point à leur offrir de rôti; mais de tels expédiens, pour réussir dans le monde, ont besoin de tout l'esprit d'une d'Aubigné, et personne au théâtre n'en est la dupe. D'autres sont plus raisonneurs, plus *poètes,* Aimé Maillart n'était qu'un artiste convaincu, travaillant en dehors des théories d'école, préférant la vie au rêve, le réel au nébuleux, et composant une œuvre au demeurant très française, ce qui doit, aujourd'hui surtout, nous rendre sa perte deux fois regrettable.

Ce fut aussi un esprit très français que l'auteur de *la Muette* et du *Domino noir,* mais qui, par son grand âge, se désintéressait, se dépaysait de plus en plus. M. Auber appartenait de fait au XVIIIe siècle. Ses habitudes de courtoisie, le tour spirituel et vif de sa conversation, son égoïsme aimable, ses mœurs galantes, tout, jusqu'à certaines particularités de son génie, l'y rattachait. Montesquieu dit que la galanterie est l'hypocrisie de l'amour; n'en serait-ce pas plutôt l'esprit? Toujours est-il qu'à défaut d'amour M. Auber eut cet esprit qui, pendant près de trois quarts de siècle, l'aida merveilleusement à se tirer d'affaire dans la vie, non moins qu'au théâtre. Revenir sur ses ouvrages, à quoi bon? quand nous avons tant de fois ici même loué, critiqué, enguirlandé de nos enluminures les plus patientes la serinette kaléidoscopique de ce répertoire dont l'infatigable manivelle n'a cessé de tourner aux applaudissemens de trois générations. N'abusons ni de l'analyse ni de la synthèse, et laissons à de plus habiles, à de plus courageux, le soin de relever le nombre des partitions de l'illustre défunt, de les classer catégoriquement selon leur date et d'apprendre à qui l'ignore que François-Esprit Auber, mort à Paris directeur du Conservatoire à quatre-vingt-huit ans, fut dans son art un maître d'un certain mérite, et passa très agréablement sa vie à composer en grand musicien de petite musique.

S'il fut vraiment et complétement heureux jusqu'à la fin, comme on s'accorde à le croire, cette loi imperturbable du travail, qu'il s'était dès le jeune âge imposée et à laquelle il ne faillit jamais, entra pour beaucoup dans son bonheur. Contradiction singulière, nous estimons, nous déclarons le temps la chose au monde la plus

précieuse, et cet inappréciable trésor, nous nous ingénions à chercher mille moyens de le dépenser! Le travail, cette puissante nourriture de l'esprit, cette dignité de l'âme, cet élément de force et d'enthousiasme, après avoir été pour M. Auber le *principium et fons* de la gloire, de la fortune et des honneurs, lui devint au terme des vieux jours une ressource pour tuer le temps. Le temps en effet lui pesait, l'accablait; il eût voulu n'être jamais seul. Ses journées se passaient à son train-train du Conservatoire, qu'il dirigeait en roi fainéant, mais avec la ponctuelle exactitude des rois. Depuis quinze ans, il ne déjeunait plus, même d'une simple tasse de thé, ce qui lui faisait de longues matinées qu'il allait perdre dans son pachalik de la rue Bergère. A trois heures, il rentrait à pied, morose, l'œil éteint; s'il vous apercevait en chemin, sa physionomie instantanément s'éclairait, sa bouche esquissait un sourire affable; puis, après quelques paroles courtoisement échangées, il reprenait son pas traînant, mélancolique, et s'éloignait, cet homme heureux, la tête basse et les mains dans les poches de son pardessus gris. Quels que fussent les événemens, les saisons et le temps, à l'heure de la promenade sa voiture l'emmenait au bois, théâtre régulier, unique, de ses courses ambulatoires et de ses explorations cosmiques; car jamais, au grand jamais, il ne voyagea, et pourtant nu mieux que lui ne s'entendait à localiser une action dans les pays les plus divers. On dira : La couleur lui venait de son imagination, c'était un Watteau. Appliquée à grand nombre de ses ouvrages, l'observation serait vraie; mais *la Muette, Fra Diavolo,* n'ont point une couleur de fantaisie : c'est chaud, d'un pittoresque plein de lumière et comme saisi sur le vif. D'autre part, dans le troisième acte de *Gustave,* vous sentez frissonner je ne sais quel souffle glacé des nuits boréales. Passer une nuit hors de Paris, c'eût été s'expatrier, et M. Auber s'en donnait bien de garde. Versailles, Saint-Germain, Chantilly les jours de course, furent ses colonnes d'Hercule. La nature ne l'intéressait point, il bâillait à la description de ses beautés, tandis qu'un trait de mœurs, une anecdote l'amusait. S'il voulait voir les Alpes, il allait à *Guillaume Tell,* et, quand la nostalgie des Pyrénées le travaillait, il s'offrait le spectacle de *Roland à Roncevaux.*

Quel besoin d'ailleurs avait-il d'aller au monde, alors que le monde venait à lui? Autour de ce lac miraculeux du bois de Boulogne, témoin de tant d'illustres et joyeux pèlerinages finalement récompensés selon leurs mérites, n'était-ce pas un fait alors reconnu qu'on voyait défiler dans un laps de cinq ou six ans tout ce que notre planète avait de beau, de célèbre, de curieux, d'amusant et de phénoménal? En rentrant du bois, M. Auber se mettait à

table pour la première et unique fois de la journée, dînait en très petit comité de choix, puis de nouveau s'échappait vers ses plaisirs. Nourri, vieilli dans les harems du théâtre, il en connaissait les plus secrets recoins, et les parcourait volontiers. L'Opéra le gardait une heure, ensuite l'Opéra-Comique, pour le reste de la soirée, l'accaparait. Ce petit foyer, si bien caché, perdu derrière les coulisses comme un nid d'oiseau dans la forêt, l'attirait particulièrement. Il y était chez lui plus qu'à l'Opéra, où les grandes figures de Rossini, de Meyerbeer, lui faisaient vis-à-vis, — tandis que là nul ne le gênait; il se sentait le maître, le sultan. — Aussi quels momens agréables, et qu'ils lui semblaient vite passés! C'était pendant les trente premières représentations du *Jour de bonheur* qu'il fallait venir dans ce milieu charmant le surprendre ravivé, guilleret, rajeuni par son succès, causant de la meilleure grâce avec son ténor Capoul, et recevant à la sortie de scène la belle Marie Roze, qui, la chanson des *djinns* encore sur ses lèvres, lui rapportait dans son sourire quelque chose des applaudissemens de la salle comble.

L'ennui voulait qu'à une certaine heure les théâtres se fermassent, et les salons aussi. Alors commençait la solitude horrible, alors sonnait le glas sinistre. — Dieu sait toujours bien où vous prendre. On a beau le fuir, l'éluder; il vous déjoue, il vous rattrape. Cet heureux de la terre, ce mondain changeait d'aspect dès le seuil de sa chambre. Les pensées déplaisantes arrivaient par essaims, grises d'abord, puis tout à fait noires et lugubres. Comme il ne dormait pas, il ne se couchait plus. « Le lit, disait-il, rend l'homme lâche! » On se retrouvait donc seul à seul avec soi-même, loin de la galerie et des rieurs, loin du décaméron favori, loin de toutes ces belles dames qu'on s'amusait à scandaliser de son mieux l'après-midi en leur contant par exemple que le paradis devait être en *ut majeur*, ton souverainement ennuyeux! A ces nocturnes épouvantes, il opposait le travail; il écrivait comme on se met à la fenêtre pour voir passer le monde, comme on joue au whist pour se distraire. Il pensait, à l'instar du Polonius de Shakspeare, que le temps qu'on emploie à faire de la musique est un temps qui pourrait être plus mal employé, ce qui à l'égard de bien des musiciens ne serait peut-être pas très vrai, mais, pour un Auber, devait l'être. Il parcourait d'anciens carnets de composition, instrumentait un *pas de deux*, un *Ave Maria*, piquait sur le papier réglé quelqu'un de ces motifs pipés au vent, et qu'il aimait à tenir en volière pour les lâcher dans l'occasion, ou, fermant les yeux, il se donnait en son fauteuil le spectacle de ce fameux opéra de ses rêves qui devait pour virtuoses et public n'avoir, comme le paradis de Mahomet, que des femmes, rien que des femmes : Vénitiennes

de Paul Véronèse, Anglaises de Van Dyck, Françaises de Watteau, de Greuze, de Boucher, de La Tour, même de Winterhalter, Athéniennes de Phidias, non, de Pradier! Cependant les premiers bruits de la rue commençaient à s'éveiller : c'était la délivrance. Il ouvrait sa fenêtre, allait de long en large sur sa terrasse, les bras croisés derrière le dos, et jamais Mme de Staël ne ressentit à contempler son ruisseau de la rue du Bac tant de contentement que l'auteur de *la Muette* n'en avait à voir arriver la théorie des balayeuses du quartier Saint-George. Telles furent les dernières aurores de ce vieillard. La matinée une fois là, ses occupations, ses plaisirs le reprenaient; il avait de nouveau quelques heures devant lui pour s'oublier! — Dirai-je que l'œuvre de M. Auber est le commentaire de sa vie? Peut-être me répondra-t-on par la contre-proposition, en avançant que c'est au contraire sa vie qui doit passer pour le meilleur commentaire de son œuvre. L'un et l'autre parti se peuvent soutenir. Et cette frivolité de mœurs, cet aimable épicuréisme, cet absolue indifférence sous les dehors de la plus attrayante urbanité, vous expliquent aussi bien cette musique ingénieuse, piquante, habile, ayant des manières exquises et n'ayant en somme point de cœur, que cette musique à son tour vous raconte son homme et vous le livre.

Goûtons cet art en ce qu'il a de distingué, de rare, de mondain, applaudissons-nous d'avoir connu, fréquenté cet homme de tact, de savoir-vivre, à qui les mots d'esprit ne coûtent pas plus que les jolis motifs, observateur correct, savant de toutes les lois de l'harmonie et de toutes les bienséances; mais disons-nous que de pareilles existences ne sont plus de notre temps. M. Auber appartient maintenant à l'histoire, qui le classera parmi ses curiosités. Sorti du XVIIIe siècle, il en a, jusqu'à la fin, pratiqué la philosophie, les mœurs, la littérature. Il aimait Lesage, l'abbé Prévost, Crébillon fils et Voisenon, préférait Parny à Lamartine, et fut le dernier lecteur de *Faublas*. Les divers pouvoirs qui depuis cinquante ans se sont succédé, il les a servis avec la même aisance et complaisance. Sous tous les régimes, il fut de la maison. Ami des princes d'Orléans, il ne détesta point les Bonaparte. L'empire, le trouvant directeur du Conservatoire, fit de lui son maître de chapelle, l'organisateur de sa musique privée, et le nomma grand-officier de la Légion d'honneur. A quatre-vingt-huit ans, l'illustre auteur de *la Muette*, comblé, chargé de tous les dons de la fortune et de la gloire, acceptait les servitudes d'un emploi de cour, rédigeait des programmes, prenait « les ordres, » et les jours « d'appartement » figurait sur une estrade en bas de soie, en uniforme et le bâton à la main, souriant, se courbant et transmettant à ces dames de l'Opéra les hautes féli-

citations de leurs majestés. Ce triste chambellanisme, loin de l'écœurer, l'amusait; il s'en acquittait à merveille, heureux de mêler ainsi le trône et l'autel, le profane et le sacré, et de ravauder ses vieux airs de danse pour en faire des *sanctus* et des *kyrie!* Un moment, il fut question de l'envoyer s'asseoir au sénat; mais ce projet n'eut pas de suite : espérons que, si quelqu'un ne voulut pas, ce fut lui.

Vous rencontrez journellement des gens qui s'imaginent qu'en politique un artiste ne doit point avoir d'opinion, autrement dit, qu'un poète, un peintre, un musicien, peuvent indistinctement flatter, aduler, mettre à profit tous les gouvernemens, jouir de leurs faveurs, vivre du denier de césar, approcher sa personne, après avoir fréquenté d'autres princes et longtemps émargé au budget de la monarchie et de la république.

Le véritable Amphytrion,
C'est l'Amphytrion où l'on dîne!

maxime dégradante, morale d'affranchi, non d'artiste! La musique, sans aucun doute, n'a rien à faire avec les différentes formes de la vie d'un état; elle ne saurait politiquement être autre chose que ce qu'elle est au simple point de vue de l'esthétique, c'est-à-dire de la bonne ou de la mauvaise musique. Il est incontestable, par exemple, qu'une musique comme celle d'*Orphée aux Enfers*, de *la Grande-Duchesse*, de *Chilpéric*, du *Petit Faust*, est un dissolvant social. Cela énerve, hébète, décompose, agit sur les esprits et sur les âmes avec les forces destructives de l'opium. En pareil cas, l'œuvre d'un gouvernement serait, non de supprimer, de suspendre, comme on faisait dans les républiques de Sparte et d'Athènes, mais d'opposer le remède au mal, l'antidote au poison. Or, contre la mauvaise musique, je ne sache guère d'antidote plus efficace que la bonne. Malheureusement il est à craindre que la confusion où nous sommes ne s'oppose à tout effort de ce genre. Loin que ce soient les mauvais musiciens qui tendent à s'élever, nous voyons au contraire les bons aspirer à descendre, et des symphonistes de renom, des compositeurs reçus jadis soit à l'Opéra-Comique, soit à l'Opéra, briguer l'honneur d'aller faire leurs preuves aux Folies-Dramatiques! La musique peut n'avoir aucune action directe sur la politique, elle en a beaucoup sur les mœurs, et les mœurs d'un pays, nous avons assez payé pour le savoir, ont une bien grande influence sur les événemens. Chez un peuple, tout est parallélisme; ses institutions, sa politique, ses arts, sa science, ses plaisirs, tout se tient. Racontez-moi le second empire, et je vous dirai son théâtre, sa littérature, sa musique, son architecture, dont le bouquet fut

salle du nouvel Opéra. En politique, j'en conviens, la musique ne saurait avoir de tendance formelle; mais il importe souverainement qu'elle soit honnête, qu'elle soit bonne, car il dépend d'elle, de son esprit, — remarquez bien que je ne dis pas de son opinion, — il dépend d'elle de relever ou d'abaisser le milieu national. Quant au musicien, je ne sais pas ce qui l'empêcherait d'avoir une opinion, et, si c'est un galant homme, de s'y tenir.

Méhul, Chérubini, pratiquèrent cette manière de voir, et lorsque le gouvernement cessait de répondre à leur idéal et de citoyens et d'artistes, ils n'hésitaient pas à se retirer, dût-il leur en coûter des sacrifices d'amour-propre et de fortune. Né Italien, porté en France au plein de l'effervescence universelle, Chérubini avait acclamé d'enthousiasme l'aurore de la révolution. Hoche, Mirabeau, furent ses dieux, il chanta ses premiers hymnes à leurs mânes, et les grandes fêtes patriotiques l'eurent pour célébrant. Plus tard, lorsque la république, qu'il avait adoptée, devint l'empire, Chérubini comprit que sa place n'était plus parmi les coryphées du nouvel ordre de choses. L'auteur classique de *Médée* se retira devant l'auteur de la *Vestale*, chantre inspiré, pompeux et théâtral du militarisme triomphant, lauréat du prix décennal. Le grand style s'effaça devant le style napoléonien, qui n'est ni l'antique, ni la renaissance, ni le rococo, et que la musique de Spontini, comme les tableaux de David, comme l'architecture et les meubles de cette époque, représente. Chérubini était de ces hommes qui savent mettre de la dignité dans leur vie, de ces artistes tels qu'il nous en faudrait beaucoup à l'heure où nous sommes. Tant que dura l'empire, il évita le sourire et la faveur du maître, se tint à l'ombre, travaillant à des œuvres d'importance moindre, s'isolant dans ses affections, écrivant de la musique toute sentimentale. Au moment où Napoléon touchait à son apogée, Chérubini ne composait même plus; il faisait de la botanique, herborisait, dessinait des plantes.

Avec la restauration seulement, il reparut, mais transformé, croyant. C'est une sotte erreur de s'imaginer que tout ce qu'il y eut de religieux dans le mouvement de la restauration fut hypocrisie de cour et moyen de gouvernement. Il y eut là une véritable atmosphère de vie nouvelle, réparatrice, dont tout le monde respira les bienfaits, et qui, malheureusement pour nous, ne s'est point retrouvée au lendemain de nos derniers désastres, ce qui rend en 1872 la position plus critique et plus grave qu'elle n'était en 1815. Ce ne sera pas une des moindres gloires de la restauration d'avoir, parmi tant de chefs-d'œuvre qu'elle vit naître et resplendir, suscité les grandes compositions religieuses de Chérubini; lui aussi, comme Chateaubriand, Lamartine et Lamennais, l'esprit d'un temps nouveau l'animait, l'enflammait, et Dieu sait si l'esprit de cour eût ja-

mais accompli ce miracle sur l'âpre et rebelle organisation de l'auteur de *Médée* et des *Deux journées*. Foi dans l'idée patriotique au début, sur la fin croyance en l'idée religieuse, et pour remplir le milieu, que les événemens condamnaient au vide, l'amour de la famille, le travail et ses distractions! Le jeune artiste avec ses premiers chants était entré en plein drame de l'histoire, le vieillard réconcilié avec les hommes, rentré en grâce avec Dieu, composait dans ses grandes œuvres sacrées une immortelle épopée musicale. Voilà ce que j'appelle une existence bien gouvernée, et lorsque je compare ce Chérubini à M. Auber, également illustre, également directeur de notre Conservatoire, l'idée ne me vient pas de me demander lequel des deux fut le plus grand, — entre Alighieri et Anacréon, le choix serait vraiment trop simple, — je me contente de rechercher lequel fut le plus heureux. Assurément celui qui vécut le plus près de la vérité de l'existence, et celui-là n'est pas M. Auber. Voltaire a écrit quelque part (1) : « Il y a une certaine dignité attachée à l'état de femme qu'il ne faut pas avilir. » C'est vrai pour la femme, vrai aussi pour le génie, qui, lui de même, a sa dignité qu'il faut savoir respecter.

Aujourd'hui, du milieu de nos disgrâces, de nos défaillances intellectuelles, alors que, par la musique, tant de principes démoralisateurs, de pernicieux et mortels virus sont entrés dans notre économie sociale, on aime à se rappeler cette période française si honnête, si réconfortante, et qui, loin de nous inoculer l'infection du vice, ne propageait autour d'elle que le bien-être et la santé de l'esprit. Parmi les musiciens qui, de 1797 aux belles années de la restauration, occupèrent notre scène, tous certes n'étaient pas des Méhul ni des Chérubini, et même ces illustres n'écrivaient pas tous les jours des *Médée* et des *Joseph;* mais dans leurs compositions les plus ordinaires quel sentiment du style et quel goût! quel respect du public jusqu'en leurs plus comiques débauches,— cette partition de *l'Irato*, pour ne citer qu'un exemple, parodie exquise, à la Molière, de l'italianisme envahissant déjà! Et Monsigny, et Dalayrac, et tout ce premier répertoire de Boïeldieu que *la Dame blanche*, avec son faux romantisme et son clinquant rossinien, est venue effacer de nos mémoires, et qui contient des trésors tels que la romance de Rose d'amour et ce duo « du chambertin » dans *le Nouveau Seigneur*, un des morceaux les mieux frappés, les plus généreux qui soient au théâtre! Cette gaîté-là, toute sincère, ressemblait aux vieux vins de France, que nos pères buvaient à plein verre pour n'en être ensuite que plus gaillards. Nous ne connaissions alors ni l'absinthe, ni l'o-

(1) A propos d'une méchante pièce de Mme Denis, la *Coquette punie*, qu'il se désolait de voir mettre au théâtre.

pérette-bouffe et ses *cascades*, ni ce cosmopolitisme qui nous a perdus. Nous vivions chez nous et pour nous; notre musique n'était peut-être pas la plus grande, mais elle nous appartenait. Boïeldieu, sous le coup de son insolation rossinienne, rompit avec son premier style dans *la Dame blanche*, musique charmante, qui en doute? mais où la mode a mis son empreinte et qui n'a guère plus que le succès en vue! Ce chaleureux amour de l'école qui, chez l'auteur du *Chaperon rouge*, du *Calife* et du *Nouveau Seigneur*, commençait un peu sur le tard à s'effacer, Hérold ne l'eut jamais, du moins en ce qui touche à ses trois chefs-d'œuvre, car sa période pré-italienne et pré-allemande a trop peu marqué pour qu'il soit permis d'en parler. *Marie*, *Zampa*, *le Pré aux Clercs*, sont trois délicieuses partitions, mais ne sont pas des partitions absolument françaises. Elles ont les grandes lettres de naturalisation, voilà tout, et lorsque Berlioz injurieusement appelait l'auteur de *Zampa* « un Weber des Batignolles, » il ne faisait qu'émettre une vérité qui n'était pas bonne à dire sur ce mauvais ton. Quant à l'heure présente, qu'on regarde autour de soi, qu'on étudie l'état de notre musique; où l'Allemagne n'est-elle pas?

Tous les monstres d'Égypte ont leur temple dans Rome!

Le pangermanisme musical nous déborde, infeste nos orchestres, nos pianos; des scènes les plus infimes aux plus hautes, du Conservatoire à l'Institut, c'est à qui germanisera, *judaïsera!* Tandis que la médiocrité tapageuse essaie à se reprendre au radicalisme doctrinaire d'un musicien dont le nom doit être aujourd'hui chassé de toute discussion qui se respecte, d'autres se font de Schumann un messie, et les hommes corrects, *arrivés*, les Casimir Delavigne et les Ponsard, minaudent et se pavanent à la Mendelssohn. La musique française devient de plus en plus un être de raison, une conception historique, et semble n'exister désormais que dans les livres, comme cette Italie du vieux prince Metternich, qui ne vivait que sur les cartes de géographie. La spécialité contemporaine, c'est le goût allemand. A Dieu ne plaise que nous prétendions interdire la fréquentation du génie étranger en ce qu'il peut avoir de généreux, de nourrissant pour notre alimentation morale et intellectuelle. Personne assurément n'aurait moins que nous qualité pour venir prêcher un pareil carême. Ce que nous voudrions, c'est qu'on s'en tînt à l'appropriation technique, et que tout musicien écrivant un opéra-comique, un *rondo*, une étude, une romance, ne se crût point obligé de faire de la propagande allemande. C'est cependant ce qu'on fait aujourd'hui, et presque toujours sans en avoir conscience. Admirons, étudions les œuvres étrangères dans notre particulier; mais, lorsque nous nous adressons au public, souvenons-nous plus que

jamais qu'il y a aussi une langue musicale française dont se sont servis de très grands maîtres, et que notre style soit une polémique indirecte contre les tendances des imitateurs mécaniques du style d'outre-Rhin. Nos ressources en seront sans doute diminuées, mais nous y gagnerons en dignité; soyons modestes comme il sied à d'honnêtes gens que la fortune a pour un temps délaissés, et qui veulent ne retrouver qu'en eux-mêmes leur force de réaction contre le malheur.

Que fit jadis l'Allemagne aux jours de ses propres désastres? Où voyons-nous qu'elle ait retrouvé son nerf de rebondissement contre nos armes, alors irrésistiblement triomphantes, sinon dans cet absolu retranchement derrière le rempart de sa nationalité, dans le retour exclusif aux vieilles mœurs, dans cette suprême invocation au passé d'où naquit en littérature, en musique, sa période romantique? Notre esprit, naguère si à la mode, fut mis au ban, notre langue fut expulsée des salons et des cours, cette langue dont Goethe aimait tant la clarté, et que le grand Frédéric affectait de parler et d'écrire au détriment de l'idiome natal qu'il n'estimait guère. A la place de cette pléiade de poètes formés à l'école de notre XVIIIe siècle, les Rabner, les Gleim, les Wieland, surgit l'escadron armé en guerre des Kœrner, des Arnim, des Uhland, des Weber, — et derrière eux tous ces génies également trempés aux sources de l'idéal germanique, et qui parfois, d'un patriotisme plus humain, d'une plus sensible complexion, au lieu d'emboucher le clairon des batailles, se contentaient, comme le doux Novalis, de s'enfermer, de se confiner dans l'Allemagne du passé, pour s'en faire une tour inexpugnable du haut de laquelle ils prêchaient la croisade contre la littérature et les arts de l'étranger. Nous sommes aujourd'hui en France identiquement dans la position où se trouvait l'Allemagne de 1808. Ces mesures qu'elle prit, ces sacrifices qu'elle décréta pour repousser l'influence communicative de civilisation qui appartient au génie de la France, serions-nous capables de nous les imposer à notre tour? Que dirait-on au prophète de mauvais augure qui viendrait, au nom de l'idée nationale à reconstituer, à relever par tous les côtés, nous conseiller de rompre avec les prédilections les plus tendres, les plus vives, les plus invétérées de notre dilettantisme? De quelle bordée de sarcasmes et de sifflets n'accueillerait-on pas l'intempestif anachorète qui, dans l'illuminisme de sa foi, oserait venir prêcher l'abstinence, la privation, et s'écrier devant ce public du Conservatoire et des concerts populaires, affamé des ouvertures d'*Oberon*, de *Freyschütz* et d'*Euryanthe :* « Ce Weber que vous acclamez ains fut un des plus mortels ennemis de la France; cet Allemand nous détestait de toute la force de son âme et de son génie. Dans la guerre de l'indépendance, il forgea contre nous le refrain des *Chas-*

seurs de Lutzow, et, s'il eût vécu de nos jours, il eût été la cymbale retentissante de cette guerre, comme il fut jadis le clairon de Blücher. Souvenez-vous que Beethoven non plus ne nous aimait pas. L'esprit qui souffle dans les symphonies, c'est l'esprit de l'Allemagne patriotique, pastorale, nuageusement sentimentale, capable d'explosions soudaines et d'éclats barbares, ayant l'attraction du gouffre et ses tempêtes; moins furieux, moins rageur que Weber, Beethoven est anti-français; il a des colères sourdes et profondes, des rancunes dont notre admiration ne doit pas nous empêcher de ressentir l'amertume! » Est-il besoin de répéter que ce n'est pas nous qui parlons, nous qui regardons le règne de la pensée comme au-dessus de toutes les conditions de frontière et de nationalité. Rompre avec Beethoven, Weber, Mendelssohn, Meyerbeer! ce serait faire injure au caractère de ce public français, artiste et bon enfant, que de ne pas insister sur l'invraisemblance d'un pareil coup de tête. Ces manifestations publiques, dont l'Allemagne profite assurément, sont depuis des années nos délices; que gagnerions-nous à les supprimer? Ce qui est passé est passé, Dieu ni le diable n'y peuvent rien. Voilà comme nous raisonnons, et cette argumentation doit être la bonne, d'abord parce qu'elle nous convient, ensuite parce que, l'art étant entre les nations un intermédiaire irrésistible, un élément d'intelligence et de vie commune, on ne va point briser ce fil électrique sous prétexte que, par les vibrations qu'il nous donne, il ne cesse de nous mettre en rapports de sympathie avec un pays qui nous a fait quelque mal. Mais voici mon damné prophète qui reprend la parole et continue : Dans les poèmes d'Homère et de Virgile, les dieux eux-mêmes se mêlaient aux querelles des mortels. On les voit dans l'*Énéide* occupés tous ensemble à démolir les forteresses, les murailles et les portes de Troie. Tels olympiens que nous pourrions citer, tels auteurs dont nous applaudissons les chefs-d'œuvre, n'auraient-ils pas, comme jadis Neptune et Jupiter, aidé de haut et par une sorte d'impulsion divine aux malheurs que nous subissons? Dès lors pourquoi leur épargner nos disgrâces, pourquoi ne pas les rendre à l'Allemagne, qui les revendique avec un légitime orgueil, et pour laquelle ils ont combattu? Nous avons assez à payer aux Allemands sans joindre dans l'heure présente une autre espèce de tribut aux milliards qui nous sont réclamés. A défaut d'enthousiasme, réservons nos sympathies pour ceux qui nous touchent de près, et disons à ces génies dont il nous faut un certain temps et à si grand regret nous séparer : Adieu! nous vous avons assez donné! Adieu, chers maîtres, nous avons nos pauvres!

Ces pauvres, qui ne les connaît? qui n'a vu ces générations d'artistes se morfondre en attendant leur tour incessamment différé? Ils avaient beau frapper à toute porte, on leur criait : Les dieux so…

là, prétendez-vous qu'on vide les sanctuaires pour vous y introniser? Quel que soit notre indifférentisme en pareille matière, il est certain que les dieux étrangers ont reçu de notre ébranlement un grave contre-coup. Ils s'en relèveront, mais plus tard; en attendant, la place va s'ouvrir plus libre aux œuvres de nationalité française. Musicien selon l'esprit du temps, qui le sera? La musique est de tous les arts celui qu'on pratique le plus à la légère. Le poète, le peintre, savent encore ce que c'est que la vie nationale, et par occasion s'en laissent imprégner; la plupart des musiciens composent au hasard, et lorsque la note vibre juste, c'est que le caprice de l'heure et l'instinct l'ont ainsi voulu. De là vient que la musique, qui passe pour une très grande puissance, agit si peu sur notre développement. Plaçons-nous au point de vue national, et demandons-nous quelle sorte d'influence ont jamais exercée sur nous les belles choses que peuvent avoir écrites MM. Thomas, Gounod, Reber? Influence agréable souvent, quelquefois émouvante et pathétique en tant que drame, mais qui jamais n'affecte en nous l'être moral. Analysez cette musique, de quoi est-elle faite? et quand vous en avez soustrait l'idée thématique fournie par les paroles, que vous reste-t-il aux mains? Un résidu de formes et de résonnances germaniques. Est-ce ainsi que procèdent dans leur pays les Beethoven, les Bach, les Mendelssohn, musiciens musiquant, mais aussi libres chercheurs et critiques? La musique a été pour la France depuis vingt ans un des élémens les plus actifs de dénationalisation, et je ne parle ici que de la bonne, car la mauvaise ne s'est pas contentée d'amollir, de détendre la fibre nationale; elle a faussé le goût systématiquement, elle a jeté bas, traîné dans la fange tout idéal de sentiment, d'honneur et de vertu.

Plutarque raconte qu'après la défaite de Crassus le général des Parthes trouva dans le bagage d'un officier romain un recueil de fables milésiennes, et le fit porter à Séleucie pour le montrer à l'assemblée de la nation comme une preuve de la décadence et des vices de leurs ennemis. C'est donc une bien vieille histoire que celle de l'influence d'une mauvaise littérature et d'un art dégénéré sur la force nationale d'un peuple. Nous avons ainsi en France une race qui ne meurt jamais, la race des amuseurs publics, des faiseurs de mots. Un moment dispersés, vous les voyez, au lendemain du cataclysme, reparaître et reprendre le propos où les événemens l'avaient interrompu. Une société s'est écroulée entre temps; mais pour eux tout va pour le mieux, s'ils retrouvent « le monde des premières! » Vouloir être amusée, toute société en est là; reste à savoir par quels moyens. Le XVIIe siècle eut du goût pour les comédies de Molière, et ne dédaigna point Racine. Un public qui fréquente de tels spectacles n'a pas besoin qu'on célèbre son honnêteté. Que

pensait encore de ce grand art le XVIIIe siècle? Voltaire va nous le dire. « Je regarde la tragédie et la comédie comme des leçons de vertu, de raison et de bienséance. Corneille, ancien Romain parmi les Français, a établi une école de grandeur d'âme, et Molière a fondé celle de la vie civile. Les génies français formés par eux appellent du fond de l'Europe les étrangers qui viennent s'instruire chez nous et qui contribuent à l'abondance de Paris. Nos pauvres sont nourris de ces ouvrages qui nous soumettent jusqu'aux nations qui nous haïssent; tout bien pesé, il faut être ennemi de sa patrie pour condamner ses spectacles. » Heure brillante d'un théâtre que Voltaire illustra de son nom! Puis viennent les comédies de Destouches, de Lesage, de Sedaine, et les opéras de Grétry. Le premier empire vit les belles soirées de Talma, la restauration et le règne de Louis-Philippe eurent les splendeurs du romantisme et ce grand élan musical dont le souvenir ne se perdra point. Quant au second empire, nous n'entendons ici dénigrer personne, mais il nous sera bien permis de dire que ce qu'au théâtre il eut parfois de littéraire et d'excellent, les comédies de M. Émile Augier, de M. Jules Sandeau et de M. Octave Feuillet par exemple, procédait plutôt de la génération antérieure et contemporaine d'Alfred de Vigny et d'Alfred de Musset. En musique, Meyerbeer définissait d'un mot cette période et l'art qu'on y tenait le plus en honneur : « ces gens-là, disait-il, n'aiment que la ronde des *Filles de marbre!* »

Les rieurs nous répètent sur tous les tons que cette musique a fait le tour du monde, que les Autrichiens, les Russes, les Anglais, s'en amusent, la paient à prix d'or, et n'en sont pour cela pas plus corrompus. C'est alors apparemment que nous en aurons gardé tout le poison pour nous. D'ailleurs les conditions ont-elles rien qui se ressemble? Les étrangers n'assistent qu'à des *adaptations*. Ils n'ont, eux, que des dilutions, tandis que nous avons la teinture-mère où fermente le principe vénéneux. C'est par ce qu'elle a de correspondant à certains vices de notre organisme que cette musique nous affecte particulièrement. Pour qu'il y ait danger à éveiller, à surexciter certains instincts, il faut que ces instincts existent. Cet art dont nous parlons, — pièces et musique, — le succès l'a rendu cosmopolite; mais il n'est devenu *national* que pour nous, — triste privilége dont nous portons et porterons longtemps la peine. Les Anglais, les Autrichiens, les Russes, ne courent aucun risque à se divertir de tous ces beaux spectacles. Ce n'est ni leur esprit, ni leur langue qui se galvaude. Ils s'amusent, et à nos dépens, double satisfaction, — et quand ils ont assez ri pour se croire obligés de faire une démonstration morale, ils haussent les épaules de pitié en murmurant :—Oh! ces Français! « Qui de nous, voyageant, n'a entendu

sur son passage ce mot *Parisienne* prononcé avec haine, admiration et envie? Les étrangers nous jugent sur l'apparence; franchement, comment être surpris qu'ils ne comprennent pas une nation qui a un aussi singulier caractère que le nôtre? une nation qui blâme le gout qu'ils éprouvent pour la littérature qu'elle produit, qui se scandalise du plaisir qu'ils trouvent au théâtre qu'elle pourvoit, et s'indigne de l'effet des doctrines qu'elle propage? » J'emprunte ces lignes à un de ces récens écrits inspirés par nos malheurs, et que nous voyons depuis un an se multiplier de tous côtés, attrayans et mélancoliques comme ces fleurs qui croissent sur les tombes. Tous ne sont pas également remarquables; mais il y en a qu'un mérite certain recommande, et celui-ci est du nombre. Cette publication sans nom d'auteur a pour titre : *Examen de conscience des honnêtes femmes de France*. Dans ces pages enflammées de l'amour du pays, éclatantes de prosélytisme pour sa régénération, rien n'est omis des causes qui ont amené notre abaissement progressif par les arts, le langage, la toilette, — et les femmes du plus grand monde, sévèrement interrogées, ont à répondre du patronage insolent dont elles encourageaient toutes ces extravagances. « Elles ont le mot à la mode, — il y en a un tous les ans, comme une chanson. Il y a quelque temps, le mot *féroce* était le seul qualificatif qu'il fût de bon goût d'employer. On avait un chapeau féroce, une voiture féroce, etc. Elles se nourrissent des journaux légers, soutiennent la littérature, la musique... amusante! car, de la poésie, nous n'en voulons plus; les vers nous ennuient à moins qu'ils ne soient troussés par quelque bizarrerie de forme et cessent d'être vers. Que cherche-t-on au théâtre? L'épopée, on la traduit en charge; de la déesse, de la nymphe, de l'héroïne et presque de la sainte, nous regardons en riant l'image déformée et souillée, — nous à qui le culte du beau, du calme, de l'honnête, avait été confié... » Si ce n'était sortir de notre cadre, nous dirions ce que ce rapide écrit a d'excellent à d'autres points de vue et comment, poursuivant ce rôle idéal de la femme dans la nouvelle société, il s'élève aux plus hautes questions. « Quand, durant le cours de l'épouvantable année qui vient de s'écouler, nous nous sommes approchées des gens du peuple pour les interroger, les consoler et surtout les soigner, nous avons été frappées de la stupidité, de la lâcheté, du matérialisme que nous avons rencontrés. Nous avons compris qu'il ne fallait qu'un meneur hardi pour allumer ces cœurs secs et faire de ces êtres sans foi, sans amour, sans connaissance, des monstres de férocité... Et nous avons eu peur de Dieu, car pourquoi, comment sont-ils ainsi méchans, idiots, impies?.. N'est-ce pas notre faute?.. » Nous étions en effet tombés bien bas, gaspillant tout,

santé, richesses et jusqu'à ces trésors de style que les générations antérieures nous avaient légués comme un dépôt national.

Nos musiciens comprendront-ils que c'est assez chanté, « le sabre de mon père! » jugeront-ils le moment venu, non pas seulement de rompre avec de pareils erremens, mais de refaire notre école, de sortir de cette confusion des langues pour rentrer virilement dans le vrai? C'est à ces heures de crise qu'il convient d'évoquer certains modèles et de les étudier. Nous aussi, nous avons eu des maîtres qui n'étaient point simplement des gens sachant gouverner un orchestre et des voix, et qui faisaient profession d'être des hommes. Un Méhul en ce sens vaut un Mendelssohn. Laissons de côté les théories, finissons-en avec les écoles buissonnières, rentrons chez nous, et parlons-y notre langue sans travestir les mots ni les tournures. Harmonie de la composition, sens de la vérité dramatique, symétrie organique, fraîcheur, simplicité d'inspiration, voilà ce que d'emblée notre propre fonds nous fournira. Plus tard naîtront peut-être les génies; en attendant, encourageons tout honnête effort, soyons indulgens pour tout ce qui n'insulte pas la dignité de l'art; contentons-nous d'un beau musical ordinaire sans prétendre exiger à chaque instant des phénomènes, et disons-nous qu'à n'enfanter que des Shakspeare, des Michel-Ange, des Beethoven, la nature finirait par éclater. Nous défaire de ce germanisme encombrant, sentir, penser, écrire en français, imprégner notre style de la physionomie nationale du pays auquel nous appartenons par la naissance et l'éducation, tâche déjà louable, et qui sera complétement remplie, si l'artiste en arrive à considérer comme œuvre de conscience et presque comme un devoir religieux le développement du talent que Dieu lui a donné. « Nous avons l'imperturbable pensée que nous ne sommes pas au bout de notre art, que parmi nous s'élèvent des talens qui justifieront nos espérances. » Ces paroles sont de Schumann, et ce qu'il disait pour l'Allemagne de son temps, nous croyons pouvoir aujourd'hui l'appliquer à la France. Nous aussi, nous avons foi dans une floraison prochaine à laquelle d'autres encore plus consolantes succéderont, et c'est par cette foi qui survit, par cette espérance qui se ranime, que le cœur et l'esprit se sentent reprendre à la discussion. Nous le répétons une dernière fois : que l'idée de la France soit dans tout ce que nous faisons.

F. DE LAGENEVAIS.

LES CHEMINS DE FER

DEPUIS LA GUERRE

L'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

Une enquête parlementaire est ouverte sur le régime des chemins de fer français. En présence des plaintes très vives que provoquait de toutes parts l'insuffisance des moyens de transport après le rétablissement de la paix, l'assemblée nationale a voulu se rendre compte des causes qui avaient amené une situation si regrettable, et elle a saisi l'occasion de soumettre à une étude approfondie les différentes questions qui concernent l'organisation des voies ferrées. Il est nécessaire en effet que ces grandes entreprises d'utilité publique comparaissent fréquemment à la barre de l'opinion. Soit qu'elles demeurent la propriété de l'état, comme en Belgique et dans quelques pays d'Allemagne, soit qu'elles résultent de concessions indépendantes et illimitées comme en Angleterre, soit qu'elles reposent sur un système mixte comme en France, où l'état, par ses subventions, par sa garantie et par un contrôle incessant, est intéressé à leur fonctionnement, les entreprises de chemins de fer exerçant sur l'économie générale de la nation une influence prépondérante. Elles méritent donc au plus haut degré l'attention vigilante des pouvoirs publics.

Depuis dix ans, les enquêtes sur les chemins de fer se sont multipliées. Il y en a eu en Angleterre, en Belgique, en Allemagne. Le gouvernement français a procédé, de 1863 à 1865, à une enquête générale dont les résultats ont été exposés dans un rapport de

M. Michel Chevalier (1). Ces études presque simultanées ont eu pour conséquence d'établir d'utiles comparaisons entre les réseaux de chaque pays, d'éclairer les gouvernemens et les compagnies sur les progrès réalisés dans les diverses branches de l'exploitation, et de tenir pour ainsi dire au courant la science pratique des chemins de fer. En 1870, deux commissions, l'une administrative, l'autre parlementaire, avaient été désignées pour continuer l'enquête française de 1865, car en cette matière les conditions se modifient par courtes périodes, les perfectionnemens sont rapides, et chaque jour se révèlent de nouveaux besoins. Les travaux de ces deux commissions ont été interrompus par la dernière révolution; l'enquête ordonnée aujourd'hui par l'assemblée nationale doit y donner suite avec un programme plus étendu.

Le devoir le plus urgent de la commission était de parer à l'insuffisance qui s'était produite dans les moyens de transport au lendemain de la guerre. Elle y a consacré ses premières décisions, et elle a déjà, dans un rapport spécial, expliqué le trouble profond que l'état de guerre avait nécessairement jeté dans l'exploitation des voies ferrées, non-seulement en France, mais aussi en Allemagne et en Belgique. Après avoir joué un rôle si actif dans les opérations militaires, les chemins de fer ne pouvaient pas sortir sans blessures de ce terrible champ de bataille où sont restées tant de victimes. Ils y ont reçu, comme les combattans, de rudes atteintes, et même une partie de leur matériel a été emmené en captivité. Cependant les plaies se cicatrisent, les effectifs rallient et se complètent, de telle sorte que la crise des transports touche à son terme. Restent les questions générales, qui sont de beaucoup les plus importantes, car elles intéressent l'avenir aussi bien que le présent. La commission devra examiner la constitution même des chemins de fer, les droits respectifs de l'état et des compagnies, les combinaisons financières, les tarifs et les concurrences, en un mot le système qui a été adopté par l'administration de l'empire pour la construction du réseau ; elle aura enfin à étudier les premiers effets de la loi du 12 juillet 1865 sur les chemins de fer d'intérêt local, dont il importe de fixer plus nettement les conditions, le rôle et le domaine : problèmes difficiles, que l'on pouvait croire en partie résolus, mais qui se représentent sous un régime politique nouveau et pour lesquels on propose volontiers des solutions nouvelles. Il s'agit au fond de savoir si la France doit persévérer dans le système qui régit aujourd'hui ses chemins de fer, ou s'il lui serait plus avantageux de le modifier. Les sommes engagées dans cette grande opération se chiffrent par milliards. Pour la fortune pu-

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er janvier 1866, *les Chemins de fer français en 1866*.

blique et pour les fortunes privées, l'intérêt est immense; on s'explique donc l'importance exceptionnelle qui s'attache aux délibérations de l'enquête.

I.

La commission parlementaire devait, au début de ses travaux, se rendre compte de la crise des transports et rechercher les moyens d'y remédier. Cette crise avait atteint les proportions d'une véritable calamité publique. Alors qu'il était si essentiel de faciliter la reprise des opérations industrielles et des échanges commerciaux, les matières premières manquaient aux usines, les produits n'arrivaient pas régulièrement dans les magasins, et les intérêts lésés exprimaient les plus vives plaintes contre le gouvernement et les compagnies. Déjà, au mois de septembre, M. le ministre des travaux publics avait exposé cette situation. Il appartenait à la commission d'enquête d'entrer dans tous les détails, et d'examiner si l'instrument de transport remis entre les mains des compagnies concessionnaires pouvait donner satisfaction aux besoins légitimes de l'industrie et du commerce. Il y avait là une appréciation de fait et une question de doctrine, car, à l'occasion d'une insuffisance de transports qui n'était pas contestée, on s'attaquait au régime des concessions en déclarant que la crise ne se serait pas produite, ou qu'elle aurait été moins forte, si l'exploitation des chemins de fer était demeurée entre les mains de l'état.

Il convient d'abord de rappeler les faits. Dès la déclaration de guerre, toutes les voies ferrées furent requises pour les transports de l'armée; pendant la guerre, le matériel, les ateliers et une partie du personnel furent employés aux opérations militaires. Au lendemain de l'armistice, il fallut pourvoir à l'alimentation de Paris affamé, puis au départ des troupes allemandes et au rapatriement de l'armée française prisonnière en Allemagne. Au moment où la circulation régulière allait se rétablir, survint l'insurrection de la commune de Paris, qui eut pour effet de paralyser pendant deux mois encore les relations dans les parties les plus importantes du réseau. Bref, du mois de juillet 1870 au mois de juin 1871, c'est-à-dire durant près d'une année, la circulation industrielle et commerciale fut presque complétement interrompue. En même temps, dans les régions de l'ouest et du midi, qui n'avaient pas été visitées par la guerre, les produits s'accumulaient, notamment dans le midi les vins de la récolte de 1870; les gares, les entrepôts et les magasins particuliers étaient encombrés de marchandises prêtes à être transportées au premier jour, et dont l'expédition immédiate était réclamée par les régions du centre, du nord et de l'est, qui

avaient besoin de reconstituer leurs approvisionnemens épuisés. Il y avait là les produits qui se servent habituellement des chemins de fer et ceux qui empruntent d'ordinaire les voies fluviales et les canaux, car la navigation avait été suspendue, et elle ne pouvait pas davantage suffire aux transports; de plus sur certains points ses tarifs avaient été augmentés de telle sorte qu'une partie de la clientèle des bateaux refluait vers les chemins de fer. Enfin la récolte des céréales ayant été au-dessous de la moyenne, les transports de grains dépassaient les proportions normales, et s'ajoutaient aux embarras contre lesquels les compagnies avaient à lutter.

Pour subvenir à ces besoins extraordinaires de transports, les compagnies ne disposaient même pas de leurs ressources ordinaires en matériel. Sur les 120,000 wagons qui composaient l'effectif des six grandes compagnies, 16,000 étaient aux mains des Allemands, qui, après les avoir affectés au transport de leurs troupes selon les conventions, les employaient pour leur trafic intérieur, et ne les restituèrent que tardivement. L'ensemble du matériel, après avoir fait pendant près d'un an le service de guerre, avait besoin de nombreuses réparations, et comprenait beaucoup de non-valeurs que n'avait pu remplacer d'avance le travail des ateliers, puisque ceux-ci avaient subi un long chômage. C'était donc avec un matériel dispersé, avarié, en partie détruit, que les compagnies étaient appelées à reprendre le service de paix et à commencer l'enlèvement de la plus énorme quantité de marchandises qui se fût jamais accumulée sur toutes les branches de leur réseau.

Le problème était insoluble. La commission d'enquête, après avoir entendu les explications du gouvernement et des compagnies, n'a pas hésité à reconnaître le cas de force majeure en approuvant les mesures déjà prescrites pour atténuer la crise, en insistant avec beaucoup de raison pour que l'on accélérât autant que possible le retour à l'état normal, particulièrement à l'exécution des clauses du cahier des charges qui concernent les délais de transport et de livraison des marchandises. Elle a même fixé la date très prochaine à laquelle l'application de ces délais, suspendus momentanément pour la petite vitesse, doit rentrer dans l'ordre réglementaire.

Le cahier des charges détermine un tarif maximum pour chaque classe de marchandises et un délai dans lequel le transport doit s'accomplir. Pour la plupart des marchandises, les compagnies appliquent un tarif général inférieur au maximum. En outre elles ont établi des tarifs spéciaux, inférieurs au tarif général, sous la condition que les délais de transport et de livraison seront allongés. En accordant ces concessions, elles obéissent à leur propre intérêt, qui leur commande de multiplier la matière transportable par le moyen d'une baisse de prix, et il leur est possible de régler l'ef-

fectif du matériel, c'est-à-dire le nombre des locomotives et des wagons, d'après le développement que la réduction des tarifs imprime à la circulation. S'il arrivait néanmoins que par une erreur de calcul ou par l'effet de circonstances exceptionnelles le tonnage des marchandises excédât la capacité des wagons disponibles et ne permît pas de se conformer aux délais stipulés, les compagnies pourraient diminuer ce tonnage et se tirer d'embarras en relevant soit les tarifs spéciaux, soit même le tarif général, jusqu'aux limites du tarif maximum inscrit dans le cahier des charges. Dès le début de la crise, les entreprises de roulage et une partie de la navigation fluviale, profitant de l'abondance des transports, avaient haussé leurs prix. Les compagnies de chemins de fer ne l'ont pas fait; en échange des prolongations de délais, elles ont maintenu les réductions de tarifs. Elles avaient intérêt à ne point modifier les conditions favorables qui avaient été précédemment accordées à l'industrie et au commerce; cependant, s'il leur avait fallu exécuter dans toute sa rigueur la clause des délais, elles auraient été nécessairement obligées de recourir à ce procédé très légal et de repousser à coups de tarif l'encombrement des marchandises. Or quelle perturbation n'eût pas causée une telle mesure! Il en serait résulté l'augmentation du prix de la houille et des matières premières destinées aux usines, l'interruption et même la ruine des spéculations mercantiles, un renchérissement général qui, en frappant tous les produits, eût ralenti le commerce au moment même où il était si nécessaire de lui ouvrir le plus libre parcours. On aurait eu alors, non plus une crise des transports, c'est-à-dire un embarras momentané diminuant de jour en jour, mais une crise économique, affectant tout à la fois la production, l'échange et la consommation, le commerce intérieur et le commerce étranger. Les établissemens industriels et les transactions de toute sorte, créés sur la foi des tarifs réduits, n'auraient pu résister à une hausse subite, et les chemins de fer auraient détruit d'un seul coup les élémens de prospérité qu'ils ont partout répandus. Les compagnies n'ont point usé des armes que leur fournissait en cette occasion le texte de leurs contrats, et il est juste de rappeler qu'elles en avaient le droit, de constater qu'elles n'ont pas relevé les prix de transport pour les expéditeurs qui acceptaient des prolongations de délais.

La nécessité d'accélérer les transports n'en était pas moins urgente. Aussi la commission d'enquête a-t-elle dû se rendre compte des efforts qui avaient été faits pour accroître les expéditions. Or il lui fut démontré que, malgré la réduction du matériel disponible, malgré la désorganisation du personnel, les compagnies avaient opéré dans le dernier semestre de 1871 beaucoup plus de transports

que pendant le semestre correspondant des années précédentes. Cette augmentation, attestée par le chiffre des recettes, représentait environ 30 pour 100, près du tiers. En outre les six grandes compagnies ont commandé 12,000 wagons neufs, qui, s'ajoutant aux 120,000 wagons qu'elles possédaient déjà, porteront à 132,000 l'effectif destiné à l'exploitation des 16,233 kilomètres formant l'ensemble de leurs réseaux, ce qui représentera une proportion de 8 wagons à marchandises par kilomètre exploité.

La première déduction à tirer de ces chiffres, c'est que les compagnies françaises entretiennent un matériel qui, sauf dans les cas de force majeure, excède sensiblement les besoins de transport. Si, pendant les derniers mois de 1871, elles sont parvenues, avec un matériel réduit, à exécuter beaucoup plus de transports que pendant la période correspondante de 1869, où ce matériel était intact, cela veut dire qu'en 1869 elles étaient au large, et que, pour le service des années ordinaires, il n'y a point à redouter d'insuffisance. Elles ont dû en effet procéder à des calculs pour accroître le matériel en raison de l'augmentation du trafic, elles ont observé que cette augmentation se rapproche de celle que présente le produit des postes, c'est-à-dire de 2 1/2 ou 3 pour 100 par an, et elles ont organisé leur matériel en conséquence. Elles ont de plus la ressource de multiplier les trains et d'imposer aux wagons un service plus actif dans les périodes d'encombrement. Une seconde déduction qui mérite d'être relevée, c'est que les lignes sont en mesure de transporter un tonnage excédant de beaucoup le mouvement normal des marchandises, et qu'il n'est point nécessaire, au moins pour le moment, de créer de nouvelles lignes en concurrence avec les grandes artères du réseau. Dans la crise que l'on vient de traverser, ce ne sont point les rails qui ont manqué, ce sont les wagons qui, en raison d'événemens tout exceptionnels, ont fait défaut. Les mêmes rails auraient pu supporter au moins le double du tonnage qui a circulé sur les chemins de fer, et qui a dépassé du tiers le chiffre normal. En d'autres termes, la crise provenait uniquement de la pénurie inévitable du matériel.

On lit, à la suite du premier rapport de la commission d'enquête, un tableau indiquant le nombre des wagons possédés par chaque compagnie, et l'on y remarque des différences très considérables entre les effectifs proportionnels des diverses entreprises. Ainsi la compagnie du Nord comptait en 1870 près de 12 wagons par kilomètre exploité, et la compagnie de Lyon plus de 10 wagons, tandis que la compagnie de l'Ouest ne possédait que 5 wagons, et celle d'Orléans 3 1/2 seulement. Ces écarts sont tellement sensibles que l'on peut se demander à première vue si les entreprises qui ont l'effectif le plus restreint ne seraient point coupables de parcimonie

aux dépens du public en maintenant leur matériel trop au-dessous des proportions qui ont été reconnues nécessaires par d'autres compagnies; mais cette impression ne serait pas exacte, car en fait il ne paraît pas que dans les périodes ordinaires le service des marchandises soit moins régulier sur les lignes de l'Ouest et d'Orléans que sur les lignes du Nord et de Lyon, ni que, pendant la crise, l'encombrement ait été plus grand sur les unes que sur les autres. Il faut, pour calculer le nombre de wagons à entretenir sur une ligne, avoir égard à la longueur du réseau, à la nature du trafic, à la multiplicité des gares et des embranchemens, à beaucoup de détails accessoires qui rendent plus facile ou plus lente, suivant les cas, la manœuvre du transport. L'art d'utiliser les wagons et de leur faire rendre le maximum de service est très appréciable dans une exploitation de chemin de fer, et il se pourrait qu'il fût mieux pratiqué dans telle compagnie que dans telle autre. Les différences que l'on remarque entre les chiffres des effectifs existeront toujours à un degré plus ou moins grand. On s'explique par exemple que la compagnie du Nord, chargée de transporter d'énormes quantités de houille et d'opérer à une certaine période de l'année la plus forte partie de ces transports, soit obligée d'entretenir beaucoup plus de wagons que ne le font les compagnies de l'Ouest et d'Orléans, dont le trafic se compose en général de marchandises moins encombrantes.

En Belgique, la proportion du matériel sur les chemins de fer de l'état est de 11 wagons par kilomètre, et en Angleterre de 12 wagons. Ce chiffre, relativement élevé, du matériel anglais se justifie d'abord par la supériorité du trafic, puis par la multiplicité des compagnies, enfin par l'organisation particulière des transports. En Angleterre, les mines de houille et de minerai sont propriétaires des wagons qu'elles font circuler sur les voies ferrées moyennant péage, et il existe des compagnies particulières qui louent des wagons à l'année, au mois, à la journée, non-seulement aux industriels et aux négocians qui peuvent faire des chargemens considérables, mais encore aux compagnies de chemins de fer, qui trouvent dans cette combinaison la faculté de diminuer le capital de leur matériel roulant. Ces divers procédés, usités sur la plupart des lignes anglaises, présentent des avantages et des inconvéniens, au sujet desquels les appréciations sont très diverses. Malgré tout, ils ont pour conséquence l'accroissement du nombre des wagons disponibles. Ajoutons que les trains de marchandises sur les chemins de fer anglais ont plus de vitesse que partout ailleurs, de telle sorte qu'un wagon régulièrement employé y transporte annuellement un plus fort tonnage. Cette vitesse se paie; les tarifs sont plus élevés qu'en France, où le commerce recherche avant tout l'économie. Sauf de rares expéditeurs qui obtiennent d'ailleurs satisfaction par les services à

grande vitesse, les manufacturiers et les commerçans français préfèrent conserver les bas tarifs en acceptant de plus longs délais.

Les chemins de fer de l'état belge, qui comptent 11 wagons par kilomètre, présentent également des conditions toutes spéciales. En premier lieu, le réseau étant peu étendu, les distances à parcourir pour le trafic intérieur sont généralement assez courtes, et cette circonstance comporte l'emploi d'un grand nombre de wagons à cause du temps perdu dans les opérations de chargement et de déchargement. En second lieu, une grande partie des transports belges consiste en charbons, marchandise encombrante qui exige un matériel considérable. Enfin ces charbons sont expédiés en fortes quantités sur les territoires étrangers, en France ou en Allemagne, et les wagons qui les portent jusqu'à destination se trouvent ainsi enlevés pendant un temps plus ou moins long au service des lignes belges. Ainsi la comparaison entre la Belgique et la France, quant à l'effectif des wagons, ne saurait produire de résultats décisifs. Chaque pays a ses besoins, ses habitudes, son genre d'industrie et de commerce, qui déterminent la quantité et la qualité de l'outillage nécessaire. Il convient que les gouvernemens et le public observent tout ce qui se fait au dehors pour l'amélioration des moyens de transport; mais il faut en même temps qu'ils considèrent les différences de conditions générales ou spéciales, afin de porter des appréciations justes sur les systèmes d'exploitation.

Quoi qu'il en soit, l'effectif du matériel des compagnies concessionnaires doit répondre, selon la règle posée par M. Jacqmin, directeur des chemins de fer de l'Est, « non pas à la moyenne du trafic que chaque compagnie est appelée à desservir dans l'année, mais bien au maximum des oscillations de ce trafic. » L'application de cette règle procure les wagons en nombre suffisant pour transporter les produits les plus encombrans, tels que la houille, aux époques de l'année où ils se présentent le plus abondamment dans les gares, et, si elle a pour conséquence de laisser une certaine quantité de wagons sans emploi pendant les mois où les transports sont moins actifs, elle permet d'avoir en réserve un matériel de renfort pour les circonstances anormales. C'est ainsi que dans la dernière crise la compagnie de Lyon a pu en trois mois expédier par la gare de Marseille plus de 320,000 tonnes, chiffre très supérieur au maximum des besoins de transport qui s'étaient produits antérieurement. Certes il eût été désirable que le montant des expéditions fût encore augmenté, car, malgré ce grand effort, Marseille paraît avoir beaucoup souffert de l'encombrement des marchandises; mais il est une mesure que l'on ne saurait dépasser. Une entreprise qui posséderait un matériel excessif pour une éventualité destinée à ne se présenter peut-être qu'une fois en dix ans chargerait son capi-

tal d'une dépense très considérable, augmenterait ses frais généraux par les intérêts servis à ce capital exubérant, accroîtrait le compte d'exploitation par l'entretien d'un trop grand nombre de locomotives et de wagons, et finalement administrerait à la façon d'un prodigue. Le commerce est au surplus très intéressé à ce que les compagnies n'agissent pas ainsi, car ce sont les économies obtenues dans les frais de traction qui concourent, avec l'extension du trafic, à la réduction du prix de transport. L'expérience fixe pour chaque compagnie le nombre approximatif des wagons à entretenir sur les diverses parties du réseau, et le contrôle du gouvernement est là pour rectifier les erreurs qui risqueraient en cette matière de compromettre les mouvemens du commerce.

En admettant le cas de force majeure, la commission d'enquête a exonéré les compagnies de la responsabilité qui leur était attribuée au sujet de la crise des transports. Ses investigations l'ont en outre amenée à reconnaître que l'insuffisance du matériel n'était point la cause unique des retards et de l'encombrement. Elle a signalé les fâcheuses habitudes du commerce, qui n'enlève pas immédiatement, comme cela se fait en Angleterrre, les marchandises à l'arrivée, et qui se sert des gares et même des wagons comme de magasins ou d'entrepôts; de là des embarras inévitables dans le service et l'immobilisation d'une partie du matériel. Elle s'est préoccupée des retards souvent considérables qu'entraîne dans certaines gares le service de l'octroi ou de la douane, et elle a demandé que l'accomplissement des formalités administratives soit rendu plus facile et plus prompt. Ne convient-il pas également que sur plusieurs points les espaces destinés à la manœuvre des marchandises, les quais, les magasins, etc., soient plus spacieux et mieux aménagés? Cette crise aura du moins pour effet de démontrer à tous, au public, aux compagnies, au gouvernement, l'urgence et l'utilité de nombreuses réformes de détails qui perfectionneront l'industrie des transports. Dans cet immense mécanisme qui fait rouler sur deux étroites bandes de fer tout ce qui se produit, se vend et se consomme, sans compter le tonnage non moins précieux des voyageurs, les moindres rouages sont importans. Pour faire face à l'augmentation du trafic, le facile accès et le dégagement des voies ne sont pas moins essentiels que le nombre des wagons qui doivent y circuler nuit et jour. A cet égard, l'on n'est point encore arrivé en France ni ailleurs au plus haut degré d'utilisation des chemins de fer.

Cette période de crise a mis en lumière plusieurs faits économiques dont on n'avait pour ainsi dire que l'instinct, et qui maintenant se dégagent de la manière la plus précise. On savait que par l'action des chemins de fer toutes les régions de la France sont reliées dans une étroite communauté d'intérêts, et que les échanges

intérieurs ont acquis de grandes proportions; on savait que Paris est le centre de ce mouvement commercial, et que, semblable à une pompe aspirante et foulante, il reçoit et déverse à toute heure un flot continu de tous les produits; mais on n'avait pas encore eu l'occasion de calculer à peu près exactement le stock de marchandises qui doit être considéré comme un approvisionnement normal. Or il résulte de l'observation que, pour la plupart des produits qui peuvent être conservés, ce stock représente la consommation de trois ou quatre mois. Cette durée se rapproche de celle qui est généralement fixée pour le crédit. Quand Paris fut à la veille d'être assiégé, on s'occupa exclusivement de presser les arrivages de denrées alimentaires, on songea peu aux autres produits d'utilité courante ou de luxe, et cependant beaucoup de magasins demeurèrent plus ou moins approvisionnés jusqu'à l'armistice : les vins et les spiritueux abondaient; il fallut la commune pour les absorber. Dans l'est et dans le nord, les vivres devinrent rares après le passage des armées; mais, malgré la rupture des communications, les tissus et autres articles fabriqués ne furent épuisés que dans les derniers momens de la guerre. La production doit donc avoir, terme moyen, une avance de trois ou quatre mois sur la consommation. Avant l'établissement des chemins de fer, ce délai devait être beaucoup plus long. La rapidité des transports permet aujourd'hui de donner au capital employé dans le commerce de détail un emploi plus fréquent et plus fructueux. Ce progrès que l'on doit aux voies ferrées n'a certainement pas dit son dernier mot.

En même temps, on a pu constater le rôle prépondérant qui est assigné à la France dans le mouvement du commerce européen. L'Allemagne, comme la France, a eu ses transports complétement paralysés pendant la guerre; les plaintes n'y ont pas été moins vives, et les compagnies de chemins de fer se sont vues également accusées d'insuffisance. Le vainqueur, et c'est une grande leçon, n'a pas moins souffert que le vaincu; mais le commerce et l'industrie ont des besoins si impérieux qu'il leur faut accepter des expédiens et subir tous les détours pour maintenir ou rétablir le courant des échanges. La France est la grande voie de transit pour l'Allemagne. Cette voie ayant été brusquement fermée, les Allemands ont dû se porter sur Hambourg, sur Brême, et principalement sur Anvers et Ostende, qui remplaçaient momentanément pour eux le port du Havre. La Belgique s'est donc trouvée encombrée. De même que la France et l'Allemagne, elle a subi sa crise des transports, crise très intense, qui a soulevé tous les intérêts du pays et qui a occupé pendant plusieurs jours de longues séances de la chambre des représentans. L'encombrement a envahi toutes les lignes : les transports les plus indispensables étaient suspendus; plusieurs grandes

villes ont failli être privées de gaz, la houille venant à manquer en Belgique! Les chemins de fer encaissaient des recettes magnifiques, mais le désordre était partout, et le bénéfice du transit international que la France avait momentanément cédé au territoire belge était compensé et bien au-delà par la désorganisation de l'industrie, qui ne pouvait plus compter sur des opérations régulières. Tel était le résultat de la guerre de 1870. Notre effacement commercial produisait cette universelle perturbation. Que l'on ne s'étonne donc plus des embarras qui ont compromis nos transports, que l'on se montre moins sévère à l'égard des compagnies concessionnaires, quand on voit la Belgique, nation neutre, épargnée par la guerre, souffrir de la même crise, plus fortement peut-être, avec des chemins de fer exploités par l'état.

Les transports commencent à reprendre leurs routes accoutumées; mais, nous devons y prendre garde, la Belgique se prépare aux plus grands efforts pour retenir à son profit une partie du transit européen que les événemens ont pendant plusieurs mois détourné sur son territoire. Elle va augmenter son matériel, agrandir ses gares, ouvrir une ligne nouvelle pour établir une communication plus directe entre le port d'Anvers et la frontière allemande. Elle convoite aussi la fourniture des cotons que l'Alsace avait l'habitude d'acheter au Havre. Nul doute que les compagnies françaises portent leur attention sur cette concurrence, dont les prétentions pourraient être favorisées dans une certaine mesure par notre récente loi maritime. La question est bien digne d'attirer la sollicitude de la commission d'enquête. C'est en laissant aux compagnies la liberté la plus complète dans les combinaisons des tarifs internationaux que l'on pourra lutter contre les entreprises de la Belgique, et rendre à la France, à ses ports, à ses chemins de fer, leur ancienne et naturelle fonction d'intermédiaires entre le centre de l'Europe et les pays d'Amérique. Il faut aussi, après avoir aidé l'industrie des voies ferrées à se remettre de cette rude secousse, garantir avec fermeté les conditions économiques et financières que réclame dans le présent et surtout pour l'avenir la constitution même du réseau.

II.

« Quand un service quelconque ne produit pas les résultats auxquels on s'attend, il arrive souvent que l'on ne s'en prend pas seulement aux hommes qui le dirigent ni aux circonstances exceptionnelles que subit ce service, mais à l'institution elle-même. Le désir d'un remède pousse trop loin, et l'on va jusqu'à vouloir une révolution radicale. » Ces paroles sensées ont été dites récemment par

un député belge lors de la discussion qui s'est engagée, au sein de la chambre des représentans, sur l'insuffisance des moyens de transport. La plus grande portion du réseau belge étant exploitée par l'état, c'était à l'état que s'adressaient directement les critiques, et, à propos d'un accident, d'une circonstance de force majeure, l'on demandait un changement absolu de système, la démission de l'état et la cession des chemins de fer à des compagnies. De même en France. Parce que les entreprises concessionnaires ont été momentanément empêchées de faire face à toutes les demandes de wagons, l'on s'en prend au système; les uns sollicitent l'expropriation des compagnies et la remise des chemins de fer entre les mains de l'état; les autres imaginent des combinaisons qui porteraient l'atteinte la plus grave à l'économie générale de notre réseau, à l'organisation légale et à la constitution financière des voies ferrées. D'autres enfin, par des procédés plus ou moins directs, arriveraient à des résultats analogues. Il a suffi d'une souffrance temporaire pour donner l'idée d'une révolution. Nous sommes habitués en France à ces exagérations d'opinions et de sentimens; elles nous ont fait beaucoup de mal en politique; tâchons au moins d'en préserver l'administration de nos intérêts matériels.

Il y a des discussions qui, à force d'être répétées, deviennent inutiles. Telle est la question de savoir si l'état doit conserver la propriété et l'exploitation des chemins de fer, ou s'il doit traiter avec l'industrie privée, qui se charge de construire les voies ferrées et d'effectuer les transports. Tout a été dit sur les avantages et les inconvéniens respectifs des deux systèmes. Dans un pays où le réseau serait à peine commencé, le débat pourrait s'établir avec profit; mais lorsque le réseau a déjà pris un certain développement, lorsqu'il a été dépensé des milliards, il est malaisé de changer le mode primitif. En pareille matière, chaque nation s'est déterminée d'après son génie propre, en tenant compte de ses moyens d'action, des ressources de son crédit, des proportions de l'œuvre qu'il fallait entreprendre, et en se posant cet unique problème : étant donnée la nécessité de créer des chemins de fer, quel est le procédé le plus économique, le plus prompt et le plus sûr? En Angleterre, où l'on pouvait compter sur la hardiesse des capitaux et sur l'esprit d'entreprise, les chemins de fer ont été, dès l'origine, livrés à l'industrie privée. En Belgique, c'est l'état qui a pris l'iniative, et, sur un territoire peu étendu, en face d'une dépense assez limitée, le trésor public pouvait garder à sa charge la plus grande part de l'opération. En France, l'on a fini par adopter un système mixte qui, tout en laissant à l'industrie privée, représentée par de grandes compagnies, l'exploitation des chemins de fer, consacre l'intervention permanente et l'association financière de l'état dans la constitution du

réseau. Au point où l'on en est arrivé, serait-il avantageux et praticable de modifier cet état de choses?

Si la Belgique, après avoir complété son réseau, jugeait que l'exploitation des chemins de fer doit être confiée à l'industrie privée, la transformation du régime actuel ne présenterait pas de graves difficultés et n'entraînerait aucune dépense. En vendant ses voies ferrées, elle procurerait au trésor un capital; en les affermant, elle remplacerait par une redevance fixe les revenus variables que l'exploitation apporte à son budget; mais en Angleterre ou en France il en serait tout autrement. Le rachat des chemins de fer coûterait de nombreux milliards; où les trouverait-on? La législation anglaise n'a pas prévu l'éventualité du rachat; il serait donc nécessaire de procéder par une loi spéciale à l'expropriation d'une valeur énorme. Il est bien vrai que depuis deux ans, à la suite du rachat des télégraphes, opération qui a été très avantageuse pour les compagnies, un nombreux groupe d'actionnaires a eu l'idée de demander au parlement le rachat des voies ferrées. On a observé cependant sans la moindre surprise que ces actionnaires, si prompts à invoquer les plus graves considérations politiques et économiques, sont intéressés dans des lignes peu productives et même fort compromises; l'expropriation serait pour eux un moyen commode de sauver leur capital. Il n'est pas probable que le parlement se laisse prendre à ces propositions, qui n'ont trouvé jusqu'ici aucun appui dans l'opinion publique, et qui sont en contradiction absolue avec les sentimens et les habitudes du caractère anglais. En France, le gouvernement a eu la prudence d'inscrire dans les titres de concessions le principe, les conditions et la date du rachat; il pourrait, soit aujourd'hui, soit à une époque très prochaine, réclamer l'exécution de cette clause, et reprendre aux compagnies l'exploitation des chemins de fer. De divers côtés, on l'invite à se prévaloir de la faculté qu'il s'est réservée, et, pour mieux recommander cette mesure, on la rattache à des combinaisons patriotiques à l'aide desquelles on compterait obtenir plus promptement la libération du territoire. Faut-il le répéter? il ne s'agirait de rien moins que d'une dizaine de milliards. Moins encore que l'Angleterre, la France pourrait surcharger à ce point sa dette intérieure, qui est déjà si lourde. Au point de vue financier, l'opération du rachat est réellement impraticable, surtout en ce moment. Ce serait donc perdre le temps que de la discuter. Il faut accepter, en l'améliorant autant que possible, le système qui résulte des conventions passées entre l'état et les compagnies.

Ce système est-il bon ou mauvais? a-t-il atteint ou manqué le but que l'on se proposait, à savoir la création et l'extension du réseau? La commission d'enquête parlementaire est condamnée à examiner de nouveau cette éternelle question, que l'on apporte au seuil

de chaque législature. Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici quelques faits et quelques chiffres. Quand le gouvernement de juillet commença le réseau, le crédit public et le crédit privé n'avaient point l'élasticité que nous leur avons vue depuis lors. Les capitaux étaient rares et timides. Malgré l'exemple de l'Angleterre, de la Belgique et des États-Unis, malgré les encouragemens et les subventions, ils hésitaient à s'engager dans des entreprises qui dépassaient les proportions habituelles. En 1848, la France ne comptait que 2,200 kilomètres en exploitation. La révolution de février compromit un moment l'œuvre naissante. Plusieurs compagnies durent être placées sous le séquestre. Ce fut en 1852 que la confiance revint à ces entreprises, grâce à la prolongation des concessions et à la volonté très arrêtée que manifestait le gouvernement de développer les intérêts matériels en échange des libertés politiques. Dès 1857, le réseau exploité comprenait 7,500 kilomètres, en 1866 13,500, et en 1870 plus de 17,000; en outre 7,000 kilomètres étaient concédés pour une exploitation plus ou moins prochaine, et l'on poursuivait les études en vue de l'extension du réseau. Comment avait-on pu obtenir ces résultats? Par quels procédés et à quelles sources s'était-on procuré le capital dépensé pour cet immense travail? Le trésor public s'était engagé à donner 1 milliard 770 millions en subventions, sur lesquels il avait payé à la fin de 1870 environ 1 milliard, la plus forte part du surplus devant être soldée au moyen d'annuités. Les capitaux privés avaient concouru à la dépense totale pour 8 milliards sous forme d'actions ou d'obligations, et ce qui en a déterminé le placement, ce n'est point la perspective de dividendes exceptionnels pour les actions, ni d'un intérêt élevé pour les obligations (la moyenne du revenu n'atteint pas 6 pour 100), c'est la garantie financière de l'état, c'est l'association de fait qu'il a formée avec les compagnies, c'est la sécurité morale qu'il donne à la constitution du réseau, c'est son contrôle légal et réel sur tous les actes de l'exploitation. Voilà en peu de mots le régime actuel. Sans entrer ici dans tous les détails du mécanisme assez compliqué qui règle les rapports financiers de l'état et des compagnies, on peut dire que nul autre procédé ne nous aurait procuré plus économiquement ni plus vite les 17,000 kilomètres de voies ferrées. Si le trésor s'était seul chargé de l'entreprise, aucun gouvernement n'aurait osé demander, aucune législature n'aurait accordé une série d'emprunts successifs s'élevant à 10 milliards et s'ajoutant à tant d'autres. Si le réseau avait été livré à l'arbitraire de l'industrie privée, celle-ci, à supposer qu'elle eût réuni les capitaux nécessaires, n'aurait sollicité de concessions que pour les grandes lignes, en laissant de côté une grande partie du territoire, ou bien elle aurait exigé des tarifs très élevés pour desservir les régions moins

fructueuses. Enfin si le trésor n'était pas venu en aide, par des subventions et par des garanties d'intérêt, aux compagnies concessionnaires, s'il ne leur avait pas accordé et imposé tout à la fois une sorte de domaine d'exploitation où se confondent de bonnes et de mauvaises lignes, ces compagnies auraient obtenu moins de capitaux et moins de crédit.

Le régime inauguré sous le gouvernenement de juillet, poursuivi et complété sous l'empire, a donc été avantageux pour le pays qui voulait des chemins de fer, économique pour le trésor qui ne pouvait porter tout le poids de la dépense, équitable pour les capitaux qui se sont engagés dans cette entreprise nationale. Faut-il ajouter que la propriété ainsi créée doit revenir un jour à l'état, après lui avoir remboursé les sommes allouées à titre de garantie d'intérêt, et que, pendant la durée des concessions, les chemins de fer rapportent annuellement une forte somme d'impôts et de bénéfices? Les six grandes compagnies ont dressé un état qui établit qu'en 1870 elles ont versé au trésor plus de 56 millions d'impôts, et que la gratuité ou les réductions de tarifs stipulées dans les cahiers des charges pour le service des postes, les transports de militaires, etc., représentent une économie de 144 millions au profit de l'état. On peut objecter que l'impôt du dixième, qui a produit 33 millions, est payé par les voyageurs entre les mains des compagnies pour le compte du trésor, et que l'économie sur les transports militaires, chiffrée à 117 millions, n'a été aussi considérable que par suite de l'état de guerre. Cette économie n'en est pas moins acquise pour 1870, elle atteindra un chiffre presque égal pour 1871, et, quant à l'impôt du dixième, croit-on que le gouvernement pourrait le maintenir et même l'augmenter, comme il vient de le faire, s'il était chargé de percevoir directement le prix des places? Il n'est point téméraire de penser que le désir de la popularité (on l'a vu en Belgique) l'entraînerait à diminuer les prix des tarifs au-dessous du taux rationnel, ou que la crainte de l'impopularité l'empêcherait de les élever. Le voyageur, c'est-à-dire le public, n'y gagnerait rien, car on lui ferait payer l'impôt sous une autre forme. Quoi qu'il en soit, les revenus, directs ou indirects, que l'état retire de l'organisation actuelle sont très importans pour le budget. Dans un rapport présenté à l'assemblée nationale, M. Arthur Legrand, basant son calcul sur 1869, année normale, les évaluait à 114 millions, soit à 7,000 francs par kilomètre, et à 17 pour 100 du capital des subventions allouées aux compagnies.

L'intérêt fiscal, si grave qu'il soit, demeure cependant très secondaire en regard des services que l'on doit obtenir des voies ferrées pour l'abondance, l'économie, la vitesse et la régularité des transports. L'état aurait-il construit plus de lignes qu'il n'en a fait con-

struire par les compagnies? L'industrie privée, si elle avait eu la faculté d'établir et d'exploiter des chemins de fer à sa guise, se serait-elle portée vers tous les points que l'on voit aujourd'hui sillonnés de rails? Sous le régime exclusif de l'état ou avec l'industrie libre, voyageurs et marchandises seraient-ils transportés dans de meilleures conditions de service et de prix? La réponse à ces différentes questions est fournie par la comparaison que l'on peut faire entre les principaux pays quant à l'organisation des voies ferrées, et, si l'on établit la balance entre les divers élémens, cette comparaison n'est point au désavantage de la France. Puisque le débat s'est engagé de nouveau à l'occasion d'un encombrement des marchandises, il suffit de rappeler que la Belgique et l'Allemagne ont eu à souffrir des mêmes embarras. Quel que soit le régime, il faut s'attendre et se résigner à des risques imprévus. Ce qui est au-dessus de toute contestation, ce que la génération qui a vu la pose de nos rails oublie trop vite et ce que la génération nouvelle ne peut pas apprécier exactement, c'est l'immense progrès réalisé dans toutes les catégories de transport. Pour le nombre et la variété des directions, pour la régularité et la vitesse, les améliorations par rapport aux anciens modes de locomotion sont très sensibles, et il devait en être ainsi; quant aux tarifs, non-seulement les prix fixés par les cahiers des charges sont inférieurs à ceux qui étaient autrefois perçus par les messageries et par le roulage, mais encore les prix adoptés par les compagnies à la suite de réductions successives s'abaissent dans beaucoup de cas fort au-dessous de ceux qui ont été stipulés par les contrats de concession. Il serait facile de multiplier les statistiques. En moyenne, si l'on tient compte des combinaisons par lesquelles les compagnies ont voulu faciliter les abonnemens ainsi que les excursions rapides, le tarif des voyageurs est inférieur de 23 à 25 pour 100 au tarif légal, et le prix de transport des marchandises de petite vitesse est ramené à 6 centimes par tonne et par kilomètre. On a beaucoup discuté tout récemment sur la législation commerciale de la France et sur l'influence favorable que la réforme des taxes douanières a exercée sur les échanges. La liberté du commerce est un grand bienfait qu'une politique intelligente et impartiale doit conserver à notre pays; mais peut-être n'a-t-on pas suffisamment mis en relief les services que les chemins de fer ont rendus au commerce en contribuant plus encore que l'abaissement des barrières de douanes à l'extension du trafic international. Les suppressions ou réductions de droits n'auraient pas toujours suffi pour permettre la concurrence entre les produits des différentes nations, s'il n'y avait pas eu en même temps une diminution très marquée des frais de transport. Il y a

des marchandises qui paient sur le chemin de fer dix fois moins qu'elles ne payaient par l'ancien roulage; il est rare que la diminution ne soit pas du triple, et, si l'on prend Paris comme point d'arrivée et de depart, on observe que dans la plupart des cas la baisse du prix de transport pour les relations avec l'étranger représente un chiffre supérieur au montant des réductions de taxes douanières. Les voies ferrées tiennent donc le principal rôle dans la liberté des échanges, et il est indispensable qu'elles demeurent organisées de manière que les compagnies puissent pratiquer, ainsi qu'elles l'ont fait jusqu'ici, le système des larges diminutions de tarifs.

Par une singulière contradiction, cette économie procurée aux transports devient quelquefois un sujet de plaintes. On reproche aux compagnies de faire concurrence à la navigation du cabotage et aux canaux, de ruiner ces deux industries ou tout au moins de s'opposer à leur développement et d'enlever par conséquent au commerce des ressources qui lui seraient bien précieuses dans les périodes d'encombrement. Cette objection s'est produite en France et en Belgique lors de la dernière crise. A ce compte, si l'on ne prend en considération que les intérêts du cabotage et des canaux, il aurait fallu ne pas créer de chemins de fer, car ceux-ci devaient évidemment s'emparer d'une portion de la clientèle acquise aux anciens modes de transport. Il n'est point nécessaire de pousser le raisonnement à l'extrême. En fait, le cabotage n'a point disparu, les canaux continuent à faire circuler un très fort tonnage, et la concurrence qui s'est établie dès l'origine avec les voies ferrées a eu pour conséquence d'amener au profit du commerce des réductions de prix jusqu'au point où chacune de ces trois industries a pu mesurer les forces respectives et reconnaître en quelque sorte le domaine réservé à son exploitation. Les plaintes seraient fondées, si les compagnies de chemins de fer, usant ou plutôt abusant de la puissance de leurs capitaux, abaissaient brusquement leurs tarifs pour anéantir la concurrence d'un canal et les relevaient ensuite lorsque la ruine du canal serait consommée. Elles se défendent d'avoir jamais agi de la sorte, elles déclarent qu'elles ne relèvent pas les tarifs une fois abaissés, tandis que récemment les canaux ont profité des circonstances pour hausser dans une proportion assez forte l'échelle de leurs prix. Il appartient à la commission d'enquête d'examiner sur ce point les réclamations et les réponses. En tout cas, l'industrie et le commerce n'ont point à regretter les économies importantes qu'il est du devoir des chemins de fer de leur procurer, et de quelque manière que soient exploitées les voies ferrées, soit par l'état, soit par les compagnies, le résultat pour le cabotage et pour les canaux est absolument identique.

L'étude des faits et des documens si nombreux qui se rapportent

aux chemins de fer nous donne la conviction qu'il ne serait ni possible ni utile de modifier le système actuel, système savamment combiné, compliqué peut-être, qui, par l'association de l'état et des compagnies, assure la construction et l'exploitation du réseau dans des conditions profitables pour tous les intérêts. Cette opinion ne manque pas de contradicteurs. Les uns, effrayés des charges financières que les subventions et les garanties d'intérêt font peser sur l'état, persuadés en outre que l'industrie privée doit, en cette matière comme en toute autre, demeurer maîtresse d'elle-même, demandent que le gouvernement soit désormais étranger à toute entreprise de voies ferrées, que les concessions futures soient déclarées perpétuelles, et qu'il n'y ait plus aucune intervention administrative dans la construction ni dans l'exploitation. Les autres, jugeant que le réseau est insuffisant, le prix de transport trop élevé, l'exploitation imparfaite, proposent d'ouvrir de nouvelles lignes, avec ou sans subventions, parallèlement aux lignes existantes ou dans des directions circulaires et transversales, en promettant des perfectionnemens et des économies de toute nature.

Sur la première de ces réformes, soutenue avec talent par un honorable député, M. Raudot, l'assemblée nationale a déjà eu l'occasion d'exprimer son avis. Elle vient d'adopter les conclusions de la commission d'initiative parlementaire, qui, par l'organe de son rapporteur, M. A. Legrand, s'est prononcée contre la prise en considération du plan de M. Raudot. Ce précédent législatif, de date très récente, nous permet de ne point insister sur le caractère trop absolu, ni sur les inconvéniens pratiques d'un système qui n'a en ce moment aucune chance d'être accepté. S'il est vrai que notre situation financière ne se prête plus à l'allocation de subventions et de garanties d'intérêt, il ne semble pas utile de décréter à l'avance une sorte de déclaration de principes, à laquelle on serait forcé demain peut-être de déroger pour un intérêt stratégique ou commercial. Il vaut mieux que l'autorité législative garde pour les combinaisons à venir son entière liberté de décision.

Les propositions relatives à la construction de nouvelles lignes dans le périmètre exploité par les anciennes compagnies offrent un intérêt plus immédiat, et elles donnent déjà lieu à des discussions très ardentes. Depuis que les fusions consommées par les lois de 1857 ont concentré le service du réseau général entre les mains des six grandes compagnies, les concessions moins étendues accordées à d'autres entreprises suivent des parcours qui ne peuvent se confondre avec ceux des lignes existantes. Aujourd'hui une compagnie propose de construire une ligne directe de Calais à Marseille, passant par Paris, et doublant les principales lignes des compagnies du Nord et de Lyon-Méditerranée. Les auteurs de ce projet n'ont

rien négligé de ce qui doit tenter l'état et séduire le public; ils ne demandent ni subvention ni garantie d'intérêt, ils se contenteraient de tarifs inférieurs aux prix actuels sur un parcours plus direct et plus accéléré; ils organiseraient le service dans les meilleures conditions de sécurité et de confort; ils favoriseraient l'ouverture d'embranchemens ou de correspondances se rattachant à la grande ligne : avec cette création, on n'aurait plus à craindre les encombremens ni les retards, et l'industrie des chemins de fer entrerait dans une ère nouvelle sous le drapeau de la concurrence. Tel est le programme soutenu et attaqué devant le gouvernement et le pays au nom des intérêts considérables qu'il met aux prises. S'il ne s'agissait que de conflits particuliers, il y aurait convenance à ne pas intervenir dans le débat; mais la question a une portée plus haute, et elle est véritablement d'intérêt général. Elle touche à l'interprétation et à la moralité des contrats, à la fortune publique comme aux fortunes privées, à l'emploi des forces productives d'un grand pays : c'est, pour les chemins de fer français, une question constitutionnelle.

Le réseau a été conçu de telle sorte que toutes les parties du territoire fussent autant que possible desservies et reliées entre elles, d'abord par de grandes lignes partant du centre, c'est-à-dire de Paris, puis par des lignes secondaires construites au fur et à mesure des ressources disponibles. C'est ainsi que l'on a successivement établi 17,000 kilomètres; on a de plus concédé 7,000 kilomètres, et l'on en concédera d'autres encore, jusqu'à ce que le réseau soit achevé, si jamais il doit l'être. Par ce procédé méthodique, la portion du capital national qui peut être consacrée aux chemins de fer a reçu l'emploi le plus utile et le plus équitable; nulle part il n'y a eu excès de rails ni déperdition de forces, et le bienfait des voies ferrées a été ou sera réparti au profit de toutes les régions. Le grave souci des pouvoirs publics en cette matière est de veiller à ce que le capital soit bien employé et dépensé à propos. C'est un devoir dans tous les pays, à plus forte raison dans ceux où le gouvernement s'est réservé la haute main sur les travaux publics. Par conséquent, lorsqu'il se présente un projet de ligne à construire, la première question à examiner est celle de savoir si cette ligne nouvelle est nécessaire, si elle sera plus utile que telle autre ligne demandée ailleurs. Sinon, l'on risque de faire une prodigalité. Peu importe la somme; tout capital gaspillé est une perte pour le travail et pour la prospérité générale.

Ce point établi, est-il en vérité bien nécessaire de construire quant à présent une ligne nouvelle de Calais à Marseille sur un parcours de 1,100 kilomètres, à côté des lignes qui existent déjà? L'on démontre cette nécessité par les embarras de circulation qui

se sont produits à la suite de la guerre, embarras incontestables, dont le commerce a beaucoup souffert. Cependant, si les embarras que l'on invoque à l'appui du projet proviennent d'une circonstance de force majeure, s'il est prouvé que les wagons, les magasins, les gares ont fait défaut, et non les rails, l'argument tiré de la nécessité disparaît. Les compagnies du Nord et de Lyon déclarent qu'elles sont en mesure de transporter sur leurs lignes un tonnage de beaucoup supérieur au maximum des oscillations de trafic. Il suffira, pour l'accroissement futur des opérations, d'augmenter l'effectif du matériel roulant, d'agrandir les gares, de dépenser en aménagemens quelques millions. Lorsque la circulation est devenue trop chargée aux abords de Paris, les compagnies n'ont pas hésité à tracer des tronçons parallèles; leur intérêt les oblige à faire de même sur les autres points de leur réseau où s'accroissent avec le trafic les besoins de leur service : le gouvernement d'ailleurs sait bien les y forcer. L'intérêt public, en ce qui concerne la circulation, ne demande pas davantage, et il y aurait vraiment prodigalité à autoriser une dépense de 500 millions pour doubler sans nécessité absolue des lignes existantes. Ce capital que l'on nous offre peut être consacré à des emplois plus urgens.

D'autres argumens sont invoqués. On proclame le principe de la concurrence, et on le pratique immédiatement dans le prospectus en annonçant une baisse de tarifs. La concurrence, dit-on, est l'âme du commerce, la source des perfectionnemens, l'enseigne du progrès. Nous essaierons d'expliquer plus loin comment la concurrence opère dans l'industrie des voies ferrées, et de montrer par des exemples qu'elle n'y produit pas les effets que l'on suppose; mais il convient d'examiner avant tout si les contrats intervenus entre l'état et les compagnies permettent que cette concurrence soit autorisée, car la question n'est pas entière, il y a des engagemens qui doivent être respectés. — En traitant avec l'état et en signant les cahiers des charges, les premiers concessionnaires durent compter que les calculs sur lesquels était fondée leur opération ne seraient pas faussés par des concurrences qui diminueraient les recettes nécessaires pour rémunérer le capital. Autrement il ne se serait rencontré aucun capitaliste pour entreprendre ce genre d'affaires, aucun actionnaire pour s'y associer. Si par exemple le concessionnaire de Paris à Amiens ou de Paris à Orléans avait pu croire que l'état laisserait s'établir des chemins parallèles, il se serait abstenu ou il aurait exigé d'autres conditions de construction, d'exploitation et surtout de tarifs. Les conventions ne contenaient aucune disposition à cet égard, elles réservaient au contraire expressément le droit de l'état pour l'ouverture d'autres lignes; mais il était certain que l'état n'userait de ce droit que dans le cas de

nécessité absolue et de manière à ne point déranger l'équilibre des combinaisons financières qui avaient servi de base aux concessions primitives. C'était là une garantie suffisante, et les capitaux se sont engagés. Plus tard, lorsque le gouvernement opéra la fusion des entreprises, lorsqu'il organisa les grandes compagnies, il leur imposa la création d'un second, puis d'un troisième réseau, composé de lignes dont le produit ne pouvait être rémunérateur et qui exigeaient l'allocation de subventions et de garanties d'intérêt. Comment a-t-on procédé? Le gouvernement a fait le compte des bénéfices que produisait l'exploitation de l'ancien réseau, et, selon le chiffre de ces bénéfices, il a exigé des compagnies plus ou moins de nouvelles lignes, accordé plus ou moins de subventions. Il a imposé à chaque compagnie la charge qu'elle pouvait porter en lui laissant au moins par approximation un revenu suffisant, d'une part pour servir le capital déjà souscrit, d'autre part pour obtenir le crédit d'un capital supplémentaire. C'est ainsi, sur la foi des conventions, de la loyauté du gouvernement, de son intelligence, de son bon sens, que les compagnies ont cherché et trouvé les ressources à l'aide desquelles les nouveaux réseaux ont été construits. Les milliards représentés par des obligations de chemins de fer reposent sur cette garantie. Seraient-ils venus, si l'on avait pu supposer que l'état diminuerait un jour la valeur du gage primitif en bouleversant par l'approbation d'une concurrence, c'est-à-dire par une atteinte certaine portée aux recettes, les produits de l'exploitation? Il est permis de critiquer les traités antérieurs, de blâmer les complications et l'enchevêtrement d'intérêts qui en résultent, et de se rallier ainsi aux doctrines que M. Raudot voudrait faire prévaloir pour l'avenir; mais ce qui n'est pas admissible, c'est que l'on altère l'esprit des contrats qui ont été conclus dans le passé. Il y a là une question de bonne foi et d'honnêteté publique.

Comment! des entreprises se sont chargées, d'accord avec l'état, d'organiser un service de voies ferrées qui comprend de nombreuses lignes s'exploitant les unes avec bénéfice, les autres à perte; elles ont posé les premiers jalons, supporté les frais des études et des essais, créé les courans commerciaux et développé le trafic sur un vaste parcours. Puis, quand le sol est ainsi défriché, il se présente d'autres entrepreneurs qui, par un choix très intelligent, demandent à s'installer sur les bonnes terres et à prendre leur part de la récolte! On dit qu'ils ne réclament aucune subvention, et qu'ils offrent au public des réductions de tarifs. Rien de plus simple; en n'exploitant qu'une ligne, la meilleure de toutes, ils n'auraient pas à compenser les pertes de la mauvaise portion du réseau. Si les compagnies n'avaient pas à leur charge plusieurs lignes improductives, il leur serait facile d'abaisser encore les tarifs. Ce sont les

produits des grandes lignes qui permettent d'appliquer des prix modérés sur les lignes secondaires, de même que les pertes éprouvées sur ces dernières l'empêchent de réduire davantage le prix de transport sur les grandes lignes. Tout se tient dans le système. Que l'on touche à la ligne principale de chaque réseau, le reste dépérit. Les règles ordinaires de la concurrence demeurent étrangères à cette organisation spéciale, qui dès l'origine a placé les compagnies en dehors des conditions de l'industrie libre. Ici la concurrence ne s'exercerait pas avec des chances égales; l'état, dont le consentement est nécessaire, ne saurait l'admettre sans donner un démenti à tous ses actes. Ce serait la plus flagrante iniquité.

Est-il vrai d'ailleurs que, pour les voies ferrées, la concurrence amène infailliblement la plus grande baisse des prix? Selon l'économie politique, le principe est incontestable; cependant la science, si absolues que soient ses doctrines, se trouve parfois obligée d'abdiquer devant les situations exceptionnelles; or les grandes entreprises, organisées en vertu de concessions, rentrent dans ce dernier cas. La baisse des prix n'est possible, elle n'est durable que jusqu'au point où l'entreprise de transport garde le bénéfice le plus minime; au-dessous de ce point, la ruine arrive, car on ne peut pas longtemps travailler à perte. Il importe donc que l'entreprise soit constituée de manière à faire le plus de transports, c'est-à-dire de recettes, avec le moins de dépense. Si pour opérer les transports l'on établit deux lignes au lieu d'une, la recette est diminuée, puisqu'elle se divise, et la dépense est augmentée, puisqu'il faut construire et administrer deux chemins. Par conséquent, pour deux lignes concurrentes le point précis où l'exploitation maintient le niveau entre les recettes et les dépenses est plus relevé que pour une seule ligne, et le degré de réduction des tarifs est placé nécessairement moins bas. Supposons pour plus de clarté qu'une ligne coûtant 100 millions opère tous les transports d'un point à un autre, elle doit retrouver au moins dans ses tarifs l'intérêt et l'amortissement de cette somme, ainsi que les frais d'administration et de traction. Que l'on crée une seconde ligne parallèle coûtant le même prix, on élève à 200 millions le capital dont l'intérêt et l'amortissement doivent figurer parmi les élémens du tarif; de même pour les frais d'administration, qui seront doublés. En outre, comme les transports se partageront entre deux lignes, les trains seront moins chargés sur chacune d'elles, et l'ensemble de la traction deviendra plus cher. Quant aux recettes, à moins que les voyageurs et les marchandises à transporter ne dépassent le double du tonnage actuel (hypothèse inadmissible), il est évident qu'elles seront moindres sur les deux lignes que sur une ligne unique. Sous l'in-

fluence de ces deux faits, augmentation de dépenses et diminution de recettes, on comprend que le tarif est moins réductible dans l'état de concurrence. Une seconde ligne est nécessaire, coûte que coûte, quand la première est devenue insuffisante; la concurrence produit son action lorsqu'il s'agit d'une industrie libre. Dans le cas présent, les rails établis entre Calais et Marseille peuvent satisfaire pour longtemps encore aux augmentations de trafic; l'industrie des chemins de fer est régie par des contrats spéciaux qui, en lui imposant un maximum de tarif et toutes les conditions utiles au public, ne lui permettent pas d'abuser de ce que l'on appelle à tort son monopole, et qui lui laissent toute latitude pour abaisser les prix au fur et à mesure de l'accroissement des transports.

Les enquêtes anglaises contiennent les renseignemens les plus instructifs sur la concurrence en matière de chemins de fer et de canaux. Les voies ferrées se sont établies presque librement sur le sol de la Grande-Bretagne, à la faveur d'une loi de 1844 proposée par Robert Peel. La concurrence a été sans frein entre les canaux et les chemins de fer, et ces derniers ont lutté les uns contre les autres. De cette abondance de lignes, dont une partie était superflue, il est résulté d'abord un effroyable gaspillage de capital et une série de crises financières dont la Bourse de Londres garde le souvenir. Les baisses de tarifs suivies de brusques relèvemens ont plus d'une fois jeté la perturbation dans l'industrie de plusieurs régions. L'histoire économique des chemins de fer anglais est pleine de désordres et de ruines; mais les folies du capital ne sont jamais que passagères. Après avoir chèrement payé son hommage à la liberté des transports, le capital a reconnu qu'il faisait un métier de dupe, et il a cherché à étouffer la concurrence. Les compagnies ont commencé par s'adresser aux canaux, qui ont, pour l'Angleterre et l'Écosse, un parcours de 6,500 kilomètres. Elles ont acheté les uns, affermé les autres ou passé des conventions qui mettaient fin à la lutte. On s'est plaint vivement en France de voir entre les mains de la compagnie du Midi le canal latéral à la Garonne. Que dirait-on de toutes les combinaisons par lesquelles les compagnies anglaises se sont peu à peu rendues maîtresses d'une grande partie des voies navigables? Il en est qui ont installé leurs rails dans le lit même de l'ancien canal, moyen pratique et infaillible pour tarir la concurrence. En même temps qu'elles désarmaient leur commun adversaire, les compagnies, lasses de se faire la guerre, se rapprochaient et contractaient des unions, des amalgames (*amalgamations*), qui par le fait n'étaient autre chose que des coalitions de tarif; elles sont maintenant en plein dans cette voie. Le *Times*, rendant compte d'une fusion projetée entre deux grandes compa-

gnies, a signalé récemment en termes très vifs le mouvement de l'opinion publique en Angleterre sur cette question de la concurrence. Voici comment il s'exprime :

« Le système national de nos chemins de fer a été basé sur cette théorie, que l'industrie particulière créerait une concurrence avantageuse qui pourvoirait d'une manière satisfaisante aux besoins du trafic. Dans la pratique, chacun le sait, la théorie de la concurrence a tristement échoué, et les projets de fusion qui s'agitent ne sont que des tentatives pour en revenir au régime abandonné en 1844. Il n'est pas en notre pouvoir de réparer aujourd'hui le mal qui est résulté des combinaisons erronées de sir Robert Peel. Les millions ont été gaspillés, les convenances du public sacrifiées pour laisser le champ libre à la concurrence. Qu'y a gagné le public? Nous laissons à la majorité impartiale des voyageurs et des expéditeurs le soin de répondre. Ce que les compagnies y ont gagné, les administrateurs de ces compagnies qui recherchent maintenant la paix et l'union nous l'ont fait assez connaître. La partie de la concurrence a été jouée, et nous pouvons affirmer sans exagération que tous les intéressés en ont assez... Ceux qui ont réclamé le plus bruyamment la liberté des entreprises de chemins de fer et la concurrence illimitée sont à peu près unanimes pour demander l'action commune, l'unité d'administration, et pour maudire la concurrence... La garantie de la concurrence, qui, pensait-on, aurait pour effet d'assurer l'économie des voyages et des transports, n'a été dans la pratique pour les voyageurs et le commerce qu'une protection inefficace... »

Il convient en effet de rappeler qu'en Angleterre, sous le régime de la concurrence, la moyenne du tarif des voyageurs et des marchandises a été toujours plus élevée qu'en France. Le *Times*, après avoir reconnu avec tant de franchise l'échec complet du système anglais, en est réduit à demander l'appui du parlement contre les abus du nouveau système de fusion. Il est permis de dire que le cahier des charges imposé aux compagnies françaises garantit au public une protection convenable. En même temps il laisse au gouvernement la faculté d'augmenter le nombre des lignes existantes et d'autoriser des prolongemens ou des embranchemens, de telle sorte que les besoins de transport pourront toujours recevoir satisfaction au moment convenable, sans prodigalité et sans parcimonie. Il n'y a pas une ligne nécessaire que l'on ne soit en mesure d'établir, soit au moyen des compagnies existantes, soit par la création de compagnies nouvelles.

Après avoir examiné l'argument de la concurrence au point de vue de l'intérêt public, il reste à juger la portée financière du pro-

jet d'un chemin de fer de Calais à Marseille et de tous autres projets analogues. On sait que l'état est le garant des compagnies. Il leur doit chaque année la somme nécessaire pour parfaire l'intérêt et assurer l'amortissement du capital employé à la construction du nouveau réseau, et cet engagement, qui porte sur un capital de 4 milliards, l'expose au paiement d'une garantie annuelle de près de 200 millions. Toutefois les produits de l'exploitation peuvent couvrir cette garantie ou venir en déduction de la dette, de telle sorte que, plus ils sont élevés, moins il reste à payer par l'état. Les sommes qui sortent ainsi du trésor lui seront remboursées par les compagnies sur les excédans de revenus, et, à défaut d'excédans, sur la reprise du matériel à la fin des concessions. En 1866, le montant des garanties d'intérêt était inscrit au budget pour 38 millions, il atteint 41 millions dans le budget de 1871. Le découvert s'augmentera encore par les avances qui seront faites pour 1872 et les exercices suivans, jusqu'à ce que la garantie devienne inutile.

Dans cette situation, quel est l'intérêt du trésor? C'est que les compagnies fassent le plus de recettes, le plus de bénéfices possible, d'abord pour que l'état n'ait plus à leur verser le prix de la garantie annuelle, puis pour qu'elles soient en mesure de lui rembourser promptement les sommes qu'il leur a successivement avancées, et qui s'élèvent aujourd'hui à 190 millions. Cet intérêt est si évident, si pressant, que, s'il arrivait à une compagnie de procéder à d'imprudentes baisses de tarif, de faire des dépenses inutiles, en un mot de mal gérer sa concession, le gouvernement aurait le droit et le devoir d'y mettre ordre. L'établissement d'une concurrence ayant pour résultat infaillible de diminuer les recettes, les revenus de la compagnie baisseraient, et ce serait au trésor à payer la différence. Les compagnies de Lyon et du Nord, qui n'ont point encore eu recours à la garantie de l'état, seraient elles-mêmes obligées de l'invoquer, si la concurrence venait leur enlever une portion des recettes de leurs principales lignes. Un créancier qui s'aviserait de diminuer les ressources de son débiteur actuel ou éventuel passerait certainement pour malavisé. Il n'y a pas de raison pour que l'état commette cette faute. Notre situation financière ne comporte pas les aventures.

Ce n'est pas tout. Si l'état admettait une première dérogation au principe de l'intégrité des réseaux, les capitaux n'auraient plus le même empressement pour s'engager à l'avenir dans les opérations de chemins de fer, et la grande œuvre, qui est loin d'être terminée, se trouverait atteinte. Les titres d'obligations se placent avec facilité sur le marché, non-seulement parce qu'ils sont garantis par l'état, mais encore parce qu'ils reposent sur une valeur réputée très

solide. Il serait imprudent d'ébranler cette confiance, que l'on ne retrouverait plus au même degré lorsqu'on lui adressera de nouveaux appels. Enfin, même pour le présent, ne se rend-on pas compte du malaise que répandrait à travers les diverses branches du crédit, où tout se tient, un changement aussi important dans la constitution des chemins de fer? Les capitaux sont ombrageux, surtout ceux-là qui, se chiffrant par milliards, sont sortis des bourses les plus modestes. On n'ignore pas que les obligations et même les actions de chemins de fer sont aujourd'hui divisées à l'infini. L'opinion publique ne les considère plus comme des valeurs de spéculation; elle assimile les obligations à la rente. Il ne faut pas risquer de leur enlever ce caractère; la rente elle-même s'en ressentirait au moment où nous avons besoin plus que jamais de ménager notre crédit. Voilà pourquoi tous les projets de chemins de fer concurrens nous semblent devoir être écartés par une décision nette qui maintienne fermement le régime actuel, et affirme une fois de plus le respect des contrats.

III.

Les chemins de fer d'intérêt local, qui tendent à prendre une grande place dans l'ensemble du réseau français, se rattachent directement à l'objet de cette étude. C'est une institution nouvelle, puisque la législation qui régit ces chemins de fer ne date que de 1865. Il est donc aisé de remonter au principe de cette création, d'apprécier les intérêts qui l'ont inspirée, ainsi que les conditions qui lui ont été faites, d'en mesurer les conséquences financières; l'occasion semble opportune pour rectifier, s'il y a lieu, les écarts qui pourraient la compromettre en altérant le caractère économique ou en étendant outre mesure le champ d'action de ces nouvelles voies. Les documens qui ont été préparés pour les enquêtes de 1870 montrent que dès ce moment les pouvoirs publics se préoccupaient de l'interprétation que les départemens et les communes entendaient donner à la loi récente. Les débats qui se sont élevés à ce sujet pendant la dernière session des conseils-généraux ne permettent pas d'ajourner les décisions relatives à la création et au développement de cette catégorie de voies ferrées.

Lorsque fut entreprise la construction du réseau français, on commença naturellement par les grandes lignes destinées à couper le territoire du nord au sud et de l'est à l'ouest en prenant Paris pour point central; puis l'on traça les lignes transversales pour desservir les villes populeuses, les ports et les régions industrielles qui ne se trouvaient pas sur le passage des premières lignes, pour

rencontrer à la frontière les voies ferrées des autres pays dans l'intérêt du trafic international ou pour satisfaire à des nécessités stratégiques. Ensuite on entra dans le système des embranchemens suivant un programme qui consistait à fournir autant que possible un parcours de chemin de fer à chaque département, et à placer des gares dans les chefs-lieux de préfecture et de sous-préfecture. Le sentiment d'équité, les exigences politiques, les convenances administratives, recommandaient cette extension graduelle et la répartition symétrique des voies ferrées; mais, pour obtenir ces premiers résultats, il avait fallu dépenser de très fortes sommes, et l'on observait que, plus on multipliait les embranchemens, plus on devait faire de sacrifices qui demeuraient en définitive à la charge du trésor. Ces embranchemens, plongeant dans des régions accidentées, étaient très coûteux à établir, et l'exploitation se soldait par de fortes pertes. Le gouvernement jugea que le moment approchait où la continuation de ces grands travaux deviendrait presque impossible, cependant il était constamment assailli de nouvelles demandes; chaque année, lors de la discussion du budget, il y avait à la tribune législative un défilé de députés qui venaient exposer avec énergie les vœux ou les griefs de leur département. Dès 1861, l'administration fit étudier des combinaisons moins dispendieuses, et elle envoya des ingénieurs en Écosse, où, depuis plusieurs années, le génie industrieux et essentiellement économe des habitans de ce pays avait établi des chemins de fer sur des parcours que dédaignaient les grandes compagnies. MM. Lan et Bergeron, chargés de cette mission, virent en effet des lignes courtes, construites au prix de 70,000 à 110,000 fr. le kilomètre, s'exploitant de la manière la plus simple, et pouvant, avec de très faibles recettes, couvrir leurs frais. L'expérience avait réussi, l'idée était pratique, et nous devions en faire notre profit. Déjà au surplus quelques-uns de nos départemens les plus riches et les plus avancés, et à leur tête ceux de l'Alsace, avaient exécuté ou projeté l'établissement de petites lignes en leur appliquant, par une interprétation peut-être abusive que l'administration ne voulut point contrarier, la loi de 1836 sur les chemins vicinaux. Il s'agissait donc de faciliter par des dispositions générales la création d'un nouveau réseau destiné à former en quelque sorte le service vicinal des chemins de fer, à côté des grandes lignes qui peuvent être assimilées aux routes nationales.

Telle fut l'origine de la loi de 1865, qui a réglé le mode de concession, d'établissement et d'exploitation des chemins de fer d'intérêt local. La loi porte que les chemins de fer de cette catégorie seront créés soit par les départemens et les communes, avec ou

sans le concours des propriétaires intéressés, soit par des concessionnaires, avec le concours des départemens ou des communes. Le conseil-général du département fixe les tracés et passe les traités de concession, sous la réserve de la déclaration d'utilité publique qui précède le commencement des travaux et que le gouvernement s'est réservée. Il peut être accordé par l'état des subventions variant selon les ressources des localités et selon les sacrifices faits par les départemens, les communes et les intéressés. Le chiffre maximum des subventions fournies chaque année sur les fonds du trésor fut fixé à 6 millions. Le texte de la loi indique clairement le caractère modeste et purement local des voies ferrées à établir; ce sont en réalité des chemins vicinaux où la chaussée est remplacée par des rails et les chevaux par des locomotives. La plus grande tolérance fut laissée pour le rayon des courbes, pour les pentes, pour tous les détails de la construction et du service de l'exploitation. Le bon marché est la condition fondamentale du système.

Il serait inutile d'énumérer les nombreuses applications de la loi de 1865. Les chemins de fer ne peuvent point passer partout ni desservir directement tous les centres de population; ils laissent à quelque distance, des deux côtés de leur voie, d'importans chefs-lieux de canton, des communes où se tiennent de grands marchés, des usines ou des exploitations agricoles qu'il est utile de relier aux gares par des procédés moins imparfaits et moins dispendieux qu'une voiture de messagerie ou un chariot de roulage : si intéressantes que soient ces localités, il serait impossible de faire pour elles les frais d'un embranchement. De même les chemins de fer, organisés pour la vitesse, sont assujettis à des règles de construction qui ne leur permettent pas de franchir les rampes dépassant un certain degré, de décrire des contours trop brusques, ni même de se poser, à moins de frais quelquefois énormes, sur tous les terrains. Ils s'éloignent donc des régions où ces difficultés se rencontrent. Enfin une organisation très coûteuse, qui doit être homogène sur le même réseau, et qui ne comporte ni deux catégories d'agens ni deux échantillons de matériel, exige un minimum de trafic que n'atteindrait jamais la circulation purement locale, très active cependant, entre les diverses régions d'un département ou de deux départemens limitrophes. Indiquer ce que ne peuvent faire les grandes lignes, c'est dire ce que l'on doit demander aux chemins de fer d'intérêt local, et donner la mesure des services que ceux-ci sont appelés à rendre, si l'on parvient à les établir avec économie et discernement.

Dès que la loi de 1865 a été rendue, les préfectures et les conseils-généraux ont reçu une grande quantité de projets, accompa-

gnés de demandes de subvention. Il y avait un arriéré de vœux et de réclamations qui trouvaient enfin l'occasion de se produire, sans compter la spéculation, qui est toujours à l'affût des entreprises nouvelles et qui ne devait pas manquer au rendez-vous. Des chemins de fer à construire et des départemens à exploiter, c'était un double bénéfice. Cependant les subventions de l'état étaient limitées par la loi à 6 millions par an, celles des propriétaires intéressés, sauf en Alsace et en Lorraine, étaient relativement peu empressées, et les conseils-généraux, tout en se montrant disposés à user du bénéfice de la législation nouvelle, hésitaient à s'engager dans de trop lourdes dépenses. La spéculation se vit ainsi plus ou moins contenue. Le gouvernement d'ailleurs n'accordait ses subventions et ne décrétait l'utilité publique qu'après avoir fait étudier par le conseil-général des ponts et chaussées les plans et devis. Voici la statistique des chemins d'intérêt local qui ont été approuvés depuis 1866. Ces chemins sont au nombre de 72, répartis entre 29 départemens. Ils mesurent ensemble 2,000 kilomètres, ce qui donnerait pour chacun d'eux une longueur moyenne de 28 kilomètres environ; beaucoup ont un parcours moindre, mais quelques-uns dépassent 60 et même 80 kilomètres. L'évaluation de la dépense totale monte à 260 millions. Le chiffre des subventions allouées est de 110 millions, sur lesquels l'état fournit 34 millions, les départemens 63, et les propriétaires intéressés 13 millions. Les départemens qui ont le réseau local le plus étendu sont Eure-et-Loir (350 kilomètres), l'Eure (234), la Somme (159), l'Hérault (157), Saône-et-Loire (122).

Sans contester l'utilité de ces 2,000 kilomètres, il est permis de dire que la dépense évaluée, qui représente en moyenne 130,000 fr. par kilomètre, s'écarte des proportions économiques qui ont fait le succès des chemins d'Écosse, et, si l'on examine en détail les concessions, on en trouve dont le coût kilométrique dépasse 220,000 francs. Cela vient de ce que la plupart des entrepreneurs tiennent à construire leurs voies de manière à recevoir le matériel de la grande ligne sur laquelle ils s'embranchent, avec la pensée qu'un jour ou l'autre la compagnie voudra bien les acheter. Quelques-uns ont évidemment l'intention d'étendre leur parcours et de préparer, d'accord avec des concessionnaires voisins, l'organisation d'un véritable service de chemins de fer. Avant d'exprimer une opinion définitive sur ces premiers chemins, il est juste d'attendre qu'ils aient été exploités : les produits diront si l'on a prudemment engagé le capital de 260 millions qui doit être dépensé. En tout cas, le caractère exclusivement vicinal de la loi de 1865 a été méconnu en ce qui concerne plusieurs de ces chemins qui, par la longueur

du parcours et par le chiffre des dépenses d'établissement, révèlent dès à présent l'ambition d'être considérés comme les embranchemens futurs d'une grande ligne.

Il n'y a eu jusqu'ici de concessions que dans le tiers de nos départemens; mais on sait que la dernière session des conseils-généraux a été très féconde en nouveaux projets. On a voté des milliers de kilomètres, et des millions en conséquence. Cette fois il n'y a pas à se méprendre. Parmi les projets qui ont reçu un accueil favorable, il en est un certain nombre qui préparent une concurrence au grand réseau. L'intention ne prend même plus la peine de se dissimuler, elle s'affiche avec un luxe qui ne conviendrait pas à la modestie d'une entreprise purement locale, et elle circule en prospectus très explicites. La récente loi de décentralisation (10 août 1871) a favorisé ces combinaisons en permettant aux conseils-généraux de se concerter directement entre eux pour les intérêts qui seraient communs à plusieurs départemens, de faire des actes et de conclure des traités pour lesquels ils n'ont plus à se renfermer dans les limites de leur territoire respectif: disposition très sage, très libérale, qui peut devenir fort utile, mais à la condition d'être appliquée à propos, de ne point se tourner contre les lois existantes, et spécialement de ne pas transformer en affaires locales des questions qui touchent aux intérêts généraux du pays. Or, au moyen de cette action commune qu'il est désormais possible d'établir entre plusieurs conseils-généraux, des entrepreneurs ont fait adopter des chemins de fer qui, traversant plusieurs départemens et affectant dans chacun d'eux le caractère local, forment réellement une ligne unique de plusieurs centaines de kilomètres, c'est-à-dire une ligne d'intérêt tout à fait national. On comprend d'ailleurs que les assemblées départementales, élues d'hier, se soient laissé facilement séduire par ces nombreux plans de voies ferrées que les populations voient toujours avec faveur, et qu'elles tiennent à montrer en même temps et la puissance de leurs nouvelles attributions et leur sollicitude pour les régions qu'elles représentent. Si donc tous les chemins de fer qui ont été adoptés dans la dernière session venaient à être exécutés, il s'ensuivrait une dépense totale de plusieurs centaines de millions, s'ajoutant aux 260 millions déjà engagés, et un réseau de plusieurs milliers de kilomètres. Cet état de choses provoque de sérieuses réflexions.

Il ne s'agit plus seulement ici de la loi de 1865, manifestement violée; l'exposé de motifs de cette loi et le rapport rédigé par M. le comte Le Hon, au nom de la commission législative, ne laissent aucun doute à cet égard : il s'agit du système général suivant lequel a été constitué l'ensemble du réseau. A l'extension abusive des

chemins de fer d'intérêt local s'opposent la plupart des objections qui ont été développées plus haut contre la création d'une grande ligne de Calais à Marseille; objections morales, financières et politiques de l'ordre le plus élevé. La concurrence faite aux compagnies, en bouleversant l'économie du système, porterait atteinte aux contrats sans profiter à l'intérêt public; les finances de l'état seraient compromises, un capital considérable risquerait d'être gaspillé; on aurait bientôt le désordre, les excès de la spéculation et la ruine. Nous tomberions, après trente ans de sagesse, dans les fautes qui ont été commises en Angleterre, et qui ont causé de grandes pertes. Ce serait la désorganisation de notre plus belle industrie (1).

Est-ce à dire qu'il faille empêcher la construction des chemins de fer d'intérêt local et priver les départemens de la faculté qui leur a été attribuée? Non sans doute, c'est uniquement une question de mesure et de prudence. En voulant faire trop ou trop vite, on risque de faire mal et d'aboutir à une spéculation ruineuse. Parmi les chemins de fer déjà concédés, il en est qui ne seront exploités que très difficilement, parce que l'importance du trafic a été inexactement calculée. Les entrepreneurs auront réalisé des bénéfices sur la construction, puis l'affaire périclitera. Sur d'autres points, on présente des projets pour desservir des parcours où le gouvernement se propose lui-même, quand il aura les ressources nécessaires, de tracer de grandes lignes conseillées par un intérêt stratégique. On s'exposerait donc à un double emploi, c'est-à-dire à une dépense superflue. La ligne stratégique sera utile pour le trafic local, tandis que la petite ligne, construite dans d'autres conditions, ne répondrait pas aux exigences du service militaire. Il est préférable de se résigner à un ajournement. Les divers projets ne doivent donc pas être appréciés isolément, alors même qu'ils conserveraient le caractère local. Quant aux moyens d'exécution, la constitution du capital que les concessionnaires demandent au public n'est pas toujours très saine. Ce capital consiste principalement en obligations. Il est naturel que l'on profite de la faveur que ce genre de titres obtient sur le marché; mais cette faveur, qui s'explique pour les grandes compagnies garanties par l'état, ne se justifie pas au même degré pour ces entreprises nouvelles, et n'est-il pas à craindre que, si les obligations des chemins de fer d'intérêt local venaient à subir de fortes

(1) Un avis du conseil d'état, rédigé en 1869 par M. Vernier, rapporteur de la section des travaux publics, a exposé avec une grande force les motifs d'intérêt public qui s'opposaient à l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local de Saint-Étienne à la limite du département du Rhône. Ce document contient toute la doctrine en cette matière.

dépréciations, le crédit des compagnies n'en fût très affecté à cause de l'analogie apparente du titre? Pour l'achèvement du grand réseau, la conséquence serait des plus graves. Tous ces points doivent être examinés avec une sévère attention. Jusqu'à ce que la jurisprudence administrative ou une législation nouvelle les ait réglés d'une manière plus précise, il est indispensable que l'on se renferme dans les conditions établies par la loi de 1865. Le gouvernement a le devoir d'y veiller, et il lui suffit de refuser la déclaration d'utilité publique pour réduire à néant les concessions abusives; mais il appartient à la commission d'enquête de prendre en main cette question importante et de fixer d'une manière définitive le domaine réservé aux chemins de fer d'intérêt local. Il y a là un grand intérêt pour l'avenir du réseau et pour le crédit public.

La France a, plus que jamais, besoin de développer ses richesses agricoles, industrielles et commerciales, d'améliorer les moyens de transport, d'accroître ses voies ferrées, et cependant son capital est diminué. Quand elle aura payé la guerre, c'est à l'aide du crédit, fondé sur le travail et sur la sagesse, qu'elle devra reconstituer le fonds de ses épargnes. Plus de dix milliards sont engagés dans les chemins de fer; gardons-nous de les compromettre. Capital et crédit, il faut tout ménager pour échapper à une crise financière qui serait plus que désastreuse dans la situation politique du pays. Les chemins de fer forment aujourd'hui l'élément le plus considérable de la fortune publique. Ce grand intérêt est confié à la commission d'enquête parlementaire, qui appréciera ce qu'il est possible de faire pour perfectionner la circulation intérieure, à quelles conditions, avec quelles ressources, dans quel délai. En pénétrant dans les détails de l'exploitation, elle reconnaîtra les améliorations réalisables et les réformes utiles. Jamais enquête n'aura été plus étendue, plus opportune ni plus vivement désirée.

C. LAVOLLÉE.

L'ÉLOQUENCE

POLITIQUE ET JUDICIAIRE

A ATHÈNES[1]

ISÉE, UN JURISCONSULTE ATHÉNIEN.

I. *Histoire de la littérature grecque jusqu'à Alexandre le Grand*, par Ottfried Muller, traduite, annotée et précédée d'une étude sur Ottfried Muller, par M. K. Hillebrand; 2 vol. in-8°, Paris. — II. *Demosthenes und seine Zeit*, von Arnold Schæfer, 4 vol. in-8°, Leipzig. — III. *Des Caractères de l'atticisme dans l'éloquence de Lysias*, par M. Jules Girard; in-8°, Paris. — IV. *Le Discours d'Isocrate sur l'Antidosis*, traduit en français pour la première fois par M. A. Cartelier, avec une introduction par M. Ernest Havet, grand in-8°, Paris.

Tous les orateurs dont il a été question jusqu'ici dans le cours de ces études, qui nous ont fait remonter aux premiers bégaiemens de l'éloquence athénienne et qui nous conduiront jusqu'à Démosthène, ont été plus ou moins mêlés aux luttes politiques de leur temps. Hommes d'état, ils ont, comme Périclès, gouverné la cité; chefs de faction ou ambitieux aventuriers, ils ont, comme Antiphon et Andocide, risqué leur liberté, leur vie ou leur honneur dans les discordes civiles d'Athènes. Si leur qualité d'étranger ou leur tempérament les écartait de la tribune du Pnyx, ils avaient pourtant appartenu, comme Lysias, à un des grands partis qui aspiraient à gouverner la cité, ou, comme Isocrate, ils avaient cherché à éclairer et à diriger leurs compatriotes, ils avaient offert leurs conseils à Athènes et à la Grèce, ils avaient donné leur avis sur les affaires publiques, sur les réformes intérieures, sur la paix, la guerre et les alliances. Avec Isée, nous nous trouvons pour la première fois

(1) Voyez la *Revue* du 15 novembre 1871.

en présence d'un homme qui n'a rien voulu être qu'avocat et interprète du droit : c'est ce qui fait dans cette série de portraits la nouveauté et la singularité de sa figure. Isée semble au premier abord n'avoir cherché dans sa science et son talent que l'occasion de plaider beaucoup de procès, et par suite de gagner beaucoup d'argent; mais, si l'argent sert à tout, il ne suffit à rien, et il est rare qu'un homme d'un vrai mérite s'en contente, qu'il en fasse le seul but de ses efforts et qu'il y trouve toute sa récompense. A y bien regarder, on reconnaît qu'Isée avait une vocation marquée pour le travail auquel il s'est consacré : il semble avoir pris un vif plaisir à comparer les lois, à en scruter, à en analyser les principes; il paraît avoir voulu s'élever au-dessus de ses rivaux en pénétrant plus avant qu'aucun d'entre eux dans l'étude de la législation athénienne. Cet étranger a peut-être été l'homme qui a le mieux saisi l'esprit de ces lois que, *métèque*, il n'avait point qualité pour créer ou pour modifier par son suffrage.

I.

Tout ce que nous apprend d'Isée le grammairien qui a composé les *Vies des dix orateurs attiques* tient en quelques lignes; nous les citerons pour montrer que l'antiquité, au moment où elle commençait à recueillir ses souvenirs et à faire l'inventaire de ses richesses, n'en savait guère plus que nous sur un personnage dont les critiques aimaient à citer le nom entre celui de Lysias et celui de Démosthène. « Isée était Chalcidéen de naissance, mais il vint s'établir à Athènes. Élève d'Isocrate, il se rapprocha surtout de Lysias par l'exacte convenance des termes et par le talent avec lequel il expose une affaire; il faut donc être un très fin connaisseur pour pouvoir dire d'un certain nombre de discours auquel de ces deux orateurs ils appartiennent. Il fleurit, comme on peut le juger d'après ses discours, après la guerre du Péloponèse, et son activité se prolongea jusqu'au règne de Philippe. Ayant quitté tout exprès son école, il fut le maître de Démosthène; de là vint sa principale illustration. Il en est même qui prétendent que c'est lui qui a composé pour Démosthène les discours que celui-ci prononça dans son procès contre ses tuteurs. On a sous son nom soixante-quatre discours, dont cinquante sont authentiques, et un manuel de rhétorique. Le premier, il se mit à faire usage des figures et s'appliqua aux causes civiles; c'est par ces côtés que relève surtout de lui Démosthène. Le comique Théopompe fait mention de lui dans son *Thésée.* » Denys d'Halicarnasse, si bien instruit en général de tout ce qui touche aux orateurs attiques, confesse aussi son ignorance; à ces indications si vagues et si sèches, il n'ajoute qu'un seul rensei-

gnement de quelque importance. « Isée, dit-il d'après Hermippos, l'auteur d'un ouvrage estimé sur les disciples d'Isocrate, Isée fréquenta les philosophes les plus distingués de son temps. » Il n'y a point là, on le voit, de quoi tenter même l'esquisse d'une biographie d'Isée. Le seul épisode de cette vie qui puisse avoir pour nous quelque intérêt, les rapports de Démosthène et d'Isée, trouvera mieux sa place dans une étude sur Démosthène. Là même d'ailleurs, on n'aperçoit rien qui jette quelque jour sur les habitudes, les mœurs et le caractère d'Isée. L'homme nous échappe; il faut nous résigner à ne connaître de lui que son talent, à ne chercher dans ce qui nous reste de ses œuvres que le juriste et l'orateur.

Moins considérable que l'œuvre de Lysias, l'œuvre d'Isée est bien loin aussi de nous être arrivée complète. On n'a en tout de lui que onze discours entiers, auxquels il faut ajouter des fragmens d'une quarantaine d'autres, fragmens dont l'un, cité par Denys d'Halicarnasse, est long et fort intéressant: les autres se réduisent à quelques lignes ou à quelques mots allégués par les grammairiens pour fixer le sens d'un terme de l'ancienne langue. En tout cas, la collection des discours d'Isée ne présenterait pas la même variété que celle des discours de Lysias : il ne s'est point essayé dans le discours politique ni dans le discours d'apparat; des trois genres que reconnaissait l'école, il n'en a cultivé qu'un, le genre judiciaire. Au barreau même, il paraît avoir eu sa spécialité : c'était, comme on dirait aujourd'hui, un avocat de causes civiles. Parmi les discours dont nous avons les titres, presque tous ceux dont on peut deviner le sujet ont trait à des questions de propriété ou d'état; les onze qui nous restent se rapportent à des contestations d'héritage, et on voit par les fragmens qu'un certain nombre de plaidoyers analogues ont été perdus.

Ce n'est point probablement par l'effet du hasard que la partie sauvée du recueil se compose de discours qui appartiennent tous à cette catégorie. Ajoutez à ces onze plaidoyers quatre autres dont le titre prouve qu'ils roulaient sur un débat du même genre, et vous reconnaîtrez que les discours consacrés à des hérédités litigieuses formaient à eux seuls plus du quart, le tiers peut-être de la collection. Nous ne serions pas surpris qu'ils en aient été en même temps la partie la plus remarquable. Appliquant à l'étude du droit un esprit que la nature avait déjà tourné de ce côté et auquel la philosophie avait donné le goût des idées générales, Isée avait dû se sentir particulièrement attiré vers le droit successoral. Dans l'ensemble des règles qui gouvernent la vie d'une nation, il n'y a rien où l'accident, où les vues personnelles d'un législateur ou d'une assemblée aient moins de part; il n'y a rien qui se perpétue plus longtemps et qui traduise d'une manière plus fidèle les instincts les

plus secrets, les sentimens les plus obscurs et les plus profonds de telle ou telle variété de l'âme humaine. Il n'est point de matière juridique qui demande moins d'efforts à la mémoire, où on trouve plus de concordance et de clarté; tout y est dominé par quelques instincts primitifs et quelques idées élémentaires, par la manière dont telle ou telle race a constitué la famille, conçoit la vie et se représente la destinée de l'homme après la mort. En ce qui concerne Athènes, aucun auteur ancien ne nous aide autant qu'Isée à comprendre le droit qui y règle les successions, à le rétablir dans son unité logique et son antique originalité; pour la science moderne, qui travaille avec une curiosité si passionnée à faire revivre l'image des sociétés évanouies, c'est une rare bonne fortune que la conservation de ces onze plaidoyers d'Isée. Depuis la renaissance jusqu'à nos jours, les rares critiques qui avaient pris la peine de les commenter ne les avaient guère étudiés qu'au point de vue de l'art ou de la langue; l'érudition de notre siècle en tire un tout autre parti. On trouve dans ce recueil une assez grande variété d'affaires, et, pour employer le terme technique, assez d'*espèces* différentes pour en extraire de précieux renseignemens sur ce genre de procès, on y trouve cités de nombreux textes de loi; de plus, l'orateur ne s'en tient pas aux textes qu'il allègue pour le besoin de sa cause, il cherche à en dégager la pensée dont s'est inspiré le législateur, il s'élève jusqu'aux principes et aux axiomes du droit. Ce qu'il apporte de finesse et de précision dans ce travail, qui était alors toute une nouveauté, on en jugera par les passages que nous aurons l'occasion de traduire; il est impossible en effet de parler d'Isée sans essayer de présenter, d'après lui, une esquisse des lois suivant lesquelles à Athènes les biens se transmettaient de génération en génération.

Ce qui domine tout ce système d'institutions, c'est cette vieille religion commune à tous les peuples de race âryenne, ce culte héréditaire des morts et du foyer domestique dont M. Fustel de Coulanges a fait l'histoire dans son remarquable livre *la Cité antique*, — c'est cette idée, qu'il n'est point pour l'homme de plus grand malheur que de mourir sans laisser après lui un héritier qui continue la famille et qui prenne sa place dans l'état, c'est cette pensée, que la cité est intéressée à ne voir s'éteindre aucun foyer, aucune famille disparaître. Nous autres modernes, quand, préoccupés de l'avenir nous songeons à laisser derrière nous quelqu'un qui continue notre action et notre personne, c'est surtout au nom que nous tenons. C'est le nom qui est pour nous le symbole même de la famille, qui rappelle ses traditions de probité, d'honneur et de gloire; c'est par le nom que les fils représentent leurs pères aux yeux des générations qui se succèdent sur la scène mobile du monde. Rome républicaine,

la société la plus fortement organisée qui ait jamais été, Rome avait le nom de famille, plus complexe même et plus développé que chez nous, plus articulé, si l'on peut ainsi parler, rendant mieux compte, dans son unité variée, du passé de la famille, de ses ramifications, de ses titres divers à l'estime et au respect. A Athènes au contraire, il n'y a, pour parler le langage moderne, que des noms de baptême. Chaque citoyen ne porte qu'un nom, légèrement déterminé dans les usages de la vie civile par le nom du père et celui du *dème* ou bourg natal, qui s'y ajoutent presque toujours. Là aussi il y a bien eu une certaine tendance à fixer et à perpétuer le nom; mais elle ne s'est marquée que par le fréquent retour de deux mêmes noms, se succédant, chez une même famille, dans un ordre toujours pareil et passant constamment du grand-père au petit-fils : *Apollodore fils de Thrasylle, Thrasylle fils d'Apollodore.* Il y avait bien, en outre, des noms patronymiques, comme *Alcméonides* et *Eumolpides;* mais ils désignaient l'ensemble de la famille, du clan, ils n'étaient portés par personne. Qu'il y a loin de là à cette riche détermination du nom latin, surtout si on le prend chez quelque grand personnage, comme *Publius Cornelius Scipio Æmilianus Africanus Numantinus!* On a ici d'abord le prénom qui distingue ce personnage des autres membres de sa famille; on voit ensuite à quelle *gens* patricienne il appartient et auquel des groupes de familles dont elle se compose, puis à quelle autre grande maison aristocratique se rattache par le sang cet Émilius, fils adoptif des Scipions, qui confond ainsi en lui les gloires de deux nobles races; enfin les deux derniers surnoms indiquent et par quels exploits s'est signalée la famille qu'il représente et par quelles actions illustres lui-même a rehaussé et rajeuni cette vieille renommée héréditaire.

Il n'en va pas ainsi à Athènes, et cette maigreur, cette sécheresse du nom, révèle une des faiblesses de la société grecque, un des côtés par lesquels elle le cède à la société romaine, tandis qu'elle lui est supérieure sous tant d'autres rapports. La famille n'est pas ici tout ce qu'elle est à Rome; les mœurs et les lois n'ont pas conspiré, comme à Rome, pour serrer avec une force inouie les nœuds que forme la nature. Pourtant, si Athènes n'a rien connu de pareil à cette redoutable puissance paternelle, qui était comme la pierre angulaire du monde romain, du moins, sous l'influence du sentiment religieux et du culte domestique, la génération présente s'y préoccupait, bien plus qu'elle ne le fait dans nos sociétés modernes, de se rattacher à celle qui l'avait précédée et à celle qui la suivrait, aux ancêtres et à la postérité. Athènes n'avait pas su constituer le nom, qui est le symbole immatériel de la famille et qui la représente à l'esprit des hommes; mais elle veillait avec un scrupule jaloux et une pieuse tendresse sur ce qui en est le sym-

bole matériel dans le temps et dans l'espace, sur le domaine héréditaire et la maison patrimoniale. Là l'enfant joue sur les genoux de l'aïeul; là par la triple vertu du sang, de l'éducation et de l'exemple, l'esprit du père passe dans ses enfans; là chaque place qui devient vide autour du foyer toujours allumé est aussitôt remplie, et tout se renouvelle ainsi sans que rien paraisse sensiblement changer, sans que la continuité s'interrompe jamais. Pour un Athénien, c'était un malheur et une honte que de vouer à la solitude et à l'abandon ou de faire passer entre les mains d'un indifférent étranger la demeure que l'on avait reçue de ses ancêtres animée et vivante, et où s'étaient succédé tant de générations unies par le lien étroit d'une filiation directe. Ce qui rendait cette douleur plus poignante encore, c'était la pensée religieuse : avec ces vieilles croyances dont le plus incrédule philosophe sentait encore quelque chose au fond de son âme, avec les idées que l'on se faisait de la condition des morts dans le tombeau et du plaisir qu'ils prenaient aux hommages et aux sacrifices de leurs proches, rien n'était plus désolant pour un Athénien que l'idée de voir interrompu par sa faute ce culte domestique. Écoutez plutôt Isée : « Tous ceux qui voient arriver la mort, dit-il, se préoccupent de ce qui viendra après eux, de la pensée de ne point laisser leur maison déserte, d'avoir au contraire quelqu'un qui apporte à leurs mânes les offrandes funéraires et qui leur rende tous les honneurs consacrés par l'usage; si donc on est exposé à mourir sans enfans, on s'en crée et on en laisse derrière soi au moyen de l'adoption. Et ce n'est point là une préoccupation que les particuliers soient seuls à ressentir; l'état lui-même en est touché, et le témoigne publiquement, car la loi confie à l'archonte le soin de veiller à ce que les maisons des citoyens ne deviennent jamais désertes (1). » Dans cette religieuse Athènes, qui avait une de ses fêtes les plus antiques et les plus solennelles consacrée au souvenir et à l'adoration des ancêtres, mourir ainsi en ne laissant personne après soi pour s'acquitter d'un devoir transmis par vos pères, mourir avec la certitude d'être privé de ces suprêmes hommages, qui ne manquaient pas au plus pauvre et au plus humble, c'était mourir deux fois.

Ce qui effrayait tant chaque particulier, le législateur le redoutait comme une calamité publique. C'était une chose fâcheuse pour la cité qu'un de ces autels où s'offraient chaque année, depuis des siècles, des sacrifices héréditaires se vît soudainement négligé et fût abandonné sans retour. Tous ces héros légendaires, ces glorieux ancêtres veillaient maintenant sur leurs descendans, et, en retour des hommages qu'ils en recevaient, protégeaient encore cette

(1) *De l'héritage d'Apollodore*, 30.

Athènes pour laquelle ils avaient autrefois vécu, lutté et souffert. A chaque famille qui s'éteignait, laissant périr avec elle son culte domestique, c'était un protecteur que perdait la ville. S'il en était souvent ainsi, les *dieux d'en bas* finiraient par s'irriter contre la ville qu'ils avaient si longtemps favorisée.

Les politiques avaient d'ailleurs, pour agir dans le même sens, des raisons plus pratiques. Le nombre des citoyens, dans les républiques anciennes, était très restreint, et surtout le nombre des chefs de famille riches, qui portaient à Athènes par les *liturgies* presque tout le poids des services publics. Une maison opulente et renommée tenait à honneur de s'acquitter avec éclat des obligations que lui imposait sa fortune; les fils s'astreignaient souvent à des efforts extraordinaires pour surpasser ou tout au moins pour égaler leurs pères dans la *chorégie* ou la *triérarchie*. Si au contraire, par suite de l'extinction d'une famille, les biens passaient à une autre plus récente et plus obscure, celle-ci pouvait très bien, comme on disait à Athènes, *rendre invisible*, c'est-à-dire mobiliser une partie de la fortune, pour éviter de contribuer aux dépenses de la république en proportion de l'accroissement de ses ressources. C'est ainsi que l'un des cliens d'Isée, Thrasylle, reproche à son adversaire, qui avait recueilli la succession de son beau-père, de ne point lui avoir choisi parmi ses propres enfans un héritier, mais d'avoir vendu les biens et l'habitation pour cinq talens; il s'indigne que l'on ait fait disparaître « cette maison qui, tout le monde le sait, s'acquittait si noblement de la triérarchie (1). »

Il est donc facile d'apprécier les motifs qui poussaient le citoyen athénien, lorsqu'il se voyait vieillir sans enfans, à se donner par l'adoption un successeur. Cette préoccupation avait sa source dans un des sentimens les plus impérieux que la nature ait mis au plus profond du cœur humain, le sentiment de la solidarité qui relie les unes aux autres les générations humaines. Ici cette disposition se fortifiait encore de tout ce qu'y ajoutaient des croyances religieuses fidèlement transmises depuis le berceau même de notre race et entretenues par le culte des ancêtres, à la fois officiel et privé, public et domestique, tel qu'il était établi à Athènes. C'est ce que nous fait très bien comprendre Isée. Il a souvent l'occasion de mentionner et de discuter des adoptions; or c'est toujours l'idée religieuse qu'il indique comme le principal des motifs qui ont pu en inspirer la pensée. « Ménéclès, dit un plaideur, songeait à ne pas rester sans enfans, mais à trouver quelqu'un qui pendant sa vie nourrirait sa vieillesse, qui, après sa mort, l'ensevelirait, et d'année en année

(1) *De l'héritage d'Apollodore*, 31, 32. Voyez encore la péroraison, citée plus loin, du discours *contre Dicéogène*.

honorerait sa tombe... Moi, son fils adoptif, et ma femme, nous l'avons entouré de soins tant qu'il a vécu, nous avons donné son nom à mon fils, afin que le nom de sa maison ne se perdît point. Après sa mort, je l'ai enseveli d'une manière digne de lui et de moi, j'ai dressé au-dessus de sa tombe un beau cippe, je lui ai fait les sacrifices du neuvième jour et rendu tous les derniers devoirs aussi bien qu'il m'était possible, de manière à mériter les éloges de tous les gens du dème (1). » Ailleurs Isée exprime la même idée sous une forme plus générale. « Le citoyen, dit-il, qui désire laisser derrière lui un fils que lui aura donné l'adoption prend toutes les précautions nécessaires pour que les dispositions qu'il a combinées aient leur plein effet. Sa fortune passera donc à celui qu'il aura adopté, et c'est celui-ci qui ira aux autels paternels et offrira au défunt et à ses ancêtres les hommages accoutumés (2). » Enfin, dans ce même discours, celui qui prétend avoir seul des droits à l'héritage fait valoir, comme une considération qui doit être d'un grand poids dans la balance, la nécessité de ne point laisser profaner le culte héréditaire et les sacrifices des ancêtres par un intrus qui viendrait les offrir sans droit. De pareilles raisons n'étaient peut-être pas ce qui touchait le moins le jury athénien.

On faisait donc, chez les Athéniens, un très fréquent usage de l'adoption; mais l'adoption ne paraît pas y avoir eu la même originalité et la même puissance qu'à Rome, y avoir été entourée de formes aussi solennelles, ni avoir aussi profondément modifié la situation de celui auquel elle s'appliquait. A Rome, pour autoriser un citoyen à passer d'une famille dans une autre, il fallait une loi curiate, c'est-à-dire, avant que cette autorisation ne fût devenue une pure affaire de forme, l'intervention du peuple tout entier assemblé dans ses comices; à Athènes au contraire, il suffisait de la simple volonté de l'adoptant, pourvu qu'elle fût clairement manifestée. Vivant, il n'avait qu'à présenter son fils adoptif à la *phratrie* ou association religieuse héréditaire, et à le faire inscrire dans le *dème* ou bourg dont il faisait partie; mourant, il pouvait encore adopter par testament. En revanche, à Athènes le fils adoptif n'était pas, comme à Rome, complétement substitué aux droits d'un fils légitime. Tandis que le fils légitime était saisi de plein droit à la mort de son père, l'adopté devait demander au magistrat la saisine judiciaire, et tous ceux qui avaient des prétentions sur l'héritage pouvaient former opposition et réclamer qu'il fût sursis à l'envoi en possession. L'adoption, telle qu'Athènes la pratiquait, n'était, à vrai dire, qu'une institution d'héritier. C'est ce que

(1) *De l'héritage de Ménéclès*, § 10 et 36.
(2) *De l'héritage d'Astyphilos*, § 7 et 36.

prouve un exemple tiré du discours d'Isée qui a pour titre : *De l'héritage de Dicéogène.* On y voit un citoyen décédé sans enfans laisser au fils d'un de ses amis une partie de sa fortune en l'adoptant par acte testamentaire. « Ce Dicéogène, dit Isée, est ainsi devenu, pour le tiers de l'héritage, le fils adoptif de Dicéogène, fils de Ménéxène, notre oncle. » Or la loi de Solon qui avait institué à Athènes le droit de tester le refusait à tout citoyen qui laissait des enfans légitimes; celui-ci ne pouvait même pas disposer à titre de legs d'une partie des biens. Si le fils adoptif eût été assimilé au fils donné par la nature, il aurait reçu, par le fait même de l'adoption, la totalité de la fortune. En réalité, tout ce qui le distingue ici des légataires qui en recueillent les deux autres tiers, c'est qu'il est considéré comme le vrai successeur du défunt et son propre représentant. A ce titre, la maison patrimoniale lui est sans doute attribuée, et, quoique la plus grande part de l'héritage lui échappe, c'est lui qui est chargé de rendre au mort les honneurs accoutumés et de continuer les sacrifices aux ancêtres. C'est là le seul caractère qui le sépare de ses cohéritiers. On peut même dire qu'à certains égards sa situation est moins avantageuse que la leur, car l'adoption, bien qu'elle eût perdu de sa force primitive, faisait encore perdre à l'adopté tout droit à succéder aux biens de la famille qu'il avait quittée.

La loi, qui désirait favoriser et multiplier les adoptions, s'était préoccupée de corriger les inconvéniens de cette situation : il ne fallait pas que l'intérêt détournât les citoyens de se prêter à relever ainsi les maisons qui menaçaient de s'anéantir. Comme le prouvent de nombreux passages d'Isée, pour avoir le droit de rentrer dans votre famille naturelle, il vous suffisait de laisser en votre lieu dans la famille adoptive un héritier légitime chargé de la continuer : un de vos fils, si vous étiez marié, ou bien quelqu'un que vous adoptiez à votre tour. Pendant le temps même que vous demeuriez dans la maison étrangère, la loi avait soin de vous conserver tout au moins les droits que vous teniez du chef de votre mère; on ne perdait que ceux qui découlaient du père auquel on avait renoncé.

La loi n'avait donc pas à Athènes la même puissance qu'à Rome pour créer des liens artificiels; cette parenté de choix que constituait l'adoption ne s'y confondait pas au même degré avec la parenté de la chair et du sang. Si, à cet égard, Rome semble avoir conservé mieux qu'Athènes la tradition du vieux droit religieux fondé sur la continuité de la famille et des sacrifices, Athènes, de son côté, y était restée plus fidèle en ce qui regarde le droit de tester. Aussi loin que nous remontons dans l'histoire de Rome, nous y trouvons pour le père de famille pleine et entière liberté de dispo-

ser de ses biens. On connaît le fameux texte de la loi des Douze-Tables : « Ce que le citoyen aura ordonné par testament sur ses biens ou sur la tutelle des siens, que cela fasse loi. » *Uti legassit super pecunia tutelave suæ rei, jus esto.* Il ne reste point de trace de restrictions et de limites dont le législateur aurait entouré cette faculté. Solon avait au contraire consacré d'une manière formelle le droit du fils à hériter des biens patrimoniaux; ce droit, il l'avait mis à l'abri de tout caprice. Isée a sans cesse l'occasion de s'appuyer sur cette loi, qui devait être conçue à peu près en ces termes : « Si l'on n'a pas d'enfans légitimes et mâles, on peut léguer ses biens à qui l'on veut. » La loi allait plus loin, elle partageait les biens par portions égales entre les enfans : il semble qu'elle n'autorisât le père de famille ni à soustraire à la masse, pour un étranger, la moindre part des biens, ni à avantager aucun des fils. Elle se substituait plus complétement encore à la volonté du père que la loi française, qui permet de prélever sur la succession une part d'enfant. Cette volonté, elle l'annulait et la remplaçait. C'était elle, dans toute la force du terme, qui disposait des biens, comme Isée nous le dit avec beaucoup de netteté dans un passage du discours *contre Philoctémon :* « Quand on a des fils naturels et légitimes, on ne donne point, par testament, à l'un d'entre eux telle ou telle chose particulière, parce que c'est la loi elle-même qui remet au fils la fortune du père, et qu'elle ne permet même pas à ceux qui ont des enfans naturels et légitimes de prendre des dispositions testamentaires. » Pas plus que le père, l'aïeul ne pouvait exhéréder ses descendans au profit d'un tiers.

Mais les filles, que devenaient-elles? C'est aux fils seulement que la loi semble assurer la succession paternelle. En effet, quand il y avait des fils, la fille n'était pas admise à concourir au partage; toutefois, à défaut de la tendresse naturelle, l'usage et l'opinion obligeaient le père ou le frère, celui qui se trouvait le protecteur de la jeune fille au moment où elle atteignait l'âge nubile, à l'établir et à la doter. Au besoin, le magistrat serait intervenu pour le décider à remplir ce devoir. Si la fille était seule dans la maison paternelle, le père, nous assure Isée, n'avait pas le droit de la déshériter; s'il mourait la laissant en bas âge, il pouvait par son testament lui choisir un mari qui s'engagerait à charger un de ses fils de perpétuer la famille. L'héritage se transmettait non *à la fille*, mais *avec la fille*. Jusqu'à ce que cette union devînt féconde, l'héritage n'avait, pour ainsi dire, pas de propriétaire; il n'appartenait point à la femme, qui, tenue dans un perpétuel état d'incapacité légale, n'avait pas qualité pour posséder; il appartenait encore moins à l'époux, qui faisait partie d'une autre famille et célébrait un autre culte domestique. L'époux n'était qu'un administrateur provisoire, un cura-

teur aux biens. C'est que l'héritage n'était pas une dot assignée à la mère, dot sur laquelle tous les enfans issus de ce mariage auraient eu les mêmes droits : il y avait là une de ces substitutions que prohibe notre loi, et que favorisaient les législateurs de Rome et d'Athènes. Le véritable, le seul héritier, c'était *le fils de la fille* (θυγατριδοῦς), celui des enfans, ordinairement le premier-né, qui était choisi pour succéder à son aïeul. Dès que cet enfant avait atteint sa majorité, il sortait de la maison paternelle, et, quoique son père et sa mère fussent encore vivans, il prenait possession du patrimoine de son grand-père maternel. C'est un des traits originaux de la législation athénienne que ce rôle réservé dans la transmission des biens à ces filles que l'on appelait les *épiclères* (ἐπίκληροι), mot que l'on a traduit à tort par *les héritières*; il signifie proprement *celles qui accompagnent l'héritage, que l'on prend avec lui.* Nous n'avons rien de pareil, parce que notre droit successoral repose sur de tout autres fondemens.

Au contraire, pour tout ce qui regarde la forme même du testament, la loi attique, plus spiritualiste que la loi romaine, se rapprochait beaucoup de la nôtre; pourvu que la volonté du testateur fût clairement manifestée, la loi se déclarait satisfaite et tenait l'acte pour valable, de quelque manière qu'il fût rédigé. Ce qui faisait foi, ce n'était pas, comme chez nous, l'écriture et la signature du testateur, c'était son sceau apposé sur l'acte; dans toute l'antiquité, c'est l'empreinte de l'anneau sur la cire qui a été ainsi le symbole de la volonté souveraine du citoyen ou du prince, la garantie et le signe de l'authenticité. Parfois le testament restait un acte privé et n'était entouré d'aucune solennité. Ainsi nous voyons dans Lysias Diodote, qui part pour la guerre, appeler sa femme et son frère, leur faire ses adieux, et remettre à celui-ci son testament où il l'institue tuteur de ses enfans (1). D'autres fois on confiait à l'archonte l'acte où l'on avait consigné ses intentions; si l'on était surpris par la maladie, on pouvait mander ce magistrat près de son lit de mort, et déclarer devant lui ses dernières volontés. Ce qui pourtant était le plus ordinaire, c'est ce que nos codes nomment *la forme mystique* du testament. On faisait venir des témoins, mais on ne leur lisait pas l'acte et on ne leur en faisait pas connaître les dispositions. Leur rôle se bornait à constater qu'il avait été déposé, en telle année et tel jour, sous une enveloppe cachetée dont ils avaient vérifié les sceaux, entre les mains de tel ou de tel citoyen qui devrait le produire en temps et lieu. L'usage si commode des codicilles, qui ne s'introduisit à Rome que sous Auguste, fut de bonne heure répandu à Athènes. On pouvait, nous le voyons dans

(1) Lysias, XXXII, 5.

Isée, compléter par un codicille sous seing privé (γραμματεῖον) un testament confié au magistrat, y ajouter sans doute quelque libéralité accessoire, quelque legs à titre particulier; mais le législateur n'avait pas voulu que, dans un moment de passion ou de faiblesse, on pût, par cette voie, annuler un ensemble de dispositions combinées jadis avec réflexion, et dont l'état était en quelque sorte devenu le garant alors qu'il en avait accepté le dépôt. Pour abolir un acte conçu dans la forme authentique, il fallait comparaître une seconde fois devant le magistrat (1). Des précautions analogues avaient été prises pour l'acte remis aux mains d'un tiers. La volonté d'un citoyen n'était pas enchaînée à tout jamais par un premier testament, mais on ne lui permettait pas de se déjuger à la sourdine, sous l'empire peut-être de quelque puérile rancune et pour des motifs qu'il n'oserait même pas laisser soupçonner. Isée nous montrera comment se passaient alors les choses. Euctémon a fait un testament et l'a déposé chez son parent, Pythodore de Céphise, en présence de témoins. Il veut plus tard annuler le testament; mais il ne lui suffit pas pour cela d'en faire un autre ni de demander que Pythodore lui remette cet acte de la main à la main. Pythodore n'a point, à ce qu'il semble, le droit de s'en dessaisir ainsi : Euctémon est forcé de l'assigner devant l'archonte; il le somme de produire cette pièce. Pythodore se déclare prêt à le faire, mais il demande un délai jusqu'au moment où la fille de Chéréas, un des gendres d'Euctémon, alors orpheline et mineure, aurait quelqu'un pouvant la représenter et consentir en son nom à la remise du testament, qui avait été confié à Pythodore avec le concours et l'approbation de Chéréas. Euctémon, en présence de cette opposition, n'insiste plus pour ressaisir la pièce; il déclare devant l'archonte qu'il abolit le testament, qui reste entre les mains de Pythodore, et il se retire après cette déclaration, dont acte lui est donné. La loi respectait, on le voit, jusqu'au dernier moment la liberté du citoyen; mais elle cherchait à le protéger contre des surprises qui devenaient plus à craindre à mesure qu'il avançait en âge et que l'intelligence faiblissait. Par les démarches qu'elle lui imposait à fin de recouvrer ou d'infirmer l'acte qu'il avait déposé, elle lui donnait le temps de réfléchir, elle le forçait à se rendre compte et quelquefois à rendre compte aux autres des motifs de sa résolution. En ceci, comme en bien d'autres choses, la loi athénienne était plus judicieuse qu'on ne serait porté à l'attendre de ce caractère de légèreté et d'étourderie qu'il est de mode de prêter aux Athéniens.

Après avoir indiqué dans quel esprit les lois attiques réglaient

(1) *De l'héritage de Cléonyme,* § 24, 25.

tout ce qui se rapporte aux successions testamentaires, il ne nous reste plus qu'à résumer les principes qu'elles appliquaient aux successions légitimes. Quand il y avait des fils, aucune difficulté; le fils était, pour prendre la forte expression du droit romain, *héritier sien et nécessaire*. Il était saisi des biens par le fait même du décès de son auteur; il n'avait qu'à s'en emparer par une simple *adition d'hérédité* (ἐμβάτευσις). S'il n'y avait que des filles, aucun doute n'existait non plus sur l'attribution de l'héritage : il devait se transmettre avec la fille aux enfans qui naîtraient de son mariage; mais ce qui amenait l'intervention du magistrat et, s'il y avait contestation, celle du jury, c'était de savoir qui épouserait l'*épiclère* ou héritière. Le plus proche parent avait le droit de se la faire adjuger; s'il négligeait de s'en prévaloir, ce droit passait à celui qui occupait le degré suivant dans ce que les Romains appelaient l'*agnation* ou parenté civile, et ainsi de suite jusqu'à ce que la fille eût trouvé un mari auquel l'autorité publique la remettait pour continuer avec elle et par elle la famille. Si personne ne se présentait, l'archonte était tenu de sommer les parens de remplir leur devoir; ceux qui s'y refusaient, il les contraignait d'ajouter aux biens personnels de la fille une dot calculée d'après leur fortune, dot qui améliorait encore sa situation. Quoique l'époux n'eût ici que l'usufruit de la fortune, en tout pays, à Athènes comme à Paris, une héritière, eût-elle tous les défauts dont se plaignent certains personnages de la comédie grecque, a toujours fini par rencontrer quelqu'un qui apprécie ses mérites.

La loi athénienne admettait pour les petits-enfans la *représentation* de la même manière et dans les mêmes conditions que la loi française. C'est ce qu'Isée exprime en ces termes dans son discours *sur l'héritage d'Apollodore :* « Si un homme meurt sans laisser d'enfans ni de testament, qu'il ait une sœur vivante et un neveu né d'une autre sœur, les deux sœurs étant d'ailleurs issues du même père que le défunt, la loi partage par moitié l'héritage entre la sœur survivante et le neveu. » Les détails nous manquent, mais l'esprit de la loi est facile à saisir. Qu'il s'agît de sœurs et de frères ou d'enfans du mort, que la succession fût en ligne directe ou en ligne collatérale, le partage se faisait, comme chez nous, par souche.

Il est en revanche un point par lequel la loi attique s'écarte tout à fait des législations modernes : il ne semble pas qu'elle ait reconnu au père et à la mère aucun droit sur la succession de leurs enfans. La loi de Solon sur les successions légitimes est plusieurs fois citée; elle ne mentionne pas les ascendans. Il n'y a d'ailleurs rien là que de naturel, si l'on songe à la pensée qui dominait tout l'antique droit successoral : assurer par l'héritage la perpétuité de

la famille; à ce point de vue, il y avait toute raison de faire passer les collatéraux avant les ascendans. Le frère ou le cousin, encore jeune, marié ou apte à le devenir, était plus propre à remplir cette tâche et à susciter l'héritier désiré que le père ou la mère déjà âgés, à plus forte raison que l'aïeul déjà arrivé au terme de la vieillesse. Animée du même esprit, la loi hébraïque ne reconnaît pas non plus de droit à l'ascendant, au moins dans la ligne directe; parmi les héritiers à réserve, elle nomme les frères, les cousins, les oncles, pas le père ni la mère. Chez les Athéniens, à mesure que l'on s'éloigne de l'époque et de la conception primitive, on finit par trouver bien dure, bien contraire à la nature une loi qui risquait de laisser mourir dans la misère de vieux parens, tandis que l'opulent héritage de leurs fils allait à des cousins éloignés; il paraît bien que, vers le temps d'Isée et de Démosthène, on s'efforçait d'arriver par voie d'interprétation à faire reconnaître au père et à la mère un droit sur la succession de leurs enfans.

Les collatéraux qui primaient ainsi les ascendans, voici comment la loi les classe; un discours d'Isée, celui qui traite *de l'héritage d'Hagnias*, va nous l'apprendre :

« La loi sur les successions collatérales appelle d'abord à l'héritage les frères du père et leurs enfans, car c'est là le degré le plus voisin du défunt. S'il ne se rencontre aucun parent à ce degré, elle appelle en second lieu les sœurs de père et les enfans issus d'elles; si elle ne trouve personne encore à cette place, elle désigne comme parens du troisième degré les cousins germains du côté du père et les issus de germains; si ceux-là aussi lui font défaut, elle remonte de nouveau à l'auteur commun, et donne les biens aux cousins du côté de la mère en les faisant venir dans l'ordre qu'elle a suivi pour les parens du côté du père. Ce sont là les seules parentés que crée le législateur, et il les énonce en termes plus concis que je ne l'ai fait, mais sa pensée est bien celle que j'ai indiquée. »

Le droit à la succession *ab intestat* ne s'étend pas, on le voit, au-delà des issus de germains. Les derniers agnats qui puissent être appelés en vertu de la loi sont donc les femmes issues de cousins germains de la mère du défunt. Là s'arrête la *parenté civile* (ἀγχιστεία), que la Grèce, elle aussi, a distinguée de la *parenté naturelle* (συγγένεια), tout en n'établissant pas entre les deux une différence aussi profonde que Rome l'a fait entre l'*adgnatio* et la *cognatio;* tout au moins Athènes a travaillé plus tôt à rapprocher l'une de l'autre ces deux espèces de parenté, à mettre d'accord la loi et les tendresses naturelles. C'est qu'Athènes n'a pas connu, au moins dans la période historique, cette théorie de la *puissance* paternelle et maritale, qui crée entre ceux qu'elle réunit dans un même groupe et sous la

main d'un même maître absolu les seuls liens qui puissent emporter des effets civils.

Le principe qui domine toute cette classification des héritiers collatéraux, c'est la préférence accordée à la ligne masculine. Isée y revient ailleurs, et cite ces mots comme les propres termes de la loi : « Les mâles et ceux qui seront issus d'eux, pourvu qu'ils aient avec le défunt un auteur commun, passeront avant les femmes, quand même ils ne seraient parens du défunt qu'à un degré plus éloigné (1). » Il y a là une inégalité qui peut nous paraître choquante; mais, qu'on ne s'y trompe pas, ce qui nous paraît si rigoureux est déjà un adoucissement du droit primitif. A l'origine, comme le dit M. Fustel, « la descendance en ligne masculine établissait seule entre deux hommes le rapport religieux qui permettait à l'un de continuer le culte de l'autre. La religion n'admettait pas de parenté par les femmes. Les enfans de deux sœurs ou d'une sœur et d'un frère n'avaient entre eux aucun lien et n'appartenaient ni à la même religion domestique ni à la même famille. » Il s'ensuivait qu'ils ne pouvaient hériter les uns des autres. C'est ce dont témoigne une vieille loi citée par Démosthène : « Si un homme est mort sans enfans, l'héritier est le frère du défunt, pourvu qu'il soit frère consanguin; à défaut de lui, le fils du frère, *car la succession passe toujours aux mâles et aux descendans des mâles.* » A quelle époque Athènes transigea-t-elle sur ce point? Nous l'ignorons. Ce pas était déjà fait, et depuis assez longtemps peut être, au IVe siècle. La loi admettait les femmes à transmettre l'héritage; toutefois elle semblait ne les y appeler que faute de mieux et comme en désespoir de cause.

Toujours sous l'influence de cette même idée religieuse, la loi antique était bien plus sévère encore que la nôtre pour les enfans nés en dehors du mariage. L'introduction d'un bâtard dans la famille eût souillé l'autel domestique et profané ainsi la cité tout entière : les orateurs, Isée par exemple et Démosthène, insistent avec force sur cette pensée dans des litiges qui, devant un tribunal moderne, n'auraient que le caractère d'une contestation d'intérêt privé. Un citoyen ne pouvait léguer sa fortune au *bâtard* (νόθος) sans s'exposer à voir le testament attaqué et cassé. La loi permettait seulement de lui laisser, à titre d'alimens, dirions-nous, une somme qui ne dépassât pas mille drachmes. Même dans le cas où le défunt n'aurait pas institué d'héritier ni laissé de parens au degré successible, l'enfant naturel n'avait rien à prétendre. Ce n'était pas non plus, autant que nous pouvons en juger, l'état qui réclamait les successions vacantes. Nous n'avons aucun texte formel à ce sujet; cepen-

(1) *De l'héritage d'Apollodore*, § 20.

dant tout l'esprit du vieux droit et les analogies que l'on peut tirer de la loi romaine primitive ne peuvent guère nous laisser de doutes. Les biens devaient revenir à la *gens* et à la *phratrie*, c'est-à-dire à un groupe d'individus et de familles, présumés descendus d'un auteur commun, que réunissait de temps immémorial le lien d'un culte héréditaire célébré par des sacrifices et des banquets. Avant Solon, quand la faculté de tester n'existait pas à Athènes, le cas devait se présenter souvent; c'était probablement alors la *gens* (γένος) qui choisissait dans son sein un citoyen chargé d'occuper la maison du défunt et d'entretenir la flamme de son foyer. Une fois au contraire le testament passé dans les mœurs, il devait être bien rare qu'un citoyen, qui ne se connaissait point de parens, ne prît pas ses mesures pour se donner un successeur. En droit, le principe n'en subsistait pas moins tel qu'au temps des décemvirs Rome l'avait inscrit dans la loi des Douze-Tables (1).

Lorsqu'un Athénien n'avait pas d'enfans légitimes, sa volonté, d'après le texte de Solon que nous avons cité, aurait dû, comme à Rome, faire loi pour la transmission de l'héritage; mais la pratique ici était loin de répondre à la théorie. Il s'était introduit des abus que révèle plus d'un plaidoyer des orateurs attiques. Ces grands jurys qui tranchaient sans appel tous les litiges étaient composés d'hommes qui n'avaient point fait des lois une étude spéciale; ils étaient trop nombreux pour qu'aucun des juges se sentît contenu par le sentiment de sa responsabilité personnelle. Tous ceux qui portaient la parole devant eux leur répétaient sur tous les tons que leur pouvoir était absolu et sans limites; ce n'était que d'eux, de leur bienveillance et de leur sympathie que l'on attendait le succès de ses prétentions. Ces juges ne risquaient point de se voir jamais pris à partie pour leurs décisions ou de les entendre réformer par un tribunal supérieur; il n'est pas étonnant qu'ils se soient laissé glisser sur la pente où tout le monde s'entendait à les pousser.

A Rome, jurisconsultes et juges avaient une tendance marquée à respecter, du moment qu'elle s'était manifestée d'une manière conforme aux lois, la volonté du testateur; ce n'est guère qu'au VIe siècle de Rome que s'introduisit *l'action pour cause de testament inofficieux*, et que les centumvirs purent annuler un pareil acte comme contraire aux devoirs de la parenté, comme dénotant dans ses dispositions une volonté irréfléchie et déraisonnable. Encore cette action n'était-elle accordée qu'aux enfans, aux héritiers du sang, quand ils se croyaient exhérédés sans motif légitime; on ne la donna

(1) *Si adgnatus nec escit, gentilis familiam nancitor,* « s'il n'y a pas d'agnat, que le gentil soit héritier. »

que plus tard aux frères et aux sœurs, et cela dans des cas nettement déterminés par la loi. A Athènes, les tribunaux prenaient de bien autres libertés avec les testamens; l'éloquence d'un plaideur et les passions qu'il savait exciter dans leur âme les décidaient aisément à substituer leur appréciation aux volontés du testateur. Le discours d'Isée *sur l'héritage de Cléonyme* nous en fournit un curieux exemple. Voici une succession dont on réclame le partage, au mépris du testament, sans apporter, à l'appui de cette demande, d'autres raisons que celles-ci. « Le testateur a eu l'intention d'annuler l'acte que nous attaquons; s'il ne l'a pas fait, c'est que le temps lui a manqué, c'est qu'on n'a pas laissé parvenir l'archonte jusqu'à lui... Toute sa conduite prouve cette intention. » Plus loin, l'orateur dit en propres termes : « Si Cléonyme avait été assez insensé pour ne tenir aucun compte de nous, qui sommes les plus proches de lui par la naissance et qui étions le plus liés avec lui, cela vous suffirait, juges, pour casser à juste titre un pareil testament. » Pour que, sur d'aussi faibles présomptions, un simple collatéral ait pu espérer de faire tomber un acte dont il ne conteste pas la régularité, il faut que le jury athénien ait eu l'habitude d'annuler avec une singulière légèreté les testamens qui lui étaient déférés.

Nous arrêterons ici cette revue des institutions successorales d'Athènes; nous ne parlerons ni de l'acceptation des successions, ni du partage et des rapports, ni d'autres questions accessoires qui nous entraîneraient trop loin sur un terrain où, par suite du petit nombre des textes, il subsiste encore bien des incertitudes. Il a fallu nous borner aux grandes lignes que permettent de déterminer les discours des orateurs attiques, surtout ceux d'Isée, et ce qu'on peut recueillir de renseignemens épars chez les historiens, chez les lexicographes, chez les philosophes et même chez les poètes comiques. Voici quelle est l'impression qui résulte de ce rapide examen. La loi attique, telle qu'on la trouve dans Isée, est comme à mi-chemin entre le droit primitif de la famille, né tout entier d'une étroite et puissante conception religieuse, et ce droit, déjà fondé sur l'équité et la raison, que travailleront à constituer, surtout sous l'influence de la philosophie grecque, les grands jurisconsultes romains du second et du troisième siècle de notre ère. On pourrait à cet égard comparer le droit attique, dans l'âge des orateurs que nous étudions, au droit romain des derniers temps de la république. Vous y retrouvez encore partout la trace d'un étrange et lointain passé : on se soumet à des traditions, on continue des pratiques qui ne s'expliquent que par des croyances déjà penchant vers leur déclin. En même temps vous voyez s'introduire des concessions et des tempéramens qui témoignent d'un secret et profond désaccord entre la loi et les

mœurs, entre la dure logique des institutions d'autrefois et les nouveaux besoins de la conscience. Partout des inconséquences et des demi-mesures qui portent la marque de cet état de transition, de cette lutte intérieure. L'esprit humain a rompu le câble qui l'attachait au rivage; emporté par le courant, il dérive, non sans essayer souvent de se rejeter en arrière, vers des régions inconnues.

Si maintenant vous comparez, par ce côté du droit successoral, la loi attique à la loi romaine, vous serez frappé des ressemblances : elles tiennent au fonds commun d'où sont sorties à la fois Rome et Athènes. Quant aux différences, voici comment on peut les indiquer et les résumer en un seul mot : la volonté de l'homme n'a point chez les Athéniens la même puissance, la même force souveraine et créatrice que chez les Romains. Ainsi, malgré le fréquent usage qu'elle y fait de l'adoption, elle n'arrive point à produire par là, comme à Rome, une parenté légitime qui se confonde avec la parenté naturelle, qui ait même valeur et même durée. La volonté du testateur est enchaînée par la loi, qui attribue impérieusement l'héritage aux fils et le divise entre eux par portions égales; elle ne se meut donc pas dans le cercle de la famille, elle n'y distribue pas les rôles et n'en règle pas l'avenir avec la même indépendance et la même dignité. Alors même que l'absence de tout héritier à réserve semble lui rendre toute sa liberté d'allures, elle est exposée à se voir méconnue et annulée le lendemain du jour où s'ouvrira la succession : les tribunaux cassent les testamens avec une singulière facilité. Le père de famille n'était pas à Athènes tout ce qu'il était à Rome; il n'avait pas, dans sa sphère et son domaine, la même plénitude d'autorité et de responsabilité. Ce fut là certainement une des causes qui firent la société grecque moins solide et moins durable que cette puissante et presque indestructible société romaine.

II.

Les lois d'Athènes et l'esprit dans lequel les appliquaient les tribunaux, tout concourait à multiplier les procès en matière d'hérédité. Tous les héritiers testamentaires et les héritiers légitimes autres que les fils du sang avaient à demander la saisine judiciaire; il fallait aussi s'adresser à la justice pour se faire adjuger l'*épiclère* ou la fille avec laquelle se transmettait l'héritage; enfin le sans-façon avec lequel le jury traitait les testamens encourageait tous les coureurs de succession à affronter les chances d'un procès. Sans doute on risquait, si l'on perdait, de laisser entre les mains du fisc une somme, proportionnelle à l'importance de la succession en litige, que l'on avait dû déposer en introduisant sa requête; mais que c'é-

tait là un faible frein et un léger inconvénient quand on pouvait, grâce à l'habileté de son avocat et à un caprice des juges, conquérir un riche héritage! Vu la composition du jury athénien et son omnipotence, là plus que partout ailleurs un procès était une vraie loterie; or, pour avoir quelque chance de gagner le gros lot, il faut commencer par prendre un billet. C'est ce que se disaient tous ceux qui se croyaient l'ombre d'un droit ou qui pouvaient alléguer, à l'appui de leurs prétentions, le plus faible prétexte. Dès qu'il n'y avait point d'héritiers à réserve saisis de plein droit, les concurrens abondaient; un testament même, fût-il dressé dans toutes les formes, ne suffisait point à réprimer ces convoitises. A quoi bon avoir des juges à Athènes, si ce n'était pour casser les testamens de ceux qui avaient l'impertinence d'oublier leurs parens ou leurs amis! Le discours d'Isée *sur l'héritage de Nicostrate*, mort à l'étranger en laissant 2 talens, nous offre un vif et curieux tableau de toutes les ambitions que suscitait l'ouverture d'une succession sur laquelle les tribunaux auraient à prononcer.

« Qui ne coupa ses cheveux en signe de deuil, quand arrivèrent d'Ace les deux talens? Qui ne se couvrit de vêtemens sombres, comme si ce deuil devait lui donner des droits à l'héritage? Combien on vit paraître de prétendus parens et de fils qui se disaient adoptés par acte testamentaire de Nicostrate! C'était Démosthène, qui se présentait comme son neveu; quand on l'eut convaincu de mensonge, il se désista. C'était Télèphe, qui prétendait que Nicostrate lui avait donné tous ses biens; lui aussi, au bout de peu de temps, y renonça. C'était Aminiadès, qui amenait à l'archonte un enfant de moins de trois ans; il l'attribuait à Nicostrate, quand on savait que celui-ci n'avait pas paru à Athènes depuis onze ans. Pyrrhos de Lamptra soutenait que Nicostrate avait consacré sa fortune à la déesse Athéné, tout en lui en laissant à lui-même une partie. Ctésis de Besa et Cranaos dirent d'abord qu'ils avaient gagné contre Nicostrate un procès où celui-ci avait été condamné à leur payer un talent; puis, quand il leur fut impossible de le prouver, ils affirmaient que le défunt avait été leur affranchi; là encore ils ne pouvaient arriver à confirmer leurs dires. Ce sont là tous ceux qui, dès le début, convoitèrent l'héritage de Nicostrate. Chariadès n'élevait alors aucune prétention. Ce fut plus tard qu'il présenta comme héritiers institués non-seulement lui-même, mais encore l'enfant qu'il avait eu d'une courtisane. Il s'arrangeait ainsi ou pour hériter lui-même de la fortune ou tout au moins pour faire obtenir à l'enfant le droit de cité. Voyant ensuite qu'il serait aisé de le convaincre de mensonge au sujet de la naissance de ce fils, il renonça à cette partie de ses prétentions, mais il présenta sa requête en son propre nom, comme s'il avait été institué héritier, et il consigna la somme exigée par la loi. »

Dans la peinture de tous ces manéges et de toutes ces intrigues, on aura pu, même à travers une traduction, apprécier la touche d'Isée et sa légèreté de main. Voici maintenant les réflexions que lui suggère le tableau qu'il vient de tracer :

« Il faudrait, ô juges, que tous ceux qui viennent ainsi réclamer une fortune à titre de donation testamentaire, quand le tribunal déclarerait leur demande mal fondée, fussent frappés non par la perte d'une consignation dont le montant est réglé une fois pour toutes par un tarif, mais par l'obligation de payer une somme égale à la valeur du patrimoine dont ils avaient espéré se rendre indûment possesseurs. S'il en était ainsi, on ne verrait plus les lois méprisées, les familles outragées par ces spéculateurs, et la mémoire des morts insultée par tous leurs mensonges. Puisqu'il n'en est pas ainsi, et que, sans autre règle que son caprice, on peut élever des prétentions sur le bien d'autrui, il faut du moins, juges, que vous apportiez le plus grand soin à vérifier toutes ces assertions, et que vous ne négligiez rien pour décider en connaissance de cause. »

Nous avons tenu à citer ces réflexions, par lesquelles se termine l'exorde ; elles montrent comment, dans Isée, à côté du peintre de la vie et des mœurs, se trouve toujours le légiste, préoccupé ou de bien mettre en lumière les principes du droit athénien ou d'en signaler les lacunes et les défauts. L'orateur cherche ensuite à établir comment doivent procéder les tribunaux pour arriver à rendre un juste arrêt, lorsqu'ils ont à prononcer sur une hérédité testamentaire ; il veut prouver qu'en l'absence de la seule personne dont la parole pourrait trancher le débat, on doit attacher ici plus d'importance aux preuves morales qu'à des témoignages dont la plupart n'offrent pas de garanties suffisantes. Nous en avons d'ailleurs assez dit déjà pour faire connaître cette face du talent d'Isée; il nous reste surtout à montrer que, pour entrer plus avant que ses prédécesseurs dans les questions de droit, il n'a pas moins de finesse, de mouvement et d'art. Là encore, nous n'aurions que l'embarras du choix. Nous pourrions prendre dans le discours *sur l'héritage de Philoctémon* le piquant récit des sottises d'un vieillard presque tombé en enfance, dont s'empare une courtisane hors d'âge. Pour celle-ci, le pauvre homme néglige et dépouille sa femme, ses fils et ses gendres. Un des parens, Androclès, s'est mis dans le parti de la maîtresse; pour mieux l'aider à exploiter son amant cacochyme, il est venu se loger dans la maison voisine et s'est fait son instrument et son recéleur. Quand le vieillard Euctémon a rendu le dernier soupir, les deux complices continuent ce pillage. C'est ce que raconte l'orateur avec un sincère accent de tristesse et d'indignation :

« Voici à quel point d'audace ils en sont arrivés. Euctémon venait d'expirer; son corps était là sur le lit, dans la maison. Leur première pensée fut de consigner les esclaves au logis pour qu'aucun d'eux n'allât annoncer cette mort aux deux filles, à la femme ou à l'un des parens du défunt; puis, avec la femme, ils se mirent à emporter les meubles dans la maison contiguë, qu'avait louée tout exprès quelqu'un de leur bande, un certain Antidoros. Les filles et l'épouse finirent par apprendre le décès, elles se présentèrent, on ne les laissa pas entrer; on leur ferma la porte, on leur dit que ce n'était point à elles d'ensevelir Euctémon. C'est à grand'peine que, vers le coucher du soleil, elles purent enfin pénétrer dans l'habitation. Elles y trouvèrent le cadavre qui, leur dirent les serviteurs, gisait là abandonné depuis déjà deux jours; quant à ce que contenait auparavant la maison, tout avait été déménagé par ces gens-là. Les femmes, comme c'était leur devoir, ne s'occupèrent que du cadavre; mais les autres parens firent aussitôt constater aux assistans l'état des lieux, et ils commencèrent par interroger les serviteurs pour savoir où avait été transporté tout le mobilier. Ceux-ci répondirent que tout avait été déposé dans la maison voisine; on voulut exercer aussitôt, suivant la loi, le droit de suite sur les objets volés, et se faire livrer les esclaves qui avaient concouru à l'enlèvement des effets, ces gens se refusèrent à rien faire qui fût conforme à la justice. »

Ailleurs, à propos *de l'héritage de Pyrrhos*, l'orateur parle des mariages que certains Athéniens se laissaient aller à conclure avec des femmes galantes. « On a déjà vu, dit-il, des jeunes gens, épris de telles femmes et désirant les posséder, ne plus être leurs propres maîtres, et dans leur folie commettre une pareille faute envers eux-mêmes; » mais ces unions ne sont pas faites pour durer: aussi, dans ce cas, les parens de la femme ont-ils soin de lui faire reconnaître au moment du mariage une dot qu'ils pourront réclamer en son nom quand bientôt sonnera l'heure du divorce. C'est en quelque sorte le prix du marché. — Nous ne donnerons plus qu'un échantillon de l'un de ces récits qui, sous un air de bonhomie et de simplicité, cachent un si habile calcul. Il s'agit pour celui qui parle de démontrer que Ciron, dont il réclame l'héritage, a toujours eu pour lui et pour son frère tous les soins, toute l'affection d'un grand-père. Il cherche là une confirmation des preuves d'un autre ordre, appuyées sur des témoignages formels, qu'il a commencé par produire.

« Outre ces raisons, nous en avons encore d'autres à vous présenter pour vous faire connaître qne nous sommes issus de la fille légitime de Ciron. En effet, comme il était naturel qu'il le fît pour des enfans fils de sa sœur, jamais il n'offrit un sacrifice, grand ou petit, sans nous y inviter; nous étions toujours auprès de lui, et nous prenions part à la

cérémonie. Ce n'était pas dans ces occasions seulement qu'il nous appelait, mais il nous emmenait encore aux Dionysies des Champs; nous y assistions et nous regardions assis près de lui; nous passions dans sa maison toutes les fêtes. Le sacrifice auquel il attachait le plus d'importance, c'était celui par lequel il honorait Jupiter Ctésios (1). Il n'y souffrait ni esclaves, ni étrangers de condition libre, il y faisait tout par lui-même; là encore nous étions à ses côtés, associés à son offrande, maniant avec lui les objets sacrés, arrangeant et disposant tout ce qu'il fallait. Il y priait le dieu, en bon grand-père, de nous donner la santé et une heureuse possession de nos biens. Si pourtant il ne nous avait pas regardés comme les enfans de sa fille, comme les seuls descendans qui lui restassent, aurait-il jamais rien fait de tout cela, n'aurait-il pas eu plutôt toutes ces attentions pour notre adversaire, qui se présente maintenant comme son neveu? »

Tout le monde sentira l'agrément de ce récit, qui nous fait pénétrer dans l'intérieur d'une famille athénienne, et nous montre l'aïeul, entouré de ses petits-enfans, dans l'exercice de sa royauté et de son sacerdoce domestique. Ce qu'il importe de signaler, c'est l'adresse dont fait preuve Isée, qui rivalise par ce côté avec Lysias. Rien ne fait mieux apprécier la rare dextérité de notre orateur que le fragment considérable du discours *pour Euphiletos*, qui nous a été conservé par Denys d'Halicarnasse. C'est le seul exemple que nous possédions du talent d'Isée appliqué à d'autres sujets que les questions d'hérédité; il est tiré d'un plaidoyer par lequel un citoyen réclame contre une décision du dème des Erchiéens, qui, lors de la révision des listes électorales, l'avait effacé de la liste et dépouillé ainsi de ses droits civiques. Le critique ancien y voit avec raison un chef-d'œuvre du genre; il signale l'adresse avec laquelle l'avocat sait grouper de petites circonstances de manière que chacune d'elles concoure à affermir une conviction dans l'esprit. La nature de ce morceau s'oppose à ce que nous en détachions une partie, qui séparée de l'ensemble perdrait presque toute sa valeur, et il est trop long pour que nous cédions à la tentation de le traduire et de le citer tout entier. Nos avocats y trouveraient pourtant encore un modèle à suivre. Aucun des faits allégués ne suffirait peut-être par lui-même à démontrer ce qu'avance l'orateur, le droit d'Euphiletos à figurer sur la liste du dème; mais la réunion de ces faits, la manière dont tout s'accorde et s'entr'aide dans cette exposition finit par avoir plus d'action sur l'intelligence qu'une preuve formelle, mais isolée. On se trouve ainsi par degrés incliné à croire et insensiblement conduit à l'idée qu'il s'agissait de nous imposer. L'ad-

(1) Le Jupiter de l'acquisition, de la propriété. Ce grand-père était un esprit positif.

versaire, en présence de toute cette série de présomptions et d'argumens, éprouve un sérieux embarras. Le faisceau est trop serré et trop épais pour qu'on puisse le rompre d'un seul effort; d'autre part, dans cette longue chaîne, à quel anneau se prendre, sur quel point faire porter l'attaque? Ce procédé, qui demande un art consommé, Démosthène l'a emprunté à Isée. Une de ses plus remarquables qualités, un des signes auxquels on distingue ses discours authentiques de ceux qui, sans lui appartenir, se sont glissés dans le recueil de ses œuvres, c'est ce talent de distribuer les preuves et de les soutenir les unes par les autres, d'élever par degrés la probabilité et la vraisemblance à la hauteur d'une certitude.

Ce qui ne se trouve point dans Lysias et ce que Démosthène a aussi pris chez Isée, c'est un emploi plus hardi et plus libre de ce que les grammairiens appellent les *figures de pensées*, c'est par exemple un heureux et habile usage de l'interrogation. Plus d'une fois, on trouve chez Isée une suite de vives apostrophes, de questions brusques et répétées qui semblent le cri d'une conscience ou d'une raison indignée. Ainsi, dans le discours *sur l'héritage d'Hagnias*, voici en quels termes celui qui porte la parole s'adresse dès la fin de l'exorde à son contradicteur :

« Attention! Je vais t'interroger. Cet enfant est-il le frère d'Hagnias? ou bien est-il son neveu par son frère ou sa sœur? Est-il son cousin de père ou de mère? Lequel lui donnes-tu de ces titres auxquels la loi attache la parenté civile? Et ne va pas alléguer que c'est mon neveu par ma sœur. Il n'est pas question en ce moment de mon héritage : je suis vivant et bien vivant. Si j'étais mort sans enfans et si c'était ma succession qu'il réclamât, alors il pourrait faire cette réponse. Mais maintenant tu prétends que la moitié de l'héritage doit aller à cet enfant; il te faut donc montrer par quel lien cet enfant tient à Hagnias, et quel est le degré de cette parenté. Allons, dis-le aux juges. »

Ailleurs dans ce même plaidoyer, ainsi que dans le fragment du discours *contre Diophane*, on retrouverait ces mêmes allures et ces mêmes tours étrangers à la diction plus unie et plus simple des premiers orateurs attiques.

Cette véhémence qui laisse éclater la passion au lieu d'affecter de la contenir donne parfois aux fins de discours d'Isée une singulière énergie. Dans quelques-uns de ses plaidoyers, il n'y a point, à proprement parler, de péroraison; seulement la conscience d'avoir défendu et vengé le droit, d'avoir fait justice de la méchanceté et du sophisme, y animent le ton de l'orateur. Par un naturel effet de cet effort prolongé qui touche à son terme, sa marche s'accélère, sa voix prend plus de timbre et d'accent; il insiste sur ces derniers mots qui doivent achever de faire pénétrer la vérité jusqu'au fond

de l'esprit du juge. Ailleurs (1), après un court et vif résumé qui a bien l'air de devoir clore le discours, l'orateur s'arrête et fait lire des témoignages destinés à prouver que Dioclès, l'instigateur du procès qu'on lui fait, est un homme de mauvaises mœurs et méprisé de tous. Il n'ajoute rien à cette lecture; c'est sous cette impression qu'il veut laisser ses auditeurs. Il y a là un artifice assez insolite : c'est un raffinement. Il semble que le plaideur demande au jury de s'en rapporter moins à ses paroles qu'à l'évidence même des faits et à l'autorité des témoins qui les attestent. Au contraire, dans d'autres plaidoyers, la péroraison se détache d'une manière plus marquée que chez ses devanciers. On en jugera par celle qui termine le discours *sur l'héritage de Dicéogène.*

« Voilà tous les services qu'avec une fortune si considérable Dicéogène a rendus à la ville. A l'égard de ses proches, cet homme est ce que vous le voyez. Il en est parmi nous que, dans la mesure de ses forces, il a dépouillés de leur fortune, d'autres qu'il a laissés tomber, par misère, au rang des mercenaires. Sa mère, tous l'ont vue, assise dans le temple d'Ilithye, lui adresser des reproches que je rougirais de répéter, mais qu'il n'a pas rougi de mériter. Voyez ses intimes. Ce Mélas l'Égyptien, avec lequel il était lié dès l'enfance, il lui a volé l'argent qu'il en avait reçu, et c'est aujourd'hui son ennemi mortel. De ses autres amis, les uns n'ont pu rentrer dans l'argent qu'ils lui avaient prêté; les autres ont été trompés par lui; il ne leur a pas compté l'argent qu'il leur avait promis pour le cas où la succession lui serait adjugée. Pourtant, juges, nos ancêtres, ceux qui ont acquis et laissé cette fortune se sont acquittés de toutes les chorégies, ils vous ont fourni beaucoup d'argent pour les dépenses de la guerre, et ils n'ont jamais cessé de supporter les charges de la triérarchie. Ce qui le prouve, ce sont les offrandes qu'ils ont consacrées dans les temples, en souvenir de leur vertu, sur ce qui leur restait après avoir satisfait à ces obligations; ce sont ces trépieds que, vainqueurs dans les jeux où ils avaient été choréges, ils ont déposés dans le temple de Dionysos, et ceux dont ils ont orné le sanctuaire d'Apollon Pythien. De même pour l'Acropole; là ils ont, en prenant cet argent sur leurs revenus, embelli le temple de la déesse de statues de bronze et de marbre dont la valeur semble dépasser les ressources d'une fortune privée. Plusieurs d'entre eux sont morts en combattant pour la patrie, Dicéogène, fils de Ménexène et père de mon aïeul, en remplissant les fonctions de stratége dans la guerre d'Éleusis, Ménexène, le fils de celui-là, à la tête de sa tribu, sur le territoire d'Olynthe, dans le lieu appelé Spartolos, enfin Dicéogène, le fils de ce Ménexène, comme commandant de la galère paralienne, à Cnide. C'est de cette maison, Dicéo-

(1) *De l'héritage de Ciron,* § 45-46.

gène, que tu as recueilli l'héritage, et tu l'as ruinée, tu l'as déshonorée ; tu en as échangé les biens contre de l'argent, et tu viens maintenant crier misère ! Cet argent, comment donc l'as-tu gaspillé? Car on sait que tu n'en as rien dépensé ni pour la cité ni pour tes amis... Quel prétexte enfin invoqueras-tu, Dicéogène, pour demander aux juges de se prononcer en ta faveur? Diras-tu que tu t'es acquitté de beaucoup de services publics et que tu as sacrifié de grandes richesses pour augmenter la gloire et l'éclat de la cité? Ou bien que, triérarque, tu as fait beaucoup de mal à l'ennemi, et que, quand la patrie avait besoin que tous les riches l'aidassent de leurs deniers à soutenir la guerre, tu as largement contribué à ses dépenses? Non, tu n'en as rien fait. Diras-tu que tu es un brave soldat? Mais tu n'as point porté les armes. Dans cette longue et cruelle guerre où les Olynthiens, où les insulaires meurent en combattant pour Athènes, toi, Dicéogène, qui es citoyen, tu n'as pas même porté les armes. Peut-être prétendras-tu que tu dois l'emporter sur moi à cause de tes ancêtres, parce qu'ils ont tué le tyran. Je les en loue et les admire; mais je soutiens que toi, tu n'as point à te prévaloir de leur vertu. D'abord tu as mieux aimé t'approprier notre héritage qu'hériter de leur gloire, tu as tenu à être appelé fils de Dicéogène plutôt que fils d'Harmodios. La nourriture au prytanée, tu l'as dédaignée; ce siége au premier rang dans les théâtres et ces exemptions d'impôt qui ont été accordées aux descendans du meurtrier d'Hipparque, tu en as fait bon marché. Puis cet Harmodios et cet Aristogiton, ce n'est pas à cause de leur naissance qu'ils ont été honorés, c'est pour leur courage et leur dévoûment, et ces mérites, rien ne s'en retrouve chez toi, ô Dicéogène! »

Sans doute l'œuvre d'Isée, telle que le temps l'a faite, est loin d'avoir la variété de celle de Lysias; tous les discours d'Isée roulent sur des sujets analogues, et par suite nous sommes exposés à y trouver des redites et quelque uniformité. Eussions-nous conservé le recueil complet de ses discours, Lysias aurait encore sur lui un avantage, celui d'avoir été mêlé à toutes les luttes, ému de toutes les passions de son temps. Chez lui, derrière l'orateur, on sent l'homme qui a de justes ressentimens à satisfaire, un frère et des amis à venger. On peut enfin, avec les anciens critiques, trouver que Lysias a plus d'imagination et de charme, un tour plus aisé et plus naturel, une grâce plus familière; peut-être en effet réussit-il encore mieux à prendre le ton qui convient à chacun des personnages qu'il fait parler, peut-être ses tableaux sont-ils plus vivans encore et tracés d'un plus ferme crayon. A d'autres égards, Isée est pourtant, on ne saurait le nier, en progrès sur Lysias. Son style a plus de mouvement et de chaleur; la passion s'y donne plus libre carrière et le colore de teintes plus vives. Lysias, poursuivant en son propre nom l'homme qui a voulu le faire périr, qui l'a ruiné et

qui a tué son frère, paraît froid, si on compare son discours *contre Ératosthène* à cette ardente invective qu'Isée a mise dans la bouche d'un de ses cliens.

III.

L'art et le talent d'Isée, mieux étudiés et tirés d'un injuste oubli, mériteraient donc de lui assurer une belle place dans l'histoire des lettres grecques. Ce qui pourtant fait la véritable originalité d'Isée et le principal intérêt de ses discours, c'est la nature des sujets qu'il a traités, c'est la place qu'il y a faite au texte et à la discussion des lois. Mieux qu'aucun de ses prédécesseurs, il nous aide à réunir les débris épars de la législation attique et à en saisir l'esprit. Ce qu'Antiphon, Andocide et Isocrate nous apprennent à cet égard se réduit presque à rien; Lysias lui-même, malgré l'étendue et la variété de son œuvre, nous instruit beaucoup moins qu'Isée. C'est que Lysias est plutôt attiré par le côté dramatique des événemens; il se complaît dans la peinture de la vie, mais il est rare qu'il aborde les discussions juridiques, qu'il insiste sur la loi et travaille à en dégager le sens. Si Lysias et Isée vivaient de nos jours, le premier réussirait surtout devant la cour d'assises et en police correctionnelle, le second plaiderait surtout devant les chambres civiles et aurait bien vite, comme on dit, l'oreille du tribunal. Pour trouver quelqu'un qui, parmi les Attiques, entre franchement, comme Isée, dans les questions de droit, il faut descendre jusqu'à son élève Démosthène. Le recueil des plaidoyers du grand orateur nous fournit sur bien des parties de la législation athénienne des renseignemens qui, par leur abondance et leur précision, égalent presque ceux que nous devons à Isée. C'est que là Démosthène imite la manière de son maître et applique sa méthode. Autant que nous pouvons en juger d'après le peu que nous avons conservé des monumens de l'éloquence judiciaire à Athènes, ce fut une vraie nouveauté que l'exemple donné par Isée : le premier il apportait dans l'étude et le commentaire de la loi cet esprit philosophique dont Platon est alors à Athènes le plus illustre représentant. M. Rodolphe Dareste, dans un récent et remarquable travail, écrivait que Théophraste, l'élève d'Aristote et son successeur dans la direction du Lycée, avait été « un jurisconsulte, et le seul jurisconsulte considérable que la Grèce ait produit (1). » Peut-être conviendrait-il de faire tout au

(1) *Le Traité des lois de Théophraste*, Thorin, 1870. Tous les fragmens connus jusqu'ici de ce grand ouvrage en vingt-quatre livres sont là, pour la première fois, mis en ordre, traduits avec précision, et, quand il y a lieu, rendus intelligibles au moyen de corrections judicieuses qui nous montrent l'auteur de cet essai helléniste consommé autant que savant jurisconsulte.

moins ici une réserve en faveur d'Isée. Sans doute la situation et le caractère des deux personnages sont très différens. Formé à l'école d'Aristote, armé des mêmes instrumens scientifiques et doué, sinon d'un génie aussi créateur, tout au moins d'une aussi vaste, d'une aussi prodigieuse instruction, Théophraste avait tenté une entreprise dont l'idée même n'aurait pu venir à personne un demi-siècle plus tôt : son livre, comme on l'a très bien dit, « n'était pas un simple commentaire, c'était un ouvrage philosophique consacré à l'étude et à la comparaison de toutes les législations connues, en un mot un véritable *Esprit des lois.* » Quant à Isée, ce ne fut, il est vrai, qu'un avocat. C'est seulement à l'occasion d'*espèces* particulières, des procès qu'il avait l'occasion de plaider, qu'Isée aborde les questions de droit privé et cherche à remonter aux principes. Il n'en est pas moins incontestable que, par cette tendance de son esprit, il mérite d'être présenté comme un précurseur de Théophraste, comme le premier des légistes d'Athènes. Sur la liste en tête de laquelle il figurerait, viendrait ensuite Démosthène, dont le clair et ferme esprit a jeté de vives lumières sur plusieurs points obscurs du droit attique.

Après cet orateur, qui représente au barreau la tradition d'Isée, nous n'aurions plus guère à citer que quelques-uns de ces érudits qui ont dressé l'inventaire de l'antique civilisation grecque avant qu'elle ne disparût, altérée d'abord par la conquête macédonienne, puis absorbée dans l'unité romaine. Démétrius de Phalère, autre disciple d'Aristote, avait écrit un traité sur la législation athénienne; Philochoros s'était occupé des *Graphai* ou accusations criminelles, Séleucos avait donné un commentaire des lois de Solon. Le recueil de décrets composé par Cratère, s'il nous était parvenu, contiendrait aussi plus d'un document important pour la connaissance du droit privé. Malgré tant de pertes, en dépit des obscurités et des lacunes qui en sont la fatale conséquence, l'étude du droit grec, si longtemps négligée en France, commence à reprendre faveur : c'est ce dont témoignent les travaux de plusieurs professeurs de nos facultés ou de membres de notre barreau : MM. G. Boissonade, Paul Gide, Albert Desjardins, Caillemer, Dareste et d'autres. Grâce à la sûreté de ses méthodes et à la pénétration de sa critique, l'esprit moderne arrive, malgré la déplorable insuffisance des monumens, à deviner le sens et à établir les rapports de bien des faits isolés et jusqu'ici inexpliqués, à en marquer la place dans l'ensemble et à reconstituer des théories juridiques auxquelles les Grecs eux-mêmes n'étaient jamais parvenus à donner une forme arrêtée et savante. On est conduit ainsi à apprécier les mérites et l'originalité du droit grec, dont le droit attique n'est que la branche la

plus importante et la moins inconnue; on constate que le génie grec, sur ce terrain, ne s'est pas montré inférieur à lui-même. Ce qui lui a manqué, c'est le temps et l'espace. La conquête étrangère est venue brusquement interrompre son évolution en suspendant la vie nationale. D'autre part Athènes n'a point été, comme Rome, amenée par la fortune à devenir et à rester pendant plusieurs siècles la maîtresse du monde; elle n'a point été ainsi contrainte d'élargir les cadres de ses lois et d'en élever l'esprit pour les accommoder aux besoins d'un vaste empire, formé des races et des peuples les plus divers; il ne lui a point été accordé de transformer peu à peu les règles étroites et dures d'une coutume locale, de manière à en faire un grand système ordonné et logique auquel on a pu donner le beau nom de raison écrite, *scripta ratio*. Athènes, dans sa courte et mobile existence, n'a rien qu'elle puisse comparer à cette grave et noble école des jurisconsultes romains, qui sans relâche poursuivent de siècle en siècle le travail commencé dès les premiers jours de la cité; mais, ce que l'on a trop oublié jusqu'à ces derniers temps, ces jurisconsultes ont été singulièrement aidés dans leur tâche par l'influence des idées et des lois helléniques. Sous l'empire, beaucoup des plus célèbres légistes de Rome étaient Grecs ou d'origine grecque, élevés dans la littérature et la philosophie grecque. Plus tôt même, aussitôt que des magistrats italiens avaient été appelés à gouverner des provinces de langue grecque, ils s'étaient trouvés entraînés, par les nécessités de la pratique et les habitudes des populations dont les intérêts leur étaient confiés, à s'affranchir des prescriptions du vieux droit quiritaire. Afin de régler les relations de ces alliés et de ces sujets qui ne pouvaient s'obliger et contracter dans les formes voulues par le droit civil, ils s'étaient fondés surtout sur la notion de l'équité, et ils avaient fait de larges emprunts aux coutumes et aux lois qu'ils trouvaient en vigueur dans cette Grèce pour laquelle ils professaient, au moment même où ils en faisaient la conquête, tant de respect et d'admiration. De cette manière, la plus grande partie du droit attique avait passé dans l'édit du préteur. C'est que ce droit attique, comme l'attestent tous ceux qui en ont quelque connaissance, était plus spiritualiste que le droit romain, plus attaché à l'idée et moins esclave de la forme; il tendait plus au général et à l'universel, il paraissait plus dominé par cette conception de la pure justice, *æquum et bonum*, qui devient avec le temps la principale préoccupation des jurisconsultes romains.

A mesure que l'on pénétrera plus avant dans cette étude, à peine ébauchée jusqu'ici, du droit attique et de ses rapports avec le droit romain, on sentira mieux l'importance de ces discours d'Isée, dont

il n'existe même pas une traduction française qui soit exacte et lisible (1). Mieux préparés par une éducation toute spéciale, d'autres pourront discuter plus à fond et apprécier avec plus de compétence la valeur d'Isée comme interprète des lois athéniennes. Nous avons voulu tout au moins frayer la voie, appeler l'attention sur cette curieuse figure et sur ces œuvres trop longtemps négligées. Les essais qui précèdent n'avaient d'autre but que d'aider à mieux comprendre et à mieux juger l'homme extraordinaire dont le génie domine et résume toute l'histoire de l'éloquence athénienne, Démosthène; or pouvions-nous songer à nous occuper de Démosthène sans avoir d'abord remis dans son vrai jour et à sa vraie place le guide qu'il s'est choisi lui-même dans les premières années de sa triste et laborieuse jeunesse, le seul de tous les orateurs attiques qui ait eu sur lui une influence directe et personnelle? En étudiant Démosthène, nous retrouverons plus d'une fois dans ses chefs-d'œuvre la trace des exemples et des leçons d'Isée. Dès maintenant, avant même d'avoir sous les yeux les passages qui confirment l'assertion des anciens biographes, on peut se faire quelque idée des services que l'homme de talent a rendus à l'homme de génie. Si c'est la lecture assidue de Thucydide qui a donné à Démosthène une connaissance de l'histoire d'Athènes qui manque trop souvent aux autres orateurs, c'est Isée qui lui en a fait étudier les lois civiles et politiques; grâce à cette double et forte instruction, au lieu de faire, comme l'ignorant et brillant Eschine, commerce de phrases vagues et sonores, il a pu nourrir toujours son éloquence de faits et de textes. Isée ne s'est pas contenté de fournir ainsi à son élève ce que l'on peut appeler la matière de ses discours; il lui a enseigné à disposer ses argumens et ses preuves de manière à convaincre sans avoir l'air d'y prétendre, il lui a livré le secret de ces interrogations vives et redoublées qui paraissent échapper à l'âme de l'orateur passionnée pour la vérité et révoltée d'avoir à combattre la fraude et le mensonge. Savant légiste, rhéteur consommé, habile et véhément avocat, Isée est bien le maître du grand orateur qui a porté le plus haut, dans l'antiquité, l'art et la puissance de la parole publique.

GEORGE PERROT.

(1) La seule que je connaisse, celle de l'abbé Auger, qui date du siècle dernier, est criblée de contre-sens. Le traducteur, qui n'a étudié ni les institutions de Rome ni celles d'Athènes, ne comprend pas les affaires que discute l'orateur et rend presque toujours à faux les termes de droit qu'il a sans cesse l'occasion d'employer.

UN BIENFAIT

N'EST JAMAIS PERDU

PROVERBE.

PERSONNAGES.

ANNA DE LOUVILLE.
LOUISE DE TRÉMONT.
M. DE VALROGER.
M. DE LOUVILLE.

(Au château de Louville. — Un salon.)

SCÈNE PREMIÈRE.

LOUISE, ANNA.

ANNA, debout, agitée.

Enfin, tu diras ce que tu voudras, je refuse de le recevoir.

LOUISE, assise, brodant, calme.

Pourquoi?

ANNA.

Un homme qui compromet toutes les femmes est l'ennemi naturel de toutes les femmes honnêtes.

LOUISE.

Dis-moi, je t'en prie, ce que signifie ce grand mot-là : compromettre les femmes!

ANNA.

Est-ce sérieusement que tu me fais cette question de sauvage?

LOUISE.

Très sérieusement. Je suis une sauvage.

ANNA.

Quelle prétention! Est-ce qu'il y a encore des sauvages au temps où nous vivons? Il n'y en a même plus à Carpentras.

LOUISE.

C'est pour ça qu'il y en a peut-être ailleurs. Tu ne veux pas me répondre? C'est donc bien difficile?

ANNA.

C'est très aisé. Un homme qui compromet les femmes, c'est un homme comme M. de Valroger.

LOUISE.

Ça ne m'apprend rien; je ne le connais pas.

ANNA.

Tu ne l'as jamais vu?

LOUISE.

Où l'aurais-je vu? C'est un astre nouveau dans le monde de Paris, dont je ne suis plus depuis mon veuvage.

ANNA.

Eh bien! moi qui habite ce château depuis deux mois, je ne connais pas non plus ce monsieur, mais mon mari le connaît; il dit que c'est un vrai marquis de la régence.

LOUISE.

Bah! c'est une race perdue. M. de Louville s'est moqué de toi.

ANNA.

Qui sait? Je suis sûre qu'il me blâmerait beaucoup de le recevoir en son absence.

LOUISE.

Alors tu as bien fait de le renvoyer, parlons d'autre chose.

ANNA.

Oh! mon Dieu, rien ne nous empêche de parler de lui.

LOUISE.

Nous n'avons rien à en dire, ne le connaissant ni l'une ni l'autre.

ANNA.

D'autant plus que, si nous le connaissions, nous en dirions du mal.

LOUISE.

Réjouissons-nous donc de ne pas aimer les épinards, car, si nous les aimions...

ANNA, allant à une fenêtre et regardant.

Oh! que tu as de vieilles facéties! — Tiens, il est affreux!

LOUISE.

Qui?

ANNA.

Lui, M. de Valroger, ce beau séducteur; il est très laid.

LOUISE.

Comment se fait-il qu'il soit dans ton parc, sachant que tu ne reçois pas?

ANNA.

Il aura voulu voir au moins mon parc, et, comme le jardinier ne sait pas refuser vingt francs... Je le chasserai.

LOUISE.

Le jardinier?

ANNA.

Certainement. Il aura reçu de l'argent pour fournir à ce monsieur le moyen de m'apercevoir.

LOUISE.

Voilà de l'argent bien mal employé!

ANNA.

Ah! tu trouves que ma figure ne vaut pas la dépense...

LOUISE.

Si fait, mais il aurait dû se dire qu'il la verrait pour rien!

ANNA, fermant brusquement le rideau.

Il ne m'a pas vue.

LOUISE.

C'est qu'il n'aura pas voulu! Alors il a moins de curiosité que toi.

ANNA.

Tu n'es pas curieuse, toi, de voir un homme dont on parle tant? Il est là, tout près!

LOUISE.

Au fait, la vue n'en coûte rien. (Elle va à la fenêtre et regarde.) Eh bien! je ne suis pas de ton avis. Il est très agréable.

ANNA.

Agréable! comme monsieur le bourreau de Paris!

LOUISE, revenant.

Ah! mais tu le détestes, ce pauvre M. de Valroger!

ANNA.

Et toi, tu le protéges?

LOUISE.

Contre qui?

ANNA.

Je ne sais pas, mais enfin tu meurs d'envie que je le reçoive.

LOUISE.

Ça vaudrait peut-être mieux que de s'en priver avec tant de regret.

ANNA.

Parle pour toi.

LOUISE.

Moi? je suis sûre de le voir chez moi. Sa visite m'a été annoncée par ma mère.

ANNA.

Et tu comptes le recevoir?

LOUISE.

Certainement.

ANNA.

Ah! — Au fait, tu es veuve, toi, tu as des enfans...

LOUISE.

Et je suis beaucoup moins jeune que toi; dis-le, ça ne me fâche pas, bien au contraire; quand on n'a rien à se reprocher à mon âge, on compte ses années avec plaisir.

ANNA.

Coquette de vertu, va!

LOUISE.

Chère enfant, tu connaîtras ce plaisir-là, à la condition pourtant que tu ne mettras pas trop de curiosité dans ta vie.

ANNA.

Encore? Je n'entends pas.

LOUISE.

Si fait. Tu sais bien que la curiosité est un trouble de l'âme, une maladie! La vertu, c'est le calme et la santé.

ANNA.

Très bien! un sermon?

LOUISE.

Que veux-tu? je vieillis!

SCÈNE II.

ANNA, LOUISE, UN DOMESTIQUE.

LE DOMESTIQUE.

M. le marquis de Valroger fait demander si madame veut le recevoir.

ANNA.

Toujours? vous n'avez donc pas dit que j'étais sortie?

LE DOMESTIQUE.

Je l'ai dit; mais il a vu madame à la fenêtre, et, pensant qu'elle était rentrée...

ANNA.

L'impertinent!.. Dites que je ne reçois pas.

LOUISE, au domestique.

Attendez... (Bas à Anna.) Reçois-le!

ANNA, bas.

Ah! tu vois! c'est toi qui le veux! (Au domestique.) Faites entrer. (Le domestique sort.)

LOUISE.

Oui, je veux que tu voies cet homme dangereux, et que tu reconnaisses avec moi qu'il n'y a pas de tels hommes pour une honnête femme.

ANNA.

Mais mon mari... Il est vrai qu'il ne m'a pas défendu de le recevoir !

LOUISE.

Ton mari t'estime trop pour s'inquiéter de rien; d'ailleurs je suis là.

LE DOMESTIQUE, *annonçant.*

M. le marquis de Valroger.

SCÈNE III.

LOUISE, ANNA, VALROGER.

VALROGER, *allant à Anna.*

Si j'ai eu l'audace d'insister, madame...

LOUISE.

C'est que vous m'avez vue à cette fenêtre? (*Bas à Anna étonnée.*) Laisse-moi faire !

VALROGER, *désignant Anna.*

C'est madame que j'ai vue.

LOUISE.

Madame est mon amie, Mme de Trémont, et vous êtes ici chez moi; c'est moi seule qui dois vous demander pardon de vous avoir fait attendre.

VALROGER, *railleur.*

Vous êtes bien bonne de vous excuser, madame, je ne savais pas avoir attendu.

LOUISE.

C'est que,... on vous avait dit que j'étais sortie. Je ne l'étais pas.

VALROGER.

Vous êtes d'une adorable franchise, madame! Je dois donc me dire que votre premier mouvement avait été de me mettre à la porte.

LOUISE.

Absolument.

VALROGER.

C'est-à-dire une fois pour toutes ?

LOUISE.

J'en conviens, puisque je me suis ravisée.

VALROGER.

J'en suis bien heureux; mais à qui dois-je?..

LOUISE.

Vous le devez à madame, qui m'a dit de vous le plus grand bien.

ANNA.

Ah! par exemple!.. (Louise lui fait signe de se taire.)

VALROGER, à Anna.

Je dois donc vous remercier encore plus que votre amie...

ANNA, sèchement.

Ne me remerciez pas. Je ne mérite pas tant d'honneur!

VALROGER, railleur.

Oh! madame, vous me dites cela d'un ton... Me voilà éperdu entre la crainte et l'espérance!

ANNA, avec hauteur.

L'espérance de quoi?

LOUISE.

L'espérance de nous plaire. (Tendant la main à Valroger.) Eh bien! monsieur, c'est fait; vous nous plaisez beaucoup.

VALROGER, lui baisant la main.

Vraiment! (A part.) La drôle de femme!

LOUISE.

Comment voulez-vous qu'il en soit autrement? Je ne savais pas, moi, que vous étiez le meilleur des hommes, et que tous nos pauvres avaient été comblés par vous. C'est mon amie qui vient de me l'apprendre.

VALROGER, à Anna stupéfaite.

Comment! vous saviez... Vraiment me voilà réhabilité à bon marché! Est-ce qu'il y a le moindre mérite?..

LOUISE.

Oui, il y a toujours du mérite à savoir secourir avec intelligence et délicatesse. Ce n'est peut-être pas bien méritoire pour nous autres femmes, nous n'avons à faire que ça; mais un homme du monde que ses plaisirs n'emportent pas dans un tourbillon d'égoïsme et d'oubli!.. Allons, je vois que je vous embarrasse avec mes louanges,... c'est fini. Je vous devais cette explication, et nous n'en parlerons plus.

VALROGER.

Eh bien, non, madame! puisque vous le prenez ainsi, je veux tout savoir. Avant que Mme de Trémont prît la peine de vous apprendre que j'étais un ange, vous pensiez que j'étais un démon, puisque vous me repoussiez sans merci de votre sanctuaire?

LOUISE.

Vous saurez tout, car vous êtes de trop bonne compagnie pour

me demander d'où je tenais ces renseignemens; on m'avait dit que vous étiez méchant.

VALROGER.

Méchant! Voilà un mot terrible. Voulez-vous me l'expliquer, madame?

LOUISE.

Je ne puis vous l'expliquer que comme je l'entends. Un méchant, c'est un cœur haineux, et on vous accusait de haïr les femmes.

VALROGER.

Comment peut-on haïr les femmes?

LOUISE.

C'est les haïr que de les rechercher pour le seul plaisir de les compromettre. Les compromettre, c'est leur faire perdre l'estime et la confiance qu'elles méritaient, c'est leur faire le plus grand tort et le plus grand mal : voilà ce que c'est qu'un méchant.

VALROGER.

Très bien. Et une méchante, qu'est-ce que c'est?

LOUISE.

C'est la même chose. C'est une coquette au cœur froid.

VALROGER.

Voilà une bizarre aventure, madame de Louville! On m'avait dit à moi que vous étiez une méchante dans le sens que vous donnez à ce mot!

ANNA, s'échappant.

Moi?

VALROGER, s'apercevant de la mystification.

Vous! (A part.) Bien! ces dames s'amusent à mes dépens! (Haut, à Anna.) Oh! vous, madame de Trémont, vous passez à bon droit, j'en suis certain, pour une femme sincère et indulgente; mais elle, votre amie, Mme de Louville, qui vient de si bien définir la méchanceté, elle est réputée méchante comme Satan!

ANNA.

Eh bien! voilà une belle réputation; mais c'est indigne!.. Je... (A Louise.) Tu ne te fâches pas?

LOUISE.

Me fâcher de cela serait avouer que je le mérite.

ANNA.

Mais monsieur l'a cru, il le croit sans doute encore?

LOUISE.

Dame! qui sait? c'est à lui de répondre.

VALROGER.

Eh! eh!

ANNA, en colère.

Comment? vous dites *eh! eh!*

VALROGER.

Oh! oh!

ANNA.

Ce ne sont pas là des réponses!

VALROGER.

Que voulez-vous? Certes madame a le ciel écrit en toutes lettres sur la figure, et l'accueil qu'elle vient de me faire tournerait la tête à un novice; mais le plus souvent ces êtres angéliques sont les plus dangereux et les plus perfides. Ils s'arrangent pour vous mettre à leurs pieds, et quand vous y êtes, ils jettent leur soulier rose, et vous font voir la double griffe.

ANNA.

Alors, puisque vous ne croyez à la franchise d'aucune de nous, et que vous étiez si mal disposé contre... madame en particulier, pourquoi donc venez-vous chez elle? Personne ne vous y avait appelé ni attiré, que je sache.

VALROGER.

Pardonnez-moi, j'étais impérieusement sommé de comparaître pour répondre à une provocation.

ANNA.

Ah! je ne savais pas!..

VALROGER.

Non, vous ne saviez pas; mais peut-être que Mme de Louville le sait!

LOUISE.

Je m'en doute. J'ai, sans vous connaître, et sur la foi d'autrui, dit beaucoup de mal de vous. Je me suis irritée de vos faciles victoires sur les femmes légères. Je vous ai haï comme on hait celui qui vous confond avec les autres, et, tout en disant que je ne vous verrais de ma vie, j'ai eu envie de vous voir pour vous braver en face. C'est à cette provocation que vous avez répondu en venant ici.

VALROGER.

Au moins voici de la franchise.

LOUISE.

J'en ai beaucoup, c'est ma manière d'être coquette; c'est celle des grands diplomates.

ANNA.

Je hais, je méprise la coquetterie, moi!

LOUISE.

Et moi, j'avoue que nous en avons toutes! Il vaut bien mieux confesser nos travers que de nous les entendre reprocher à tout pro-

pos. Oui, j'avoue que, de vingt-cinq à trente ans surtout, nous sommes toutes un peu perverses, parce que nous sommes toutes un peu folles. Nous sommes enivrées de l'orgueil de la beauté quand nous sommes belles, et de celui de la vertu quand nous sommes vertueuses; mais quand nous sommes l'un et l'autre, oh! alors il n'y a plus de bornes à notre vanité, et l'homme qui ose douter de notre force devient un ennemi mortel. Il faut le vaincre, à tout risque, et pour le vaincre il faut le rendre amoureux; quel prix aurait son culte, s'il ne souffrait pas un peu pour nous? Ne faut-il pas qu'il expie son impiété? Alors on s'embarque avec lui dans cette coquille de noix qu'on appelle la lutte, sur ce torrent dangereux qu'on appelle l'amour; on s'y joue du péril et on s'y tient ferme jusqu'à ce qu'un écueil imprévu, le moindre de tous, peut-être un léger dépit, une jalousie puérile, vous brise avec votre aimable compagnon de voyage. Et voilà le résultat très ordinaire et très connu de ces sortes de défis réciproques. On commence par se haïr, puis on s'adore, après quoi on se méprise l'un l'autre quand on ne se méprise pas soi-même. Il eût été si facile pourtant de se rencontrer naturellement, de se saluer avec politesse et de passer son chemin sans garder rancune d'un mot léger ou d'une bravade irréfléchie!

ANNA.

Ma chère, tu parles d'or; mais moi, bonne femme, paisible et connue pour telle, je ne vois pas le but de cette confession, et je trouve qu'elle dépasse mon expérience. Je te laisserai donc implorer de monsieur l'absolution de tes fautes, et je me retire...

LOUISE.

Sans l'inviter chez toi?

ANNA.

Sans l'inviter. Je n'ai rien à me faire pardonner, puisqu'il est convaincu que je le tiens pour un ange!

VALROGER.

Me sera-t-il permis d'aller au moins vous présenter mes actions de grâces?

ANNA.

Oui, monsieur, au château de Trémont, (Bas à Louise.) où je ne remettrai jamais les pieds! (Elle sort.)

SCÈNE IV.

LOUISE, VALROGER.

LOUISE.

Savez-vous bien que me voilà brouillée avec Mme de Trémont?

VALROGER.

Je vois, madame de Trémont, que vous voilà en délicatesse à propos de moi avec Mme de Louville.

LOUISE.

Ah! vous avez déjà deviné ce que j'allais vous révéler?

VALROGER.

Oui, madame; j'ai vu qu'en bonne amie vous avez voulu couper le mal dans sa racine.

LOUISE.

Le mal?

VALROGER.

Oui; je venais ici, vous l'avez fort bien compris, pour me venger, n'importe comment, du mépris, de l'aversion que Mme de Louville affecte pour ma personne. A présent il n'y aura pas moyen; vous lui avez trop clairement montré le danger. Et puis vous m'avez rendu ridicule en sa présence, car je n'ai pas vu tout de suite le piége que vous me tendiez. Je dois donc renoncer à ma vengeance; mais ne triomphez pas trop, j'y tenais médiocrement.

LOUISE.

Alors il me reste à vous remercier du pardon que vous accordez aux femmes vertueuses dans la personne de ma jeune amie et à prendre acte de votre promesse.

VALROGER.

Quelle promesse?

LOUISE.

Celle de laisser tranquille à tout jamais cette petite femme qui aime son mari, un mari excellent, un honnête homme que vous connaissez...

VALROGER.

Il n'est pas mon ami.

LOUISE.

Il le sera bientôt, puisque vous voilà établi dans notre voisinage. Vous vous rencontrerez partout, vous chasserez ensemble, vous l'estimerez, vous verrez que son ménage est heureux et honorable; mais il n'est si bon ménage où le plus léger propos ne puisse jeter le trouble. Vous êtes un homme dangereux, en ce sens que vous ne pouvez plus faire un pas sans qu'on vous attribue un projet ou une aventure; mais vous êtes un galant homme quand même, et vous me jurez de renoncer...

VALROGER.

Permettez! Avant de m'engager, je voudrais comprendre...

LOUISE.

Quoi?

VALROGER.

Je voudrais comprendre comment, pourquoi, vous, la femme pro-

clamée vertueuse et pure par excellence, vous semblez faire bon marché de la vertu des autres femmes, au point de demander grâce pour elles?

LOUISE.

Oh! je vais bien plus loin que cela. Je fais bon marché de ma propre vertu dans le passé. Je ne sais nullement si, poursuivie et tourmentée par un séducteur habile, j'eusse gardé dans ma jeunesse le calme dont je jouis maintenant.

VALROGER.

Dans votre jeunesse?

LOUISE.

Oui, et comme j'ai été très heureuse en ménage et très respectée de tout ce qui m'entourait, je suis très indulgente pour celles qui se trompent dans les chemins embrouillés.

VALROGER.

Savez-vous bien, madame, que me voilà tenté de vous prendre pour la véritable coquette que je comptais trouver ici?

LOUISE.

Ah oui-da!

VALROGER.

M[me] de Louville est une enfant. Beauté, jeunesse, orgueil et témérité, cela est bien connu, bien peu redoutable et bien peu excitant; mais une femme vraiment forte, habilement humble, généreuse envers les autres, soi-disant vieille, et plus belle que les plus jeunes, tenez, vous aurez beau dire, vous savez bien que tout cela est d'un prix inestimable, et qu'il y aurait une gloire immense...

LOUISE.

A l'immoler?

VALROGER.

Non, mais à le conquérir.

LOUISE.

Conquérir! Comment donc? le mot est charmant! Est-ce une déclaration que vous me faites?

VALROGER.

Si vous voulez.

LOUISE.

Et si je ne veux pas?

VALROGER.

Il est trop tard. Vous l'avez provoquée, et vous n'avez point paré à temps.

LOUISE.

Au fait, c'est vrai. Eh bien! monsieur, vous êtes très aimable, et je vous remercie.

VALROGER.

Cela veut dire que vous prenez mes paroles pour un hommage banal?

LOUISE.

Je n'ai garde; j'en suis trop flattée pour cela.

VALROGER.

Ah çà mais, vous êtes atrocement railleuse! Je commence à vous croire coquette tout de bon.

LOUISE.

C'est dans mon rôle.

VALROGER.

Le rôle d'ange gardien de Mme de Louville?

LOUISE.

C'est cela! Si je ne m'empare pas de votre cœur aujourd'hui, mon proverbe est manqué.

VALROGER.

Eh bien! il est manqué; je vous déteste!

LOUISE.

Oh! que non.

VALROGER.

Vous croyez que c'est le contraire?

LOUISE.

Pas du tout. Je vous suis parfaitement indifférente.

VALROGER.

Et sur ce terrain-là vous me payez largement de retour!

LOUISE.

Ah! mais non.

VALROGER.

J'entends! vous me détestez aussi, vous.

LOUISE.

C'est tout le contraire. Regardez-moi en face.

VALROGER.

Bien volontiers.

LOUISE.

Eh bien?

VALROGER.

Eh bien?

LOUISE.

Trouvez-vous que j'aie l'air de me moquer de vous?

VALROGER.

Parfaitement.

LOUISE.

Oh! l'homme habile! Eh bien! on vous a surfait, vous êtes un bon jeune homme, vous n'avez jamais rien lu dans les yeux d'une femme.

VALROGER.

D'une femme comme vous, c'est possible.

LOUISE.

Quelle femme suis-je donc?

VALROGER.

Un sphinx! Je n'ai jamais vu tant d'aplomb dans le dédain.

LOUISE.

Et moi, je n'ai jamais vu tant d'obstination dans la méfiance. Voyons, par quoi faut-il vous jurer que je vous aime?

VALROGER, riant.

Vous m'aimez, vous!

LOUISE.

De tout mon cœur!

VALROGER, à part.

C'est une folle! (Haut.) Jurez-le sur l'honneur, si vous voulez que je vous croie.

LOUISE.

L'honneur d'une femme? Vous n'y croyez pas. Dans les mélodrames, on jure par son salut éternel; mais vous n'y croyez pas davantage.

VALROGER.

Par votre amitié pour Mme de Louville!

LOUISE.

Encore mieux : par l'innocence de ma fille!

VALROGER.

Quel âge a-t-elle?

LOUISE.

Six ans.

VALROGER.

J'y crois. Donc vous m'aimez, comme ça, tout doucement, de tout votre cœur, comme le premier venu?

LOUISE.

Je n'aime pas le premier venu. Écoutez-moi, vous allez comprendre que je ne ris pas, et que mon affection pour vous est très sérieuse.

VALROGER.

Ah! voyons cela, je vous en prie!

LOUISE.

Vous souvenez-vous d'un jeune garçon qui s'appelait Ferval?

VALROGER.

Non, pas du tout!

LOUISE.

Augustin de Ferval.

VALROGER.

C'est très vague...

LOUISE.

Alors, puisqu'il faut mettre les points sur les *i*, vous vous sou-

viendrez peut-être d'une certaine demoiselle qui s'appelait Aline, et qui n'était pas du tout reine de Golconde?

VALROGER.

Eh bien! madame?

LOUISE.

Eh bien! monsieur, cette jolie personne, que vous protégiez, fut prise au sérieux par un jeune provincial, mauvaise tête...

VALROGER.

J'y suis, je me souviens! Il y a de cela cinq ou six ans. Vous le connaissiez, ce petit Ferval?

LOUISE.

C'était mon frère, un enfant qui a eu la folie de vous provoquer et dont vous n'avez pas voulu tirer vengeance, car, après lui avoir laissé la satisfaction de vous envoyer une balle, vous avez riposté sur lui avec une arme chargée à poudre. Il ne l'a jamais su; mais des amis à vous l'ont dit en secret à sa mère, qui l'a répété à sa sœur. Vous voyez bien que cette sœur ne peut pas rire quand elle prétend qu'elle vous aime!

VALROGER.

Alors on a bien raison de prétend qu'un bienfait n'est jamais perdu, car votre amitié doit être une douce chose; pourtant...

LOUISE.

Pourtant?..

VALROGER.

Vous avez tort de l'offrir pour si peu, madame! C'est un excitant dangereux.

LOUISE.

Dangereux pour qui?

VALROGER.

Pour moi.

LOUISE.

Pourquoi me répondez-vous comme cela, voyons? A quoi bon poursuivre l'escarmouche de convention et garder le ton plaisant, quand je vous dis tout bonnement les choses comme elles sont?

VALROGER.

C'est que vous oubliez vos propres paroles : je suis un méchant, et j'ai le cœur froid comme glace.

LOUISE.

Je n'ai jamais cru cela.

VALROGER.

Eh bien! vous avez eu tort; il fallait le croire.

LOUISE.

Pourquoi mentez-vous? Je ne comprends plus.

VALROGER.

Je ne mens pas. Je suis amoureux de vous.

LOUISE.

Si c'était vrai, cela ne prouverait pas que vous eussiez le cœur froid.

VALROGER.

Attendez! je suis amoureux de vous à ma manière, sans vous aimer.

LOUISE.

Je comprends; ma confiance vous humilie, ma loyauté vous blesse. Vous vous vengez en me disant une chose que vous jugez offensante.

VALROGER.

Oui, madame, j'ai l'intention de vous offenser.

LOUISE.

Pourquoi?

VALROGER.

Pour que vous me détestiez.

LOUISE.

Parce que l'amitié d'une honnête femme vous fait l'effet d'un outrage?

VALROGER.

C'est comme ça. Je ne veux pas de la vôtre.

LOUISE.

Vous êtes brutalement sincère!

VALROGER.

Oui. Je suis un séducteur percé à jour, comme vous êtes une coquette classique.

LOUISE.

Alors me voilà déjouée et rembarrée! Je suis coquette tout de bon, et j'ai voulu me frotter à un vindicatif plus malin que moi, qui me remet à ma place et compte faire de moi un exemple. Est-ce cela?

VALROGER.

Précisément.

LOUISE.

Comment vais-je sortir de là?

VALROGER.

Vous n'en sortirez pas.

LOUISE, *élevant la voix avec intention.*

C'est-à-dire que vous allez faire pour moi ce que vous comptiez faire pour Mme de Louville?

VALROGER.

Oui, madame.

LOUISE.

Vous viendrez me voir?

VALROGER.

Tous les jours.

LOUISE.

Et si la porte vous est fermée?..

VALROGER.

Je resterai sous la fenêtre. Je coucherai dans le jardin, sous un arbre.

LOUISE.

Je suis sauvée! vous vous enrhumerez!

VALROGER.

Je tousserai à vous empêcher de dormir. Vous m'enverrez de la tisane!

LOUISE.

Vous refuserez de la boire?

VALROGER.

Au contraire. Je la boirai.

LOUISE.

Et alors?

VALROGER.

Alors vous aurez pitié de moi, vous me recevrez.

LOUISE.

Et puis après?

VALROGER.

Je reviendrai.

LOUISE.

Je me laisserai compromettre?

VALROGER.

Non! vous fuirez, mais je vous suivrai partout. Partout vous me trouverez pour ouvrir la voiture et vous offrir la main.

LOUISE.

C'est bien connu, tout ça.

VALROGER.

Tout est connu. Je n'ai rien découvert de neuf, il n'y a rien de mieux que les choses qui réussissent toujours.

LOUISE.

Alors c'est cela, c'est bien cela, qui s'appelle compromettre une femme?

VALROGER.

Pas du tout! Compromettre une femme, c'est se servir des apparences qu'on a fait naître pour la calomnier ou la laisser calomnier. Je ne calomnie pas, moi. Je suis homme du monde et gentilhomme. Je dirai à toute la terre que je fais des folies pour vous en pure perte, ce qui sera vrai jusqu'au jour où vous en ferez pour moi.

LOUISE.

Et pourquoi en ferai-je?

VALROGER.

Parce que la folie est contagieuse.

LOUISE.

Et je deviendrai folle, moi?

VALROGER.

Ne vous fiez pas au passé.

LOUISE.

Vous savez bien que je n'en tire pas vanité. Pourtant ce qui est passé est acquis.

VALROGER.

Non! vous l'avez dit vous-même, votre vertu a été aidée par l'absence de péril. Pourtant vous avez dû allumer des passions; mais il y a à peine un homme sur mille qui soit doué d'assez de persévérance pour consacrer des mois et des années à la conquête d'une femme... Or je sais, je vois que vous n'avez pas rencontré cet homme-là.

LOUISE.

Et vous vous piquez de l'être?

VALROGER.

Je le suis.

LOUISE.

Ça vous amuse?

VALROGER.

C'est mon unique amusement.

LOUISE.

Vous êtes né hostile et vindicatif, comme on naît poète ou rôtisseur?

VALROGER.

Le bonheur de l'homme est de développer ses instincts particuliers.

LOUISE.

Même les mauvais?

VALROGER.

Enfin vous reconnaissez que je suis mauvais?

LOUISE.

C'est à quoi vous teniez? Vous vouliez faire peur; sans cela vous croyez votre effet manqué, et la confiance vous humilie. C'est une manie que vous avez, je le vois bien; avec moi, elle ne sera pas satisfaite. Je vous crois bon.

VALROGER.

Vous éludez la question. Si je suis tel que je m'annonce, vous devez me haïr.

LOUISE.

Et vous voulez être haï?

VALROGER.

Oui; pour commencer, cela m'est absolument nécessaire.

LOUISE.

Eh bien! comme en ne vous accordant pas le commencement je serai, espérons-le, préservée de la fin, je déclare que, méchant ou non, je ne puis haïr le bienfaiteur de mes pauvres et le sauveur de mon frère.

VALROGER.

Vaine invocation au passé! Vous me haïrez quand même!

LOUISE.

Comment vous y prendrez-vous?

VALROGER.

D'abord je vais faire la cour à Mme de Louville.

LOUISE, regardant vers une portière en tapisserie.

A quoi bon, si je n'en suis pas jalouse?

VALROGER.

Vous m'avez demandé grâce pour elle. Il faut que je sois inexorable pour vous prouver que je ne vaux rien.

LOUISE, lui montrant la portière, dont les plis sont agités.

Vous pouvez lui faire la cour; à présent qu'elle a tout entendu, elle saura se défendre. Vos plans sont livrés, et peut-être... (Elle va à la fenêtre.) Cette voiture qui roule... Oui, c'est un renfort qui lui arrive.

VALROGER.

Son mari?

LOUISE.

Précisément.

VALROGER.

Si Mme de Louville est hors de cause, on se passera de ce moyen-là.

LOUISE.

C'est tout ce que je voulais. Merci, mon cher monsieur; elle est sauvée, et moi, je ne vous crains pas.

VALROGER.

Merci, ma chère madame, voilà que vous acceptez le défi!

LOUISE.

Le défi de quoi? Vous voulez que je vous craigne pour arriver à vous aimer? C'est un prologue inutile, puisque nous voici d'emblée au dénoûment. Ce que vous voulez, ce n'est pas l'amour, vous en êtes rassassié, vous n'y tenez pas, et c'est ma vertu, c'est-à-dire ma tranquillité seule, que vous voudriez ébranler. Eh bien! sachez que, dans les âmes fermées aux malsaines agitations de la passion folle, il y a des émotions plus douces et plus pures qu'on peut être fier d'avoir fait naître et de conserver toujours jeunes. Il n'est pas

humiliant d'être maternellement aimé par une femme mûre, et il ne serait pas du tout glorieux de lui tourner ridiculement la tête.

VALROGER.

Une femme mûre!..

LOUISE.

J'ai trente-six ans, mon bon monsieur!

VALROGER.

Ce n'est pas vrai, votre fille n'en a que six!

LOUISE.

Mais mon fils en a quinze!

VALROGER.

Allons donc!

LOUISE.

Je n'ai pas son extrait de naissance dans ma poche, sans cela... Mais vous voilà calmé et un peu honteux, convenez-en, de vous être trompé, vous si clairvoyant, sur l'âge d'une femme. Vous verrez mon fils, cela vous guérira tout à fait, car vous viendrez chez moi, tous les jours, si vous voulez, et sans être condamné à coucher préalablement sous un arbre. Vous vous enrhumerez pour d'autres, il y aura toujours de la tisane chez moi. Vous me trouverez toujours entourée d'êtres qui ne me quittent jamais, mon fils, ma fille et mon neveu, le fils de cet Augustin de Ferval à qui vous avez sauvé la vie en dépit de lui-même, plus ma mère, qui vous bénit et prie pour vous tous les jours, plus ma belle-sœur, la femme du même Augustin, qui est dans le secret, et qui vous regarde comme un saint, tout perverti que vous passez pour être. Voyez s'il y aura moyen d'entrer chez nous comme un loup dans une bergerie! Tout ce cher monde s'est réjoui en vous sachant fixé près de nous. Notre pauvre Augustin n'est plus, il est mort l'an dernier, et c'est son deuil que je porte; mais nous vous devons de l'avoir conservé six ans, de l'avoir vu heureux, marié et père. Sa femme et son enfant sont des trésors qu'il nous a laissés. Toute cette famille reconnaissante, grands et petits, vous sautera au cou et aux jambes, et, quand vous aurez été bien et dûment embrassé sur les deux joues comme un ami qu'on attendait depuis longtemps et à qui l'on ne sait comment faire fête, vous sentirez que vous êtes un homme de chair et d'os comme les autres, — non le spectre de don Juan, le héros d'un autre siècle et d'un autre pays. Vous laisserez fondre la glace artificielle amassée autour de ce cœur-là, qui est vivant et humain, puisqu'il est généreux et compatissant. Votre génie du mal rira de lui-même, et vous laissera consentir à aimer les honnêtes gens, à les protéger même, ce qui est bien plus facile que de leur tendre des piéges, et bien moins triste que de se battre les flancs

pour les méconnaître. Vous garderez votre science, vos ruses pour celles qui les provoquent, et qui ont de quoi mettre à ce jeu-là. On vous pardonnera d'avoir ce goût bizarre, vous, honnête homme, de perdre votre temps à contempler, à étudier, à mesurer la faiblesse de notre sexe, tout en excitant sa perversité. Tenez! on vous pardonnera tout, même d'être incorrigible. On pensera que ce métier de punisseur des torts féminins est une tâche navrante, et que vous devez être un homme malheureux. On s'efforcera de vous soigner comme un malade, ou de vous distraire comme un convalescent; si par momens vous êtes tenté de faire la guerre à vos amis, ils se diront : C'est une épreuve; il veut savoir si nous méritons l'estime qu'il nous accorde. Alors on se tiendra de son mieux pour vous montrer qu'on y attache le plus grand prix. Et, si on ne réussit pas à mettre dans votre existence une affection pure et bienfaisante, on en aura beaucoup de chagrin, je vous en avertis, parce que l'amitié, qui n'est pas une chose convulsive, n'est pas non plus une chose froide. Donc vous aurez, sans vous donner aucune peine pour cela, un triomphe assuré chez nous, celui d'avoir touché, ému, réjoui ou attristé des âmes qui ne sont pas banales, et qui ne se donnent pas à tout le monde.

VALROGER.

Tenez, madame de Trémont, je vous aime tant, telle que vous êtes, que je me regarderais comme un sot et comme un lâche si j'avais prémédité d'entamer cette noble et touchante sérénité. Vous avez fort bien compris que je valais mieux que cela, que d'ailleurs je n'eusse jamais osé menacer sérieusement une personne telle que vous; mais je cesse de rire, et vous rends les armes. On me l'avait bien dit : vous êtes la plus sincère, la plus tendre et la plus forte des femmes, et il y a longtemps que je sais une chose, c'est que la bonté est l'arme la plus solide de votre sexe. Toute vertu sans modestie est provocation, comme toute résistance sans conviction est grimace. Je suis heureux et fier de vous répéter que je vous comprends, que je vous respecte... Et, puisque vous m'acceptez pour frère, voulez-vous consacrer ce lien qui m'honore?

LOUISE.

Comment?

VALROGER.

Vous avez parlé tout à l'heure de m'embrasser sur les deux joues...

LOUISE.

C'était une métaphore!

VALROGER.

Pourquoi ne serait-ce pas la formule qui scelle un pacte d'honneur?

LOUISE.

N'avez-vous pas encore une autre raison à donner?

VALROGER.

Une autre raison?

LOUISE.

Vous ne voulez pas la dire! Non! ce n'en est pas une pour vous. Vous avez trop de générosité pour exiger une réparation; mais voulez-vous savoir une chose? C'est qu'au moment où vous êtes entré ici, si j'avais écouté mon premier mouvement je vous aurais sauté au cou; ne prétendez pas que c'eût été une reconnaissance exagérée. Je sais tout, monsieur de Valroger, je sais qu'une de ces joues-là a été frappée par le gant de mon pauvre étourdi de frère, et, comme je ne sais pas laquelle...

VALROGER.

Toutes deux, madame, toutes deux!

LOUISE.

Je ne dis pas le contraire; mais toute réparation demande des témoins, et justement en voici qui nous arrivent. (Elle l'embrasse sur les deux joues devant M. de Louville et sa femme qui viennent d'entrer. Anna pousse un grand cri de surprise, M. de Louville éclate de rire. Valroger met un genou en terre et baise la main de Louise.)

VALROGER.

Merci, madame, merci!

M. DE LOUVILLE, riant.

Bravo, mon cher! voilà qui s'appelle enlever d'assaut les citadelles imprenables.

VALROGER.

C'est-à-dire que c'est moi la forteresse, et que je me suis rendu à discrétion! (Bas, pendant que Louise va en riant auprès d'Anna.) Dites-moi, Louville, est-ce qu'il n'y a pas moyen d'épouser cette femme-là?

M. DE LOUVILLE.

Allons donc! Elle a peut-être quarante ans!

VALROGER.

En eût-elle cinquante!

M. DE LOUVILLE.

Ah bah! mais elle a aimé son mari, elle adore son fils... Non, c'est impossible!

VALROGER.

C'est dommage; c'eût été pour moi le seul moyen de devenir un homme sérieux!

GEORGE SAND.

LE

PARTI RADICAL

EN ANGLETERRE

UN MANIFESTE DE M. STUART MILL.

Programme of the Land Tenure Reform Association, with an explanatory statement,
by John Stuart Mill. London 1871.

Depuis un an, on a fait le dénombrement de nos défauts : il n'est si mince politique qui n'ait dit à la France ses vérités, et entrepris de lui prouver qu'elle méritait ses désastres. Sans doute il ne faut pas négliger les avertissemens ni les conseils, mais il faut voir le remède à côté du mal, et surtout distinguer, parmi les reproches qu'on nous adresse, ceux qui frappent la nation et ceux qui retombent sur l'humanité tout entière. Par exemple, en politique, on condamne notre goût pour les conceptions ambitieuses et notre dédain pour les enseignemens de l'histoire; cependant les intempérances du raisonnement, qui enfantent l'esprit révolutionnaire, ne peuvent se séparer du raisonnement même, et, si nous en avons souffert les premiers, peut-être tous les peuples doivent-ils payer des mêmes épreuves la crise tardive de leur émancipation. On nous oppose ordinairement l'exemple de l'Angleterre, dont la prudence repousse les théories rationnelles, et n'a jamais rompu la chaîne des traditions historiques. Voici pourtant un écrivain populaire, M. John Stuart Mill, qui entreprend contre les institutions du passé une croisade sans merci. Est-ce que l'heure de l'audace philosophique a sonné? Chaque nation a-t-elle une période où elle aban-

donne le principe d'autorité pour discuter librement le système qui lui convient le mieux? ou bien M. Stuart Mill est-il un esprit spéculatif que la science a entraîné loin des chemins battus, et qui construit dans l'isolement un système impraticable? Au contraire, il est fort goûté : on le cite beaucoup, nous ne savons si on le comprend toujours. Il a son parti : ce n'est pas une petite église conservant parmi ses fidèles la tradition d'un dogme méconnu; c'est une grande école qui a des adeptes dans tous les rangs de la société. Plus avancée que le parti libéral, elle s'y rattache cependant, et mérite les égards de M. Gladstone. M. Mill, loin de cultiver une philosophie stérile, a très bien discerné les aspirations d'un grand nombre d'Anglais; il les conduit pas à pas à des conséquences hardies, sans éveiller leur défiance et sans forcer leur tempérament, car il partage leur aversion pour les conceptions vagues et leur goût pour les faits précis.

Malheureusement M. Mill est économiste; les observations qu'il a recueillies et les lois qu'il en déduit lui paraissent beaucoup plus concluantes que les inductions tirées de l'histoire. Il est plus aisé d'ouvrir des canaux à la richesse nationale que de prévoir le moment précis où telle institution deviendra surannée. Quelle lutte inégale, si la science économique, avec son cortége de chiffres, les mains pleines de promesses séduisantes, envahit le domaine de la politique et commence le procès des institutions; quelle vaine défense pour celles-ci que d'alléguer des droits acquis ou des bienfaits impalpables, si on les attaque au nom du bien-être général! Mais aussi quelle illusion, si on espère rendre les hommes plus heureux en effaçant les traits de la nature humaine! On se renferme dans l'horizon étroit d'une science, on veut régler tout l'univers sur quelques faits particuliers. De là des réformes téméraires où l'on se rencontre avec les philosophes socialistes les plus discrédités. M. Mill garde sur eux l'avantage du savoir et de l'habileté : l'un rend ses raisonnemens plus spécieux, l'autre sa propagande plus dangereuse. En 1871, au moment même où l'on maudit ici la commune, une association fondée sous les auspices de M. Stuart Mill prétend réformer la *redevance de la terre*, et expose, dans un pamphlet imprimé à Londres, son programme et sa doctrine : on y plaide l'émancipation de la terre encore asservie par des lois aristocratiques et l'abolition de la rente territoriale. Depuis longtemps, les priviléges de l'aristocratie sont ébranlés; on y joint un grief nouveau. Qui songeait à prendre la théorie de la rente pour s'en faire une arme contre la classe des propriétaires même roturiers? Les ennemis de la propriété opposaient à un droit ancien ce qu'ils appelaient des droits plus respectables, et les deux partis laissaient au percepteur le soin d'observer les inégalités de la rente et d'en tenir compte au

cadastre. M. Mill ne l'entend pas ainsi ; à ses yeux, il faut transformer l'institution ; dût-elle en périr, ce ne serait pas payer trop cher l'application d'une loi économique. Comme on ne doit pas séparer un principe de ses conséquences, on s'aperçoit sans peine que celui-ci en a de fort lointaines. Pour nous, à qui il importe de regarder en face certaines doctrines, c'est une bonne fortune qu'elles empruntent le langage de la science; au moins sur ce terrain la discussion est possible. Quand elles soulèvent des passions et des convoitises, quand il faut opposer la force à l'impatience des appétits déchaînés, nous savons par expérience que la lutte est humiliante et la victoire même amère.

I.

Sans avoir approfondi la théorie de la rente, on conçoit que la propriété du sol soit un monopole dans les pays civilisés. Les hommes se multiplient, les capitaux abondent, la terre doit nourrir cette population croissante et pourvoir aux besoins nouveaux; mais, si les habitans d'un territoire deviennent plus nombreux et plus exigeans, le sol qui les nourrit est borné, les efforts de l'exploitation ne sauraient franchir certaines limites. Par suite, les maîtres de la terre, libres de toute concurrence, deviennent aussi les maîtres du marché. Cependant les propriétaires du sol ne s'entendent pas entre eux : ils ne forment point une coalition pour accaparer les vivres comme autrefois les traitans, ils ne spéculent pas sur la fatalité de nos besoins. Ce sont ces besoins mêmes, sans cesse renouvelés, qui ont fait monter la valeur des terres les plus fertiles en réclamant le produit des plus pauvres. Comme il y avait assez de bouches pour tout consommer et assez d'argent pour tout payer, on a cultivé à grands frais les terres moins riches; le produit plus cher s'est bien vendu; les propriétaires mieux partagés, qui produisaient plus en dépensant moins, ont profité de la hausse des prix. A quoi bon attirer les acheteurs par le bon marché, puisqu'ils étaient sûrs de vendre tout leur blé, et qu'il était impossible d'en tirer davantage d'un sol déjà fécond sans s'exposer à perdre l'intérêt des capitaux enfouis? Ils ont accepté cette manne qui leur tombait du ciel, et pris possession sans effort d'un monopole naturel et légal. Ils ont pu dès lors confier à des mains étrangères le soin d'ensemencer leurs terres, de récolter les moissons et de les vendre, et ils ont encore touché un revenu sous le nom de rente territoriale ou de fermage. En Angleterre, le fermage est la règle et la petite propriété l'exception.

Ainsi au premier abord la possession paisible du sol a l'aspect d'un monopole; la concurrence est limitée par la nature de l'indus-

trie, et les produits sont tellement nécessaires aux hommes, qu'ils sont forcés de venir puiser à la source de toute subsistance, même au prix des plus grands sacrifices. La communauté aurait donc le droit de s'alarmer d'un privilége qui enrichit à ses dépens quelques-uns de ses membres, d'autant plus qu'en apparence ils restent inactifs et ne méritent par aucun travail des avantages inouis.

Toutefois un monopole en lui-même n'a rien qui choque l'équité, s'il n'est pas artificiel. Il veut dire simplement que la nature a réservé à un petit nombre le débit de certaines marchandises ou l'emploi de certains agens : un moulin sur un cours d'eau est un monopole. L'avantage naturel ne devient injuste que s'il est aggravé par les lois civiles, ou exploité par la coalition des privilégiés. Nul n'adressera aux propriétaires ce dernier reproche; le défaut d'accord, qui les soustrait au contrôle de l'état, est précisément la garantie du consommateur. Comment les cultivateurs de Normandie s'entendraient-ils avec ceux de la Beauce pour faire monter le prix du blé? L'exploitation des terres médiocres, où il y a beaucoup de dépense et peu de profit, fournit le prix régulateur du marché. Si l'avidité d'un propriétaire voulait dépasser cette limite, les lois de la concurrence le réduiraient à se contenter, comme les autres, de la différence entre le prix courant et le prix de revient. Que la nation supprime ses tarifs de douane, qu'elle ouvre l'accès de son territoire aux blés d'Odessa ou aux laines d'Australie, si ses besoins n'augmentent pas en proportion, le prix courant de la laine et du blé baisse à l'intérieur; la différence avec le prix de revient diminue d'autant, et la rente territoriale subit la même dépression malgré tous les efforts des propriétaires; pour la maintenir, il faudrait rétablir le système désastreux de l'échelle mobile. Livrés à eux-mêmes, les propriétaires sont inoffensifs : comme toute loi naturelle, plus leur monopole paraît nécessaire, moins on doit redouter qu'il sorte des bornes où l'a enfermé la nature. Est-il vrai que la civilisation en aggrave le fardeau et qu'il faille soulager le consommateur d'un tribut payé à l'oisiveté? C'est alors la complicité des lois qu'on accuse. Le grief n'a rien de surprenant, puisqu'un tarif de douane a la singulière puissance de faire monter ou baisser le produit de la rente territoriale.

Quand on pense toucher du doigt un abus, avant de se faire honneur de la découverte, il est prudent de consulter l'opinion publique et d'examiner si le malade qu'on veut guérir a le sentiment de sa souffrance. Au moins chez nous, il y a lieu de s'étonner qu'un peuple si jaloux de ses droits et si hostile à tous les priviléges supporte aisément celui-là. Les attaques mêmes de la commune, dirigées surtout contre le capital industriel, ont échoué contre la propriété du sol, et n'ont pas trouvé d'écho dans les campagnes. Au moment où

la France convalescente met à contribution toutes ses ressources pour payer sa dette, c'est encore la propriété foncière qu'elle épargne; les plus hardis, voulant atteindre le revenu de tous les capitaux, ne distinguent pas la rente territoriale des revenus du capital ou des profits de l'industrie. Pour tout autre qu'un savant, la possession d'une terre n'a qu'un avantage, celui de la sécurité. De grands établissemens comme le Crédit foncier, en simplifiant les formalités du prêt sur hypothèque, favorisent la circulation rapide des immeubles, et dans la pratique de la loi on voit disparaître chaque jour les anciennes entraves que rappelle ce nom. Beaucoup de légistes demandent la révision de nos lois hypothécaires, qui gênent les transactions par la lenteur des formalités. Supposons un héritier faisant l'inventaire d'une succession récemment échue; presque toujours, il trouvera des titres de propriété mêlés à des valeurs mobilières; souvent, maître d'une fortune modique, peu soucieux de joindre à l'aisance du rentier la dignité d'un propriétaire, il fera plus de cas d'un revenu net, clair et régulier, que d'un fermage douteux; jamais on ne lui persuadera qu'en touchant son fermage il est privilégié, et qu'en détachant les coupons d'une obligation il reste dans le droit commun. Ce n'est pas qu'un Français soit dégoûté de la terre; mais il la recherche pour d'autres motifs. Nous vivons dans un pays de petite propriété; le morcellement de la terre en répartit les avantages entre un grand nombre de citoyens. La qualité de propriétaire et celle de fermier se confondent souvent dans la même personne; le propriétaire cultive lui-même, et l'on distingue à peine, dans le bénéfice qu'il réalise sans bruit, le résultat de ses efforts, le loyer de son capital et le revenu d'un monopole. Entrepreneur lui-même, ne peut-il considérer cet avantage naturel comme une compensation des chances qu'il court? La naissance et le progrès de ces petits établissemens sont entourés de mille difficultés; l'achat de la terre, l'amortissement du capital, absorbent longtemps une grande part des profits, et le cultivateur qui crée son exploitation à force de labeur et de ténacité trouve un secours légitime dans la plus-value du sol. Ceux même qui abandonnent à un fermier les charges et les profits de l'exploitation ne forment pas en France une classe oisive et privilégiée : ils ont acheté la terre à beaux deniers comptans; la part du monopole qu'ils exploitent représente le fruit de leurs économies, de leur travail. Grâce à l'abolition des vieux priviléges, ce monopole si dangereux passe de main en main, devient le prix du travail, est accessible aux petits capitaux, et leur offre l'appât d'un placement plus solide que lucratif. Le monopole n'est point détruit, il est vulgarisé, et l'attrait qu'il donne à la petite culture est pour la communauté une source de bienfaits politiques. On ne maudit plus la bande noire, et Courier n'aurait plus à la dé-

fendre. Enfin, dans la répartition des charges publiques, le législateur, encore imbu des principes des physiocrates, n'a pas oublié de faire contribuer largement la rente territoriale. Le système du cadastre est loin d'être parfait : les évaluations sont souvent inexactes, les classemens douteux : certaines terres produisent plus aujourd'hui et paient moins que les autres; mais en somme, les terres sont classées selon leur fécondité, et la charge la plus lourde retombe sur les propriétaires les plus favorisés.

De quelque manière qu'on l'envisage, la propriété de la terre, dans nos mœurs et dans nos lois, ne diffère pas sensiblement de tout autre capital. On ne peut refuser au propriétaire, pas plus qu'au capitaliste, le mérite de l'avance d'un fonds qui produit des intérêts; quelquefois il peut réclamer la direction de l'entreprise, la comparaison utile des résultats épars sur une grande étendue de terrain, souvent l'encouragement donné aux efforts du fermier et la faculté de se relâcher sur la rigueur des fermages pour assurer le succès d'une opération; l'excédant de la rente élargit le cercle des travaux agricoles, ouvre la carrière des expériences hardies, recule la limite des profits selon la générosité du propriétaire et même selon son intérêt bien entendu. Veut-on savoir où vont les grandes fortunes faites à la Bourse? On pourrait citer tel financier qui abandonne le tumulte de la *corbeille* pour consacrer à l'agriculture ses capitaux, sa pénétration et son audace. Il n'est pas rare de voir les grands propriétaires se soumettre volontairement aux variations des profits et prendre leur part des mauvaises années. Si l'on réfléchit aux services qu'ils rendent, si on compare le revenu modeste de leurs fermages au prix d'acquisition dont ils ont payé la terre, on ne les accusera pas d'abuser de leur monopole. La terre, qui coûte cher et qui rapporte peu, devient entre les mains des propriétaires l'avance nécessaire d'une grande industrie, et fournit du travail aux populations agricoles. L'exploitation, s'emparant du sol au prix d'un loyer modéré, peut appliquer tous ses capitaux au progrès de l'outillage et à la perfection des procédés. Grâce à cette division du travail, qui fait supporter à l'un les charges de l'avance et à l'autre les frais de l'exploitation, l'état gagne au système des fermages la pratique d'une culture large et féconde, et une bonne assiette pour l'impôt. On peut s'étonner seulement que la rente, si modique, attire vers la terre des capitaux qui trouveraient dans l'industrie un emploi plus brillant et plus lucratif; ne nous plaignons pas de cette préférence, née d'un instinct irrésistible, et que justifient d'ailleurs les calculs de la raison, car ce sol immuable offre de longues perspectives à la spéculation et un terrain solide aux espérances lointaines.

Que reste-t-il de la théorie abstraite des économistes? Non-seulement nos lois n'ont pas aggravé le monopole naturel, mais elles

en atténuent les inconvéniens sans blesser les droits des particuliers. C'est une des œuvres les plus durables de la révolution. Est-ce encore un monopole, celui dont tant de gens se partagent les bénéfices? A mesure qu'on étend le nombre des favorisés, l'avantage dont ils se prévalent cesse d'être une faveur. Ce qui leur reste encore de supériorité tourne au profit de tous, fournit un stimulant à l'activité, et, la spéculation aidant, sert à compenser par un peu de bonheur le hasard des chances contraires. Que le monopole ne soit pas entièrement détruit, que des causes fatales aient créé des supériorités naturelles, est-ce une raison pour régler arbitrairement le prix des céréales? Ce serait frapper de stérilité les terres moins bonnes, dont cependant la consommation réclame le produit, ce serait décourager les capitaux tout prêts à féconder un sol ingrat dans l'espoir d'en tirer un profit moindre, mais raisonnable, et réduire sans motif le revenu d'autres capitaux qui avaient payé cher les avantages des terres fertiles et qui avaient droit de les voir durer. On l'a fait cependant en 93; mais, dès l'année suivante, le système du maximum était abandonné; la convention, qui décrétait la victoire, n'a pu vaincre la résistance des lois naturelles.

Sans doute, on n'a pas vu en France les capitaux s'emparer tout à coup de la terre par des ventes régulières : sans parler des biens nationaux, quand on cherche dans le passé, les acquisitions sont rarement légitimes en commençant; mais, si l'on jette les yeux sur l'état présent du pays, il y a peu de propriétés dont les derniers titres n'aient été payés argent comptant. Ceux qui ont été transmis par succession ou donation empruntent leur légalité aux clauses d'un contrat plus ancien; presque toujours, à l'origine d'une possession, on découvre le prix du travail et de l'épargne, qui sont les parchemins des peuples civilisés. Les détracteurs ou les partisans de la propriété oublient trop souvent qu'ils jugent des faits sociaux contemporains, qu'on ne doit pas les isoler des faits juridiques qui les entourent et qui les justifient. Ces philosophes n'avaient qu'à regarder à leurs pieds pour trouver la naissance des droits qu'ils voulaient défendre ou combattre; ils ont fait tout le contraire : pour comprendre la société, ils ont commencé par rompre avec elle; ils ont voulu remonter la chaîne des traditions historiques jusqu'aux ténèbres de la barbarie, et démêler dans le chaos des premières conquêtes les titres de la propriété. Que l'écrivain s'appelle de Maistre ou Proudhon, l'erreur est la même. Moins aveuglés par la passion, ils eussent discerné chez nous, à la place des priviléges abolis, le prix du travail libre et le sceau des conventions librement formées. La loi impartiale ne se propose pas de redresser les inégalités naturelles, comme la supériorité des bonnes terres; elle en fait le prix de l'effort, toujours possible, et de l'épargne, toujours respectée.

Au contraire, réservez ces terres à l'exploitation de quelques privilégiés, retirez-les de la circulation, faites du revenu territorial l'excuse et le soutien d'une aristocratie; aussitôt mille voix s'élèvent pour maudire un monopole qui absorbe sans dédommagement une grande partie de la richesse nationale. Supposez encore qu'une population active et commerçante, la plus riche du monde, s'élève en face de cette aristocratie, qu'elle juge de la fortune et du droit selon les règles du commerce, c'est-à-dire selon les risques qu'on court et la peine qu'on se donne; vous comprendrez alors que la rente territoriale, immobilisée, tombe dans le discrédit, et que l'on écoute ceux qui osent l'attaquer.

Tel est le cas de l'Angleterre : dès qu'on passe la Manche, l'aspect de la culture, moins divisée, l'opulence des gros fermiers, l'état misérable des ouvriers agricoles, l'absence ou l'oisiveté des grands propriétaires, révèlent des mœurs et des institutions opposées. Ce sont là des faits connus. Sur l'héritage d'un simple *gentleman farmer*, on peut juger de tout le territoire; toutes les maisons du village lui appartiennent, l'église est dans son parc, l'école auprès de l'église. Parmi les petits tenanciers, plusieurs vivent de la charité du maître; les humbles marques de respect qui l'attendent sur son passage paraîtraient serviles à un Français. Quant aux paysans riches, on peut s'étonner qu'ils soient aussi dédaigneux de la terre; il semble qu'ils achèteraient avec elle un peu d'indépendance. Au fond, le fermier ne se soucie guère d'acquérir un sol dont la possession n'ajouterait presque rien au bénéfice considérable de son industrie : l'achat du monopole coûterait plus cher qu'il ne rapporte; dans un grand nombre de domaines, il serait tout à fait impossible. Les ouvriers, exploités par le fermier comme le sol lui-même, ne profitent pas davantage de la fécondité des terres et de la hausse des prix; la rente va remplir les coffres du propriétaire et entretenir des loisirs qui ne sont pas toujours utiles à la chose publique.

Survienne un économiste anglais accoutumé à raisonner sur la propriété mobilière, qui fournit à l'Angleterre le plus clair de ses revenus : il verra aux mains du fermier tout ce que la culture peut donner de gain légitime, et sera forcé de proscrire la rente, ou de la défendre par des motifs de pure politique. Peut-il revendiquer pour elle les déplacemens rapides qui la font passer de main en main, et l'assimilent peu à peu au revenu d'un capital ordinaire? Un droit d'aînesse encore florissant, des majorats toujours respectés, maintiennent une partie des terres entre les grandes familles; le domaine est un apanage pour l'héritier du nom, qui se contente de la rente territoriale, et ne cherche pas à tirer de la terre tout ce qu'elle peut donner. Ajoutez que la fortune mobilière va souvent compenser chez les frères puînés le désavantage de la naissance, et

que le chef de famille, mieux pourvu de terres que de capitaux, ne peut trouver dans son maigre trésor les fonds nécessaires aux frais croissans de l'exploitation. Enfin l'état n'a pas contenu par un impôt régulièrement assis l'essor rapide de la rente territoriale. Sans doute l'aristocratie anglaise, par un hommage tacite à l'égalité et à la raison, surtout par nécessité politique, a payé de nombreux sacrifices sa grande influence et ses priviléges arriérés. Pitt, à bout de ressources, a pu la rançonner en lui faisant racheter le capital d'un impôt imaginaire, ses défenseurs même, obéissant à l'opinion publique, ont dû ouvrir le marché anglais aux céréales étrangères; mais ces concessions accidentelles ne devaient effacer ni la haine du monopole encore vivant, ni le regret des améliorations dont il privait l'agriculture. « Les lois de la terre, dit M. Stuart Mill, ont été faites à un âge où les maîtres du sol en étaient les conquérans; il ne faut donc pas s'étonner si elles attendent une réforme... Le but de l'association est de déclarer la guerre aux vestiges de la féodalité, et son espérance d'être soutenue par tous les vrais libéraux, sans en excepter ceux dont la hardiesse réclame des changemens plus graves. »

II.

En effet l'association propose, dans les premières lignes de son manifeste, de briser les entraves dont la loi et le fisc ont entouré la transmission de la terre : on abolirait le droit de primogéniture et toutes ces dispositions arbitraires qui ont pour objet d'enchaîner le sort de la terre. Des liens asservissent le sol au succès d'une doctrine politique; si M. Mill, satisfait de les avoir rompus, se bornait à détruire un privilége historique pour atténuer les effets d'un monopole naturel, il se ferait l'apôtre de l'égalité civile; un jour, la nation, docile à ses conseils, mettrait aux enchères les immenses domaines de la noblesse, et la rente territoriale, entre les mains de l'acquéreur, ne serait plus qu'un juste profit.

Reste à savoir si la nation tout entière ne gagne pas à maintenir son aristocratie; M. Stuart Mill hésiterait peut-être à la sacrifier, si, de philosophe, il devenait tout à coup homme d'état. On a vu de ces conversions subites, parce que l'exercice du pouvoir instruit mieux que vingt ans d'études. Est-il donc inutile, chez un peuple fort absorbé par le négoce, d'avoir une noblesse moins acharnée à s'enrichir qu'attentive à ne point déchoir? Celle-ci a tant de qualités qu'elle fait l'envie des autres nations. Elle offre à l'émulation des Anglais les plus beaux types du caractère national, et à leur respect les souvenirs les plus vivans de leur histoire; on l'a vue contenir et diriger, même à ses dépens, la politique de l'Angleterre, qu'elle

sait représenter dignement à l'étranger, car elle a cet avantage sur le reste de la nation, que son regard peut dominer et franchir l'horizon commercial où les autres se renferment. C'est aux Anglais de se bien connaître et de voir si de pareils bienfaits ne valent pas, outre les sacrifices d'argent, l'ajournement même de l'égalité qui doit achever de les rendre libres. Il faut se garder d'omettre, par simple calcul d'intérêt, une utilité d'un ordre plus relevé dont on jouit depuis longtemps, et dont la perte est irréparable.

Mais M. Mill et ses partisans ne se contentent pas de l'égalité civile; à leurs yeux, la rente est toujours le bénéfice d'un monopole, elle pèse d'autant plus sur la nation qu'elle augmente en raison directe de la population et de la richesse : pour un disciple de Malthus, c'est une image effrayante et qui obsède l'esprit. L'abolition des vieilles lois ne suffit donc pas; il faut transformer le monopole naturel. S'il nuit aux intérêts des consommateurs, la nation tout entière en souffre; elle doit donc confisquer un injuste excédant et retrouver sous forme de rente ce qu'elle perd dans la consommation : que l'état devienne propriétaire du monopole, qu'il en recueille les bénéfices, et toutes les plaintes cesseront comme par enchantement.

M. Mill remettrait volontiers à l'état la direction de toutes les industries : il a un goût décidé pour la centralisation; c'est ainsi que certains esprits réagissent contre les abus dont ils sont frappés en adoptant le préjugé contraire. En France, le dernier des administrés connaît les défauts de la centralisation : on n'épargne guère les services publics; les écrivains, qui ne sont point avares de critiques, plaident avec chaleur la cause des indépendances locales et de l'initiative de chacun. Selon l'opinion la plus modérée, attribuer à l'état l'exercice de tous les pouvoirs et le mérite de toutes les entreprises, c'est pencher vers le despotisme d'un maître ou vers la tyrannie de l'Internationale. En Angleterre, les capitaux privés ont tout entrepris et tout achevé; il n'est pas un service public qui ne porte l'empreinte du zèle d'un particulier, et la plupart des services sont encore entre les mains des grandes compagnies : les chemins de fer, les eaux, le gaz, les ports, les docks, les canaux, tout est organisé par de vastes commandites, sans subvention et presque sans contrôle. L'avidité des capitalistes intéressés dans ces opérations, aux prises avec les exigences du public, devait faire naître quelques conflits et semer quelques désordres. On a pu craindre que ces petites républiques, devenues un jour trop puissantes, ne fissent un état dans l'état; leurs administrateurs, entourés du prestige des grands fonctionnaires, mais plus indépendans, maîtres d'une influence dont la communauté tout entière aurait ressenti les effets, pouvaient être dangereux pour le gouvernement. Les Anglais s'a-

larment d'une liberté industrielle que nous leur envions; ils ne veulent plus laisser les grands monopoles aux mains des particuliers, et tandis qu'on travaille ici à restreindre les attributions de l'état, leurs économistes songent à les étendre. M. Mill le premier vante les bienfaits de cet administrateur désintéressé, dont l'activité profite au dernier des citoyens.

Nous savons qu'il faut en rabattre. Dans tous les cas, ce prétendu monopole de la terre qu'on veut restituer à l'état est fort différent des autres : il ne s'agit plus, pour le gouvernement, de supporter les frais d'une entreprise en même temps qu'il en recueille les bénéfices; en lui donnant la terre, on met à son service l'activité, les travaux, les efforts des particuliers, et on verse dans son trésor ce qu'ils ont pu tirer d'un avantage naturel. Qui n'entrevoit les suites d'une pareille doctrine? Quel trouble dans les rapports des particuliers et de l'état! Quel encouragement pour les parasites qui veulent vivre sur le fonds commun sans effort et sans travail! Ordinairement l'état, s'il se fait entrepreneur, est traité à l'égard des particuliers comme l'un d'entre eux; il paie ce qu'il achète; il travaille pour récolter. Même en percevant l'impôt, il ne prend que l'équivalent de la sécurité et de la protection qu'il assure aux particuliers : chacun paie, d'après les principes de l'égalité civile, selon les avantages qu'il retire de cette protection. Partout l'état a des droits et des devoirs : ici, il n'a que des droits. Le nom d'impôt ou de monopole déguise des prétentions nouvelles : on demande compte aux particuliers des inégalités naturelles qui les distinguent, et on en perçoit le fruit. La société s'approprie cet avantage, non par des efforts ou par des sacrifices, mais en vertu d'une mission providentielle sur laquelle on ne s'explique point.

En prêchant la guerre contre le droit d'aînesse, M. Mill était sûr de se faire écouter; il est plus réservé quand il porte la main sur le monopole de la terre : il déclare que l'association n'a jamais pris sur elle de toucher à la propriété privée. M. Mill n'aime pas les mots nouveaux. Il sait qu'on peut faire accepter à ses concitoyens les idées les plus hardies, pourvu qu'on déguise l'audace de la pensée sous le respect de la forme. Enrichir l'état aux dépens des particuliers, supprimer du même coup une injustice et trouver pour le pays la source d'une nouvelle prospérité, ce serait une belle découverte qu'un autre annoncerait pompeusement : il veut au contraire la faire passer sans bruit sous des noms connus. C'est un impôt : qui songe à se révolter contre l'impôt, surtout quand il retombe sur des privilégiés? Ou bien l'état n'est qu'un intermédiaire qui achète peu à peu les terrains à vendre pour les affermer ; il se fait débitant de terres comme il est débitant de tabac. Ainsi les deux grands canaux qui alimentent le fisc, l'impôt et le monopole, serviront de

lit à cet autre fleuve si abondant, dont les eaux, trop répandues, ont été détournées de leur véritable cours. En effet, l'association réclame l'établissement d'un impôt « qui limite pour l'avenir les progrès immérités de la rente territoriale. » Cette taxe supprimerait toute la part d'accroissement qui est due non aux efforts et dépenses des propriétaires, mais aux besoins de la population et de la richesse; les détenteurs resteraient libres d'abandonner leur propriété à l'état, et recevraient en échange une estimation. En même temps, on favoriserait les sociétés agricoles, l'état achetant les propriétés à vendre et les confiant aux sociétés coopératives qui offriraient la garantie d'efforts suivis et de résultats efficaces.

Est-ce donc un véritable impôt, celui qui absorbe tout ou partie du capital qu'il frappe? L'impôt n'est perçu par l'état sur les capitaux qu'à la condition d'en protéger la jouissance et l'exploitation. S'il les absorbe au lieu de prélever sa part de revenu, peut-on dire qu'il les protége? Qu'importe au capitaliste qu'il y ait une police pour garder sa maison, une armée qui veille sur sa sécurité, des tribunaux qui consacrent ses droits, s'il achète ces avantages au prix de tout son bien? A quoi bon tant de peine pour le garder, si on ne lui laisse rien à garder? L'impôt de M. Mill n'est qu'une expropriation déguisée. S'il s'agit du grand propriétaire qui loue ses terres à des fermiers, ira-t-il payer une taxe qui dévore toute sa rente, c'est-à-dire tout ce qu'il a? Autant dire qu'il se laissera dépouiller tranquillement du fruit de ses avances. Quant au petit propriétaire qui exploite à ses frais, en lui prenant sa rente on lui enlève la qualité même de propriétaire : il n'est plus que fermier, puisqu'il doit se contenter des profits de son industrie; cependant il a payé la plus-value du sol qu'il féconde : c'est une partie de son capital. A-t-il dit à ses voisins les privations qu'il s'est imposées? Il compte les espérances par les sacrifices. Enfin il va être récompensé de ses peines; son champ rapporte, son blé mûrit, la faucille est prête : vient un agent du fisc qui rembourse les journées de travail, le prix des intrumens, et qui emporte le reste.

Quant aux sociétés agricoles, leur encouragement n'est qu'un prétexte : comme l'état ne leur laisserait aucun droit sur la rente, elles deviendraient des associations de fermiers ou d'industriels; mais ne changeraient rien au monopole de la terre. Si on les laisse libres et maîtresses du sol, elles voient renaître entre elles les mêmes inégalités qui distinguaient les anciens propriétaires; l'état n'y gagnerait point. M. Mill au contraire lui assure la haute main sur ces sociétés, et les soumet au même régime que le simple fermier.

Le jour où un pareil impôt serait voté par le parlement, l'état deviendrait le grand propriétaire foncier de l'Angleterre. Quand

cette expropriation générale serait légitime, en fera-t-on la sauvegarde des intérêts agricoles? Les riches fermiers qui exploitent le sol anglais sont-ils assez indépendans pour qu'un tel changement ne trouble pas leur industrie? N'oublions pas que, dans le système, une première réforme détruira d'abord les priviléges du rang et de la naissance, que les terres entreront dans la circulation, que le monopole n'aura plus rien d'odieux, et que les acquéreurs seront simplement les bailleurs de fonds de l'agriculture, comme chez nous. Puisque M. Mill annonce l'affranchissement de la terre, il doit accepter les conséquences de ce grand mouvement; les nouveau-venus prendront part au succès de l'entreprise qui fera valoir leur argent; ils feront des sacrifices en réduisant les fermages pendant les mauvaises années, et des avances en appliquant à la culture le revenu du sol accumulé par l'épargne. L'union des intérêts individuels permet et favorise ces transactions : les contrats à bail en portent l'empreinte, et sur les contrats viennent se greffer mille conventions tacites ou purement verbales, plus souples que l'engagement primitif, plus conformes aux besoins d'une industrie qui a ses fortunes diverses. Qu'on aille en France consulter les livres des propriétaires intelligens : combien de fois ont-ils accepté un fermage bien inférieur au chiffre nominal de la rente stipulée, sauf à se faire dédommager plus tard! Partout où la terre donne plus d'espérances que de résultats, partout où les promesses, fécondées par le capital, peuvent un jour dépasser le rendement, la spéculation s'en mêle, et devient d'autant plus hardie qu'elle construit sur une base moins fragile. Si l'état s'approprie la rente, la spéculation se décourage, car les profits ordinaires ne lui suffisent pas; pour se priver, il faut entrevoir dans l'avenir de gros bénéfices.

On ne persuaderait pas plus au fermier de déchirer son bail : l'échéance éloignée et certaine laissait un aliment à son activité et une mesure exacte à ses espérances; dans les limites de son engagement, il pouvait tirer un profit plus étendu des améliorations et de la prévoyance, car il faut de l'habileté pour utiliser les circonstances extérieures. Penché sur le sol, le fermier observe l'œuvre lente des saisons, du climat, de la terre. On dirait qu'il entend le germe travailler sous la glèbe; suivez-le, quand la récolte est faite, et qu'il parcourt ses champs dénudés : à voir ses mains oisives et sa démarche indifférente, on le croirait inactif; c'est qu'il rumine dans sa tête les projets de l'année suivante; toute la science des agronomes ne vaut pas, pour la terre, cette intimité de tous les jours. Or tant que le contrat est maintenu, le fermier bénéficie des avantages fortuits; il les recherche donc avec la même ardeur que le propriétaire, seulement sa spéculation a un terme plus rapproché, celui du bail, tandis que le propriétaire peut tenter avec fruit

les opérations à longue échéance. Est-il étonnant que la valeur des terres ait monté rapidement, sous la double impulsion de ces intérêts combinés, si propres à mettre en lumière les qualités naturelles du sol?

L'intervention de l'état paralyse les contrats; l'inégalité des contractans est trop grande pour laisser à chacun sa liberté. Si l'état use de toute sa puissance, il dicte ses conditions au fermier; s'il reste passif, il se laisse frustrer, il offre une prime à la fraude. Peut-il accepter les obligations qu'un pareil contrat mettrait à sa charge? peut-il s'engager à réparer un hangar qui menace ruine, à renouveler tout un capital fixe, dont maint propriétaire accepte l'entretien? peut-il suivre les conventions à travers les formes variées qu'elles empruntent? Voyez cette ferme : pourquoi les travaux sont-ils languissans? C'est que le propriétaire est malade ou absent; il ne peut écouter les doléances de ses fermiers, élargir une écurie, commencer un drainage, arrondir un coin de terre; l'état sera toujours ce propriétaire sourd et d'un abord difficile. Qui devra mesurer la somme à payer? Aujourd'hui, cette mesure est le contrat lui-même, librement débattu entre les parties : le fermier n'en accepte les charges qu'en échange des profits certains ou imprévus; quand le rendement de la terre vient à dépasser la moyenne des profits pendant la durée du bail, le contrat nouveau qui succède au premier tient compte de la différence et fait monter la rente; la liberté du débat, les espérances du propriétaire mises en balance avec les intérêts du fermier, voilà les bases du forfait. Si le contrat s'évanouit, la rente est insaisissable : elle varie comme les circonstances économiques. Le percepteur se présente à la ferme et réclame un impôt double : le fermier se récrie; on lui apprend que la récolte a été mauvaise en Crimée, qu'il vendra mieux son blé, et que le trésor en profite. L'état peut, il est vrai, maintenir jusqu'à une échéance fixe sa première évaluation; mais encore faut-il qu'il en fasse une, et les termes du problème, qu'il est forcé de résoudre seul, ne cesseront de lui échapper, s'il ne veut pas d'une solution arbitraire. Par exemple, dans le prix des céréales, il devra distinguer la part des profits et la part des avantages naturels, il devra mesurer exactement l'influence de la population et de la richesse sur la plus-value des produits! Où s'arrêteront ses calculs? Si une loi de douane, comme l'impôt sur les matières premières, protége l'agriculture en écartant la concurrence des nations rivales, n'est-ce pas un avantage fatal où le travail du fermier n'entre pour rien? L'état sera donc d'autant plus exigeant que ses lois seront plus protectrices, et reprendra d'une main ce qu'il donnait de l'autre. Il faut être logique, et ne laisser au fermier que le seul produit de

son travail : une route, un canal, le soleil, la pluie, l'application d'un nouveau système dont il n'est pas l'inventeur, voilà autant de circonstances qui l'ont favorisé, et qui doivent enrichir l'état. Que les agens du fisc ne s'endorment pas : le progrès de la rente est rapide et continu, et s'ils négligent de refaire les rôles, voilà toute une classe nouvelle de privilégiés qui prend racine sur le sol.

Quelle exploitation peut se soutenir avec de telles menaces, quelle industrie prospérer sous l'œil jaloux d'un propriétaire tout-puissant et irresponsable? L'histoire n'offre pas l'exemple d'un despotisme aussi vexatoire, mais elle peut nous montrer les suites d'un impôt dégénéré, toutes les fois qu'il a servi à la rapacité du fisc pour déguiser de véritables spoliations. Qu'on visite la Turquie d'Europe et les plaines jadis fertiles de la Grèce d'Asie : partout des terres d'une richesse admirable offrent un aspect désolé. Ce sol, berceau de l'antique civilisation, ce sol qui a enfanté tant de peuples vaillans et actifs, suffit à peine à nourrir quelques populations chétives. Les Grecs entreprenans ne cessent de le fouler et de le parcourir en tout sens pour l'intérêt de leur négoce, nul ne songe à le féconder par la culture; c'est que le fisc de la Porte leur enlèverait bientôt le produit de leurs efforts et les chances de la spéculation. Les capitaux désertent la terre, et les exigences de l'état la frappent de stérilité. N'en déplaise à M. Mill, l'accouplement inégal d'un intérêt général avec des intérêts privés ne peut être que funeste à la terre; les particuliers, livrés à la merci de l'état, ne tarderont pas à délaisser une industrie sans cesse entravée; des prolétaires seuls, de pauvres gens vivant au jour le jour, s'accommoderont, comme en Orient, d'une ingrate sujétion.

Reste une ressource désespérée, qui devient aussi le triomphe du parti. L'état, lassé d'une lutte infructueuse, se décide à empiéter encore; il prend en main l'exploitation et la confie à ses agens, comme aujourd'hui la coupe réglée de ses forêts. N'est-ce pas là le vœu des réformateurs auxquels M. Mill fait appel en commençant? Lui-même, placé sur la pente, ne peut plus s'arrêter; il ne fait pas grâce aux terres incultes. Le gouvernement juge de la plus-value qu'elles peuvent acquérir, ordonne à leurs propriétaires de les cultiver ou de les vendre; il se mêle donc de l'exploitation, il se charge de l'appliquer et de la diriger. Toutes ces terres, « qu'on ne peut enclore sans un acte du parlement, » deviendront propriété nationale, sauf compensation pour les droits du manoir ou de la commune. Et qu'on n'espère pas soustraire à ce niveau les terres où la fantaisie des propriétaires laisse agir la nature; il serait trop facile vraiment de se dérober à l'impôt en se croisant les bras, sous prétexte de jouissances aristocratiques. Si l'on veut conférer au gou-

vernement autre chose qu'un vain droit, il faut couvrir de fonctionnaires le territoire tout entier.

Ainsi l'état, sous peine de voir dépérir la rente entre ses mains, doit pousser jusqu'aux dernières conséquences l'exercice de cet étrange monopole; il renonce au bail librement contracté, parce qu'il ne peut en subir les charges et en accepter les formes variées; il supprime les derniers vestiges de l'appropriation, parce qu'il règle arbitrairement les profits et apprécie lui-même la rente. Peu à peu, devant le retrait des capitaux et le découragement des travailleurs, il remplace l'initiative privée par l'action directe de ses agens; seul dispensateur de la prospérité nationale, il confisque les terres incultes pour les mettre en valeur, passe la charrue sur les parcs longtemps respectés, et étouffe leur stérile beauté sous une fécondité sans attrait.

III.

Les apôtres de l'Internationale ne tiennent pas un autre langage; comme M. Mill, ils veulent remplacer l'action de l'individu par celle de l'état; ils font de la terre le patrimoine de toute la nation, et enchaînent les particuliers à la communauté par les liens d'une étroite dépendance. M. Mill, qui combat avec les socialistes l'appropriation du sol, refusera-t-il de les suivre dans l'atelier ou dans l'usine? Pourquoi ce scrupule ou cette contradiction? Si l'état se réserve les avantages de la nature, pourquoi épargner l'industrie? Les agens naturels sont nombreux; ils ne demeurent pas tous fixés au sol, ils circulent dans les fabriques pour seconder les efforts du travail et du capital. Le capital même, lancé dans l'entreprise, n'est pas toujours dû au mérite du capitaliste; les talens de l'entrepreneur, les qualités de l'ouvrier leur appartiennent à peine, car ce sont aussi des agens naturels, partant des priviléges. Dès qu'on mesure la propriété privée sur le mérite de l'individu, et qu'on lui demande compte, au profit de l'état, de tout ce que la nature a fait pour lui, on arrive à réduire sa part selon le niveau commun, car l'effort même, qui est inégal chez chacun, est dû à des qualités morales inégalement réparties; il faut réduire chaque homme aux qualités abstraites de l'espèce, et lui imposer le joug d'une égalité toute philosophique.

M. Mill ne repousse aucune de ces conséquences : déjà, dans ses *Principes d'économie politique*, en exposant les doctrines des socialistes les plus connus, il avait trahi ses préférences, et jeté le germe de sa réforme. Si l'on veut mesurer au juste les prétentions du parti radical, on ouvrira ce livre au chapitre de la propriété. Ja-

mais on ne croirait qu'une simple erreur de méthode pût mener si loin. Au début, l'auteur chemine avec le sens commun; l'écart est peu considérable. A mesure qu'il avance, il s'en éloigne davantage, et, au bout de la route, ses admirateurs surpris ne le reconnaissent plus. Quel est donc le défaut de cette méthode tant vantée? Certains voyageurs font le tour d'un temple grec, comptent les colonnes, remarquent la qualité des marbres et la composition du ciment, puis ils s'en retournent, pensant avoir tout vu. D'autres connaissent à fond l'aménagement du temple, ils savent l'endroit précis où était l'autel et l'usage de chaque pierre; mais ils restent froids lorsqu'on leur parle de l'harmonie des formes et de la proportion exquise de l'édifice. Si l'un de ces amateurs devient architecte, il fera des maisons plus commodes que belles; il lui arrivera même de sacrifier la commodité au profit, et d'entasser jusqu'aux combles les malheureux habitans. C'est à peu près ce que fait M. Mill lorsqu'il examine des institutions, et son erreur est la même : il compte les pierres du temple, il n'en saisit pas l'ensemble. Qu'on ne lui parle pas de droit et de justice : sont-ce là des choses qui se comptent et se pèsent? C'est une espèce de proportion et d'harmonie que l'on met dans les sociétés; les hommes reproduisent dans leurs lois l'équilibre qu'ils rêvent, comme l'artiste conçoit la forme d'un monument digne du dieu qui l'habite. Pure chimère, M. Mill ne croit qu'à ce qu'il voit. On ne peut l'entendre sans songer à ce personnage de Dickens qui est l'image vivante d'un fait, et qui veut qu'on remplisse de faits la cervelle humaine.

Cette méthode est bonne dans les sciences physiques; mais en politique et en morale est-elle suffisante? Il y a bien quelque chose au-dessus de la coïncidence des faits; la conscience a son franc-parler, même quand l'histoire a prononcé; un savant qui ne l'écoute pas ne doit rien entendre aux jugemens qu'on appelle des principes, car ils sont souvent violés dans la pratique. En morale, la notion de mérite et de démérite est-elle éteinte parce que la bonne action n'a pas toujours sa récompense, ni la mauvaise sa punition? En droit, les principes de liberté et d'égalité ont reçu du fait brutal les plus éclatans démentis; jamais, dans la civilisation la plus avancée, ils n'agiront avec la même régularité que le principe de la pesanteur, et cependant ce sont des lois dont nous nous rapprochons sans jamais les atteindre. Voilà des idées qui échappent à l'analyse de M. Stuart Mill; selon lui, tous les faits dont le libre arbitre peut dénaturer la liaison logique sont d'institution humaine; on peut donc les remanier sans scrupule en s'inspirant des lois économiques beaucoup moins vagues que ces notions de justice et de droit. Lorsqu'il se propose de comparer les avantages de la propriété collec-

tive et de la propriété individuelle, il ne saurait être impartial, car il est prêt à tout sacrifier à l'intérêt général. Il avoue d'abord que l'utilité de tous n'est pas la règle unique en fait de répartition, qu'il faut tenir compte de l'équité, c'est-à-dire des droits de chacun; mais le droit est à ses yeux un fait comme un autre, avec ce désavantage qu'il est parfaitement arbitraire, puisque dans une société on le donne ou on le retire à la majorité. S'il entrevoit le principe d'équité, il le détruit à l'instant même en prenant pour mesure la volonté du plus grand nombre; comment trouver un fondement plus solide? Il agit en véritable économiste : c'est l'utilité générale qu'il invoque pour justifier ou condamner le droit des individus. « Je vais peser vos droits, dirait un despote à ses sujets, mais je prendrai pour balance mon intérêt. »

Cette confusion des deux principes égare la discussion dès les premiers pas. Sans doute, l'auteur a raison d'écarter les nuages de l'origine historique, et de ne pas réduire l'homme à l'isolement pour observer la naissance de ses droits; mais est-il moins chimérique de transporter sur un sol vierge une société neuve, et de lui donner le choix entre les deux systèmes de propriété? La colonie débarque dans une terre promise avec un outillage complet dont elle doit régler l'emploi; d'où lui vient ce capital? Ne faut-il pas qu'elle l'ait reçu d'un particulier? Si tous les colons ont apporté leur part, ne devaient-ils pas s'être enrichis d'abord par la propriété privée? S'ils ont fondé une association sans capital, n'apportant que leur travail, au moins le travail leur appartient, et la société ne subsiste que par les efforts de chacun. L'auteur, pour construire son raisonnement, invente une société idéale; mais il place à l'origine la propriété collective : il suppose ce qu'il devait prouver.

Cet observateur minutieux est tellement entêté d'intérêt général, qu'il fait violence aux faits d'observation : l'intérêt privé n'aura bientôt plus de prise sur l'âme humaine, ou du moins, si on en supprime les ressorts, on imaginera un mobile plus puissant, l'amour du « bien public. » Certes voilà un noble instinct; mais pourquoi proscrire le motif intéressé? peut-on mutiler nos facultés? L'auteur en appelle à l'antiquité, où, selon lui, le bien public a souvent fait taire la voix des intérêts particuliers. L'exemple des petites républiques ne prouve rien; le nombre des citoyens était assez restreint pour confondre leur intérêt avec celui de l'état; chacun recueillait directement le fruit des sacrifices qu'il faisait à la chose publique. L'agrandissement des états a toujours émancipé les intérêts privés; il suffit de consulter les lois de Rome : à mesure qu'elle reculait les limites de son empire, l'omnipotence de l'état, d'abord absolue, allait en s'affaiblissant. D'ailleurs le motif intéressé mérite tout

notre respect : tant que l'homme se sentira libre et maître de lui-même, il s'attribuera d'abord le bénéfice et les risques de ses actes. Les exigences de l'intérêt personnel ne peuvent se séparer du sentiment de la responsabilité morale; imposer à des citoyens la docilité d'une abnégation aveugle, c'est engager l'état à réparer leurs sottises et à fermer les yeux sur leurs fautes.

Qu'est-ce donc que l'amour du bien public, s'il n'est pas spontané? Le dévoûment aussi est inséparable de la responsabilité et de l'intérêt privé, non parce qu'il en use, mais parce qu'il y renonce. Si on efface l'un, on enlève à l'autre toute son énergie : l'ardeur du sacrifice s'éteint par la nécessité de l'accomplir. Or M. Mill admet avec M. L. Blanc que la morale de la responsabilité est une morale de transition; il salue l'aurore d'une ère plus parfaite, où la fraternité deviendra loi de l'état, où le plus capable sera dépouillé au profit du plus disgracié, où l'habile dépensera ses forces pour entretenir l'indolence de l'ignorant. Est-ce donc un progrès que de défigurer le type de l'homme? Ne voit-on pas la vanité de ces conceptions qui sacrifient les individus à la communauté, et leur enlèvent jusqu'au mérite des vertus dont elle s'honore?

La liberté périt avec le reste, malgré les efforts de l'auteur pour la sauver : il veut que la société fixe à chacun l'emploi de ses facultés, qu'elle répartisse les produits selon ses vues; il admet qu'elle exerce sur ses membres un contrôle de tous les instans. Néanmoins ils sont libres, parce qu'ils peuvent changer de place, aller et venir, et même dépenser leur part comme ils l'entendent. En vérité, le prisonnier dans sa cellule jouit à peu près de la même liberté : il peut se promener en long et en large, si sa chaîne le lui permet; il peut même prendre l'air sur une terrasse, s'il est docile et n'effraie pas ses gardiens; quand l'état lui a donné sa cruche d'eau et son morceau de pain, on ne s'inquiète pas de savoir comment il les dépense : l'heureux prisonnier peut verser l'eau sur des fleurs et jeter ses miettes aux oiseaux, sans attirer sur lui la vindicte publique. Voilà une singulière notion de la liberté pour un Anglais!

Aux argumens désespérés qu'il emploie, on pourrait croire qu'il sent la faiblesse du système. Quand on lui oppose un fait incontestable, il n'a garde de le nier; mais aussitôt je ne sais quel mirage trompeur d'égalité vient obscurcir la netteté naturelle de son jugement. Si l'objection devient trop pressante, et si l'auteur a épuisé toute sa philosophie, il tourne un regard attristé sur le monde imparfait où nous vivons : il énumère nos préjugés, il compte nos injustices, il pleure sur nos maux; le plus mauvais des systèmes socialistes lui paraît préférable à l'état actuel de la société. Que penserait notre prisonnier, si un philanthrope venait lui dire : « Mon

ami, vous demandez de l'air et du soleil, vous voulez briser votre chaîne, vous réclamez une nourriture plus délicate; mais ces gens qui vont et viennent là-bas ont leurs soucis et leurs maux; toutes les chaînes ne sont pas dans les prisons. Il y a beaucoup de malheureux qui se chauffent au soleil; il y en a d'autres qui ne sont même pas sûrs d'avoir un morceau de pain et une cruche d'eau... » A quoi nous sert la pitié de M. Mill, si le remède qu'il propose est pire que le mal? Mieux vaut notre liberté, avec ses ressources et ses défaillances, que le triste niveau d'une égalité tyrannique.

D'ailleurs il y a beaucoup d'illusion dans ces doléances. M. Mill examine en gros le résultat des inégalités sociales et les déclare injustes *a priori*, sans faire la part de la responsabilité individuelle. Il n'admet pas que beaucoup d'hommes deviennent les artisans de leur destinée, soit en l'améliorant, soit en la rendant pire. Le sombre tableau qu'il nous montre n'est même pas fidèle; on y voit la distance qui sépare les classes de la société, mais non les liens qui les unissent. Cependant nous sommes accoutumés à compter parmi nos richesses nationales les capitaux des riches, les talens des habiles, et les membres les plus humbles de la communauté profitent indirectement de ces avantages : le mouvement des capitaux leur fournit du travail, le talent des entrepreneurs les entraîne dans le succès des grandes entreprises, et la concurrence, tant maudite par les écrivains socialistes, en excitant la production, multiplie les salaires. La nation ne fût-elle qu'une collection d'usines, il y aurait encore profit pour les plus déshérités à respecter le bien d'autrui.

C'est une fausse idée, malsaine, étroite, qui fait consister le bonheur de chaque homme à n'en pas voir de plus heureux que lui; on appauvrit les riches et on n'améliore pas la situation des pauvres, car on arrête l'essor des grandes industries; reste le triste avantage de rabaisser tous les citoyens à une commune médiocrité. Il est bien permis de regretter aussi, avec le refroidissement du travail, les bienfaits perdus de l'inégalité. En effet, l'état n'est pas seulement un dispensateur et un contrôleur qui maintient l'équilibre entre les particuliers. Son rôle est plus relevé, sa mission plus haute; c'est une personne qui a des qualités et des défauts, mesurés sur le mérite des citoyens; chacun d'eux conspire à la grandeur de la communauté, chacun profite, grâce à l'échange des idées et au commerce des mœurs, des qualités nationales qui sont nos titres de gloire dans le concert des peuples. Cette splendeur, dont l'éclat rejaillit sur le plus humble, la nation l'emprunte aux nobles loisirs des classes aisées, elle la doit aux études persévérantes des artistes et des savans, dont l'inspiration et le labeur deviendraient impuis-

sans, si on leur retirait le soutien et la protection du capital. Plus d'art, plus de progrès, plus de belles-lettres; l'intelligence immobile se dépense à la tâche de chaque jour et néglige de fréquenter les hauteurs où elle s'ennoblissait par le commerce de l'idéal. Les économistes eux-mêmes, dans le calcul des revenus publics, n'auraient pas dû omettre des avantages nationaux que les étrangers viennent chercher à grands frais, et qu'ils paient de bon argent; mais on rougit de s'arrêter à de pareils regrets quand il s'agit de dégrader une nation et de former un troupeau. A force de ravaler la dignité de l'homme pour augmenter son bien-être, ces philosophes ont dénaturé l'utilité publique, dont ils faisaient leur idole; ils ressemblent à ces médecins qui, pour avoir étudié toute leur vie les maladies du corps, ne croient plus aux qualités élevées de l'âme, et réduisent toute leur science à un empirisme grossier. La société ne diffère pas de ceux qui la composent : elle a, comme eux, de hautes facultés qui s'accommodent mal des entraves; ce qu'elle gagne en pouvoir, elle le perd en dignité et en intelligence; elle porte elle-même le poids des chaînes qu'elle impose à ses enfans.

Pour démasquer l'imposture des faux prophètes et dissiper du même coup les illusions des esprits généreux, il faudrait mieux qu'un raisonnement : une courte expérience mettrait à nu les vices du système. On verrait la terre elle-même, dépouillée de ses agrémens par le zèle des réformateurs, porter le deuil du caprice et de la nature. Les disciples les plus fervens de la doctrine sont envahis par un abattement profond quand ils contemplent en esprit la terre transformée et enlaidie par le triomphe de l'utile. L'homme se lasserait bientôt de régner sans partage sur ce sol appauvri à force d'être riche; il y chercherait vainement la satisfaction des instincts supérieurs qui trouvent leur aliment dans le commerce de la nature; il perdrait le sens des lois qui la gouvernent et auxquelles il n'a point de part; il n'y trouverait plus les germes de l'avenir, l'occasion des grandes découvertes, les sensations puissantes et nouvelles dont la variété infinie imprime à chaque homme le cachet de son originalité.

Qui le croirait? dans le naufrage de la propriété individuelle, M. Mill a voulu sauver les beautés de la nature; seulement l'état en devient le dispensateur et le gardien : le voilà quitte envers les instincts supérieurs. C'est le couronnement de l'œuvre et le point le plus curieux du manifeste : il paraît désirable à l'association que les parties les moins fertiles du territoire, surtout dans le voisinage des districts populeux, soient abandonnées « aux beautés sauvages de la nature; » la communauté en jouirait tout entière; toutes les classes y trouveraient le goût des plaisirs sains et champêtres. En même

temps, l'état s'approprierait tous les objets attachés au sol que l'histoire, la science ou l'art ont consacrés. L'art n'est donc pas détruit; on le ressuscite par des règlemens. Vaine tentative! l'art vit de liberté. L'objection paraîtra peut-être futile à un Anglais, qui sacrifie volontiers chez lui l'agréable à l'utile; cependant il n'aura plus, pour balancer l'ennui des grandes cultures, le désordre savant et apprêté des grands parcs. Une ombre de goût et de fantaisie se réfugiait encore sous leurs chênes séculaires, autour de leurs manoirs antiques; on ne verra plus que le tableau d'une désolante prospérité. Si l'état conserve précieusement près de chaque ville un coin de terre pour la promenade et la solitude, cette retraite sera bientôt gâtée par le nombre des solitaires; pour y maintenir l'ordre public et pour satisfaire les goûts des contribuables, le gouvernement y fera régner les lois sévères de la régularité, et l'Anglais, encore plus dégoûté de sa propre demeure, fuira la monotonie de ses horizons, si toutefois l'état n'étend pas à sa personne l'empire qu'il prétend sur ses biens.

Cependant M. Mill avant tout veut être de son siècle, il ne veut pas rester dans les généralités, ni accueillir sans réserve des systèmes dont les espérances lui paraissent encore lointaines; après les avoir cités avec éloge, il reconnaît que la tâche de l'économiste pendant longtemps restera plus bornée, et qu'on doit s'arranger jusqu'à nouvel ordre de la propriété privée. Voilà donc l'auteur subitement réconcilié avec la société dont il flétrissait les abus. Est-ce à dire qu'il va s'endormir dans le droit commun? C'est une conversion assez perfide. Si l'avenir seul doit décider entre l'individu et l'état, il faut avouer que les temps sont proches; toute parole tombée des lèvres d'un philosophe est recueillie avec empressement par les partis, qui se couvrent de son autorité. L'enseignement de M. Mill portera ses fruits en dépit de lui-même, et il ne sert à rien de le désavouer tranquillement, comme si on effaçait d'un mot toutes les raisons qu'on a données.

D'ailleurs, en examinant la propriété privée, M. Mill garde les rancunes d'un socialiste; il s'efforce de restreindre son domaine au point de ruiner son principe, et reprend bientôt, à force de réserves et de tempéramens, la concession qu'il faisait d'abord. A la première réforme, la propriété aura plus à souffrir de ses nouveaux amis que de ses adversaires déclarés. En effet, M. Mill avance négligemment un axiome qui forme peut-être le fond de son système et qui condamne la propriété privée. Il ne juge pas nécessaire de l'appuyer par des argumens bons ou mauvais. Est-ce un acte de foi ou un trait d'habileté? On ne sait; mais il paraît considérer cette proposition capitale comme une vérité toute simple, hors de discussion,

et c'est précisément le point du débat. « Le territoire, dit-il, appartient en principe à tous ses habitans, » ou bien « la terre est le patrimoine naturel de l'humanité. » Si on veut dire que les hommes vivent sur la terre et paraissent nés pour la cultiver, c'est un fait, et rien de plus. Est-ce dans les ténèbres de l'histoire primitive que M. Mill a puisé ce droit primordial supérieur à celui des individus? Il s'en défendrait bien, car l'histoire offre, tantôt par le triomphe de la force, tantôt par l'action lente du temps, l'origine de toutes les inégalités. La société a-t-elle un droit sur tous les objets que nous transformons, parce qu'un instinct nous pousse à mettre en commun nos travaux et nos espérances? Mais il y a un autre instinct qui nous pousse à ne pas travailler du tout : ira-t-on en faire le fondement d'un droit? Nous avons tous les instincts, et personne ne peut s'en prévaloir pour nous imposer des obligations; au penchant d'association, on opposerait un autre penchant aussi énergique, celui de conserver le profit qu'on doit à un effort personnel. On voit bien que l'idéal est une espèce d'équilibre entre des forces qui agissent en sens contraires; mais les faits instinctifs sont trop variés, trop insaisissables, pour qu'on puisse en les observant trouver la forme de société qui convient à notre nature.

Il y a un jugement de la conscience que personne ne conteste, parce qu'il est inséparable de la notion de liberté, c'est celui qui établit une liaison nécessaire entre une personne et les conséquences de ses actes. Cela s'appelle la responsabilité. Les socialistes eux-mêmes ne vont pas jusqu'à nous contester le libre arbitre; c'est sur les conséquences qu'ils font porter la discussion. Ils veulent bien que l'homme soit responsable de ses mauvaises actions, aucun d'eux ne prétend soustraire un coupable à la loi; mais ils ne veulent pas qu'on soit responsable des bonnes, c'est-à-dire qu'on en profite. Qu'est-ce donc qu'une œuvre et qu'un travail, si ce n'est un acte durable? L'œuvre a des qualités bonnes ou mauvaises, utiles ou funestes à nos semblables; l'utilité ou le dommage revient à celui qui en est l'auteur. M. Mill reconnaît un rapport entre le crime et le châtiment malgré le démenti trop fréquent de la réalité; c'en est assez pour en établir un autre entre le travailleur et le fruit de son travail. Comment peut-on imposer le devoir envers autrui sans en admettre le corrélatif, le droit?

Quant au droit primordial de la société, il tombe du même coup. L'association a-t-elle opéré ce miracle de transporter à la communauté dès sa naissance la responsabilité et les avantages qui en résultent? Au moins faut-il en chercher l'origine dans chacun des membres; sans eux, quelle sorte de commerce y a-t-il entre la société et les agens naturels? C'est le travail des particuliers qui la

met en rapport avec toutes les forces de la nature; on ne voit là aucune loi nécessaire et primordiale qui serait établie au profit d'un être de raison et au détriment d'êtres en chair et en os. La société doit son empire sur le monde à la persévérance des citoyens; c'est grâce à leur énergie, très inégale chez chacun, qu'elle achève lentement cette conquête. Elle aura beau proclamer qu'elle est maîtresse et souveraine d'un sol inculte; tant que les particuliers n'auront pas défriché peu à peu le paradis qu'elle leur promet, sa royauté sera vaine. Quand les États-Unis d'Amérique ont déclaré qu'ils comprenaient dans leurs frontières d'immenses déserts encore stériles, ont-ils rien changé à la nature des choses? ont-ils acquis un droit sur les steppes et sur les forêts? Ils ont seulement annoncé qu'ils protégeraient les droits du nouveau colon, et qu'au besoin ils étaient assez forts pour imposer leur protection au colon réfractaire; mais le territoire n'entrera réellement dans la confédération qu'après avoir été défriché et sous la forme de la propriété privée.

Les socialistes ne peuvent se passer de l'intermédiaire des individus; seulement ils acceptent la peine et marchandent la rémunération. Si leurs doctrines séduisent la foule, outre les passions qu'elles fomentent, elles ont pour elles certains abus de langage et des erreurs d'imagination. Comme l'influence de l'état se fait sentir partout, on lui reconnaît facilement un droit supérieur sur le territoire; ce qui n'est à personne est à l'état : les fleuves par exemple sont censés lui appartenir, parce qu'il s'est réservé la pêche et la navigation. Ensuite l'image de la patrie s'offre à nous sous l'aspect de la terre et des accidens qui nous sont familiers, et nous confondons trois choses différentes : le sol, la patrie et l'état. Rien de mieux quand nous voulons, en face de l'étranger, résumer par une image saisissante tout ce qui nous rattache à la communauté nationale; l'horizon où nous avons vécu, les qualités, le langage et les mœurs qui nous sont communs, le gouvernement qui veille aux intérêts de l'association, tout cela ne fait qu'un à nos yeux, et prend à l'heure de l'action les traits d'un type idéal. Alors ce n'est pas illusion, c'est vérité, puisque ces faits différens conspirent au même résultat; mais quand on règle les droits de chacun et les rapports de l'état avec les particuliers, il faut descendre des hauteurs de l'idéal et décomposer le type qu'on s'était formé : ce qui était unité nationale en présence du monde ne serait plus que confusion et chaos à l'intérieur. L'état doit laisser à l'initiative des particuliers les qualités qui forment le caractère et les mœurs de la patrie; quant au sol et aux agens naturels, il les atteint seulement par l'entremise des citoyens. L'association est faite avant tout pour protéger l'indépendance de ses membres et pour leur en as-

surer les effets; en l'oubliant, elle perd le fruit de son indépendance et défigure le type même de la nation.

Si le passé reste muet sur le droit primordial de la société, est-ce l'avenir qui le lui donnera? Entrons-nous dans une ère nouvelle? On avoue qu'à l'origine de toute société l'histoire et la logique montrent l'exercice d'un droit individuel; mais la logique et l'histoire se transforment. Au système de l'égoïsme doit succéder, dit-on, celui de la fraternité universelle; voilà pour le fait. Quant au droit, où le chercher, sinon dans le consentement même des citoyens? Ne peuvent-ils modifier les conditions du contrat? Ne le font-ils pas tous les jours? L'impôt, les monopoles, sont autant de sacrifices à la chose publique. Que dire de l'expropriation, imposée sans ménagement et subie sans murmure? Celle d'un territoire n'est-elle pas aussi légitime que celle d'une maison pour percer une rue, d'un champ pour tracer un chemin de fer? C'est une autre face des opinions de M. Mill; l'état devient envahisseur parce que les citoyens le lui permettent, et, en dépit d'un passé mille fois condamné, il trouve dans leur accord les fondemens d'un nouveau code.

Admettons, comme il est vrai, que l'abnégation des citoyens dépasse la mesure des intérêts privés, que les avantages qu'on reçoit en échange des sacrifices ne sont pas toujours palpables; par bonheur, il ne s'établit pas seulement un compte d'intérêts entre les citoyens et la chose publique : le sentiment s'en mêle; on donne plus qu'on ne reçoit. Ceux qui défendent leur pays au risque de leur vie savent bien que tous ne verront pas la paix. C'est qu'il ne s'agit pas d'une entreprise commerciale, et que des actionnaires ne se sont jamais fait tuer pour le succès d'une opération. Si le patriotisme va plus loin que le droit strict, est-ce à dire que le citoyen abdique son droit? Nullement, et, s'il devait l'aliéner pour jamais, il n'aurait garde de se dévouer. Dans une société menacée de guerre, le sacrifice de la vie peut être exigé à chaque instant; il n'est pourtant pas plus nécessaire que le danger ne l'est, et le danger peut disparaître. A aucun moment, la société n'acquiert un droit absolu sur la vie des citoyens. Ils doivent répondre à son appel, sous peine de laisser périr la communauté dont ils vivent. De leur consentement, manifesté dans les assemblées, naissent en effet des pouvoirs et des droits qui sont réunis dans la main du gouvernement; mais cette puissance est limitée par leur consentement même, et, dût leur volonté céder à l'empire des circonstances, le nombre des concessions ne donnerait jamais le droit absolu de les exiger.

Il est vrai que la pluralité des voix ne fait pas toujours le bon sens, et que les citoyens, par ignorance ou par intérêt mal entendu, peuvent donner leur consentement aux plus détestables mesures.

Les philosophes s'épuiseront à crier que la liberté est inaliénable, ils ne sauveront pas une parcelle de liberté. Il faut même reconnaître que cet accord d'une nation fait loi pour ceux qui la composent, et qu'on doit se soumettre aux institutions de son pays, dût-on les trouver mauvaises et le dire. Est-ce dans ce fait accidentel, dans cette transaction nécessaire qu'il faut chercher l'origine d'un droit philosophique et universel de la société sur les biens des particuliers? A quoi bon discuter le droit de ce peuple à la servitude volontaire, si la servitude qu'il embrasse anéantit sa civilisation? Qu'est-ce donc que le droit de mal faire ou de se tuer? Un homme se donne la mort; irons-nous discuter sur sa cendre le droit au suicide? Une société adopte un système qui la perd : ira-t-on invoquer le droit de se tromper soi même pour défendre la doctrine, et proclamer un principe légitime parce qu'il le deviendra le jour où il sera consenti? C'est abuser du langage et de la logique. Cependant ceux qui fondent le despotisme de l'état sur la liberté du contrat social ne font pas autre chose. Il faudrait commencer par démontrer que leur système est le plus conforme à la nature humaine; alors, satisfaisant aux conditions de la vie de chacun, il pourrait former l'association de tous, et mériterait d'obtenir leur consentement.

En réalité, pour qu'une association soit légitime, c'est-à-dire pour qu'elle vive, il faut qu'elle laisse au principe spontané toute son énergie. Voilà précisément ce qui fait la force des petites associations constituées sous un régime de liberté, où chacun est maître de contracter des engagemens et connaît les limites de ceux qu'il accepte; le cercle d'action est assez restreint pour que chaque membre puisse recueillir le bénéfice de son activité, et se sente responsable. Alors le germe des entreprises est fécondé, l'intérêt n'est pas étouffé, et l'association le rend plus efficace. C'est là qu'il faut chercher le remède à beaucoup d'abus et le principe d'une répartition plus équitable; c'est dans cette voie qu'il faut diriger les mécontens, en leur montrant le soulagement de leurs maux dans l'union des volontés et l'usage raisonné des ressources communes; c'est ce refuge qu'il faut offrir à ceux qui s'accommodent mal des salaires fixes, et qui sont assez hardis pour affronter les chances de la perte ou du gain. Le dédain qu'on témoigne aux associations libres ne peut pas durer; elles n'ont d'autre tort que d'avoir été encouragées par l'empire, vantées par la commune et revendiquées par l'Internationale. C'en est un fort grand aux yeux des gens modérés, et le système a souffert de pareils protecteurs; mais ceux-ci n'en pourront jamais rien tirer, car ce qu'ils désirent c'est le despotisme de la grande association, de l'état, et cette tyrannie n'a pas d'ennemis plus sûrs que les petites sociétés. Ce sont ces dernières qui devien-

dront des foyers d'indépendance légale quand on leur rendra justice, car elles ont pour principe l'initiative privée, tandis que l'autre est arbitraire et envahissante. Leur origine même indique qu'il faut les laisser se former d'elles-mêmes, et leur histoire prouve que les moyens violens et les règlemens n'y peuvent rien; ce qu'il faut, c'est le maintien des lois qui suppriment les entraves et une instruction qui en fasse connaître les avantages. Il appartient aux hommes réfléchis de ne pas se laisser abuser par la ressemblance des mots, et de distinguer parmi les erreurs de leurs adversaires la lueur de raison qui les rend accessibles à la vérité.

En Angleterre, l'agriculture ne peut que gagner aux associations privées. On y préfère la grande culture à la petite; une fois le droit d'aînesse aboli, les domaines trop étendus se démembreront peu à peu. Des sociétés agricoles les recueilleront avant qu'ils ne se divisent à l'excès, et suivront les traditions des gros fermiers; mais leur liberté n'aura rien de commun avec la protection tyrannique que M. Stuart Mill a imaginée : on leur laissera le stimulant de la spéculation et la jouissance des avantages naturels de la terre, car l'œuvre avorte, si l'état enlève aux particuliers le désir de l'entreprendre.

Au fond, les radicaux d'Angleterre ne diffèrent pas beaucoup de ceux de France. Ils ont plus de méthode et plus d'habileté; mais des deux côtés de la Manche les menées ou les raisonnemens visent au même but : ouvrir à tout prix des voies nouvelles et changer la direction du progrès. Ils font un grand usage de ce mot, et le sens qu'ils lui prêtent inspire aux gens timorés le dégoût de la chose; le progrès qu'ils imaginent ne ressemble en rien au véritable. Quand on parle de marcher en avant, on n'entend pas aller au rebours de la nature; on sait que l'homme ne s'est pas créé tout entier : si la réflexion l'aide à corriger le désordre des instincts, s'il peut améliorer son sort, c'est à la condition de respecter les qualités essentielles de l'espèce. Voilà pourquoi en politique la rigidité des principes doit fléchir dans l'application; ce n'est pas une vaine question de ménagement, de timidité : c'est que le principe renferme seulement une part de vérité, et que pour le reste il faut attendre que la vérité se révèle d'elle-même par l'expérience. Alors les observations sont plus répétées, les idées générales plus exactes, et l'influence en est moins disputée; les lois humaines, d'accord avec celles de la nature, maintiennent un juste équilibre entre la vie des sociétés et celle des individus, et le progrès devient, comme toute œuvre durable, le fruit de l'expérience et du raisonnement. L'imagination de M. Mill lui donne le change : il se figure que la nature vient se ranger d'elle-même sous nos lois, que notre em-

pire sur elle est absolu et qu'elle se transforme à notre gré, tandis que c'est nous qui comprenons mieux ses lois en nous connaissant mieux nous-mêmes, et qui les reproduisons plus fidèlement dans les nôtres. Nos pères croyaient que le soleil tournait autour de la terre; dans les sciences morales, dans nos systèmes sociaux, nous commettons parfois une erreur analogue, et nous tenons aussi peu de compte des lois naturelles que si elles étaient faites pour nous obéir.

Que font les radicaux de toute nuance? Ils partent d'une idée purement abstraite ou d'une observation insuffisante pour imaginer tout un système, et ils veulent refondre la nature humaine. Pourquoi pas? l'homme a opéré tant de miracles! Qui peut montrer les bornes de la transformation? Personne, assurément; mais il faut en saisir le sens, qui est de se développer selon sa nature. Pour eux, le soleil tourne toujours autour de la terre. Ils ne doutent pas que les élémens eux-mêmes ne conspirent au triomphe de leur doctrine, et quand on leur fait toucher du doigt un fait rebelle qui leur résiste, ils invoquent la toute-puissance de l'homme. Dans ce bouleversement, ils étouffent les germes mêmes du progrès; le plus curieux, c'est qu'ils en conviennent. Dans les *Principes*, M. Mill a écrit un chapitre dont le titre seul est un aveu : on y parle d'un *état stationnaire*. Économiste, il sacrifie le progrès économique à son rêve d'égalité : l'activité humaine s'éteint, faute d'aliment; il s'en console en lui laissant les beaux-arts et le droit de travailler par plaisir, sinon par intérêt : comme si on pouvait supprimer l'impulsion et conserver le mouvement!

Tant d'erreurs spécieuses ont ébranlé de bons esprits; beaucoup de gens se sont sentis troublés quand on a fait appel à leur foi dans l'avenir, aux sentimens de solidarité, à l'amour du progrès, qui est la religion des peuples modernes. Ils se sont demandé s'ils n'étaient pas parmi les aveugles et parmi les abusés, si le fanatisme de leurs adversaires était un masque que la vérité prend quelquefois pour faire son entrée dans le monde. Tous les sophismes ne feront pas qu'on puisse altérer les lois éternelles de l'humanité; quand notre génération s'userait à les défendre, elle sait du moins que ces lois auront raison tôt ou tard d'un trouble passager. Les sociétés humaines reprendront leur cours, comme un fleuve déréglé qui sort de son lit, répand la terreur dans les campagnes, et rentre bientôt dans les limites fixées par la nature : pour respecter ces bornes, le fleuve ne cesse pas d'avancer, mais il suit sa pente naturelle; ceux qui veulent l'en détourner sont les ennemis de la civilisation.

René Millet.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 février 1872.

Parce que dans une crise comme celle où la France est engagée tout ne peut pas s'accomplir en un jour, parce qu'il y a des malaises, des incohérences, des difficultés renaissant à chaque pas, qui tiennent aux choses autant qu'aux hommes, ou, si l'on veut, aux hommes autant qu'aux choses, ce n'est point assurément un motif pour se laisser envahir par l'esprit de découragement, pour imaginer chaque matin que tout est perdu, — pour s'abandonner en fin de compte à la fatalité des peuples qui ne savent plus se conduire. Ce n'est pas non plus sans doute un motif pour nier ce qui est évident, pour se livrer à un optimisme aussi décevant que futile, et pour se figurer qu'on guérira le mal qui peut exister avec des illusions. C'est une raison pour avoir les yeux ouverts sur tout ce qui se passe, pour prendre la situation telle qu'elle est sans rien exagérer et sans rien diminuer, pour oser regarder la vérité en face, avec la résolution d'y trouver un stimulant de plus, un aiguillon généreux pour toutes les volontés sincères et patriotiques. Eh bien! oui, il est très vrai que nos affaires ne marchent pas toujours comme elles pourraient et comme elles devraient marcher, même en tenant compte, surtout peut-être en tenant compte des conditions laborieuses et cruelles où la France s'est vue jetée tout à coup, presque à l'improviste. Il est très vrai qu'elles semblent quelquefois nouées et paralysées par une sorte de mauvais destin. On s'accoutume à vivre dans une atmosphère d'impressions maladives. Souvent on s'arrête devant les résolutions les plus simples, les plus nécessaires, pour perdre le temps à s'épuiser en conflits inutiles, à tourner autour des questions sans les aborder, à calculer les chances de toutes les éventualités possibles, même de celles qu'on redoute le plus. On dispute à perte de vue sur la réorganisation, sur le rachat du territoire, sur la république définitive, sur la monarchie, sur le dernier manifeste de M. le comte de Chambord, et l'œuvre pratique de la régénération française reste en suspens, ou du moins elle ne se développe pas avec cette suite et cette netteté qui confondent toutes les dissidences, qui entraînent les esprits et les volontés.

C'est là le mal qui nous travaille. Avec le sentiment d'une grande œuvre à poursuivre en commun, nous ne savons comment accomplir cette œuvre. Est-ce donc cependant que les difficultés et les obstacles viennent du pays lui-même, de ce malheureux pays si éprouvé, si cruellement atteint, si digne encore d'être aimé et servi par ceux à qui il remet ses destinées? Bien au contraire, le pays, on le sait, on le voit, ne se refuse à rien, et aujourd'hui comme hier il est prêt à tout, il se résignera au fardeau qui s'impose à lui, il ne demande qu'à suivre l'impulsion qu'on voudra lui donner. Certes la France a terriblement souffert de la guerre et d'une invasion qui a duré six mois. Elle a vu ses champs ravagés, ses villes rançonnées; sur bien des points, le travail a été fatalement suspendu, les épargnes se sont nécessairement épuisées. Ce que l'invasion avait commencé, les agitations inféconds et la meurtrière guerre civile sont venues l'achever ou l'aggraver. Il est trop évident qu'un redoutable coup a été porté à la fortune publique, et pourtant il y a dans cette nation une telle puissance de production et de crédit, une si énergique élasticité, qu'il n'y a presque en vérité qu'à frapper le sol pour en faire sortir des ressources. Si démesurée, si accablante que soit l'indemnité de guerre qui lui a été infligée, la France sait bien qu'elle doit la payer pour affranchir son territoire. Matériellement elle le peut par un effort vigoureux, en se remettant au travail pour suffire à une telle charge et refaire sa fortune perdue. A coup sûr, la France n'est point disposée à rester insolvable, au risque de laisser ses provinces en gage; elle le dit sous toutes les formes, par toutes les manifestations de sa pensée.

Est-ce au point de vue moral et politique qu'il peut y avoir des difficultés dans le pays? Il est bien clair que le pays a souffert moralement autant que matériellement. Ce qu'il veut, ce qu'il préfère, il ne le sait plus trop lui-même. Il éprouve une grande lassitude, et il n'est pas sans laisser voir un certain scepticisme à l'égard de tous les régimes qui s'offrent à lui. Il a volontiers l'humeur chagrine, la manie raisonneuse, même une exubérance batailleuse et bruyante dans le midi. C'est un tumulte assez confus, nous en convenons. Au fond de tout cela, que trouve-t-on? La passion inquiète d'une direction, peut-être un certain dépit de ne point sentir cette direction autant que l'instinct public le voudrait. Écartez les fictions des partis pour arriver à la réalité, c'est vraiment un pays qui n'aspire qu'à être conduit, libéralement conduit, bien entendu, qui cache des trésors de docilité et de soumission pour ceux qui sauront faire appel à sa raison sans blesser ses instincts. Il n'est révolutionnaire que par circonstance, il est conservateur par nature et par goût. L'obstacle n'est point en lui, il est certain que dans sa masse et dans son bon sens natif il échappe aux excitations des partis, il n'est point douteux qu'il acceptera ce qui aura été régulièrement décidé en son nom. Le

mal est donc ailleurs, voilà la vérité. Ce n'est point au pays qu'on peut demander d'avoir spontanément une pensée précise, une volonté, une direction; c'est à l'assemblée nationale et au gouvernement d'avoir pour lui direction et volonté, de débrouiller ce chaos de sang et de ruine où la guerre et la révolution l'ont plongé. Toute la question de la politique française est plus que jamais dans ces deux choses, la cohésion, la décision dans le gouvernement, la formation d'une majorité dans l'assemblée.

La difficulté est là précisément, répète-t-on sans cesse, et elle ne peut disparaître que lorsqu'on aura tranché la question souveraine du régime définitif de la France. Soit, qu'on la résolve donc, cette question, si on le peut, si c'est aussi facile qu'on le croit, si on ne s'aperçoit pas aussitôt qu'on va se heurter contre une difficulté plus insurmontable encore que toutes les autres. Est-ce le dernier manifeste de M. le comte de Chambord qui peut aider à trancher la question dans le sens monarchique? Assurément rien de plus noble, rien de plus digne en général que les manifestes de M. le comte de Chambord : ils ont seulement un malheur, ils nous transportent dans des régions où la France de 1789, la France telle que l'ont faite les idées modernes, a une certaine peine à se reconnaître : bienheureux encore lorsque ces messages royaux ne sont pas accompagnés de commentaires où se déploie avec candeur la littérature politique la plus étourdissante. C'est la mésaventure qu'a éprouvée le dernier message de M. le comte de Chambord; il a eu la mauvaise chance de provoquer de la part de quelques députés de l'assemblée de Versailles une adresse du lyrisme le plus étrange : c'est beau, c'est imagé, c'est romantique pour de l'orthodoxie; mais cela ne fait pas avancer la question. Que voulez-vous? il y a des hommes qui sont vraisemblablement raisonnables et qui ne trouvent rien de mieux, pour ramener la France à la monarchie, que de lui proposer de se désavouer elle-même, d'effacer son histoire, en lui promettant les doctrines d'avant 1788, le régime des institutions octroyées, avec un supplément de deux ou trois petites guerres en Italie ou en Espagne pour rétablir les bons principes! Il est à craindre que la royauté ainsi comprise ne soit pas précisément pour la France la providence qu'on suppose, qu'elle ne soit tout simplement qu'un obstacle. Est-ce, d'un autre côté, par la proclamation définitive de la république qu'on peut réussir à remettre la fixité et la certitude dans nos affaires? Soit, qu'on proclame définitivement la république. M. Ernest Picard paraît être revenu encore une fois de Bruxelles avec un plan que ses loisirs diplomatiques lui ont permis d'étudier, et qu'il a soumis aux plus savantes consultations. Qu'on proclame la république avec le renouvellement partiel de l'assemblée, avec deux chambres, avec une présidence plus ou moins prolongée. Et après, quelle sera la durée de ce définitif? Est-ce que le pays n'a pas toujours le dernier mot dans ce qui ne sera encore après tout qu'une expérience nouvelle sous une autre forme? Les républicains sé-

rieux et sincères ne voient-ils pas que pour la république le meilleur moyen de vivre et de durer, c'est de s'accréditer par la sagesse, par les garanties qu'elle peut offrir au pays, c'est surtout de s'affranchir de toute solidarité avec le radicalisme, qui est son plus dangereux ennemi, qui est pour elle une menace perpétuelle? Un vote de plus ne change pas la nature des choses, de sorte que, lorsqu'on prétend dissiper toutes les incertitudes par la proclamation d'un régime définitif, on n'éclaircit rien, on ne résout rien, on répond à la question par la question; on ouvre une carrière à l'esprit de parti, qui s'y précipite, à toutes les fantaisies, qui sont justement, à l'heure où nous sommes, la faiblesse, le mal, de cette singulière phase politique où tout va un peu à l'aventure.

La vérité est qu'aujourd'hui, sous le prétexte d'attendre ou de chercher un définitif qui se dérobe sans cesse, on se détourne trop souvent des objets les plus essentiels, et que, par une pente irrésistible, on arrive à cette situation où l'assemblée, le gouvernement, finissent par laisser passer dans leur action et dans leurs travaux cette incohérence, ce sentiment d'incertitude dont tout le monde se plaint et que tout le monde se plaît à créer. Qu'on ait de la prévoyance, qu'on ne se désintéresse pas du lendemain et des meilleures conditions de gouvernement, oui sans doute, il le faut bien, et ce serait une étrange légèreté d'oublier que la France ne peut pas vivre indéfiniment sous une tente toujours menacée d'être emportée par l'orage; mais en fin de compte quel est le meilleur moyen de préparer cet avenir, si ce n'est de rétablir patiemment et résolûment tout ce qui a été ébranlé, de se refaire des idées simples et nettes, une volonté ferme, et surtout de mettre un certain ordre, une certaine suite, dans ce grand travail de reconstitution nationale dont les événemens nous ont fait une obligation? Il est bien clair que si on se livre à la mobilité des impressions, si on perd le temps à se débattre en conflits maussades ou en discussions irritantes, si on se détourne des questions de finances, de la réorganisation militaire, pour disserter passionnément sur le caractère comparatif du 2 décembre et du 4 septembre, si on fait tout cela, on ne peut arriver qu'à la confusion. Le gouvernement et l'assemblée ne peuvent que s'user dans cette inaction agitée, consumant sans gloire et sans profit l'autorité et la force qu'ils ont reçues pour le bien du pays, pour la libération du territoire et la réorganisation intérieure. Il ne servirait certainement à rien de se renvoyer mutuellement la responsabilité de ce qui est peut-être la faute de tout le monde. L'essentiel est de voir le péril et d'y faire face.

Que faut-il pour cela? Peut-être d'abord une certaine décision dans le gouvernement, qu'on ne menace point à coup sûr, à qui on ne marchande ni les sympathies ni les concours, mais à qui on peut demander aussi de proportionner sans cesse ses résolutions, son action, aux pressantes et impérieuses nécessités du temps. La première condition est

que, dans cette action permanente du gouvernement, il y ait de la fixité, de l'initiative, une certaine force d'impulsion communicative et entraînante. M. Thiers est sans doute l'inspiration supérieure de la politique, s'il ne règne pas, si, comme on l'a dit spirituellement, il laisse le règne à l'assemblée, c'est lui qui gouverne; mais M. Thiers, malgré sa prodigieuse activité, ne peut tout faire; le ministère a aussi sa part, comme il a sa responsabilité dans cette œuvre d'administration publique, devenue aujourd'hui plus difficile et plus délicate que jamais, et sous ce rapport la retraite récente de M. Casimir Perier laisse un vide que M. Thiers a été probablement le premier à ressentir. M. Casimir Perier était au pouvoir comme dans le parlement un esprit libéral et droit, alliant la fermeté à la modération; sa présence aux affaires était une garantie. Il a certainement poussé jusqu'au scrupule le plus extrême le respect des règles parlementaires en se retirant pour cette proposition de retour à Paris, en faveur de laquelle l'ancien ministre de l'intérieur s'était prononcé, et que l'assemblée, encore émue des incidens du mois dernier, n'a point voulu admettre. Ce vote de la chambre n'avait en effet rien d'hostile contre lui. Malgré tout, M. Casimir Perier a cru devoir persister dans sa résolution. Si nous vivions sous un régime parlementaire fidèlement pratiqué par tout le monde, cet incident ne laisserait pas d'être assez singulier, puisque le nouveau ministre de l'intérieur avait voté, lui aussi, pour le retour à Paris, et que M. Casimir Perier a reçu dans sa retraite les témoignages les plus manifestes de la confiance de ses collègues de l'assemblée; mais on n'en est pas là. M. Casimir Perier a pour successeur au ministère de l'intérieur le ministre du commerce, M. Victor Lefranc, qui est remplacé lui-même par un membre de l'assemblée, M. de Goulard, qui avait été nommé ministre de France en Italie, et qui se trouve ainsi dispensé d'aller à Rome, où tous les chemins ne conduisent pas depuis quelque temps, à ce qu'il paraît, surtout quand on part de Versailles.

Au fond, ce changement n'a point, cela est bien clair, une sérieuse signification. C'est un déplacement d'hommes, ce n'est pas la reconstitution d'un ministère. Aujourd'hui comme hier, pour le gouvernement, la vraie question est d'agir, de ne pas se laisser déborder par les petites préoccupations et les incidens subalternes de la politique. Ce n'est plus le moment de se laisser aller aux susceptibilités, aux suggestions personnelles ou aux inspirations de l'esprit de parti. C'est pour le gouvernement une impérieuse obligation d'avoir une pensée précise et une main ferme, d'agir avec un certain ensemble, car tout se tient dans cette grande œuvre de reconstitution, qui est en quelque sorte l'épreuve de notre vitalité nationale. Les atermoiemens et les palliatifs peuvent être quelquefois commodes, ils sont aujourd'hui pour nous ce qu'il y a de plus dangereux au monde, une perte de temps et de force. Qu'on y songe donc, que d'une main on fasse sentir au pays l'influence décisive d'une

administration libérale et protectrice à l'intérieur, que d'une autre main on réorganise la diplomatie, qu'on n'ajourne pas les projets les plus urgens pour laisser à M. Pouyer-Quertier le temps de faire triompher ses plans particuliers. Il faut marcher, c'est à ce prix que le gouvernement peut retrouver ou affermir cet ascendant, légitimé par de grands et incontestables services, nous le reconnaissons, toujours nécessaire assurément, mais qui pourrait risquer de s'affaiblir, s'il ne s'entretenait, s'il ne se rajeunissait par une action incessante.

Il faut toujours en revenir là : les gouvernemens qui ont pour eux l'assentiment public, comme celui qui existe aujourd'hui, n'ont pas beaucoup à craindre de leurs ennemis, ils n'ont à craindre qu'eux-mêmes, ils ne sont menacés que par leurs propres incertitudes, et l'assemblée est exactement dans la même situation. Que lui reproche-t-on? Certes personne ne met en doute ce qu'il y a de droiture, de bonnes intentions, de patriotisme, dans cette réunion d'hommes élus par le pays et représentant souverainement la France. Personne ne demande sérieusement à l'assemblée de se dissoudre en pleine crise publique, en présence de l'étranger campé encore sur notre territoire. Les radicaux qui lui demandent cet acte d'abdication ne doutent pas eux-mêmes de leur impuissance. Tout le monde sent que ce serait un véritable malheur, et ce qu'on reproche à l'assemblée, ce n'est point à coup sûr de résister aux injonctions du radicalisme, c'est de se laisser aller sur une pente où, sans le vouloir et sans le savoir, elle pourrait arriver à une impasse, à une sorte d'impossibilité de vivre. En d'autres termes, on lui demande de jouer grandement son rôle d'assemblée souveraine, et cette mission, elle ne peut la remplir qu'en dégageant de son propre sein une majorité dont la seule existence suffirait à garantir de toutes les crises imprévues, à réprimer toutes les fantaisies dissolvantes, et à fortifier la vie parlementaire. Des hommes bien intentionnés s'occupent, dit-on, de former une majorité avec les deux centres, dont la réunion constituerait une force imposante. Rien n'est plus désirable que le succès de cette tentative. C'est la condition de l'autorité de l'assemblée, et de ce qu'on appelle en Angleterre l'expédition des affaires. Sans cela, il arrive ce qu'on voit tous les jours, ce qui est une des faiblesses de la situation actuelle : les débats vont au hasard des propositions individuelles, les passions prennent la place des affaires sérieuses, ou bien on s'occupe à discuter sur les incompatibilités parlementaires, chose essentiellement urgente, on en conviendra! L'assemblée a cependant assez à faire sans se perdre dans ces discussions des temps paisibles : elle a toutes les questions de finances qui traînent dans ses commissions, elle a ce grand problème de la reconstitution de notre armée à résoudre; elle a aujourd'hui une question qui est pour elle une occasion de faire acte d'initiative, cette souscription nationale, dont la pensée est sortie du cœur du pays. Qu'on tienne compte de toutes les considérations po-

litiques, qu'on évite avec soin de faire de cette contribution volontaire une manifestation embarrassante pour le gouvernement, qu'on se réserve les moyens de suppléer par l'impôt ou par le crédit à ce qu'une souscription doit avoir nécessairement d'insuffisant, rien de mieux; mais ce qui n'est pas moins essentiel, c'est que l'assemblée, en ménageant tout, en faisant la part de tout, ne reste pas étrangère à un mouvement qui, une fois engagé, doit avoir un succès digne de la France, — c'est qu'elle se montre au pays telle qu'elle est, la représentation fidèle de ses sentimens comme de sa souveraineté. L'assemblée, en se faisant l'écho du patriotisme de la France, n'apprendra rien à la Prusse que la Prusse ne sache d'avance, et elle aura plus fait pour l'affermissement de son autorité morale que par bien des discussions sur le 4 septembre ou par bien des propositions sur les incompatibilités.

Nous vivons dans un temps où la paix est laborieuse pour tous, où fourmillent les problèmes qui tiennent les peuples dans un état perpétuel de crise, et où les gouvernemens ont besoin de la plus extrême prudence, de l'esprit de conciliation le plus attentif, pour échapper au danger des conflits toujours prêts à renaître sous toutes les formes. Lord Palmerston, quand il était de ce monde, disait avec son *humour* britannique qu'il y avait en Europe assez d'élémens inflammables pour une demi-douzaine de guerres, qu'il suffisait d'une allumette chimique pour mettre le feu. La France a été jusqu'ici la plus malheureuse victime d'un de ces incendies que prévoyait lord Palmerston; l'Angleterre a su s'en préserver, elle s'en préservera encore sans doute, et elle n'est pas moins aujourd'hui plus que jamais dans une de ces situations où elle est obligée de faire bonne garde pour empêcher l'allumette chimique de mettre le feu à ses relations avec les États-Unis. L'allumette, c'est cette question de l'*Alabama*, qui traîne depuis des années, qu'on croyait finie et qui vient de reparaître, presque menaçante, avec un caractère de gravité imprévue. Le parlement anglais, en se réunissant l'autre jour, s'est trouvé dès le premier moment en face de cette complication à la fois étrange et redoutable, qui est devenue assez difficile à dénouer. Ce qu'il y a effectivement de singulier dans cette affaire, c'est que, si on ne peut admettre sérieusement que la guerre puisse sortir d'un tel incident, on n'entrevoit pas, d'un autre côté, le point de jonction ou de réconciliation entre les États-Unis, qui montrent une ténacité imperturbable, et l'Angleterre, qui oppose une résistance fort naturelle aux prétentions américaines, de sorte qu'il semble aussi malaisé de se tirer de là pacifiquement qu'il serait absurde de livrer la difficulté au sort des armes. Au fond, peut-être le premier tort de l'Angleterre a-t-il été de laisser vieillir ce différend, de compter sur le temps, de croire qu'avec de la patience, en faisant aux Américains des concessions sur d'autres points, par exemple sur les pêcheries canadiennes, elle arriverait à éteindre cette incommode querelle. L'Angleterre a évidemment mal calculé; elle

n'a rien résolu, elle n'a pas désarmé les États-Unis, elle s'est fait illusion à elle-même pendant quelques années pour se réveiller aujourd'hui en face d'un conflit d'autant plus épineux et d'autant plus inextricable qu'il se complique d'un arbitrage qui, après avoir été accepté en commun, court le risque de devenir inutile ou inefficace.

Précisons les faits. Cette question de l'*Alabama*, on sait ce qu'elle est dans son origine : elle date de dix ans, de la guerre de la sécession, elle est née du système de conduite que le cabinet de Washington accuse l'Angleterre d'avoir suivi pendant cette funeste et sanglante lutte. Tant que les États-Unis ont été absorbés dans leur guerre civile, ils n'ont rien dit, ou du moins ils se sont bornés à se plaindre, à tenir note de ce qu'ils appelaient leurs griefs. Le jour où ils ont eu reconquis la paix intérieure, ils se sont tournés vers l'Angleterre pour lui demander compte de sa politique, des violations de neutralité qu'elle avait commises, selon les ministres de Washington, de l'asile qu'elle avait offert dans ses ports aux corsaires du sud, notamment à ce navire l'*Alabama*, qui est venu périr sur les côtes de France dans un combat singulier, et qui a depuis laissé son nom à l'ensemble des réclamations américaines. L'Angleterre a éludé d'abord, les États-Unis ne se sont pas pressés, et c'est là peut-être précisément ce qui a tout compliqué. Plus les Américains se sont éloignés de la guerre civile et ont senti renaître leurs forces, plus ils se sont montrés opiniâtres, inflexibles dans leurs prétentions. On aurait dit qu'ils n'étaient pas fâchés de garder avec les Anglais une question pendante, une querelle en réserve dont ils pouvaient se servir comme d'une arme selon les circonstances. Ils dissimulaient à peine l'orgueilleuse pensée de faire plier l'Angleterre devant leurs exigences.

La partie n'était point égale : pour les Américains, rien ne pressait; pour l'Angleterre, ce n'était pas sans péril d'avoir ainsi sa politique engagée dans une affaire irritante dont on ne pouvait pas même mesurer la portée, et un système prolongé d'évasion risquait de devenir compromettant. Une première fois, en 1869, lord Clarendon, alors chef du *foreign office*, entrait dans la voie des concessions, et proposait prudemment d'en finir. Un négociateur américain, M. Reverdy Johnson, arrivait à Londres. On traitait en écartant toutes les considérations épineuses de droit, en s'en tenant simplement aux faits, aux dommages matériels pour lesquels le gouvernement britannique consentait à payer une indemnité. C'était assurément beaucoup de la part de l'Angleterre, ce n'était pas assez pour les Américains, dont les prétentions ne faisaient que grandir, et le traité signé à Londres par M. Reverdy Johnson était presque unanimement repoussé après un discours de M. Sumner, qui était un véritable acte d'accusation et une virulente menace contre la politique anglaise. La querelle restait plus que jamais ouverte, elle se compliquait même bientôt d'une question nouvelle, celle du droit de pêcherie exercé par les habitans du Massachusetts sur les côtes du Canada.

D'un autre côté, la crise européenne se précipitait de façon à déconcerter l'Angleterre et à lui rendre plus sensible l'ennui de tous ces embarras avec les États-Unis. C'est dans ces conditions que le gouvernement anglais se décidait, au commencement de 1871, à reprendre l'initiative d'une négociation nouvelle où il n'a point certes ménagé les concessions. Il a procédé largement et généreusement en donnant aux États-Unis une satisfaction à peu près entière sur presque tous les points, en renonçant à opposer réclamations à réclamations pour les violations de territoire et les déprédations commises dans le Canada et mal réprimées par les autorités américaines. Le résultat a été un nouveau traité signé au mois de mai 1871 à Washington, traité qui laissait la liquidation définitive de toutes les affaires désignées sous le nom de question de l'*Alabama* à la décision d'un tribunal arbitral composé par le roi d'Italie, l'empereur du Brésil et le gouvernement suisse, avec le concours d'un représentant de l'Angleterre et d'un représentant des États-Unis.

Cette fois du moins on pensait en avoir fini. Malheureusement l'illusion n'a pas été longue; elle a duré tout juste le temps nécessaire pour la constitution du tribunal arbitral à Genève et pour la production du mémoire où le cabinet de Washington expose à sa manière les faits sur lesquels il appelle la décision des arbitres. C'est qu'en effet les États-Unis ne réclament pas seulement pour les dommages causés directement par l'*Alabama* et les autres corsaires sortis des ports de l'Angleterre; ils réclament encore une indemnité pour ce qu'ils appellent les dommages indirects, pour les pertes éprouvées par leur marine marchande, pour l'élévation du taux d'assurance des navires, pour les dépenses occasionnées à la nation américaine par la prolongation de la guerre. Que l'Angleterre paie tout cela avec intérêt à 7 pour 100 à dater du 1er juillet 1863, les États-Unis n'en demandent pas davantage, ils se tiennent pour satisfaits! La surprise, on le conçoit, a été grande en Angleterre, où l'on croyait déjà tout terminé. Lord Granville et M. Gladstone, sans se départir d'une extrême modération de langage, n'ont pu cependant dissimuler leur mécompte dans les premières explications qu'ils ont données au parlement; ils ont réclamé à Washington, et la conséquence de ce nouveau coup de théâtre est l'ajournement du tribunal arbitral au mois de juin. D'ici là, l'émotion aura eu le temps de se calmer.

Au fond, toute la question est dans ce mot de dommages *directs* ou *indirects*. Chacun interprète à sa façon le traité de Washington. Les Anglais ne veulent payer que les dommages directs, les États-Unis tiennent aussi aux dommages indirects. « De quoi vous plaignez-vous? disent-ils, le tribunal décidera, il fixera le chiffre des indemnités.» Effectivement rien ne serait plus simple, s'il ne s'agissait que d'un chiffre à débattre; mais c'est le principe que l'Angleterre n'admet pas, qu'elle ne peut point admettre, parce que, si elle l'admettait, elle s'exposerait

à d'incalculables conséquences, elle se trouverait, elle, puissance neutre, condamnée à payer après dix ans une bonne partie des frais de la guerre de la sécession. Les Américains auraient découvert là un moyen ingénieux d'amortir leur dette. Si insoluble que semble la question, elle sera résolue pacifiquement sans nul doute. Il serait par trop étrange qu'une guerre éclatât pour un tel motif. Les États-Unis eux-mêmes n'y ont point songé certainement. Tout au plus se sont-ils dit que, si l'Angleterre ne cédait pas, ils resteraient armés de leurs réclamations, et, à la dernière extrémité, que, si une occasion favorable se présentait, ils pourraient peut-être se jeter sur le Canada comme sur un gage à leur convenance. Le plus vraisemblable encore est que tout se terminera avec de l'argent. Il n'est pas moins cruel pour l'Angleterre de se sentir serrée de si près, de se trouver dans cette alternative d'avoir à plier devant d'exorbitantes prétentions, ou d'être exposée à d'incessantes menaces.

Certes l'Angleterre est assez forte pour sortir avec honneur de ce conflit et de bien d'autres. Les nations libérales ne peuvent se réjouir de ses embarras. On nous permettra bien seulement une simple réflexion. L'Angleterre paie peut-être aujourd'hui les frais non de sa politique pendant la guerre de la sécession américaine, mais de la politique d'effacement et d'abstention qu'elle suit depuis quelque temps. Les hommes qui la gouvernent ont cru habile de la désintéresser des affaires du continent, de se retirer dans ce qu'on appelait, ces jours derniers encore en pleine chambre des communes, un système de « contemplation bouddhique, » de laisser notamment succomber la France. C'est une politique qui a eu sa popularité au-delà de la Manche, nous en convenons. Ce qui n'est pas moins certain, c'est qu'avec ce système, dans l'espace d'une année, l'Angleterre a eu deux fois à essuyer des déboires qu'elle n'aurait pas essuyés, si la France, son alliée d'autrefois, eût été debout. Un membre distingué du parlement, qui a été sous-secrétaire d'état aux affaires étrangères et qui s'est séparé du cabinet l'an dernier pendant la guerre franco-prussienne, M. Otway, dans un discours qu'il prononçait l'autre jour devant ses électeurs de Chatham, combattait justement cette politique d'abdication. Il rappelait que l'empire britannique ne s'était pas formé par l'abstention, il exprimait la pensée que les désastres de la France n'étaient pas une condition de sécurité pour l'Europe; il aurait voulu que l'Angleterre se mît, l'année dernière, à la tête d'une alliance des puissances neutres pour faire prévaloir des idées de conciliation et de modération dans l'état nouveau de l'Europe. Ce qu'un sentiment de prévoyance et le soin de sa grandeur ou de son influence légitime pouvaient inspirer de mieux à l'Angleterre, ce n'était point sans doute de se jeter aventureusement au milieu d'un combat que sa prudence avait déconseillé, c'était d'avoir la hardiesse opportune d'une de ces hautes et impartiales médiations qui sont un acte de puissance : c'était d'intervenir non pour

nous, mais pour elle-même, pour l'intérêt européen, pour l'équilibre du continent, pour l'intégrité des alliances libérales en face des prépotences abusives, de quelque nom qu'elles se nomment, qu'elles s'appellent la Prusse ou les États-Unis.

C'était le mérite de ces alliances libérales de ne pouvoir devenir un obstacle à aucun développement légitime des peuples, de n'être fortes et décisives que contre les déchaînemens de l'esprit de conquête et de la force. Aujourd'hui l'esprit de conquête a triomphé, la France a été vaincue, l'Angleterre n'y a pas gagné en influence ou en sécurité, et il n'est pas bien certain que l'Allemagne elle-même ne finisse par souffrir des violences faites en son nom à la nature des choses. Que M. de Bismarck soit occupé à constituer l'unité allemande, c'est son droit, c'est son rôle; il ne se plaindra pas sans doute que la France le gêne ou lui porte ombrage, il est libre dans ses mouvemens. A l'heure qu'il est, M. de Bismarck tourne ses coups d'un autre côté, il trouve devant lui des résistances qui ne laissent pas de l'inquiéter, puisqu'il a cru nécessaire tout récemment de les combattre de sa parole dans le parlement de Berlin. C'était à propos de la discussion du budget et de la suppression de la direction catholique au ministère des cultes : le chancelier allemand, répondant à un député du Hanovre, M. Windthorst, a prononcé un discours qui ressemble à un manifeste. M. de Bismarck, en vérité, est pour le moment fort occupé de religion, surtout de l'opposition catholique, qui commence à devenir assez vive en Prusse comme en Bavière, qui a même réussi à former un groupe parlementaire de quelque importance à Berlin, et pour combattre cette opposition il s'est fait libéral; il déploie ses talens de stratégiste contre les ultramontains, contre les partisans de l'infaillibilité du pape, contre tout ce qu'il appelle « l'Internationale noire. » La nomination d'un nouveau ministre des cultes, M. Falk, à la place de M. de Muhler, se rattache en partie à cette évolution. La suppression de la direction catholique, la réforme de l'inspection des écoles qui vient d'être adoptée, rentrent aussi dans cet ordre de combinaisons.

Bref, la guerre est engagée, l'esprit confessionnel tend à envahir la politique, et le chancelier allemand ne manquera pas d'alliés. Assurément M. de Bismarck est toujours dans son rôle en défendant les droits de l'état contre les empiétemens du clergé et contre les passions confessionnelles; s'il ne faut que cela pour être libéral, il l'est complétement. Ce serait cependant de la part des libéraux européens une naïveté singulière de se laisser prendre à ce genre de libéralisme. M. de Bismarck est libéral aujourd'hui comme il est féodal un autre jour. Qu'on soit catholique ou protestant, partisan ou adversaire de l'infaillibilité du pape, cela lui est absolument égal. Ce qu'il voit, ce qu'il poursuit dans l'opposition catholique d'aujourd'hui, c'est la dernière forme du particularisme en Allemagne. C'est là ce qui peut oppo-

ser le plus sérieux, le plus dangereux obstacle à l'unification allemande telle que l'entend la Prusse, et voilà pourquoi M. de Bismarck est entré si vivement en campagne pour se défendre contre « la mobilisation du parti catholique. » Sait-on la plus cruelle injure qu'il ait pu trouver pour stigmatiser la presse de ce parti? il l'appelle « la presse anti-allemande, l'ancienne presse de la confédération du Rhin. » Au fond, dans tout cela, les querelles de religion et de théologie, sans être absolument dénuées d'importance, ne sont pour ainsi dire qu'un voile jeté sur la réalité des choses; la vraie question, c'est l'unité allemande, c'est le travail croissant du germanisme servi par un homme audacieux, favorisé dans son extension au dehors par l'éclat des victoires prussiennes.

Sans doute, avant de dompter les dernières résistances, M. de Bismarck a encore plus d'un combat à livrer, même en Allemagne, et l'ascendant qu'une nation peut prendre au dehors ne dépend pas uniquement d'un succès de ses armes. Il n'est pas moins vrai que tout marche dans ce sens, que depuis la dernière guerre la contagion du germanisme se fait sentir un peu partout, principalement dans les pays qui avoisinent l'Allemagne, et certainement il n'est point étranger au travail politique qui s'accomplit aujourd'hui en Suisse. La Suisse est en effet occupée à réviser sa constitution. Cette révision a été déjà examinée et votée par le conseil national, l'assemblée populaire de la confédération helvétique; elle est discutée en ce moment dans le conseil des états, composé, on le sait, des délégués des conseils cantonaux. On est encore à la période d'enfantement. Tout indique cependant que la réforme constitutionnelle plus ou moins tempérée, plus ou moins corrigée, finira par être sanctionnée. La constitution qui se prépare n'a évidemment rien d'extraordinaire, rien de démagogique. Ce qui en fait une œuvre révolutionnaire, c'est qu'elle tend à substituer un système à peu près complétement unitaire au régime fédératif, sous lequel la Suisse a trouvé la paix et la prospérité dans l'indépendance. Il ne s'agit de rien moins que de constituer un gouvernement central dont la compétence s'étende à l'enseignement primaire, à la législation civile, à la législation pénale. Chaque canton avait jusqu'ici son droit et ses lois. On veut avoir des lois et un droit communs, de sorte que Genève, qui avait gardé, qui garde encore le code civil français, est menacé d'une véritable révolution dans ses mœurs et dans ses habitudes. Le fédéralisme, tel qu'il existait, était manifestement le régime le mieux approprié à un pays composé de trois races dont les usages et les idées diffèrent si sensiblement. L'unification peut être une tyrannie pour les minorités.

Des influences diverses se sont réunies pour en venir là; le radicalisme espère, par cette révision constitutionnelle, pouvoir s'imposer aux cantons catholiques, qui sont restés jusqu'ici rebelles à son influence. Les cantons allemands ont été pris de l'ambition de germaniser la minorité velche, la Suisse romande. Tant que la France a gardé son ascen-

dant, la Suisse française a été respectée. Les victoires prussiennes ont grisé les cantons allemands, et l'équilibre menace de se rompre en Suisse comme il a été rompu en Europe. On a pris à M. de Bismarck les deux mots d'ordre de sa politique : centralisation et croisade contre l'ultramontanisme. C'est peut-être de la grande politique à la nouvelle mode de Berlin, ce n'est point à coup sûr la politique de la vraie liberté. Par malheur, ce n'est pas seulement en Suisse que cette contagion du germanisme s'étend, elle gagne la Hollande, la Belgique, où une propagande active redouble d'efforts pour atteindre ce qui reste de l'influence française. Il y a certainement aussi peu de prévoyance que de justice dans ces tristes efforts. Quels sont en effet ces pays qu'on prétend détacher de la France? Ce sont justement ceux qui auraient tout à craindre de la prépondérance définitive de l'Allemagne, qui, par leur situation, par leurs intérêts et leurs traditions, ne peuvent trouver que des garanties dans une France reconstituée, libéralement gouvernée. Qu'on profite aujourd'hui contre nous d'une circonstance malheureuse, c'est possible; il y a en politique des affinités naturelles plus fortes que les haines vulgaires et les ambitions intéressées. C'est à la France de faire ce qu'elle doit pour faire revivre ce sentiment de solidarité chez tous ceux dont elle a été quelquefois l'alliée et jamais l'ennemie.

Loin, bien loin de cette scène agitée de la politique où se déroulent et se succèdent tant de tristes choses, vient de s'éteindre un homme d'élite dont la frêle et délicate organisation n'a pu résister aux épreuves de ces deux dernières années. Le père Gratry est mort tout récemment en Suisse, à Montreux, où il était allé chercher la santé et où il n'a trouvé que la fin de ses souffrances. Intelligence enthousiaste et instruite, nature sensible et vive, mélange de philosophe et de prêtre, d'artiste et de géomètre, le père Gratry avait tout ce qui peut attirer et séduire jusque dans les dissidences de l'esprit. Il laisse de nombreux ouvrages, des traités de philosophie, des conférences, des méditations de toute sorte. On peut discuter les théories, on peut même ne pas les admettre; mais dans ces pages ardentes et colorées, où l'imagination venait en aide à la science, il y avait une âme élevée et chaleureuse. C'est assez pour laisser une mémoire aimée et respectée à ses contemporains.

CH. DE MAZADE.

Paléontologie française. — Plantes jurassiques, par M. le comte de Saporta, chez G. Masson; 1872.

Tandis que les paléontologues travaillent à rétablir morceau par morceau les squelettes de quadrupèdes d'espèces perdues, les botanistes ne se livrent pas à des restaurations moins curieuses; ici ils observent une tige pétrifiée, là des feuilles, plus loin des fleurs ou des fruits, si bien qu'ils commencent à avoir une idée exacte de plusieurs plantes aujour-

d'hui éteintes. Il y a longtemps que la grande publication allemande intitulée *Palæontologica* renferme à la fois des études sur les plantes et sur les animaux fossiles. La *Société paléontographique* de Londres, à laquelle la science doit tant de renseignemens précieux sur les animaux, a jugé utile d'admettre aussi les mémoires sur les végétaux. Le comité de la *Paléontologie française,* qui depuis la mort d'Alcide d'Orbigny a cherché à continuer la vaste entreprise de ce naturaliste, vient d'entrer dans la voie tracée par les Allemands et les Anglais; il acceptera dorénavant les publications qui ont pour objet les plantes fossiles. C'est là une innovation destinée à recevoir un bon accueil des paléontologues-zoologistes aussi bien que des botanistes, car l'étude des lois qui ont présidé au développement de la vie dans le monde végétal doit jeter de la lumière sur l'histoire du monde animal.

C'est M. de Saporta qui ouvre la série des publications botaniques de la *Paléontologie française.* Il était difficile de trouver un homme plus compétent et qui sût mieux allier aux travaux de la plus minutieuse analyse les recherches philosophiques. Son nouvel ouvrage a pour titre : *les Plantes jurassiques.* La période jurassique constitue une sorte de moyen âge placé à égale distance des derniers temps primaires et des premiers temps tertiaires. Les flores primaires de la France ont été autrefois décrites par M. Brongniart; celles du trias l'ont été par M. Schimper, celles du tertiaire par M. de Saporta et M. Watelet; mais les flores du milieu et de la fin de l'époque secondaire étaient jusqu'à présent très négligées dans notre pays; il était urgent pour la science française de combler cette lacune.

M. de Saporta commence son étude des plantes jurassiques par l'examen des végétaux marins. Comme la mer a recouvert une grande partie de la France pendant le milieu des temps secondaires, les algues fossiles se trouvent en abondance sur divers points. Leurs espèces diffèrent toutes des espèces actuelles; elles offrent d'autre part une singulière ressemblance, les unes avec des formes du silurien d'Amérique, les autres avec des formes tertiaires. Cette persistance de végétaux aussi peu élevés en organisation ne pourra surprendre les savans qui s'occupent des animaux fossiles, car ils ont souvent occasion de remarquer que les espèces les plus rudimentaires ont supporté mieux que les autres les changemens des temps géologiques.

Après avoir étudié les plantes des mers, M. de Saporta examine celles des continens. La comparaison des types de France avec leurs contemporains des autres contrées le confirme dans l'opinion que les conditions de climat étaient autrefois bien éloignées de ce qu'elles sont actuellement; suivant lui, rien de ce qui aurait ressemblé aux zones disposées dans le sens des latitudes n'existait encore, et une chaleur sensiblement égale s'étendait sur tous les points de notre globe. Les plantes de notre pays pendant l'époque jurassique ont été principale-

ment des fougères, des prêles, des cycadées, des conifères qui appartenaient aux groupes des araucarias, des cyprès et des sequoias actuels; les cèdres et les pins ne sont arrivés qu'après l'époque jurassique. Il y avait de rares monocotylédones. On n'a pas encore trouvé de dicotylédones angiospermes; l'absence de ces plantes, dont les nombreuses et magnifiques fleurs forment principalement la parure de nos campagnes, donnait à la flore jurassique de la France une infériorité par rapport aux flores tertiaires et actuelles. La végétation était monotone, composée presque partout de plantes coriaces au feuillage dur et maigre, peu susceptibles de fournir des substances alimentaires aux animaux. Deux genres d'arbres verts ont dû avoir une grande dimension; ce sont les brachyphyllum, dont les feuilles disposées en spirale avaient la forme d'écussons, et les thuites, que l'on confondait souvent avec les brachyphyllum avant les recherches de M. de Saporta. La plupart des autres plantes étaient de petite taille; les cycadées notamment, qui sont de nos jours des végétaux peu élevés, l'étaient encore moins dans les temps secondaires; certaines espèces avaient seulement quelques pouces de hauteur.

A cet égard, le monde des plantes a formé un étrange contraste avec le monde animal. En effet à l'époque de la houille, la végétation était luxuriante; les calamites, les sigillaria, les lépidodendron formaient de majestueuses forêts où se mêlaient les fougères les plus variées; ces forêts demeuraient silencieuses, les animaux qui les habitaient étaient chétifs encore : des insectes, des scorpions, des mille-pattes, des reptiles en général de petite taille devaient peu troubler leur solitude; la vie n'était encore puissante et féconde qu'au sein des eaux. A l'époque jurassique, le monde animal a conquis la terre ferme; à la vérité les mammifères n'étaient pas nombreux et perfectionnés comme ceux des âges plus récens, mais les reptiles avaient pris un grand développement; tandis que des ichthyosaures, des plésiosaures, des téléosaures, régnaient dans les mers, les scélidosaures, les mégalosaures peuplaient les continens. Faut-il penser que ces puissans quadrupèdes avaient pour domaines des campagnes couvertes d'une chétive végétation? Dans l'état actuel de la science, il semble difficile de répondre à cette question d'une manière tout à fait affirmative, car les continens de l'époque jurassique sont bien moins connus que ses océans. Qui peut dire les étonnemens réservés aux paléontologues quand les assises secondaires de formation terrestre auront livré leurs reliques encore presque toutes cachées? Pour les obtenir, il faudrait que M. de Saporta eût de nombreux imitateurs.

ALBERT GAUDRY.

C. Buloz.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME VOLUME

SECONDE PÉRIODE. — XLII[e] ANNÉE.

JANVIER — FÉVRIER 1872

Livraison du 1[er] Janvier.

Livraison du 15 Janvier.

Livraison du 1er Février.

Livraison du 15 Février.

Paris. — J. CLAYE, Imprimeur, 7, rue Saint-Benoît.